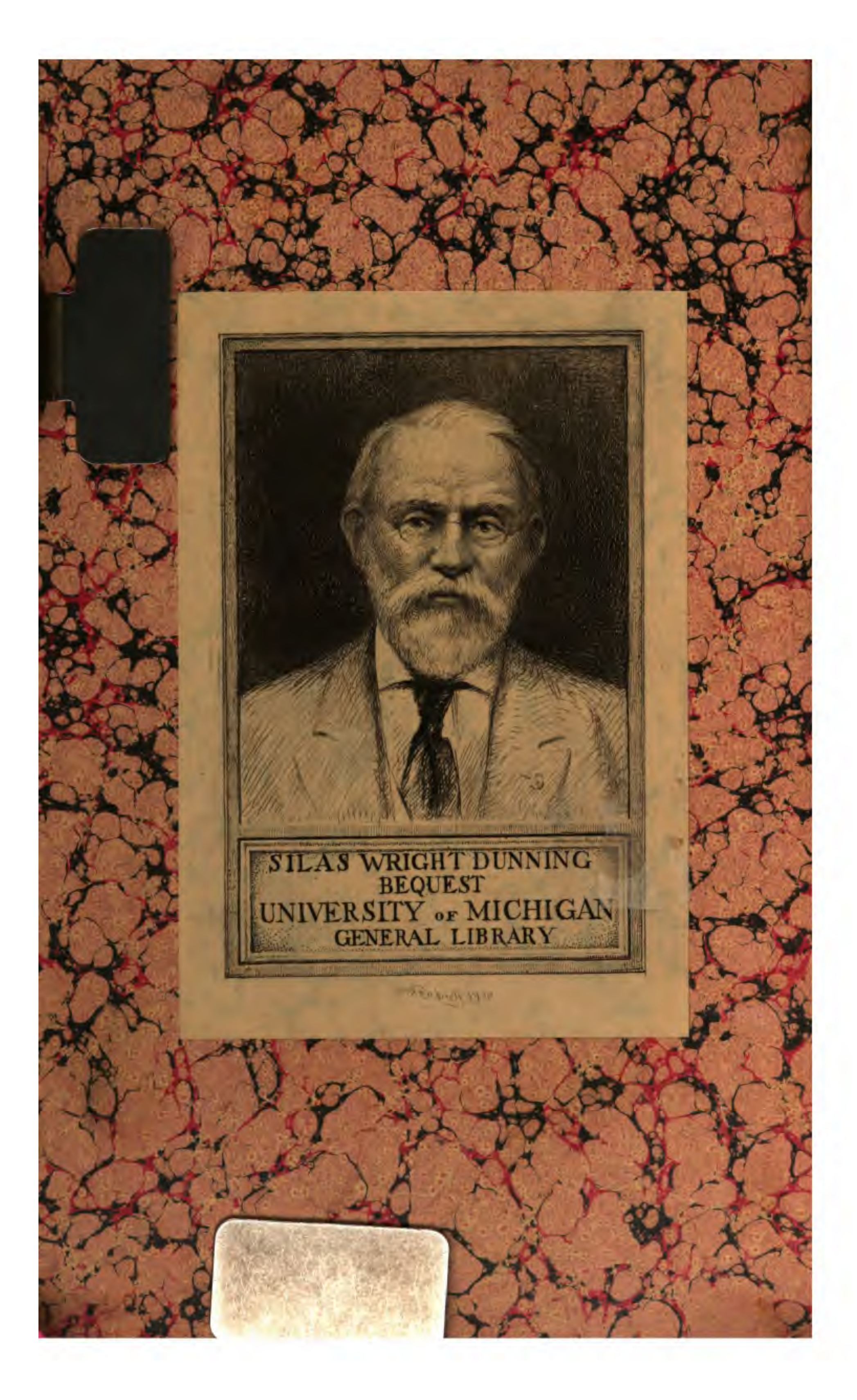
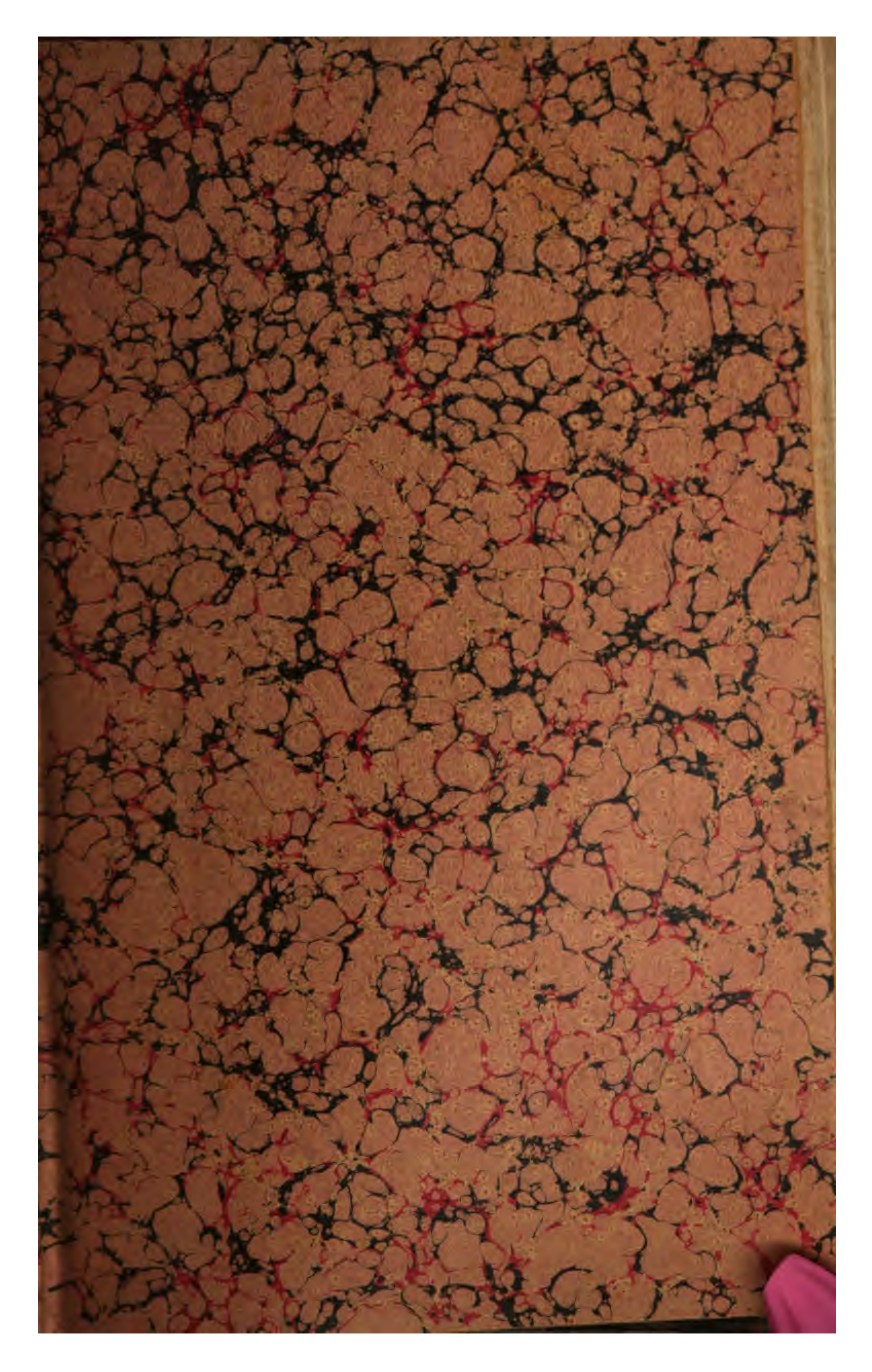

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE

DU CHER

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE

DU CHER

La Société laisse à chacun de ses Membres la responsabilité des Travaux publiés avec leur signature.

Bourges, Imp. comm. G. Patureau, rue de l'Arsenal, 5

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE

DU CHER

(ANCIENNE COMMISSION HISTORIQUE)

DEUXIÈME SÉRIE. — TROISIÈME VOLUME

BOURGES

J. DAVID, LIBRAIRE | JUST-BERNARD, LIBRAIRE

PARIS

DUMOULIN, 13, QUAI DES AUGUSTINS

1876

RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE DU CHER

---

§ 1. — But et organisation de la Société.

1. — La Société historique du Cher, spécialement instituée dans l'origine pour étudier les monuments historiques du département, traitera en outre à l'avenir de toutes matières littéraires, artistiques et scientifiques ; mais elle s'interdit toute discussion politique.

Elle s'intitule en conséquence *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*.

2. — La Société se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres correspondants.

Nul ne peut être membre correspondant s'il a son domicile ou sa résidence habituelle à Bourges.

A

3. — Les membres honoraires et correspondants peuvent assister aux séances. Ils ont voix délibérative, sauf en matière d'élection.

4. — Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de dix francs. Le refus de la cotisation pourra être considéré par le Bureau comme une démission.

5. — Les membres des Sociétés savantes nationales et étrangères pourront, avec l'autorisation du président, assister aux séances.

Il en sera de même de toutes personnes étrangères à la Société qui voudraient faire des communications ou lire un mémoire ; toutefois, ces mémoires ou communications devront être préalablement soumis au président.

6. — Toute présentation d'un membre nouveau, titulaire, honoraire ou correspondant, sera faite par écrit et signée de deux membres titulaires.

Elle sera portée à l'ordre du jour de la séance suivante, et avis en sera donné dans la lettre de convocation.

Dans cette dernière séance, il sera statué au scrutin secret, les trois quarts des voix des membres présents étant nécessaires pour l'admission.

§ 2. — Composition et attributions du Bureau

7. — M. le Préfet du Cher et M. le Maire de Bourges sont présidents d'honneur de la Société.

La Société peut conférer le titre de président ou vice-président honoraire ; ce titre est par lui-même purement honorifique.

8. — La Société est administrée par un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier d'un secrétaire-archiviste et bibliothécaire, et de deux secrétaires-adjoints.

9. — La Société renouvelle chaque année son Bureau à la séance de décembre.

Les membres en sont nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents.

Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles.

Un double extrait du procès-verbal de l'élection sera adressé, l'un à M. le Préfet et l'autre à M. le Maire.

10. — Le président, ou à son défaut l'un des vice-présidents, par ordre d'âge, dirige les travaux de la Société ; il a la police des séances et ordonnance tous les mémoires de dépenses qui doivent être payés par le trésorier.

11. — Le trésorier est seul chargé de la recette des fonds de la Société, et en demeure dépositaire. Il acquitte tous les mémoires ordonnancés par le président.

Chaque année, en décembre, avant qu'il soit procédé au renouvellement des membres du Bureau, il présente le compte de l'année courante et le budget, préparé par le Bureau, de l'année suivante.

12. — Nulle dépense ne pourra être faite, en dehors des crédits ouverts au budget, si elle n'a été décidée par la Société.

Cette décision, dans le cas où le Bureau serait unanime à reconnaître l'urgence du vote, pourra être prise à la simple majorité des membres présents à la séance où elle sera proposé ; mais, sauf en cas d'urgence, elle ne pourra être prise par la majorité qu'autant que cette majorité représenterait au moins le quart des voix des membres titulaires.

13. — Le secrétaire est chargé de la correspondance générale, de la rédaction du rapport annuel, du soin des convocations, de la garde des archives et de tous les objets appartenant à la Société.

Les secrétaires-adjoints remplacent au besoin le secrétaire et sont plus spécialement chargés, sous sa direction, de la rédaction des procès-verbaux des séances, qui, après leur adoption, sont inscrits sur un registre spécial et publiés annuellement, en tout ou partie, avec les travaux de la Société.

14. — Le Bureau prépare et soumet chaque année à la Société un rapport où sont exposés les travaux et les besoins de la Société, pour ce rapport être transmis ensuite par le président à M. le Préfet et à M. le Maire.

§ 3. — Travaux de la Société.

15. — La Société tient ses séances ordinaires le premier vendredi de chaque mois, sauf durant les mois de sep-

tembre et octobre. Des séances extraordinaires peuvent avoir lieu chaque fois qu'elles sont jugées nécessaires par la Société ou en cas d'urgence par le président.

16. — La Société entend dans ses séances les communications de ses membres ou la lecture des correspondances, rapports et mémoires qui lui sont présentés ; elle fixe, sur l'initiative de son président, l'ordre des communications, des lectures et en général de tous ses travaux.

Elle prend, hors des cas expressément prévus, toutes décisions à la simple majorité des assistants ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les votes auront lieu au scrutin secret, si un membre le réclame.

17. — Elle publie sous le titre de *Mémoires* les meilleurs travaux que lui fournissent ses différents membres. En conséquence ces travaux, au fur et à mesure qu'ils lui sont communiqués en vue de cette publication, sont remis par le secrétaire à une comité chargé de préparer un choix qu'il soumet ultérieurement à la sanction de la Société ; ce comité de publication se compose des membres du bureau et de trois membres titulaires élus chaque année en même temps que le bureau et dans la même forme.

La Société peut publier encore, quand et comme elle le juge utile, tous autres documents et travaux, mais la dépense que ces publications non prévues entraînent est votée conformément à l'article 12.

18. — Deux exemplaires de toutes ces publications seront adressés à chacun de MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Il sera également adressé un exemplaire à M. le Préfet, à M. le Maire de Bourges, à chaque membre du Conseil général, et à chacun des membres honoraires et titulaires de la Société.

Les membres correspondants recevront, s'il en font la demande, toutes publications à prix réduit et moyennant un abonnement fixe de cinq francs par année.

Deux exemplaires de publications seront enfin déposés, l'un aux archives du département, l'autre à la Bibliothèque publique de Bourges.

19. — Les objets, de quelque nature qu'ils soient, qui proviendront des fouilles exécutées par la Société lui appartiendront exclusivement, et seront confiés à la surveillance du secrétaire, sauf à leur donner ultérieurement une destination.

20. — En cas de dissolution de la Société, ou toutes les fois qu'elle le jugera convenable, par décision prise en la forme prévue par l'article 12, les objets qui lui appartiendront seront répartis, suivant leur nature, entre le Musée de Bourges, les Archives du département, les Archives communales et la Bibliothèque de la ville.

21. — Il pourra être apporté des modifications au présent règlement sur la proposition du Bureau ou de six membres titulaires. La discussion n'aura lieu à ce sujet que dans une séance ultérieure, après avis donné dans la

lettre de convocation ; les résolutions ne seront prises véritablement qu'autant que la double condition prévue en l'article 9 serait remplie.

Adopté par la Société dans sa séance du 14 mars 1866.

Pour copie conforme :

Le Président,

H. BOYER.

Vu et approuvé par nous, Préfet du Cher :

Bourges, le 27 juin 1866.

Le Préfet,

R. PAULZE-D'IVOY.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE DU CHER

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

MM. le PRÉFET DU CHER.
le MAIRE DE BOURGES.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

MM. LOURIOU, avocat, *Président honoraire.*
H. BOYER, *Président.*
BRAULT, docteur-médecin, *Vice-Président.*
V. RATIER, professeur, *id.*
D. MATER, avocat, *Secrétaire.*
A. MORNET, banquier, *Secrétaire-adjoint.*
BOURGEOIS, artiste peintre, *id.*
A. ANCILLON, avocat, *Trésorier.*

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM. DUMONTEIL, avoué d'appel.
BARBERAUD, archiviste.
MALLAY, inspecteur des chemins vicinaux.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Aubineau, avocat à Bourges.
Beaufort (de), docteur-médecin, à Saint-Benoît-du Sault (Indre).
Chabas, ingénieur en chef.
Chènevières (Philippe de), directeur des Beaux-Arts à Paris.
Crosnier (l'abbé), vicaire général de l'évêché de Nevers, président de la Société archéologique de la Nièvre.
Delcros, commandant d'artillerie.
Didron aîné, rédacteur des *Annales archéologiques*, à Paris.
Dubroc de Seganges, conservateur du Musée, à Nevers.
Dumoutet (Jules), sculpteur.
Duplan (Paul, inspecteur des chemins de fer à Bourges.
Girardot (le baron de), ancien secrétaire général de la Loire-Inférieure.
Louriou, ancien député, à Versailles.
Maussabré (vicomte Ferdinand de), à Buzançais (Indre).
Meunier, ancien sous-préfet, à Bourges.
Mutrécy-Maréchal, ingénieur en chef.
Oudot, propriétaire à Varzy (Nièvre).
Raynal (Louis), président à la Cour de cassation à Paris.
Ribault de Laugardière, conseiller à la Cour d'appel de Bourges.
Soultrait (le comte Georges de), membre du conseil général de la Nièvre, à Lyon.

VILLEGILLE (DE LA), secrétaire du *Comité des travaux historiques et des Société savantes*.
VOISIN (l'abbé), curé à Douadic (Indre).

MEMBRES TITULAIRES.

MM. ACHET, avocat, membre du Conseil général.
ANCILLON, avocat,
ARTAUD, conducteur.
BARBERAUD, archiviste.
BON, agent voyer départemental en retraite.
BOURGEOIS, artiste peintre.
BOYER (H.), ancien archiviste.
BRAULT, docteur-médecin.
BRISSON (H.), avocat, député de la Seine.
BUSSIÈRE, architecte.
BUTHAUD (Amédée), négociant.
CHARMEIL, conservateur du Musée.
CHESNEAU, maire, à Brécy.
COSSIGNY (J.-C. DE), ingénieur.
DEVOUCOUX, avocat, député du Cher.
DUBOIS (Michel), avocat.
DUMONTEIL (F.), avoué à la Cour d'appel de Bourges.
GUILLARD (E.), propriétaire à Lazenay.
HERZOG, professeur de musique.
JONGLEUX, secrétaire de la Mairie de Bourges.
JUILLIEN, architecte.
LABROSSE, greffier au Tribunal de commerce.
LECAT, professeur au Lycée de Bourges.
MALLAY, inspecteur des chemins vicinaux.
MARTINET (Ludovic), à Graçay.
MATER (D.), avocat.
MEYNADIER, colonel, sénateur.
MONNIER (F.), à Foëcy.
MORNET, banquier.

PASCAULT (A.), architecte.
PÊNEAU, pharmacien.
RATIER, professeur au Lycée.
RHODIER, ancien greffier du tribunal civil.
ROMAGNÉSI, propriétaire.
TABOURNEL, vérificateur de l'enregistrement.
TARLIER, architecte.
TAUSSERAT, receveur des domaines, à Vierzon.
THOMAS, avoué, adjoint au maire.
VINCENT (A.), avocat.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. BLANCHET, curé de Mehun.
DE BUSSEROLLES, curé de Dun-le-Roi.
CAUSTIER, juge de paix à Saint-Martin-d'Auxigny.
CHAROT, instituteur à Primelles.
CLAMECY (baron G. DE), ancien secrétaire général de la préfecture du Loiret.
DE GUINAUMOND, à Sens-Beaujeu.
GUILLARD, architecte à Sancerre.
HABERT, ancien instituteur à La Guerche.
LENORMAND DU COUDRAY, notaire à Nérondes.
MALFUSON, avoué à Sancerre.
MARCHE, architecte à Saint-Amand.
MASSÉ, a Farges-Allichamps.
MAYET (J.), instituteur à Sury-en-Vaux.
MOREAU, secrétaire de la mairie à Dun-le-Roi.
PASQUET, instituteur à Civray.
PÉRUSSEAU, docteur-médecin à Henrichemont.
PORCHERON, ancien notaire à Lignières.
ROLLET, agriculteur à la Châtelette.
ROUBET, juge de paix à la Guerche.

MEMBRES CORRESPONDANTS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM. Baudon, médecin militaire, à Paris.
Beaudouin, capitaine en retraite à Vitry-sur-Seine.
Bélot, professeur au lycée de Châteauroux (Indre).
Bérard, missionnaire, Ohio (Amérique).
Bertrand, chef de district au chemin de fer de Lyon. à Moulins (Allier).
Borget (H.), propriétaire en Algérie.
Buffet, avoué, à Châteauroux (Indre).
Chazaud, archiviste de la Préfecture, à Moulins (Allier).
Clair (Denis), homme de lettres à Paris.
Clouet, professeur à Brest.
Cougny, artiste peintre, à Paris.
Damourette (l'abbé), à Châteauroux (Indre).
Gillebert d'Hercourt, docteur-médecin, à Paris.
Guitton (Stéphane), à Châtillon (Indre).
Guitton (Paul), à Para (Brésil).
Hérault (H.), sous-inspecteur du chemin de fer, à Philippeville (Algérie).
Hérault (L.), inspecteur du chemin de fer, à Philippeville (Algérie).
Hubert, archiviste, à Châteauroux (Indre).
Leconte, député de l'Indre.
Lehanneur, professeur, à la Rochelle.
Mabilat (V.), médecin-major, à Autun.
Méalin, proviseur, à Avignon.
Meunier, avoué à Nevers (Nièvre).
Montigny (de), professeur au collége Stanislas, à Paris.
Pérathon (Cyprien), président de la Chambre consultative des arts et manufactures à Aubusson (Creuse).

PIFFAULT, propriétaire à Varzy (Nièvre).

POISSON, professeur au lycée de Châteauroux (Indre).

PLATRIER, directeur de l'école normale de Blaye.

QUÉROY, directeur du Musée archéologique, à Moulins (Allier).

RIGNAULT, architecte à Varzy (Nièvre).

ROUXEL, agrégé de l'Université, à Sens.

SILLY, ancien notaire à Esves-le-Moutier (Indre-et-Loire).

WENKER, avocat.

VERMEIL, libraire-éditeur, à Saint-Mandé, près Paris.

ZÉVORT (Edgard), professeur d'histoire au lycée Henri IV, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE EST EN RELATION

Le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes près le Ministère de l'instruction publique.
La Société des antiquaires de France (Paris).
La Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
La Société des antiquaires de l'ouest (Poitiers).
La Société académique de Laon (Aisne).
La Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
La Société archéologique de la Touraine, à Tours.
La Société nivernaise, à Nevers.
La Société des sciences de l'Yonne, à Auxerre.
La Société d'émulation d'Abbeville (Somme).
La Société éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
La Société archéologique de Sens (Yonne).
La Société historique et archéologique du Limousin, à Limoges.
La Société historique et littéraire du bas Limousin, à Tulle.
La Société des sciences naturelles et historiques de la Creuse, à Guéret.
La Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.

La Société d'émulation de Montbéliard (Doubs).
La Société archéologique de Maine-et-Loire, à Angers.
Le Comité archéologique de Senlis.
La Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen).
La Commission des monuments historiques de la Gironde (Bordeaux).
La Société académique de Nantes (Loire-Inférieure).
La Société des antiquaires de Picardie (Amiens).
La Société archéologique de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
La Société archéologique de Dun-le-Roi (Cher).
La Société archéologique de Soissons (Aisne).
La Société d'émulation de l'Allier (Moulins).
La Société française de numismatique et d'archéologie.
La Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
La Société historique du Nord (Lille).
La Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).
La Société philotechnique de Paris.
La Société parisienne d'archéologie et d'histoire.
La Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

NOTICE PRÉLIMINAIRE

Au mois de janvier 1875, la *Société historique du Cher,* répondant à une demande de renseignements émanée du Ministre de l'instruction publique, dressait une note sommaire de sa situation dans le présent ainsi que de son passé depuis sa fondation. Nous avons pensé qu'il ne serait pas indifférent d'emprunter à cette notice les indications suivantes, qui ont paru propres à former l'entête du travail entrepris par un de nos collaborateurs et qui ouvre ce volume.

Fondée par arrêté du préfet du Cher en date du 17 septembre 1849, sous le nom de *Commission historique du Cher,* la réunion fut constituée en *Société historique* du département au mois de novembre 1856, et reçut à cette occasion un nouveau règlement, qui fut adopté dans la séance du 20 du même mois. Ce règlement se vit lui-même modifié dans quelques-unes de ses dispositions par une décision du 4 février 1863.

En 1866, elle est devenue la *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher,* et un dernier règlement élaboré par elle a été adopté dans la séance du 14 mars de ladite année.

La *Société historique du Cher* a eu pour la précéder à Bourges la Commission du musée du Cher, instituée

en 1834, lors de la fondation de ce même musée, avec mission de veiller à la conservation des monuments du pays, de recueillir les antiquités locales, et de publier le fruit de ses recherches. Cette société, qui fit paraître, en 1836, et sous le titre de *Bulletin de la Société d'antiquités, d'histoire et de statistique du Cher*, le premier et le seul fascicule de ses travaux qui ait vu le jour, ne dura que peu d'années, et, malgré la similitude d'une partie de ses attributions avec celles de la *Société historique*, celle-ci ne se rattache que de très-loin à son aînée.

Vers 1849, et sous l'inspiration de M. le baron de Girardot, alors secrétaire général de la préfecture du Cher, M. Meunier, préfet, réunit un certain nombre de personnes, que leurs précédents lui permirent de considérer comme plus propres à une œuvre de surveillance et de mise en lumière des monuments du passé existant dans le département du Cher. Constitués en commission, ces savants reçurent pour instructions d'entreprendre « toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches des beaux-arts et de l'histoire du Berry, en s'attachant à dessiner, décrire et conserver tout ce qui rappelle un souvenir historique ou présente quelque intérêt archéologique. »

Pendant les six premières années de son existence cette réunion languit; son personnel était peu nombreux, ses travaux rares, ses publications à peu près nulles. Cependant elle entreprit l'impression périodique d'un répertoire archéologique du département du Cher, sous le titre de *Bulletin de la Commission historique du Cher*, et

dont quatre fascicules ou livraisons furent publiées de 1854 à 1856.

La publication de ses mémoires part de l'année suivante 1857.

Le nombre des volumes des mémoires publiés par la *Société historique du Cher*, est aujourd'hui de cinq, en comptant à part chacune des deux séries, publiées séparément,du tome Ier.

Indépendamment du Répertoire ou Bulletin archéologique, mentionné plus haut, et interrompu en pleine période celtique, la Société, désirant conserver le souvenir des débris de sculptures et d'inscriptions antiques exhumés chaque jour du vieux sol biturige, entreprit la publication d'un album des ces curieuses reliques du passé, et chargea trois de ses membres, MM. A. de La Chaussée (aujourd'hui décédé), Romagnési et Dumoutet, sculpteurs, du soin d'en reproduire les principaux spécimens: deux livraisons, chacune d'une demi-douzaine de planches in-folio maximo ont été publiées en 1857-1858. Des circonstances particulières interrompirent le cours de cette publication, que la Société se prépare à reprendre prochainement.

Vers 1866, la *Société historique du Cher* songea également à recueillir les dessins représentant ce que les costumes de la province du Berry ont pu conserver de plus original. Plusieurs de ses membres, et notamment MM. Bourgeois et Guitton, lui offrirent l'aide de leur crayon, ce qui lui permet d'établir le commencement d'une collection de costumes locaux, dont quelques spé-

cimens ont figuré dans l'exposition qui a eu lieu à Bourges en 1870.

C'est dans le même ordre d'idées que la Société a concouru à la grande exposition nationale de 1867 par l'envoi d'une série de costumes de la province, exposée en nature, et dont l'Angleterre a fait depuis l'acquisition.

Des projets d'autres publications s'élaborent également, concurremment avec la continuation de ses Mémoires.

RÉSUMÉ

DES ANCIENS PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ

La Société historique a publié, à diverses reprises, le résultat des études collectives ou individuelles de ses membres, mais elle n'a compris dans ses bulletins ou ses mémoires que des œuvres mûries ou étendues, laissant dans ses archives les travaux d'un caractère plus modeste qui, cependant, méritent de ne pas être voués à l'oubli. Elle recevait, d'ailleurs, dans ses séances, d'autres communications intéressantes qui ont partagé le même sort ; c'étaient des notes, des documents, des lettres qui lui étaient adressées et qui contenaient sur l'histoire ou l'archéologie des renseignements utiles à conserver, ou bien portaient à sa connaissance les découvertes de chaque jour. Il y avait là pour les travaux de l'avenir, une mine précieuse à exploiter et qu'il fallait donc livrer à la publicité, la publicité devant être le moyen de conservation le plus efficace.

La Société a enfin voulu combler cette lacune et donner à tous ses travaux accumulés une lumière tardive ; mais, ceux qu'elle a chargés de cette mission ont

eu le regret de constater que cette mesure serait peu productive. En effet, ayant à rechercher dans les travaux de toute nature, apportés à la Société, ce qu'il pouvait être utile de faire connaître, ils ont compulsé ses archives, dépôt obligé, aux termes du règlement, des communications des membres ; mais l'oubli, qui sembla si longtemps attendre dans les cartons des archives les documents qu'on y renfermait, avait sans doute éloigné d'une obéissance exacte aux statuts. Aussi, lors de nos investigations, n'avons-nous pas rencontré tout ce que nous espérions. Restaient les procès-verbaux ; on pouvait, tout au moins, espérer y trouver dans leurs parties essentielles et resumées les travaux du passé ; ici encore il fallut constater que, par suite de l'irrégularité de la tenue des procès-verbaux, ils ne donneraient pas ce que l'on s'attendait à y rencontrer. Ainsi, la décision, prise récemment par la Société, n'a pu combattre utilement les conséquences fâcheuses d'un retard dont ne sont pas responsables ses membres actuels, des documents précieux ont disparu et nos travaux, destinés dans une mesure modeste à lever le voile que le temps et l'indifférence des hommes jettent sur le passé, ont péri en partie, victimes eux-mêmes des temps et de notre propre indifférence. Aveu embarrassant à faire, mais qui était nécessaire pour expliquer comment est si peu abondante la récolte qu'ont pû fournir les archives et les procès-verbaux d'une société arrivée à la vingt-troisième année de son existence et qui n'a assurément manqué ni de dévouement à son œuvre, ni de collaborateurs éminents.

Quoiqu'il en soit, dans nos travaux passés, tout a été pris de ce qui pouvait intéresser l'histoire et l'archéolo-

gie, constater l'activité intellectuelle de nos collègues et montrer l'utilité de notre existence et de nos études. Autant que possible les communications que nous publions, ont été laissées dans l'état où leurs auteurs les ont produites. Notre intervention s'est bornée au cas où il a été nécessaire de modifier dans ses termes ou d'abréger une note, qui, familière ou trop étendue, ne se présentait pas dans des conditions possibles pour recevoir une publicité que peut-être elle n'avait pas rêvée. Enfin, nous avons été fidèle à l'ordre chronologique, suivant chaque jour les travaux de la Société, et leur conservant la place et la date qu'ils avaient ainsi.

ANNÉE 1850

Tumulus d'Alichamps. — Le Tumulus ne se trouve pas dans la commune même d'Alichamps; il appartient à la Celle-Bruère; mais il est vrai qu'il est situé à l'extrême limite, au point de jonction des deux territoires, à la pointe sud-sud-est du village de Bruère que les deux communes se partagent entre elles. L'aspect du monticule est celui d'un cône bien arrondi au sommet, isolé au nord, à l'est et au sud par une large et profonde coupure d'une chaîne de collines dominantes au midi, plus déprimée des deux autres côtés, tandis qu'à l'ouest ses racines vont par une pente abrupte se plonger dans les eaux du Cher.

Le propriétaire du terrain a souvent trouvé, en cultivant la vigne qu'il a établie sur le monument même, des fragments de poterie, des pièces de monnaies et des pierres meulières, mais de petite dimension. Il brisa un jour un grand pot de forme ordinaire dont le couvercle était de fer et surmonté d'un anneau qui contenaient des ossements. La matière était blanche à l'extérieur et dans l'épaisseur des parois, mais l'intérieur paraissait enduit d'une couleur rouge. Il rencontra une autre fois une clef d'une forme inusitée et singulière ; la poignée n'était pas évidée, mais pleine et aplatie ; un éperon d'argent sans molette, terminé seulement par une pointe unique. Tous ces objets auraient été acquis par un amateur, et qui avait, dit-on, proposé cinq mille francs pour l'acquisition du fonds où se trouvaient ces découvertes ; mais le vendeur, croyant qu'il existe des trésors considérables dans le sol de la Celle-Bruère, a refusé ce marché. Cette croyance est encore affermie chez lui par la sonorité du monticule qui se fait reconnaître, quand il le frappe de sa pioche, et mieux encore par l'ouverture d'un soupirail dont il n'a pu trouver le fond avec la plus longue perche. (Lettre de M. le curé de la Celle-Bruère. — Procès-verbal de la séance du 8 mai.)

Tumulus de Dampierre (commune de St-Germain-sur-l'Aubois). — « L'église de Dampierre était bâtie au milieu de l'emplacement du tumulus supposé, sur un petit tertre formé par un rocher que l'on exploite depuis 25 ou 30 ans, lequel tertre dominait la Loire, baignant ses pieds à cette époque. Les anciens ont vu dans leur enfance les dernières traces de cette église, et les ouvriers qui ont commencé à ouvrir la carrière assurent y

avoir extrait deux chandeliers d'autel et un carrelage d'un longueur peu considérable.

» Les carriers ont déterré, au milieu d'une grande quantité d'ossements humains, une vingtaine de sarcophages en pierre de grès. Ces sarcophages, sans aucun ornement d'art, ni inscription, ni symbole religieux, renfermaient jusqu'à sept cadavres chacun. La longueur des os et la largeur sphérique des crânes feraient supposer qu'ils appartenaient à une race d'individus plus grands et plus forts que nous. Plusieurs de ces têtes avaient sur les yeux de petites pièces de monnaie, que l'on n'a pu reconnaître, et qui, au premier frottement, sont tombées en poussière. »

L'auteur de la notice pense donc qu'il a existé dans ce lieu un champ de sépulture, que la disposition des lieux a fait prendre pour un tumulus, et il ajoute de plus : « Néanmoins, dans ces indications il y a plusieurs choses qui paraîtront surprenantes et qui peuvent donner lieu à des conjectures ni téméraires ni exagérées. Quoique la position de l'église et de l'emplacement ci-dessus précisé explique le voisinage d'un cimetière, cependant, on a peine à comprendre ces amas d'ossements si pressés les uns contre les autres, dans une longueur de 150 pas et dans une largeur de 80 pas, pour une paroisse dont la population était, en 1757, de 445 âmes et qui, dans l'espace de 50 ans, fournit une moyenne de 25 a 30 décès par an, suivant les registres du temps, d'autant qu'on remarque encore que dans le voisinage de la Chapelle et de Jouet on a aussi exhumé beaucoup de cadavres. Ensuite, pourquoi ces sarcophages contenaient-ils une classe d'ossements d'une dimension

différente de celle qu'on a constaté sur les débris voisins? Pourquoi les cadavres des sarcophages ont-ils sur les yeux des pièces de monnaie, tandis que les autres, découverts dans diverses parties du même emplacement, portent, tantôt un anneau au doigt, tantôt une espèce de chapelet autour du col? Pourquoi ici le paganisme avec le prix du péage que réclamait Caron, là le christianisme avec le symbole de l'alliance matrimoniale et de la vénération envers la sainte Vierge? (Note communiquée par M. l'abbé Caillaud.)

La Commission, avec l'auteur de cette note, décide qu'il n'y a pas lieu de reconnaître l'emplacement d'un tumulus sur ce point; mais que, longtemps avant l'établissement du cimetière et de l'église de Dampierre, cet endroit avait servi à des inhumations payennes dont rien ne fixe ni la date ni l'origine. (Procès-verbal de la séance du 8 mai. Voyez *Bulletin de la Commission historique* n° 1, page 10.)

Cimetière de Gron. — On a découvert à Gron des tombes en grès et des urnes. (Communication de M. Bézard. — Procès-verbal de la séance du 8 mai.)

Découverte d'un carrelage antique à Bourges. — Les fouilles d'une maison que l'on élève sur le côté ouest de la rue Notre-Dame (maison Laborde), ont mis à découvert d'anciens carrelages. L'emplacement de la construction avait été utilisé, il y a 60 ans, comme cimetière de l'église Notre-Dame, et sous ses nombreuses fosses on a trouvé un carrelage en terre cuite, et à un mètre 30 cent. au-dessous, un second carrelage de même nature et entièrement recouvert de débris provenant

d'incendies. L'usure de ces carreaux ne permet pas de douter qu'ils aient fait partie d'une maison d'habitation. La ville a, du reste, ainsi que le prouve le nivellement, été exhaussée d'environ 2 mètres 50 centimètres, et le lit de l'Yèvrette a suivi cette marche et a été successivement relevé. (Communication de M. Bourdaloüe. — Procès-verbal de la séance du 12 juin.)

Note sur Saint-Etienne de Dun-le-Roi.— L'ancienne collégiale de Saint-Etienne de Dun-le-Roi, classée en 1841 comme monument historique, est une église à trois nefs dont la voûte est soutenue par seize piliers. Elle appartient au style ogival.

Les chapelles, irrégulières de forme, renferment des ornements intéressants. On remarque dans la première un bas-relief gothique, surmonté d'un élégant clocheton, représentant la scène de la Nativité disposée dans trois compartiments. Un vitrail moderne a récemment remplacé dans la seconde d'anciens vitraux coloriés. On voit dans la troisième un Saint-Sépulcre antérieur au XIIIe siècle, provenant de l'ancien sacellum du château de Dun, ruiné à cette époque ; les figures, de grandeur naturelle, ont été l'objet d'une restauration récente de la part de M. Duroisel, sculpteur de la localité.

Dans la première chapelle de droite se voit un groupe en pierre de six personnages, représentant l'adoration des Mages. La chapelle suivante contient un bas-relief du XIIe siècle, et représentant une église à la porte de laquelle se tient une personne assise. Dans la troisième chapelle, — chapelle de la Vèvre, — on trouve diverses sculptures provenant d'anciens monuments religieux

détruits. Elle était autrefois ornée d'un tableau de l'Annonciation, œuvre du peintre berruyer Jean Boucher.

La chapelle Saint-Pierre, située à l'extrémité sud-est de l'église, est ornée aux angles de trois colonnettes dont les chapiteaux portent des quadrupèdes ailés ou de larges feuilles. Elle est éclairée par une fenêtre ayant de chaque côté quatre colonnettes aux chapiteaux couverts d'animaux ailés ou de feuilles de vignes. La sculpture du troisième chapiteau de gauche représente deux monstres ailés buvant dans un calice.

La chapelle de la Sainte-Trinité, du côté nord, n'a qu'une partie de ses chapiteaux sculptés; on remarque parmi ses ornements un lion à tête humaine et un homme à queue de poisson, tenant un serpent dans ses mains.

Les archives de Dun-le-Roi renferment six pièces relatives à l'église de Saint-Etienne : la première est du dimanche avant la Madeleine (1384); la deuxième, du dimanche après la fête de Saint-Nicolas (1384); la troisième, du dimanche après la délivrance de Jérusalem (1386); la quatrième, du dimanche après la fête de l'Invention de Saint-Etienne (7 août 1396); la cinquième, du dimanche après la fête de saint Marc l'évangéliste (28 avril 1397); et la sixième, du dimanche après la fête de saint Luc (21 octobre 1397). Ces pièces traitent de l'achèvement et de la reconstruction de l'église.

L'église de Saint-Étienne éprouva, depuis lors, de nombreuses vicissitudes: pillée en 1430 par les Anglais, pillée encore en 1569 par les troupes du duc de Deux-

Ponts, qui brûlèrent son clocher, elle eût à subir un nouvel incendie allumé par l'armée royale de M. de Montigny, en 1590. Le clocher de l'église avait été reconstruit en 1601 par les habitants; mais ce n'était pas assez des maux de la guerre, une dernière fois il fût renversé par le feu du ciel. Il a été de nouveau réédifié, mais dans des proportions bien différentes de celles qu'il aurait dû recevoir. (Résumé et extrait d'un rapport sur les réparations nécessaires à l'église Saint-Étienne, de Dun-le-Roi, par M. Moreau, membre correspondant, 24 mai 1850. — Procès-verbal de la séance du 12 juin.)

Camp d'Alléan. — M. l'abbé Caillaud fait la description de l'ancien camp d'Alléan, connu vulgairement sous le nom de Camp de Vercingétorix. L'emplacement en est parfaitement reconnaissable : deux de ses faces, au nord et au midi, sont revêtues d'un terrassement dont l'escarpement, en quelque sorte prodigieux, annonce toute l'importance de la position militaire du chef de l'insurrection gauloise; les deux petits côtés, sont l'un au niveau des terres du plateau, l'autre en pente douce vers un ancien étang. L'emplacement de ce camp se rapporte à la description qu'en fait César dans ses *Commentaires*, livre VIIe, lorsqu'après avoir repris Orléans. il marchait sur Bourges pour en faire le siége. (Procès-verbal de la séance du 18 septembre). (Voir la *Description des Monuments funéraires d'Alléan*, par M. Berry dans les mémoires de la Société, t. I. partie I, p. 131 et suiv.)

Mosaïque de la villa gallo-romaine du Pézeau (commune de Boulleret). — M. Berry annonce que des fouilles faites par M. le marquis de Vogüé, au château

du Pézeau, commune de Boulleret, arrondissement de Sancerre, ont mis au jour une mosaïque. Les cubes de cette mosaïque offrent beaucoup de différence entre eux : les uns ont un centimètre carré, d'autres moins, d'autres plus. Ils étaient fixés dans un massif de ciment de neuf centimètres d'épaisseur. Le fragment qu'il a vu ne porte aucun dessin et paraît grossièrement assemblé. (Séance du 16 octobre). M. de Vogüé a fait au congrès archéologique de France une communication sur la villa gallo-romaine du Pézeau. (Session d'octobre 1849, tenue à Bourges, p. 6). Nous publions un croquis des constructions qui ont été retrouvées. (Plan, envoyé le 5 mars 1851 par M. Cassier. Voir la Planche 1.)

Château de Boucard, renseignements archéologiques sur la commune d'Oizon. — Le château de Boucard, situé dans la commune du Noyer, paraît être très-ancien. Il est bâti près de la grande Sauldre, qui alimente son canal. L'histoire de ses maîtres est peu connue : la tradition les représente seulement comme souvent en guerre avec leurs voisins, les seigneurs de Nancray et de Jars. Ce premier château fut détruit, mais d'une façon incomplète ; une aile était demeurée debout. En 1560, ce qui restait de l'ancien édifice fut restauré et augmenté par l'adjonction d'une aile au couchant. Cette nouvelle partie du château, construite à l'époque de la Renaissance, est de beaucoup la plus belle. Le portrait de l'auteur de cette restauration, un duc de Naille (?), est conservé dans une des salles, ainsi que d'autres qui, suivant la tradition, seraient les images de MM. de Jars père et fils.

La commune d'Oizon (canton d'Aubigny), renferme

diverses localités dignes de mériter l'attention des archéologues. C'est tout d'abord une certaine étendue de terrains entourée de fossés larges et profonds, et connue sous le nom de la *Motte Brunhau*. On croit dans le pays que c'est l'emplacement d'un ancien château féodal, bien que l'on ne retrouve aucune trace de constructions. Des fouilles pratiquées pour vérifier l'exactitude de cette tradition ont donné quelques pierres, beaucoup de tuiles brisées, dont plusieurs avaient un côté dentelé et plombé, et des fragments de grosse poterie. Les recherches n'ayant été poursuivies que jusqu'à 80 centimètres, il n'a pas été possible de constater s'il existait des fondations. La superficie entourée de fossés est d'environ 900 mètres carrés. La tradition locale est entièrement muette sur l'histoire de ce lieu fortifié et sur celle de ses anciens habitants.

On remarque dans la commune, dans un taillis appelé *Taillis des Juliens*, un autre emplacement fortifié, semblable à celui qui vient d'être décrit. Ce serait encore, suivant les souvenirs du pays, un ancien château ; mais des fouilles qui y ont été faites n'ont rien livré, soit en pierre, soit en tuile, indiquant qu'il y eut là des constructions.

Enfin, suivant le dire des gens de la localité, le village de *Noant* s'élève sur la place qu'occupait antérieurement une abbaye détruite à une époque indéterminée. On aperçoit, en effet, des pierres et un très-long mur rasé au niveau du sol. (Note sans nom d'auteur. — Les archives de la Société contiennent un plan du château de Boucard.)

ANNÉE 1851

Trésor de Châteauneuf-sur-Cher. — M. Berry lit une notice sur les monnaies trouvées au mois de mai précédent à Châteauneuf-sur-Cher. (Cette intéressante notice a déjà été publiée.)

Pierre tombale de Nicolas Cœur, évêque de Luçon. — Pendant qu'il se bâtissait un palais à Bourges, Jacques Cœur se choisissait un tombeau dans l'église cathédrale, dont il était le bienfaiteur. Sur sa demande, le chapitre, par un acte du 14 juillet 1447, lui avait cédé l'emplacement de l'ancien vestiaire, et il y fit construire l'élégante et curieuse chapelle des Cœur, maintenant de Saint-Ursin. Cette chapelle était destinée à sa sépulture et à celle de sa famille. Mais Jacques Cœur ne devait pas reposer sur la terre de France, et ses enfants ne purent pas même conserver l'étroit espace choisi pour leurs tombes. Un seul membre de la famille fut inhumé dans cette chapelle, parce qu'il mourut avant la chute de l'argentier ; ce fut Nicolas Cœur, son frère, évêque de Luçon. Ce prélat avait été professeur à Bourges et chanoine de Saint-Étienne ; il fut nommé à l'évêché de Luçon en 1441 et mourut le 1er septembre 1450. Une tombe de marbre noir fut placée sur son cercueil dans la chapelle des Cœur.

Je ne sais à quelle époque cette pierre tumulaire a été enlevée. On en voit une partie sur le seuil de la porte d'entrée des premiers bas-côtés du portique occidental, à droite. M. Romelot l'a signalée. J'ai retrouvé l'autre moi-

tié à l'entrée du portail méridional. Une partie de l'inscription est encore visible ; sur le premier fragment on lit : DOMINVS NICOLAVS, le mot CVER est effacé. Sur la partie correspondante de l'autre fragment on lit EPISCOPVS LVCIO *(nensis)*, on supplée les mots *qui obiit anno* effacés, puis on lit DNI MILLESIMO DCCC QVINQGESIMO, ensuite PR, commencement des mots *prima die septembris*. L'abbé Romelot dit que l'inscription indiquait une fondation, faite par le prélat, de douze anniversaires dans l'église cathédrale de Bourges. Cette partie de l'inscription est effacée.

Ne serait-il pas convenable de replacer cette pierre tumulaire là où reposent peut-être encore les restes du prélat ? D'ailleurs, rien ne rappelle plus Jacques Cœur dans cette chapelle bâtie par lui ; ses armes ont été arrachées des vitraux. La tombe de son frère serait un souvenir de notre illustre et malheureux compatriote. (Notice de M. l'abbé de Barral, lue à la séance du 10 décembre. Voyez procès-verbaux et archives.) Le vœu exprimé par l'auteur de cette note a été satisfait; les deux fragments de la pierre tombale de Nicolas Cœur ont été réunis dans la chapelle des Cœur.

Peintures murales. — M. de Girardot signale l'existence de peintures murales à Chârost. M. l'abbé de Barral signale également : 1° Un tableau à volets dans l'église de Saint-Janvrin ; 2° deux écussons sur vitraux peints, qui sont à Fussy, présentent les armoiries de Jean Niquet, qui se trouvent déjà au collége, chez le portier ; enfin, M. Chazereau fait connaître que l'église d'Ivoy-le-Pré possède aussi des peintures murales. (Procès-verbal de la séance du 12 novembre.)

ANNÉE 1852

Note sur l'ancienne abbaye de Manzay. — J'ai visité hier l'ancienne abbaye de Manzay, située commune de Limeux, et je suis revenu surpris des belles choses que j'ai admirées. L'église, qui est encore dans son entier et en assez bon état, est un édifice très-considérable qui me paraît remonter au XIe siècle et appartenir à l'architecture bysantine la plus riche. C'est un des plus beaux édifices religieux que je connaisse dans le diocèse de Bourges. Elle est aussi longue que l'église de Massay, à laquelle je la préfère. Les voûtes de plein-cintre sont en briques ; il ne reste de nervures que dans le chevet, qui me paraît avoir été construit après l'église, bien qu'il soit de la même architecture. Les fenêtres, également plein-cintre, sont longues, étroites et très-remarquables par la pureté de leurs dimensions. L'intérieur, qui est fort délabré, me paraît avoir été autrefois couvert de peintures. Ce qui reste des bâtiments de l'ancienne abbaye, qui est assez considérable, me semble remonter à la même époque que l'église, et n'avait subi d'autres altérations que celles que les propriétaires actuels leur ont fait subir. La plus grande partie des chambres est voûtée, mais les voûtes sont plus massives que celles de l'église..... (Lettre du 30 janvier, de M. Chenu de Thué, juge de paix à Lury, adressée à M. Caillaud et conservée dans les archives de la Société.)

Trouvaille de monnaies romaines au Chautué.—Entre Morogues et Humbligny, dans une butte placée à peu

de distance du camp romain du Chautué, on a trouvé un petit trésor de monnaies romaines, au nombre d'environ 88 médailles. 75 sont en argent, à l'effigie de Caracalla, Trajan, Macrin, Gordien III, Philippe père et fils, Trajan-Dece, Dece fils, Trebonien, Gallus, Valerien, Gallien, Œmilien et Salonine. Elles ont les revers suivants :

Caracalla : Appollon, PM TRP XVIII COS IV PP.
Trajanus : Tête radiée, DIVO TRAJANO. — Aigle, CONSECRATIO.
Macrinus : FELICITAS TEMPORVM.
Gordianus : ROMAE AETERNAE.
Id. Mars. PM TRP IIII COSIIPP.
Id. CONCORDIA MILITVM.
Id. CONCORDIA AVGG.
Id. IOVI STATORI.
Id. Vénus. PM TRP III. COSIIPP.
Id. LIBERALITAS AVGG.
Id. FORTVNA REDVX.
Id. FIDES MILITVM.
Philippus (pater) : Chèvre. SECVLARIS AVGG.
Id. FELICITAS IMPERATORVM (Inscription).
Id. LIBERALITAS AVGG.
Id. FIDES MILITVM.
Trajanus-Decius : PANNONIAE.
Id. PAX AVGVSTI.
Id. GENIVS EXERCITVS ILLYRICIANI.
Decius (filius) : PIETAS AVGG.
Trebonianus-Gallus : LIBERTAS AVG.
Valerianus : FIDES MILITVM.
Gallienus : VIRTVS AVGG.
Œmilianus : IOVI CONSERVATORI.

Les autres pièces se composent de trois moyens bronzes aux effigies d'Auguste Vespasien et Domitien, et de dix grands bronzes, d'une conservation médiocre, des empereurs Trajan, Hadrien, Marc Aurèle, Faustines (Senior et Junior), Commode, Verus, Septime-Sévère, Crispine et Julia Mammea. (Communication de M. Berry. Procès-verbal de la séance du 10 mars 1852. Aux archives de la Société.)

Tumulus d'Argenvières. — Le maire d'Argenvières signale dans sa commune l'existence d'un tumulus, dans lequel ont été trouvés, en 1847, trois cadavres entourés de pierres plates formant cercueil. Ces cadavres avaient chacun un collier de cuivre de différentes grandeurs; le plus large pouvait avoir trois doigts de diamètre. (Procès-verbal de la séance du 19 mars.)

Constructions et voies romaines de Vernais. — Dans le courant des années 1848 et 1849, la difficulté de se procurer à bas prix des matériaux pour la construction des chemins vicinaux fit faire quelques recherches dans un champ situé près du village des Couillets (commune de Vernais), et connu sous le nom de *Champ de la Pierre*. Ces recherches n'aboutirent pas à la découverte d'une carrière, mais mirent sur la trace d'une série de filons, qui n'étaient autre chose que les fondations d'anciens édifices. Aujourd'hui ces fondations ont été fouillées et on en a retiré toute la pierre, pour l'employer soit aux chemins vicinaux, soit à des constructions particulières. On n'en reconnaît l'emplacement qu'à la dépression du terrain, ce qui rendait assez difficile le relevé d'un plan exact. Ce plan, toutefois, a été dressé et offert à la Société

par M. Mallay, avec une notice d'où nous extrayons les détails suivants.

Les constructions dont il a été ainsi possible de retrouver la trace s'étendent sur des terrains qui portent sur le plan cadastral les nos 239, 254, 422 et 423 de la section C de la commune de Vernais. Elles consistent en un bâtiment principal dont les fondations ont été relevées en entier, et d'une série d'autres bâtiments dont les vestiges ont plus ou moins disparu.

La grande construction, située sur le terrain n° 254, est, ainsi que l'indique le plan, un grand édifice de forme irrégulière, à sept côtés, dont le plus étendu, le côté EK, peut être considéré comme une base, les autres dessinant un arc de cercle irrégulier. Le côté EK, long de 52m70, est à 53 mètres du chemin vicinal de Vernais à Ainay-le-Château. Les murs de cette enceinte ont 1m66 d'épaisseur; à l'intérieur il existait des petits murs de 0m50, qui figurent au plan. Une porte, également indiquée sur le plan, donnait accès dans le bâtiment. M. Bonnelat a signalé deux autres issues placées à peu près aux points G et J avec escalier en dehors, dont les marches étaient faites de grès très-blanc, étranger à la localité et provenant, sans doute, de la forêt de Tronçais. Toutes les autres étaient en calcaire du pays.

Outre la grande construction, M. Mallay a relevé sur son plan d'autres vestiges d'édifices: — A, espace circulaire de 4m 35 de rayon, que l'on a trouvé rempli de matériaux provenant de débris de constructions. Était-ce une citerne, un trou ou une fosse? C'est ce qu'on ne pourrait dire. C D, traces de murs situés presque symé-

triquement par rapport à A. Lors des fouilles, on n'a pu trouver que la longueur qui est représentée sur le plan, sans rien qui indiquât leur jonction avec d'autres parties. B, pièce entière dont les murs avaient 1m 66, et offraient la forme d'un trapèze. Une entrée existait sur le petit côté. En continuant au-delà de B, vers le nord, on a trouvé également une série de murs qui formaient des petits cabinets rectangulaires et carrés de 3 mètres sur 4 ou 5 les uns, et de 4 mètres sur 6 les autres.

M. Bonnelat avait, avant ces constatations, reconnu à l'est et au sud du numéro 254, d'autres vestiges d'édifices. Au nord il avait vu les constructions distribuées en très-petits appartements. Dans les champs numéros 422 et 423, il avait découvert un bâtiment long de 30 mètres et large de 18, d'une forme analogue à celle de nos maisons actuelles; d'autres constructions du même genre ont été trouvées sur le numéro 239.

Dans ces différentes ruines, on a rencontré des tuiles plates, épaisses et à rebord, s'emboîtant les unes dans les autres, des débris de poteries et des monnaies qui ont été perdues. Enfin, près du mur F E du bâtiment principal, il y avait des pierres semi-cylindriques et régulières ayant 0m 70 centimètres de diamètre et qui, réunies, pouvaient former des fûts de colonnes de 0m 70 centimètres de hauteur.

L'importance qu'avait, lors de son existence, l'établissement antique de la commune de Vernais, se montre encore mieux par la découverte de chemins établis pour la desservir. « A la porte du bâtiment prin-

cipal, dit M. Mallay, aboutissait une voie qui se dirigeait au sud-ouest ; à 100 mètres environ elle se bifurquait, l'une des branches tournait au sud et l'autre continuait au sud-ouest pour incliner au sud à peu de distance et marcher ensuite parallèlement à la première, sur 3 ou 400 mètres de longueur. A cette distance, la première branche se dirigeait au sud-est, et après avoir passé dans la commune de Bessais, vers le village de Barre, semblait de là se diriger dans l'intérieur du Bourbonnais. Ce n'est toutefois qu'une hypothèse, car les traces n'en sont pas assez marquées pour qu'on puisse lui assigner positivement une direction.

La deuxième voie, après avoir incliné au sud, va passer au moulin de la Rivière, où on a trouvé, lors de la construction du pont de la Marmande, les fondations d'un pont qui servait probablement à cette route. De là, elle se dirige, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, sur Cérilly, et de là, sans doute, sur Néris, qui était un des établissements considérables des Romains dans le centre de la Gaule.

J'ai fait quelques remarques sur le genre de construction de ces deux voies, d'après les vestiges que j'en ai retrouvé de distance en distance.

La chaussée en pierre de la première (celle qui se dirige vers l'intérieur du Bourbonnais), se compose d'une forte couche de pierres plates superposées et d'une seconde couche de petits matériaux.

La deuxième (celle qui va sur Cérilly), est une chaussée formée de grosses pierres mises de champ, rechargées d'une couche de petits matériaux.

La différence de ces deux systèmes de chaussées ferait supposer qu'elles ne sont pas de la même époque. (Lettres : 1° de M. Bonnelat, juge de paix de Charenton, du 16 avril 1851 ; 2° de M. Mallay, agent-voyer à Saint-Amand, du 13 mars 1852, avec plan à l'appui. Voir planche n° 2.)

Découverte de peintures murales à Lury. — M. le juge de paix de Lury adresse une note sur la découverte qu'il a faite dans l'église de cette ville, de peintures murales d'un travail délicat, représentant huit croix de consécration. (Procès-verbal de la séance du 10 avril.)

Camp romain de Preuilly. — M. l'abbé Caillaud a reconnu l'existence à Preuilly d'un camp romain, à l'endroit où l'on signalait un tumulus, vis-à-vis de l'emplacement de *Ville-Perdue ;* ce camp devait se trouver sur la ligne de la voie romaine qui conduisait de Bourges à Tours. Dans l'enceinte du camp il y a des buttes qui l'avaient fait considérer comme un ensemble de tumulus. L'une de ces buttes a 3 kilomètres de circonférence. (Procès-verbal de la séance du 2 juin. Voyez *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.* 1er volume. *Les Enceintes en terre dans le département du Cher,* par A. Buhot de Kersers.)

Amphores découvertes à Châteaumeillant. — M. Bussières dépose le dessin de trois fragments d'amphores découvertes à Châteaumeillant. (Procès-verbal de la séance du 2 juin.)

Inscriptions tumulaires de l'église de Soulangis. — M. Zévort signale une épitaphe qui se trouve dans

l'église de Soulangis. Cette épitaphe, gravée sur une table de marbre, accompagnée d'armoiries et d'ornements coloriés, est ainsi conçue :

CY GIT DAME GABRIELLE DE ROCHECHOVART, FILLE DE FEV M[e] GUY DE ROCHECHOVART, CHEV[r] S[r] DE CHATILLON LEROY ET BRÉVIANDE, CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES DES ORDONNANCES DU ROI, ET DE D[me] GABRIELLE D'ALLONVILLE SES PÈRE ET MÈRE, ELL EEN SON VIVANT DE M[r] JEHAN JACQVES DE LAGRANGE, CHEV[r] S[r] ET VICOMTE DE SOVLANGIS LIEUTENANT AV GOUVERNEMENT ET COMP[ie] DE LA CITADELLE DE CALAIS, SOVBS LA CHARGE DV S[r] D'ARQVIAN SON PÈRE, CAPITAINE ET GOVVERNEVR POVR LE ROI, DE LA VILLE ET CITADELLE DVDIT CALAIS ET PAYS RECONQVIS ; LAQVELLE DÉCÉDA AV LIEV DE SOVLANGIS LE 28 JOVR DE JVIN. — MICVIXIX. PRIEZ DIEV POVR SON AME.

Dans la même église on remarque une pierre tombale portant une inscription en caractères gothiques. C'est celle de Guillaume de Cambray, chancelier de France. La Thaumassière relate l'inscription avec une erreur de date. (Procès-verbal de la séance du 14 juillet, aux archives.)

Aqueduc romain dans la commune de Veaugues. — M. Massillon annonce qu'on a découvert dans la commune de Veaugues, près de la voie romaine de Bourges à Château-Gordon, une partie d'aqueduc romain. (Procès-verbal de la séance du 10 novembre.)

Découverte de monnaies à Brinon. — Découverte à Brinon (canton d'Argent) de 25 pièces d'argent des

règnes de Charles IX, Henri III, Charles X et Henri IV. (Lettre de M. Chazereau, du 20 novembre 1852, aux archives.)

Ruines romaines. — Les travaux de la route d'Ennordres à Aubigny a mis à jour d'anciennes constructions romaines avec des débris de tuiles, briques, poteries, clous, meules et quelques pièces de cuivre mais trop frustes pour pouvoir être lues. (Même lettre et procès-verbal de la séance du 10 décembre.)

Dans un tumulus situé dans la commune d'Argenvières, on a trouvé des squelettes ayant au col et aux bras des anneaux de cuivre. Dans la commune de Feux, à Chezelles, dans la propriété de M. Lugny, on a rencontré une monnaie d'argent de l'empereur Trajan-Déce, portant au droit IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS, AVG, avec la tête du prince radiée à droite; au revers GEN ILLYRICI, avec un génie tenant une cornucopie. A Beffes, dans un champ, on a recueilli un grand bronze d'Alexandre Sévère, offrant au droit: IMP. CAES ALEXAND PAVG, avec le buste lauré à droite; au revers: VIRTVS AVGVSTI; dans le champ, guerrier appuyé sur une haste. S. G. (Communication de M. Macario, membre correspondant. Procès-verbal de la séance du 10 décembre.)

Voie romaine à Chavannes (canton de Châteauneuf). — M. Pinault a découvert dans la commune de Chavannes un tronçon de voie romaine et à peu de distance une patère en cuivre. (Procès-verbal de la séance du 10 novembre.)

Aqueduc au Pressoir-Houet. — M. Zévort signale comme existant encore une grande portion d'aqueduc au-dessus du Pressoir-Houet, le long de la voie romaine de Château-Gordon. (Procès-verbal de la séance du 10 décembre.)

Est-ce une partie de l'aqueduc de Menetou-Salon ; ou bien cette conduite d'eau, qui semble s'attacher à la chaussée antique, viendrait-elle de Veaugues ?

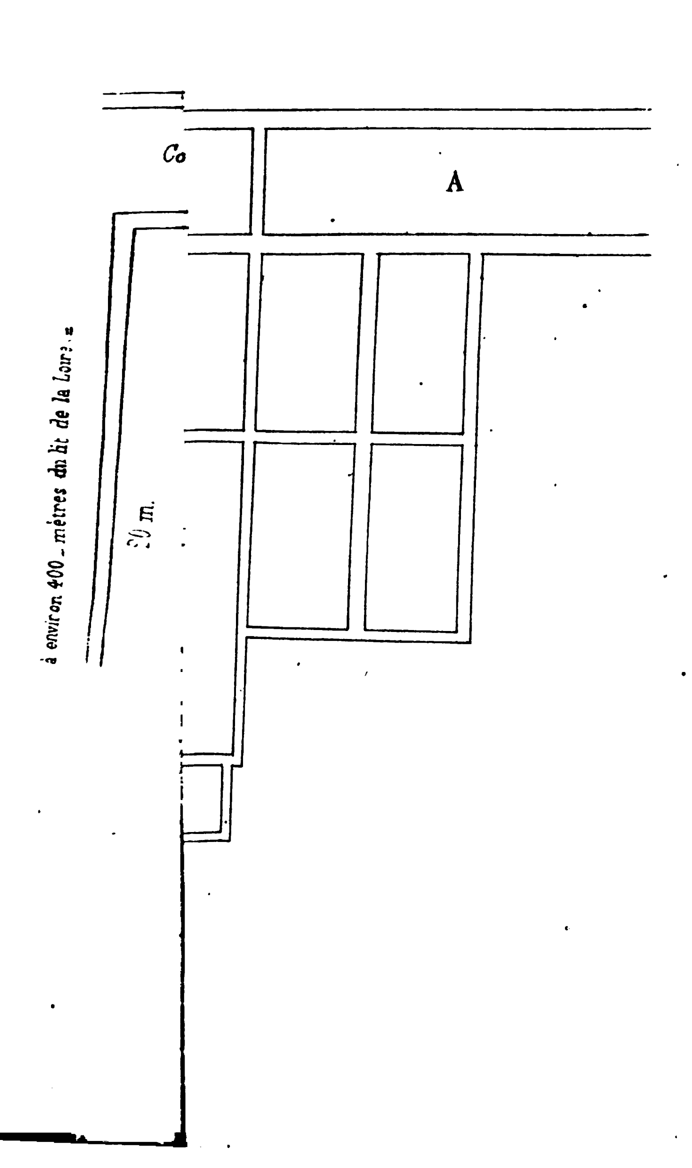
D. Mater, *Secrétaire.*

Pl.

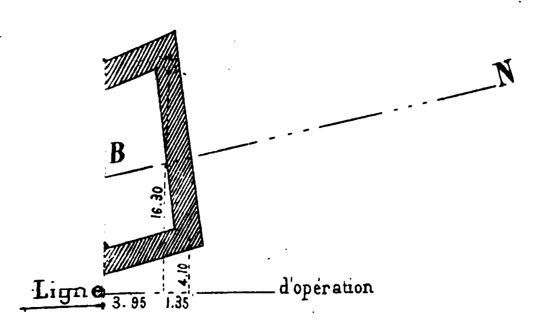
ɿde.

de largeur intérieure.
noins grand que celui des fours
rait placer la mosaïque
nent ayant environ 16 centimètres

d'épaisseur avec caillou d'echantillon.



Pl.



S.C. N.° 254 du PLAN CADASTRAL

Echelle de 0,002 p.r m.e

S

de 0,70 de Diamètre
p.m.e

Epaisseur des murs d'enceinte.... 1.66
id des murs de refend .. 0.50

MÉMOIRE

SUR LES DIVINITÉS BITURIGES

MARS-COSOSUS & SOLIMARA

Les deux textes dont nous nous occupons ici ne sont pas nouveaux ; découverts, l'un au commencement, l'autre à la fin du XVIIe siècle, ils ont, depuis lors, sollicité plus d'une fois l'attention des curieux, et plus d'un érudit (parmi lesquels il convient de citer, hors ligne, M. Buhot de Kersers, dans l'excellent recueil d'épigraphie locale dont il a doté le département du Cher), ont cherché à les interpréter. Néanmoins, cette double énigme est restée en partie inexpliquée par ceux qui successivement l'ont interrogée. C'est ce qui nous engage à l'examiner à notre tour et à essayer de présenter quelques nouvelles solutions, bien que nous ayons contre nous dans cette entreprise, et notre insuffisance personnelle, et la pauvreté relative dans laquelle nous sommes placé quant aux sources de renseignements que ce genre d'études exige de toute nécessité.

I

MARS-COSOSUS

Aux premières années du XVII[e] siècle, on découvrit dans les dépendances de la terre de Maubranches, qui appartenait alors à Pierre Biet, lieutenant-général au présidial de Bourges, une statuette antique en bronze, du dieu Mars, pourvue d'une inscription latine, qui fit travailler, lors de sa mise au jour, l'esprit des érudits de l'époque. Depuis lors, cette inscription a appelé à différentes reprises l'attention des archéologues et des épigraphistes, sans qu'aucun d'eux, à notre connaissance, ait proposé une interprétation sérieuse des obscurités que ce texte contient et du problème qu'il soulève.

Nous nous proposons d'examiner à notre tour ce monument, et, à l'aide des particularités de notre histoire locale, d'essayer à débrouiller, si nous le pouvons, un peu de cette obscurité et à fixer quelques-uns des points du problème.

Nous ne connaissons l'inscription de Maubranches que par les rapports que nous en ont laissé nos anciens historiens et littérateurs de la province, car, malheureusement, le monument qui la portait a été perdu, et avec ce monument une ressource considérable dont nous pourrions nous aider pour la solution des difficultés que

des transcriptions plus ou moins fidèles auraient pu ajouter à celles qu'offrait déjà le texte original.

Étienne Clavier, en latin Claverius (1), professeur et secrétaire de l'Université de Bourges, fut le premier qui signala cette inscription dans le commentaire dont il accompagna l'édition qu'il donna des satires de Perse, en 1607. A la note de la page 114, il raconte qu'elle décorait le pied d'une petite pyramide, surmontée de la statuette de Mars. Voici en quels termes il s'exprime : « Prætereà in ibi (ad prædium nobile D. Bieti, Biturigum Cuborum judicis clarissimum) reperta est parvula pyramis, cui Mars rectus insistebat. In ejus vero basi hœc fuit inscriptio : *Flavia Cuba Firmani filia Cososo Deo Marti suo*. Deindè : *hoc signum dicavit Augusto.*» (2).

Plus tard, Lathaumassière, qui eut certainement cette inscription sous les yeux, car elle avait dû se conserver dans la maison Biet, la releva d'une manière plus conforme à l'original et l'inséra dans le chap. 61 du livre IX de son *Histoire de Berry*, qu'il mettait sous presse vers la dernière décade du XVII[e] siècle. Voici sous quelle formule il nous a transmis ce document épigraphique si précieux pour notre pays :

(1) Et non Cluvier, comme l'écrit Lathaumassière, après Catherinot, qui mentionne également cette découverte à la page 7 de ses *Antiquités romaines de Berry*, et qui paraît avoir confondu notre commentateur avec le célèbre géographe de son temps Philippe Cluvier.

(2) PERSII FLACCI *satyræ à* St. Claverio *annotata*. 1607, page 114.— Il ajoute : « Sic Hercules Ogmion et alii à diversis gentibus cognominati ex antiquis inscriptionibus.»

FLAVIA CVBA
FIRMANI . F.
COSOSO . DEO . MARTI . SVO .
HOC . SIGNVM
DICAVIT . AVGVSTO .

C'est par lui que nous savons quelle préoccupation, stérile d'ailleurs, elle occasionna chez les savants de ce temps. Nous avons vu le peu qu'en dit Clavier, et Lathaumassière nous apprend que Scaliger, interrogé à son sujet par le fils de Charles Labbé, le commentateur de notre *Coutume du Berry,* ne put lui en rendre d'autre raison, sinon qu'il y voyait une dédicace faite à une divinité topique du nom de *Cososus.*

C'était sans doute raisonner juste et des découvertes réitérées sont venues, depuis lors, confirmer cette opinion, en faisant connaître en divers lieux de l'ancienne Gaule des monuments votifs à des divinités locales, sur lesquels la dédicace se reproduit avec des formules analogues à celles qui accompagnent la dédicace de Flavia à son dieu Cososus.

Cela dit, entrons dans l'examen de l'inscription de Maubranches. Les éléments qu'elle fournit à apprécier sont, au premier rang, le nom de l'adoratrice du dieu, à laquelle nous devons ce monument épigraphique, *Flavia Cuba*. En effet, le surnom de cette matrone gallo-romaine, nous dirions aujourd'hui son nom de famille, offre ceci de remarquable qu'il est le même que la dénomination gauloise du pays où, sans nul doute, elle avait pris naissance. C'est ainsi que la province du Berry a, plus

d'une fois, donné son nom à certains de ses enfants pour lesquels il est devenu patronymique.

Nous aurons ensuite à considérer le nom et la nature du dieu localisé par l'épithète *Cososo,* et, au besoin, le qualificatif d'*Augustus* appliqué à ce dieu, et qui, fréquent dans les inscriptions des deux premiers siècles de notre ère, n'a trouvé que tout récemment son explicaplication.

Nous reviendrons plus tard sur le nom et même la personnalité de Flavia Cuba ; ce qui doit nous occuper avant tout, c'est le dieu lui-même auquel elle adressait ses hommages.

Et ici, tout d'abord, se présente une difficulté résultant de ce fait peu commun que l'inscription dont nous nous occupons aurait été faite en double exemplaire, car elle se serait rencontrée successivement dans deux endroits fort distants l'un de l'autre, ce qui a provoqué chez des esprits doués d'une prudente réserve, des doutes sur l'authenticité de cette double découverte (1). Lathaumassière, au livre VII, ch. 41 de son *Histoire,* où il mentionne la richesse en antiquités du vieux Levroux, ajoute : « Il y a soixante ans ou environ, qu'il s'y trouva une lame de cuivre sur laquelle se lisaient ces mots : *Flavia Cuba Firmiani Filia Colosso Deo Marti Suo Hoc Signum Fecit Augusto.* »

La date établie approximativement par Lathaumassière indiquerait que la découverte de cette plaque serait

(1) V. Raynal, *Histoire du Berry*, t. Ier, p. 81.

d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années postérieure à celle de la statuette de Maubranches.

Faut-il croire, relativement à cette mention de l'inscription de Levroux, à une note mal prise et répétée par mégarde dans un ouvrage dont l'impression dura d'ailleurs plusieurs années, en sorte que, quand, à une assez grande distance de là, l'auteur reproduisit l'inscription de Maubranches, il ne fut plus question de l'autre ? Serait-ce que la plaque trouvée à Levroux, n'aurait été qu'un fragment détaché de la statuette de Maubranches et que le hasard des évènements aurait conduit dans le Bas-Berry, d'où la mention en serait revenue à Lathaumassière sous une forme altérée ? Ce sont là deux hypothèses devant lesquelles on hésite quand on a pu apprécier combien Lathaumassière est sérieux d'habitude dans ses allégations, quel soin scrupuleux il apportait à s'informer des faits qu'il devait consigner dans son grand travail ; d'autant qu'il semble, comme nous l'avons dit, qu'il ait dû copier sur l'original l'inscription de Maubranches conservée probablement dans la famille du possesseur. Ce qui rend l'embarras plus grand pour nous, c'est cette omission de tout souvenir donné à l'inscription de Levroux dans son livre IX, après qu'elle a été insérée par lui précédemment, au livre VII de la même histoire. Cet oubli fut-il volontaire ou n'est-ce qu'un fait d'inadvertance ? Le premier cas ne serait pas en faveur de l'authenticité de la version, et le silence gardé ensuite à ce sujet par l'auteur donnerait peut-être à penser qu'il avait reconnu ou soupçonné, depuis l'impression de ce passage de son livre, quelque erreur dont il n'aurait pas jugé à propos d'entretenir le lecteur, es-

timant qu'il valait mieux, plus tard, remplacer un texte fautif par le texte véritable.

Dans le doute, il nous semble que le plus prudent est d'accepter, comme au moins possible, bien qu'avec toutes réserves, la simultanéité d'existence de nos deux inscriptions.

Le scepticisme de ceux qui, ainsi que M. Raynal, hésitent à accueillir comme vrai le fait de cette simultanéité, s'appuie plus encore sur la différence de lecture que présentent les deux inscriptions, d'ailleurs similaires, que sur l'existence de deux textes parallèles de cette nature et presque identiques, bien que placés à longue distance l'un de l'autre. On pourrait se demander pourtant si le caractère de l'inscription de Levroux, opposé à celui de Maubranches, ne serait pas propre à confirmer plutôt la concurrence effective des deux inscriptions, en même temps que la bonne foi de ceux qui l'ont révélée.

Nous allons dire comment nous comprendrions que le dieu *Cososus* ou *Colossus* ait pu obtenir les prières des mêmes fidèles en même temps à Maubranches et à Levroux ; mais il faut vider premièrement la question de cette variante de son nom et en résoudre l'apparente contradiction.

De ces deux formes du nom, quelle est la vraie, s'il faut choisir entre elles ? Ou bien sont-elles également acceptables, et alors comment se motive la variante ?

Doit-on voir dans *Cososo* et *Colosso* la double forme adjectivale d'un seul et même thême, soit deux qualifi-

catifs tirés de deux vocables à peu près identiques, et qui, suivant toute apparence, reconnaîtraient un seul radical et une même acception ?

Pour que ces deux formes puissent être reçues au même titre, il faudrait qu'elles fussent l'une et l'autre garanties par la lecture faite jadis sur les originaux de la part de ceux qui nous les ont transmises toutes les deux ; or, c'est ce qui ne paraît pas avoir eu lieu. Lathaumassière, comme nous l'avons dit, a vraisemblablement pu lire sur le monument même qui la portait l'inscription de Maubranches, et pour la sûreté de sa lecture il est permis de s'en rapporter à son expérience d'antiquaire et à son érudition, mais il n'en fût sans doute pas de même pour l'inscription de Levroux, dont copie seulement semble lui être parvenue à distance. Or, dans cette hypothèse, les conditions de sécurité ne sont plus les mêmes.

Il est donc permis de croire que ce dernier texte aurait été transcrit par ceux qui l'ont communiqué à notre historien, non pas sous la forme graphique que le graveur lui avait donnée, mais dans une écriture courante, et c'est ce que semblerait indiquer cette particularité que Lathaumassière a publié cette variante de l'autre inscription, non pas avec cette disposition propre aux légendes épigraphiques, mais dans l'ordonnance typographique ordinaire, et avec les caractères employés pour le reste de son livre. On peut très-bien comprendre alors que le premier *s* du nom *Cososo* ou *Cososso,* dans l'écriture courante de la copie, qu'il aurait eue seule en sa possession, ait pu pour lui prendre la forme d'un L. Quant

à la réduplication du *s* final, elle n'a aucune importance, et peut fort bien s'admettre, sans modifier en rien le sens ni le caractère du mot ; c'est pure affaire de prononciation locale ou même personnelle.

En somme, si l'on accepte notre explication, la prétendue dualité du *Cososus* et *Colossus* se fondrait facilement en un seul personnage divin, dont le nom suivant la bouche qui le prononcerait, serait *Cososus* ou *Cosossus*.

Mais il s'agit de motiver la présence simultanée de cette double dédicace à la même divinité, par la même personne et dans deux endroits différents.

Cela ne pourrait s'expliquer, à notre sens, que par ce fait que l'adoratrice de Mars-Cososus, possédant des domaines en deux centres éloignés du pays biturige, de façon à pouvoir y partager sa vie suivant ses besoins ou son caprice, avait dans chacune de ces deux résidences un sanctuaire consacré à son dieu favori. N'avons-nous pas pour autoriser une semblable opinion, la tradition relative à Léocade, étendant sa domination sur Bourges et Déols à la fois, et partageant son séjour entre ces deux localités du haut et du bas Berry ?

Ainsi en eût-il été de Flavia Cuba et des autres membres de sa famille. Dans sa grande dévotion au dieu de sa maison (Marti *Suo*), non contente de lui avoir comsacré, à quelques lieues d'Avaricum, un monument de sa piété, elle aura voulu lui accorder un nouveau témoignage de son culte dans ce vieux Gabatum, centre, à cette époque, d'une prospérité dont les vestiges archéo-

logiques, remis en lumière à diverses époques, sont venus nous fournir le témoignage par leurs ruines curieuses et riches en informations.

L'inscription à Cososus, gravée sur une plaque de cuivre, si nous en jugeons par les analogues, devait, pour peu qu'elle ait jamais existé, décorer une niche supportant l'idole, dont elle constituait comme l'enseigne, et placée apparemment dans quelque oratoire de la maison de Flavia.

Il nous reste maintenant à examiner quel était ce dieu, objet du culte de la fille de Firmanus, et à déterminer, du mieux qu'il nous sera possible, le sens du surnom encore inexpliqué qui accompagne son nom.

Dans quelle mesure cette divinité gallo-romaine se rapprocherait-elle du Mars Cocidius ou Cocideus, dont l'épigraphie de la Grande-Bretagne nous offre trois ou quatre fois le nom dans des inscriptions de légionnaires ? (1) C'est une question que nous nous contenterons de poser en passant, n'ayant pas le moyen de la résoudre ; mais, en continuant à fonder nos appréciations sur l'analogie, nous estimons que le surnom de Cososus servait à localiser le culte du dieu Mars, dont il devait constituer la dénomination topique.

Nous avons pour justifier cette manière de voir les nombreuses attributions du même genre que nous offrent les recueils épigraphiques (2). A l'exemple de ce qu'on a

(1) Orelli. Numina peregrina. 1983. — Heuzen. *ibid.* 3837 à 3890.
(2) C'est la signification qu'il faut attribuer, n'en doutons pas, à

fait à l'occasion de quelques-unes de ces attributions, nous sommes disposé à demander à l'une des localités de notre voisinage l'origine du surnom appliqué au Mars biturige, et à y rechercher la trace encore subsistante, sinon du culte, au moins de la dénomination du dieu, en nous attachant à ce principe que, à l'instar de tous les ethniques primitifs, celui-ci devra exprimer un détail d'ordre purement naturel et rappeler une particularité physique de la localité.

une grande partie des surnoms attribués à Mars dans les inscriptions que reproduisent les recueils d'Orelli et d'Heuzen, parmi celles recueillies dans la Gaule, la Grande-Bretagne et les autres régions celtiques. Indépendamment de Mars *Camulus*, signalé dans les nos 1960, 1977 et 1978, Orelli en a conservé une dizaine, savoir : Mars *Belatucardus* (1965-66), qu'Heuzen nous fait lire *Belutucadrus* (5879).—Mars *Braciaca* (1357).—Mars *Britovius* (1356).—Mars *Caturix* (1980). — Mars *Cocideus* (1983), que nous retrouvons trois fois dans Heuzen sous la forme *Cocidius* (3887-90). — Mars *Halamardus* (2002). — Mars *Lacavus* (2018).— Mars *Ollordius* (2066). — Mars *Segomo* (1356). — Quant à Heuzen, outre Mars Cocidius, il nomme Mars *Albiorix* (5867). — Mars *Leherenus* (5894-95). — Mars *Leucetius* ou *Loucetius* (5898-99), indiqué déjà par Orelli (1356). Nous ne rechercherons pas ailleurs les moyens d'augmenter cette nomenclature en la complétant, nous contentant de signaler comme un fait digne de remarque, l'association de plusieurs Mars, qui se trouvent parfois ensemble sur une même inscription. Ainsi, dans une intéressante dissertation insérée par M. Ed. Cougny, alors professeur de rhétorique, au tome Ier du *Bulletin de la Société nivernaise* (p. 328 et suiv.) sur la découverte d'inscriptions faite à Bouhy-le-Tertre (Nièvre), nous trouvons celle-ci : MARTI (*bus*) BOLVINNO ET DVNAC (*o*); double appellation, dans laquelle, avec une rare ingéniosité, l'auteur a cru reconnaître l'origine primitive du nom de Bouhy-le-Tertre. Telle encore celle-ci : DIVANNONI . DINOMO. GETIMARO . MARTIB (*us*), qui a été découverte en 1856 et communiquée à cette date par M. Bouchard au Comité de la langue, de l'histoire et des arts près le ministère de l'Instruction publique (Voir *Bulletin du Comité*, t. 3e, p. 152 et 677).

Ceci posé, et en admettant que le thême *Cos* se soit conservé dans notre onomastique locale avec les modifications autorisées par les règles de mutation de notre idiôme, si nous recherchons quelle forme il aurait dû revêtir dans les temps postérieurs, nous observons que le mot CHOS est celui qui le représenterait le plus fidèlement. Or il se trouve que précisément *Chos* a servi dans le passé à désigner un centre de population voisin de Maubranches, et dont l'antiquité s'appuie sur des vestiges qu'on y rencontre, c'est aujourd'hui le domaine ou village de *Chou,* dans la commune de Moulins-sur-Yèvre.

Il est à remarquer en effet que, du plus loin que le nom de lieu de Chou nous soit connu, c'est-à-dire dès le XIIe siècle et jusqu'au XVe, ce nom se trouve écrit dans nos archives CHOS.

Bien entendu, nous ne prétendons pas préjuger par là que ce nom n'ait pu, même antérieurement, revêtir une autre physionomie : il serait possible en effet que la forme actuelle, employée de toute ancienneté concurremment avec l'autre, ait fini par la déposséder dans l'usage habituel, car il est juste de reconnaître que le nom *Chou* existait comme ethnique en France dès la période mérovingienne(1), mais il suffit pour notre thèse que l'antiquité de la forme *Chos* nous soit assurée.

(1) Tandis que les légendes de la numismatique de cette époque nous offrent sous la forme CHOE, répétée avec quelques variantes, une localité monétaire au sujet de laquelle aucune attribution ne fut d'abord proposée, M. Quicherat a pensé retrouver ce lieu dans le *Choue* vendômois (Loir-et-Cher), mentionné au tome VI des Bollandistes comme lieu de station des reliques de saint Martin pendant

Or, cette forme *Chos*, qui semble la plus ancienne dans la langue française du nom de lieu que nous croyons retrouver dans *Cososus*, n'est que la traduction d'un radical celtique « analogue, comme l'a fort bien dit M. Quicherat, pour la forme et pour le sens, au mot breton *coat* (bois, forêt).» (1) Ce nom, en basse latinité, serait *Cotiacus* ou *Cautiacus*, type commun de tous ces

le VIII[e] siècle (V. le n° 217 de la *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérov.* par M. A. de Barthélemy, et J. Quicherat : *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 107).

(1) J. Quicherat, *ib.*, p. 40. —Le mot qui nous occupe ici diffère peu quant à la forme, dans les divers dialectes néo-celtiques : le cornique dit *cuil*, le cambrien *coed*, l'armoricain *coat* ou *coet*. Complétons cette mention par l'indication d'un radical analogue, emprunté aux mêmes idiômes, et qui se confond presque avec celui-ci. M. Houzé (p. 106 et suiv.), a cru pouvoir constater la nécessité où l'on était pour expliquer certains noms de lieux, d'admettre un radical celtique : *cal* ou *caill*, ayant le sens de bois aussi bien que coet. La famille des noms de lieux qui puiseraient leur origine à cette source est nombreuse, à les prendre depuis *Caillac* et *Chailly*, pour arriver à *Cellieu* et *Seillac*, sans négliger le vieux mot *Salle* employé au XIII[e] siècle dans la même acception de bois, et sans que les lois de la dérivation permettent d'y rechercher la traduction du latin *Sylva*. — Cette racine *cal*, nous la retrouvons plus ou moins modifiée dans tous les dialectes néo-celtiques, et Zeuss consulté nous fournira comme synonyme de *Nemus*, le corn. *Kelli*, le camb. *Kelin* l'arm. *Kelen*, enfin le v. irl. *Caill*, qu'il traduit par *Hortus*, *Sylva*, et qui reparaît en composition sous la forme *Chaill* dans l'irlandais moderne avec le sens de végétation arborescente (*Gramm. celt.* 1853, p. 821).

En un mot, dans l'idiôme de nos ancêtres, pour exprimer la même idée, quand les uns disaient *Coss* ou *Cot*, les autres usaient du mot *Cal*, plus tard devenu *Chal* (— *Chau*— *Chou*). — De la sorte peuvent se rapporter à une origine unique et notre *Chou* et notre *Cosse*, que nous mentionnons plus bas ; et, si j'osais, je signalerais aux partisans de la forme *Colosus* ou *Colossus*, ce moyen de légitimation pour la variante de l'inscription de Levroux.

dérivés géographiques qui s'échelonnent du nord au sud de la France, tels que Cuissac ou Cuzac, Cuzay ou Cossé, Cuiseaux ou Cuissay, Choisy, Choiseau, Chouzé, etc. (1).

Ces vocables, les derniers surtout, ne diffèrent du nôtre que par la présence du suffixe qui a déterminé les variantes de désinences que nous ne retrouvons pas dans *Chos* et *Chou*, où le radical primitif s'offre sans accompagnement.

A cette même série se rattache le mot *Cotia*, qui nous apparaît, soit comme nom de lieu habité : *Cuise* (Oise), soit comme nom de lieu planté d'arbres : *Sylva Cotia* (la forêt de Compiègne) (2).

Nous retrouvons dans le dernier de ces exemples l'acception que nous avait déjà fournie notre rapprochement avec l'armoricain *coat* ou *coet*, celle de bois ou forêt.

Or le vocabulaire de la langue berrichonne offre précisément comme synonyme de bois ou arbre le mot *cosse*, avec son diminutif *coseau* ou *cosiot* pour exprimer une branche de bois mort (3). Il y a là évidemment plus qu'un rapport fortuit, *cosse* ou *cotia* n'est-ce pas tout un ? Par suite Cososus se trouverait équivaloir au latin Sylvaticus, au tudesque Walter. En un mot, Mars-Cososus

(1) *Ibid.*, *ibid.* *Voir* aussi Houzé : *Étude sur la signification des noms de lieux en France*, p. 109.

(2) *Ibid.* p. 28 et 109.

(3) Cte Jaubert, *Glossaire du centre de la France.* Vo Cosse.

serait un Mars des bois, un Mars forestier ou bocager (1).

En ce sens, il conviendrait bien au pays de Maubranches, contrée jadis couverte de bois, comme son nom l'indique, et dont la villa de Chou, à l'époque gallo-romaine, était probablement la seule portion qui fut habitée. C'est que, si, pour l'attribution que nous proposons, vu le grand rapprochement de ces deux centres actuels, le village de Maubranches et le domaine de Chou ne sont qu'un, il en va autrement quand on considère la physionomie des mêmes lieux à travers la distance qui sépare notre temps de celui où vivaient les adorateurs de Mars-Cososus. Maubranches, même comme nom, n'existait probablement pas encore, que déjà *Chos* ou *Chou* avait son importance relative. Aussi n'est-ce pas d'aujourd'hui que l'attention des curieux s'est fixée sur cette dernière localité. A l'heure où renaissaient les études historiques dans notre pays, on avait déjà cherché à attribuer à ce lieu une illustration de très-haute origine, grâce à certaines saillies des terrains, et à des dénivellations parallèles qu'on y remarque à certain endroit, en y plaçant les vestiges d'un des camps de Vercingétorix pendant le siége d'Avaricum. Ces inventions ont retrouvé de nos jours des défenseurs, mais une étude plus judicieuse de ces mêmes vestiges a récemment ramené à des proportions plus modeste les titres

(1) Parmi les différentes formes qu'affectait à Rome le culte de Mars, le dieu national par excellence, on peut signaler celle de Mars *Sylvanus*, l'analogue de notre Cososus, et qui présidait à l'élevage du bétail.

que le *Camp de Chou* peut faire valoir à l'appui de ses ambitieuses prétentions (1).

Il n'en reste pas moins en faveur de cette localité la présomption d'une occupation datant d'une haute antiquité, et cela nous suffit.

Que si maintenant l'on insistait sur cette objection que ce n'est pas précisément à Chou que se place jusqu'ici la découverte de l'inscription qui nous a révélé le nom du dieu Cososus, nous ferons observer — en rappelant ce que nous venons de dire de la création relativement récente, et sans doute purement féodale de Maubranches, — que le texte qui, le premier, a mentionné notre statuette et qui est le commentaire de Perse par Clavier, ne nous dit pas que cette découverte fut faite à Maubranches même, mais dans la terre ou baronie *(prædium nobile)* de Maubranches, dans un emplacement qui n'est pas autrement désigné, ce qui laisse errer la pensée sur une étendue de terrain assez large, et nous peut mener fort près de Chou, sinon à Chou même. N'oublions pas en effet que le domaine de Chou n'est pas distant du village de Maubranches de plus d'un kilomètre; et, bien que Chou ne paraisse pas avoir été jamais rattaché à Maubranches par le lien féodal, aux temps gallo-romains,

(1) Chaumeau, *Histoire de Berry*, l. II, ch. 6. — Catherinot, *Antiquités romaines de Berry*. — C[el] Saint-Hyppolite, *Recherches sur quelques points relatifs au siège de Bourges*, dans le *Spectateur militaire* de 1841 et dans l'*Annuaire du Berry* de 1842. — Raynal, *Histoire de Berry*, t. II. — C[el] de Rouvres, *Étude relative au camp de Maubranches*, dans la *Revue du Berry*, t. I. — Buhot de Kersers, *Les enceintes en terre dans le département du Cher*, dans les *Mémoires des antiquaires du Centre*, 1867, t. I.

sinon plus tard, alors que Maubranches n'existait sans doute pas, ce lieu a fort bien pu être le centre d'occupation, la *villa* de la contrée.

En effet, tandis que les présomptions sont pour l'ancienneté de ce lieu de Chou, Maubranches, à ce point de vue, ne saurait entrer avec lui en parallèle. Rien ne s'est retrouvé qui ait permis d'assigner une date reculée à l'existence de Maubranches, et son nom, relativement moderne, signale pour cet endroit la prise tardive de possession par l'homme d'un terrain jusque-là sauvage, et qui ne paraît avoir gardé jusqu'alors aucune trace d'une occupation antérieure et d'un nom d'origine antique.

La forme primitive du mot Maubranches, au XIII[e] siècle, est *Maubresche*, ou *Maubroiche*, devenu ensuite *Maubrasche*, puis enfin *Maubranche*. Or, Maubresche, identique à *Male-Bresse*, *Malle-Brosse*, est synonyme de chétif bois *(malum brolium)*; c'était donc originairement un désert couvert de taillis sans valeur, que la main de l'homme essarta, et qui devint le centre d'une seigneurie, dont les rapports avec Chou nous restent inconnus, malgré la grande proximité de ces deux centres (1).

(1) Ce domaine de Chou reste en effet un problème pour l'historien. Malgré nos recherches fréquentes et prolongées dans le passé féodal du Berry, et plus spécialement du département du Cher, il nous a été impossible de retrouver trace de l'ancienne constitution de cette terre. Les titres des seigneuries environnantes (Maubranches, Moulins, etc.), ne la mentionnent pas à notre connaissance. Aucun des nombreux aveux et dénombrements qui nous ont passé sous les yeux ne comportait ce nom; nous avons dû en

En conséquence, pour qui se reportera à la période gallo-romaine, les choses présenteront cette physionomie, une villa, *Chou* (Cociacus ?) et, non loin de là, la forêt de Maubranches, au nom ignoré, et probablement sans la moindre construction qui y aurait précédé celles du village actuel. Tout au plus, pourrait-on supposer que Maubranches aurait vu s'élever dans son bocage un oratoire à Cososus, mais, comme nous allons le montrer, ce dieu offre plutôt le caractère d'un génie familier, comme l'esprit tutélaire et protecteur de la villa de Chou, dont il portait le nom.

Parlerons-nous de la désinence *osus*, qui termine ce nom ? Il y a là, suivant toute apparence, emploi du suffixe adjectival latin *osus, osa, osum,* qui nous semble correspondre au suffixe *ous, ousa, ouson,* dont on fait un participe actif de la conjugaison celtique (1).

induire que, à moins d'être resté dans la forme originelle du franc-aleu (et encore la mention s'en fût-elle sans doute rencontrée), Chou n'avait dû être qu'un bien tenu en roture, et demeuré sans notoriété d'aucun genre jusqu'au XVIIe siècle. Ce fut alors que son propriétaire fit construire le manoir actuel, orné de deux colombiers en forme de tours, pour lui donner une certaine apparence de château. Au fonds, qu'on veuille bien le remarquer, *Chou*, si notre étymologie est acceptée, offre, dans un idiôme différent, l'un des deux éléments, et le principal, qui entrent dans la composition du nom de Maubranches, et l'on peut parfaitement comprendre et admettre que, servant primitivement à désigner toute la contrée, il ait fini par se concentrer sur un seul point, tandis qu'une variante de ce mot ou plutôt sa traduction en langue moderne, remplaçait partout ailleurs l'ancienne dénomination celtique.

(1) H. Monin. *Monuments des anciens idiômes gaulois*, p. 210. — Il n'est pas sans intérêt d'examiner ce que l'auteur ajoute sur ce thème *osus* ou plutôt *sosus*, pris comme substantif. — Ne pourrait-on hasarder un rapprochement entre *sosus* et *socus ?* Kym : *sog*.

Nous ne donnons tout cela au surplus que sous bénéfice d'inventaire, ne voulant pas dissimuler combien sont peut-être fragiles les bases sur lesquelles repose notre tentative de traduction. Nous savons que nous avons là un vocable celtique latinisé, et nous nous rappelons quelles étranges déformations la différence de prononciation, aussi bien que des idées systématiques imposaient aux mots empruntés par les Romains et les Grecs aux langues barbares. Ce qui pourrait peut-être nous rassurer, c'est que nous avons affaire dans les auteurs de notre inscription à des personnages d'origine gauloise, et auxquels, malgré leur éducation à la romaine, il ne répugnait sans doute pas de prononcer et d'écrire fidèlement les sons de leur langue natale.

Mars-Cososus porte, comme accompagnement de son nom, une épithète qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été interprétée d'une manière satisfaisante : c'est l'adjectif AUGUSTO, dans lequel l'on s'est jusqu'ici généralement accordé à voir l'indication du rang élevé que tenait parmi les dieux celui auquel on l'appliquait. On a fait remarquer que la langue sacerdotale des Romains affectait ce nom d'*Auguste* aux sanctuaires consacrés selon les rites. Les dieux eux-mêmes auraient été dits augustes quant ils étaient inscrits au canon des grandes divinités nationales, et l'on se rappelle que par une apothéose anticipée, la flatterie des impérialistes de Rome avait béatifié Octave de son vivant en le qualifiant *auguste*.

(extension, propagation). irl : *soich* (étendre). (v. Belloguet. 12). On traduirait alors Cososus par : qui propage, qui favorise la végétation, à la condition, il est vrai, d'écrire *Cossosus*.

Les dieux barbares, en devenant également augustes, semblaient par là acquérir droit de cité, si l'on peut dire, dans l'Olympe latin, mais c'était à la condition d'une sorte de fusion avec leurs congénères de l'Italie, dont ils adoptaient même les noms, comme à la suite d'un baptême d'initiation; alors, ils n'étaient plus des étrangers, des dieux ennemis, et, tandis que leurs adorateurs indigènes, en vertu des décrets impériaux, entraient dans le Sénat de la grande cité, eux aussi, revêtaient la pourpre avec la dignité d'*augustes*, qui les assimilait aux dieux protecteurs de l'Empire.

Quant à celles de ces déités secondaires ou réfractaires à la naturalisation, et qui ne recevaient pas cet honneur, elles restaient abandonnées à la superstition populaire, sans que la politique administrative du vainqueur en tînt compte.

Une communication récemment faite par le savant épigraphiste M. Léon Rénier, dans une séance de la section d'archéologie, qu'il présidait, au dernier Congrès scientifique de la Sorbonne, est venue modifier ce point de vue en ce qui concerne la véritable signification du terme *Auguste*.

L'empereur de ce nom, qui entreprit, comme on sait, de remanier l'ancien culte national, dépravé par les intrusions étrangères, et dans le but de s'en faire un moyen de gouvernement, en le restaurant d'une manière à peu près uniforme dans tout l'Empire, remit en honneur le vieux culte domestique et essentiellement romain des dieux lares, dont il prescrivit partout et régla l'adoration. C'est à cette sollicitude que ces dieux fa-

miliers durent d'être qualifiés *augustes*, du nom affecté par l'empereur. La politique s'introduisait ainsi dans la partie la plus intime de la religion.

L'épithète *augusto*, appliquée à notre Mars, en caractérisant sa qualité spéciale, sert donc à déterminer nettement le rôle de lare qu'il était appelé à jouer dans la demeure de son adoratrice. Cette épithète est du reste une de celles que l'épigraphie nous montre assez fréquemment accolée au nom propre de Mars. Le recueil d'Orelli en contient notamment une demi-douzaine d'exemples répandus, tant en Gaule même qu'en Ibérie et dans la Germanie (1).

L'interprétation que nous venons de donner à la qualification d'auguste appliquée au patron de la demeure de Flavia Cuba justifie l'emploi du mot *suo*, par lequel l'adoratrice de Mars-Cososus s'approprie, pour ainsi dire, l'objet de son culte. — Peut-être s'étonnerait-on de voir une matrone choisir Mars pour dieu protecteur. Minerve ou Lucine, passe encore, mais était-il donc dans les mœurs qu'une femme de bonne maison se vouât ainsi à un dieu de garnison, et que le terrible génie des batailles présidât chez elle aux paisibles occupations du gynécée (2)?

(1) Cf. Orelli. Nos 274, 346, 1342, 2018, 2122.

(2) A ce sujet, notons ce fait, rappelé par Preller (*Les Dieux de l'ancienne Rome*), que le nom de Juno Lucina était toujours invoqué, en compagnie de Mars, par les matrones romaines, dans les cérémonies sacrées des calendes de mars et de juin. Ce qui suit permettra d'apprécier ce détail.

Ce ne serait certainement pas la seule preuve qu'on aurait à citer pour témoigner que le caractère guerrier n'était pas incompatible avec la nature d'un dieu objet du culte familier des femmes ; témoin, entre autres, cette inscription de Pérouse, qu'Orelli reproduit dans la série de ses dieux lares et pénates :

LARI VICTORI / SACRVM / GAVIA STATVTA V. S. L. M. (1).

Mais, pour bien comprendre la situation que la présence du mot *suo* signale dans le culte de Mars-Cososus, il nous faut un peu laisser de côté notre manière habituelle d'envisager la mythologie. C'est que cette figure du dieu Mars, que nous avons coutume de ne regarder que sous un aspect fort restreint, offre, si on la prend de plus haut, un caractère bien plus complexe que celui qu'on lui accorde d'ordinaire.

Mars, en effet, n'était pas seulement le farouche Arès des poèmes homériques, le dur Mavors des montagnards de la Sabine ou des pâtres de Latium, c'était encore une personnification mythique du printemps, et Preller le nomme « Mars, le dieu des forêts, du printemps et de la guerre (2). » A ce point de vue il exprimait le soleil

(1) Orelli. 1673. Ajoutons que *victor* est une des épithètes qui accompagnent quelquefois le nom de Mars dans les inscriptions antiques.

(2) L. Preller, *Les Dieux de l'ancienne Rome*, trad. par Dietz, introduction. « La racine du mot Mars, dit ailleurs Preller (4e pie 1). semble être *mar* ou *mas*, racine qui présente l'élément viril régénérateur qui faisait, dans le naturalisme primitif, l'essence même du dieu Mars, et qui s'est peu à peu effacé sous les attributs guerriers dont sa nature s'est plus tard entièrement composée. »

triomphant des langueurs de l'hiver; aussi le premier mois de la révolution annuelle du soleil, celui qui ouvrait l'année chez les Romains, était-il consacré à ce dieu, que la Fable faisait naître d'une fleur au contact de Junon, mythe de l'efflorescence printanière sous l'action bienfaisante de la pluie. La légende grecque d'Arès et d'Aphrodite, s'inspirant d'une pensée analogue, symbolisait la fécondation qui s'empare de la terre aux premières heures du renouveau, et l'on retrouve le pendant de cette légende dans la fable des amours du Mars latin avec Anna Perenna, la déesse de la terre et des sources (1). Mars, d'ailleurs, « le dieu des forêts, » était encore donné comme l'élève de Priape, plus spécialement, dieu de la fertilité ; par là il confine aux divinités telluriques, aux génies protecteurs de l'agriculture, aux puissances créatrices qui sont en même temps celles de la destruction. Dans ce dernier sens, son culte convenait parfaitement aux campagnes, et l'on comprend que sa chapelle ornât la villa gallo-romaine qui devait lui donner son surnom.

Il ne faut pas oublier non plus que, pour les Gaulois, comme pour tous les peuples polythéistes de l'antiquité, les personnalités, on pourrait dire les hypostases divines échangeaient volontiers leurs attributs et leurs

(1) « Au 1er mars, dit Michelet (*Hist. de la rép. rom.*), les Saliens, et au 29 mars les Arvales, célébraient par des chants et des danses le dieu de la vie et de la mort (*Mors*, *Mars*, *Mavors*, *Mamers*).» Chez les Romains, Mars avait pour attribut, comme tous les dieux, une représentation empruntée à l'animalité, mais, comme son caractère était double, son symbole l'était également. En tant que dieu de la guerre on lui consacrait le loup, comme protecteur de la vie rurale il avait le pic-vert.

caractères les plus distinctifs. Par plus d'un côté Mars se trouvait ainsi confiner à Apollon et à Mercure, non moins qu'à Priape, et ce serait assurément mal apprécier la nature complexe de cette création que d'y voir exceptionnellement le type mâle de Bellone.

Ce que nous venons d'exposer jure sans doute quelque peu avec l'idée qu'on se fait communément du dieu classique des batailles, toutefois nous n'en avons pas encore assez dit à ce sujet, car il faut aussi tenir compte de ce fait que nous n'avons pas affaire ici (du moins suivant toute apparence), au grand Mars de la Gaule, à celui que les celtistes pensent pouvoir assimiler à Camulus, mais simplement à un Mars localisé, à un dieu topique, hybride, c'est-à-dire gallo-romain.

Dans un travail consacré par M. A. Maury à rechercher le véritable caractère de Camulus, l'auteur, qui conteste à ce dieu de la destruction tout caractère propre aux dieux de la fécondité, de la production, a bien soin de remarquer que Mars-Camulus « différait des divinités topiques qui ont été identifiées avec le même dieu (Mars), » comme c'est le cas de Cososus (1).

En somme, et, sans aller jusqu'à l'assimilation, on peut rapprocher la dédicace faite par Flavia Cuba des *ex-voto* où l'archéologie retrouve d'anciens noms des sources et des fleuves, et qui sont des monuments de la

(1) A. Maury, *Recherches sur la Divinité mentionnée dans les inscriptions latines sur le nom de CAMULUS* (Mém. de la Soc. des Antiq. de France, t. XIX).

reconnaissance des malades envers l'esprit qui présidait à l'onde dont ils ont éprouvé les bienfaits.

Ici nous ne sommes pas en présence d'une de ces divinités naturalistes, d'ordre secondaire, mais d'un des grands dignitaires de l'Olympe gallo-romain ; seulement celui-ci est, si l'on peut ainsi dire, déterminé dans son culte local par l'épithète même qui désigne le lieu où ce culte se pratiquait. C'est ainsi que les nombreux sanctuaires de la Vierge ont, chez les chrétiens du moyen-âge et même de nos jours, pris le nom de leur localité, associé à celui de Notre-Dame.

La famille du gallo-romain Firmin (*Firmanus*), qu'on peut supposer seigneur de la villa de *Chos*, avait une dévotion particulière au saint de sa localité; qui sait si, en consacrant à Mars le témoignage de sa dévotion, Flavia n'était pas l'exécutrice d'un vœu paternel ? C'était pour cette maison plus que le dieu du pays, si l'on s'en réfère au possessif *suus (Marti suo)*, que la fille de Firmanus inscrivait sur le socle de la statuette, comme eût pu le faire le père : c'était son patron propre, le génie du foyer devant lequel j'imagine que son effigie se dressait (1).

Quant à cette initiative d'érection d'un monument

(1) Preller spécifie bien que ce qui distinguait les Lares des Pénates, c'est que tandis que ceux-ci présidaient à l'ordonnance des choses de l'intérieur, les premiers étaient regardés comme les esprits des membres défunts de la famille. Mars-Cososus eût donc symbolisé pour Flavia Cuba la tradition de ses ancêtres, et plus particulièrement de son père, investi peut-être de fonctions militaires en harmonie avec l'esprit guerrier qu'il aurait hérité des Gaulois ses aïeux.

religieux prise par une femme, nous en avons un autre exemple à produire pour une autre déité purement nationale et, cette fois, du sexe féminin comme son adoratrice.

II

SOLIMARA

La mention que nous allons consacrer maintenant à l'inscription de *Solimara* se trouve amenée comme une conséquence de l'appréciation que nous venons d'entreprendre sur celle de Mars-Cososus. Les deux monuments présentent plus d'un point d'analogie, et il existe entre l'un et l'autre maint rapport que nous aurons à signaler. Tels sont les motifs qui nous engagent à tenter l'examen de cette seconde inscription et à joindre aux considérations que nous avons développées à propos de la précédente les résultats de l'étude à laquelle nous nous sommes livré sur celle-ci, bien que, en raison des difficultés particulières qu'elle présente, ces résultats restent jusqu'ici incomplets et, en plus d'un point, incertains.

Avec cette nouvelle inscription, nous ne sommes plus seulement en présence d'un problème simplement d'interprétation, la difficulté d'expliquer s'y double d'une incertitude de lecture, comme nous allons l'exposer.

Deux de nos historiens du Berry, Catherinot et Lathaumassière, que nous avons trouvés intéressés à la publication de l'inscription de *Cososus,* nous ont égale-

ment transmis le souvenir du monument consacré à la déesse *Solimara*, et malheureusement perdu depuis, aussi bien que le premier.

Catherinot rapporte dans son opuscule *les Philippes du Berry*, imprimé en février 1687, que, dans le mois qui précéda cette impression, en défaisant les fondations d'une des tours de l'enceinte gallo-romaine de Bourges, située à trente pas environ de l'église de Notre-Dame de Sales, on trouva une pierre ornée de l'inscription suivante en six lignes : SOLIMARÆ SACRVM. AEDEM CVM SVIS ORNAMENTIS FIRMANA C. OBRICI E. MATER. D. S. D. Ce qu'il traduit par : *Caii Obrici Erotis mater dat, sacrat, de dicat,* ou *de suo dedit*.

Il nous apprend en outre que de son temps, les uns, ajoutant un I au premier mot, lisaient : *SOLI MARIÆ*, et que d'autres en faisaient *SOLI MARTI ÆTERNO*, ce que nous consignons ici seulement pour ne rien omettre de ce qu'il en rapporte.

Lathaumassière qui, dans ce moment même, faisait imprimer son *Histoire*, y rappelle avec détail cette découverte à la même p. 754, où il avait déjà inscrit la précédente, mais en ayant le soin de transcrire l'inscription dans la forme où elle se voyait sur la pierre. En combinant les renseignements qui nous viennent de ces deux sources, — renseignements devenus importants par la perte de l'original — il est facile de reproduire l'inscription dans sa forme primitive. « Elle offrait six lignes, » dit Catherinot, qui la reproduit sur quatre seulement. Lathaumassière la copie sur sept lignes ; mais cette différence tient à ce que Catherinot semble

avoir omis de comprendre les sigles de la fin, qui donnent une dernière ligne. De ces six ou sept lignes, d'après Catherinot, les deux premières étaient en caractères bien plus grands que les autres; enfin il nous apprend que les I dépassaient le reste des lettres, que les AE étaient séparés, et que les creux des intailles offraient encore le cinabre dont ils avaient été anciennement remplis, détails que Lathaumassière laisse ignorer, et qu'on pourrait compléter presqu'à coup sûr en ajoutant que les points qui séparaient les mots étaient triangulaires, ce qui nous offrirait au grand complet les caractères d'une inscription du premier siècle de notre ère.

En somme, cette inscription aurait été lue comme suit :

SOLIMARAE
SACRVM
AEDEM CVM SVIS
ORNAMENTIS
FIRMANA C. OBRICI. E.
MATER
D. S. D.

Il faut ajouter aux renseignements que nous avons puisés chez nos deux antiquaires berrichons, que, à cette époque, l'archevêque Phelipeaux de la Vrillère faisait précisément édifier sur l'emplacement de l'ancien archevêché de Bourges, le beau pavillon qui est devenu depuis le palais archiépiscopal et qui s'appuie au levant sur les fondations du mur gallo-romain de la vieille cité. Ce doit être de ces mêmes fondations que l'inscription de Solimara a été extraite, si même,

comme il est à présumer, elle ne provient des fondations d'une des deux tours de l'ancienne porte de Lyon, située à cet endroit et à la distance de l'Archevêché signalée par Catherinot (1).

Cette inscription servait, comme son texte l'indique, d'enseigne à un sanctuaire édifié par Firmana en l'honneur de SOLIMARA. Il y a lieu d'examiner ce que pouvaient être et l'adoratrice et l'objet de ses hommages.

Les premiers qui s'occupèrent de traduire et de commenter cette inscription n'y cherchèrent pas grand mystère, il faut l'avouer ; pour eux ce fut simplement la dédicace d'une chapelle faite à la déesse Solimara par Firmana, mère de Caïus Obricius Eros, ce dernier mot représentant le nom propre par lequel ils crurent devoir interpréter le sigle qui terminait la cinquième ligne.

Mais, de bonne heure, le caractère embarrassé de ce texte semble avoir frappé ceux qui en cherchaient le sens. En effet, au cas où Firmana dédiait un monument de sa piété à Solimara, qu'importait qu'elle fût ou non mère d'Obricius ? sinon, du moment qu'elle entendait associer ce dernier à son pieux hommage, rien de plus insolite que la formule de l'inscription, n'était-il pas

(1) L'une de ces deux tours disparut à une époque que l'on ignore. L'autre, qui avait été conservée jusqu'à nos jours, ne fut rasée qu'en 1863, grâce à l'initiative intelligente d'un ingénieur des ponts et chaussées, dont l'archéologie était sans doute la moindre préoccupation. C'est des fondations de cette dernière tour qu'ont été extraites la plupart des pierres sculptées ou inscrites qui forment aujourd'hui le Musée lapidaire de Bourges.

plus naturel que la mention de cet acte portât : « Firmana et son fils Obricius consacrent, etc. » ?

En présence de cette particularité, difficile à expliquer d'une manière satisfaisante, Muratori, dès le milieu du siècle dernier, se prit à douter de la destination du monument, et prêtant à ce texte un sens différent de celui qu'on lui accordait avant lui, il crut devoir abandonner le système d'une inscription votive, se demandant s'il n'avait plutôt sous les yeux un hommage funéraire rendu par une mère, Firmana, à sa fille Solimara (1).

Muratori ne fut pas suivi dans cette voie, l'hypothèse qu'il mettait en avant ayant paru sans doute trop hardie, et ne s'appuyant pas sur des précédents qui la justifiassent. Ceux qui vinrent après lui cherchèrent à se tirer d'embarras par un autre mode d'interprétation. Un des contemporains de Muratori, l'épigraphiste suisse Hagenbuch, dans un travail resté inédit, avait supposé que le sigle qui précède le mot MATER, cet E, dont Lathaumassière et Catherinot faisaient un peu arbitrairement le commencement du mot *Eros*, devait être en réalité un F, soit que le lapicide se fût trompé, soit que la transcription de ce caractère fût erronée chez Lathaumassière et Catherinot. En conséquence, Firmana, au lieu d'être la mère, soit de Solimara, soit d'Obricius, et même des deux au besoin, devenait la fille du dernier, le F en question étant pris comme l'initiale du mot *filia*.

(1) Muratori. *Novus thes. inscr.* CXIV. 1.

Mais, dans ce système, que faire du mot *mater*, si l'on n'admettait plus qu'il impliquât l'idée de filiation? Hagenbuch imagina, pour trancher la difficulté, d'y chercher la désignation, sous forme abréviative, d'une dignité sacerdotale, que d'autres inscriptions avaient déjà fait connaître, le *matratus*, propre aux femmes dans les cultes polythéistes de l'antiquité greco-romaine. *Mater* aurait été mis là abréviativement pour *mater sacrorum*. C'est l'opinion qu'adopta ensuite et que reproduisit Orelli dans la note dont il accompagna notre inscription en l'insérant dans son recueil (1).

On est même parti de là récemment pour essayer de préciser l'âge de notre monument : « En rapprochant ce titre du titre *pater sacrorum*, qui paraît s'être rapporté au culte de Mithra, vulgarisé dans le monde romain au commencement du IIIe siècle et continué jusqu'à la fin du IVe, ce serait au IIIe siècle que l'on pourrait rapporter cette inscription. »

Ainsi s'exprime l'auteur de l'*Epigraphie romaine dans le département du Cher* (2).

Il ne tiendrait qu'à nous, en face des horizons nouveaux que nous ouvre ce commentaire, de rechercher notre Sol mara, non plus au sein du panthéon gaulois, mais parmi ce mélange de divinités confuses, importées de l'Asie-Mineure dans l'occident de l'Europe, dans ce chaos de toutes les religions orientales, d'où, par une sorte de sublimation, devait finir par sortir, comme ré-

(1) *Inscript. lat.* n° 2050.
(2) M. Buhot de Kersers. *Epigr.*, etc. 1873, n° 9.

sultante, plus d'un point de la doctrine chrétienne. Mais, même en mettant de côté le caractère si purement gaulois que l'étude de ses éléments étymologiques révèle dans le nom de *Solimara*, et en négligeant tous les autres motifs qui, à nos yeux, militent en faveur de la haute antiquité de notre monument, il faudrait encore démontrer que *mater* a bien l'acception qu'on lui suppose ici, et il n'est pas à notre connaissance que l'épigraphie latine fournisse un autre exemple du mot *mater*, employé seul avec le sens que lui prêtent Hagenbuch et Orelli ; partant, il y aurait presque autant de raisons pour attaquer cette dernière interprétation, qu'il peut y en avoir à donner contre la précédente.

Voilà donc un texte qu'on ne sait trop par quel bout prendre, de quelque côté qu'on le retourne.

Ajoutons que, dans une notice assez récente, et dont nous aurons à reparler, M. de Longpérier ayant à étudier le nom du gallo-romain *Solimarus* ou *Solimarius*, rappelle les particularités de l'inscription de Solimara, mais avec une réserve qui témoigne que, malgré sa haute compétence en cette matière, l'éminent archéologue considère la difficulté comme étant loin d'avoir jusqu'à ce jour reçu une solution satisfaisante (1).

Nous n'avons certainement pas la prétention d'entreprendre avec l'espoir de réussir ce que paraît n'avoir pas voulu tenter M. de Longpérier ; nous avons seule-

(1) V. *Note sur une stèle antique trouvée dans le jardin de l'abbaye de Port-Royal-en-Ville*, dans la *Revue archéologique* d'octobre 1873, p. 259 et suiv.

ment pour but d'examiner la question en continuant à passer en revue les différentes opinions qui ont pu se produire à son sujet.

Et d'abord nous déclarons accepter, faute de pouvoir mieux faire, la correction de l'E de la cinquième ligne en un F, initiale du mot *filia*, et, quant au mot final *mater*, dans l'impuissance où nous sommes d'en tirer parti, nous le négligeons.

Cela dit, nous nous trouvons en présence du mot saillant de la légende, de celui qui attire tout d'abord l'attentention, du nom de Solimara, et, quelle que soit notre opinion sur la nature du personnage qui le portait, nous devons, dans l'examen que nous entreprenons, tenir compte d'abord du sentiment qui veut y voir la dénomination d'une simple mortelle,

En s'attachant à ce point de vue on aurait sous les yeux la répétition d'un nom qui semble avoir été assez répandu en Gaule. L'épigraphie gallo-romaine nous fournit plus d'un exemple du mot Solimarus comme appellatif chez nos ancêtres gaulois. Ainsi, on connaît de longue date l'inscription trouvée en 1619 à Niersbach, dans l'ancien pays des Trévires, et sur laquelle ce nom a pu se lire pour la première fois. Elle est ainsi conçue : DEO INTARABO / EX IMPERIO Q. / SOLIMARIVS / BITVS AEDEM CVM SVIS ORNA / MIINTIS CONSA / CRAVIT. L. M. (1).

La version *Solimarius* est le résultat d'une correction récente. Ceux qui nous ont transmis les premiers ce texte

(1) V. Orelli, n° 2015.

d'après l'original avaient lu SOLIMABIVS, forme qu'Orelli reproduit scrupuleusement. Steiner, en la transcrivant à son tour dans ses *Inscriptiones Rheni* (n° 907), a cru devoir lire *Solimarius*, sinon même *Solimarus*, dernière forme que Zeuss a adoptée en le citant.

S'il nous était permis d'essayer de compléter cette correction, qui nous semble devoir s'étendre plus loin, nous nous demanderions si la lecture BITVS est plus régulière que celle de Solima*b*ius. Ce mot, en effet, qui certainement est abréviatif, restitué dans son intégrité, ne peut, s'il n'est emprunté à l'onomastique latine, représenter qu'une indication de l'origine du personnage auquel il s'applique. Or, un fait qui nous semble acquis, et dont nous reparlerons, s'oppose à ce que le premier de ces deux modes d'interprétation soit admis; ce fait c'est que, à la date à laquelle doit remonter cette inscription, c'est-à-dire durant les deux premiers siècles de notre ère, le *cognomen* ou surnom à la mode romaine n'était pas encore entré dans les mœurs de la Gaule centrale. S'il y apparaît quelquefois, ce n'est guère que comme signalétique de l'origine de celui qu'il qualifie. Le prétendu *Bitus* doit être le nom adjectival d'une province gauloise, et nous ne ferions pas difficulté de croire que la véritable leçon dans ce cas est *Bitur* pour *Biturix*, ce qui nous permettrait de réclamer comme nôtre le Solimarius de l'inscription de Niersbach. Il ne serait pas le seul compatriote que nous retrouverions, dans cette période, éloigné de son pays natal et laissant au lapicide le soin d'en rappeler le souvenir.

Quant à ce nom, *Solimarus* ou *Solimarius*, double forme d'un même mot, si nous ne pouvons le signaler sur

quelque monument de nos contrées, nous le retrouvons au moins deux fois sur d'autres points du sol gaulois. C'est d'abord, comme tout à l'heure, sur les bords du Rhin, où un certain Togitius s'est révélé avec le titre de «Filius SOLIMARI»(1), et tout récemment à Paris, où vient d'apparaître un Geminius orné de la même qualification, sur le monument qui fait le sujet de la notice de M. de Longpérier dont nous avons parlé plus haut. L'emploi du génitif dans ces deux textes ne permet pas de décider sûrement si l'on doit dire au nominatif Solimarus ou Solimarius ; cependant l'auteur de la notice suscitée, s'appuyant sur la fréquence des noms propres gaulois que terminent les suffixes *marus*, *mara*, incline de préférence vers la forme de Solimarus (2).

Il n'y a donc pas de doutes à concevoir sur la légitimité d'origine du nom de Solimara et sur ses droits à figurer dans l'onomastique de l'ancienne Gaule, mais cela ne nous autorise pas à voir dans le personnage ainsi désigné une simple femme biturige, à laquelle l'affection maternelle aurait cru devoir édifier, non pas seulement le sépulcre traditionnel, mais un vrai temple avec des accessoires « *ædem cum suis ornamentis.* » — Solimara, on peut le croire, était déesse, au même titre de sainteté et aussi légitimement que le dieu Intarabus de l'inscription rhénane. Disons, au surplus, que, pour tous ceux qui, chez nous, se sont préoccupés de ce personnage, il n'y a pas deux avis à cet égard. Donc, nous devons, imitant nos prédécesseurs, considérer Solimara comme une divi-

(1) Steiner, *Codex inscr. rom. Rheni.* 1837, n° 324.
(2) *Revue archéologique*, loc. cit., p. 261-262.

nité indigène, et c'est comme telle que nous avons à l'examiner.

Les épigraphistes et les celtistes sont d'accord pour assimiler à Minerve une divinité gallo-bretonne, dont le nom se retrouve dans des inscriptions de la Grande-Bretagne sous la forme oblique *Deæ Suli* et *Deæ Sulism* et de laquelle il faut peut-être rapprocher la *Minerva Sulivia* d'une inscription de Nîmes, et en général les *Suliviæ, Suleviæ, Suleva,* divinités protectrices plus d'une fois signalées par l'épigraphie gauloise (1), enfin plus probablement notre *Solimara.*

Voici, par rang d'ordre, celles des inscriptions auxquelles nous avons fait allusion et qui peuvent surtout nous intéresser :

1° C. PROTACIVS DEÆ SVLISM (2).

2° SVLIVIÆ IDENNICÆ MINERVÆ VOTVM (3).

3° DEÆ SVLI MINERVÆ SVLINVS MATVRI FIL. V. S. L. M. (4).

Du nom de cette divinité est dérivé le nom d'homme

(1) Roget de Belloguet, *Glossaire gaulois*, 1872, n° 406.

(2) Orelli. Numina peregrina, 2052. Il importe de faire observer qu'une modification du nom de la déesse dans cette première inscription a été proposée par M. Monin qui, au lieu de *Sulismaræ* ou de *Sulis Minervæ,* se demande si l'on n'aurait pas ici plutôt la finale habituelle des inscriptions votives : SVLI S (*olvit*) M (*erito*), en sorte que, cette lecture acceptée, les trois inscriptions se référeraient peut-être à Sulivia, assimilée dans deux d'entre elles à Minerve.

(3) *Ibid*, 2051.

(4) Heuzen, 3914.

Sulinus ou *Solinus*, comme en témoigne la dernière inscription.

Nous croyons reconnaître dans les noms de cette divinité, ou de celles de cette famille, le radical du nom de maints lieux dits, dont le type serait, par exemple, dans le centre de la France, *Sully*-en-Sulias *(Soliacus)* et probablement la *Sologne*, qui doit appartenir à la même source étymologique. Quant au dérivé *Solinus*, il fournit *Soliniacus* (Soulangis) et, sans doute par attribution personnelle, le nom de femme *Solange*, devenu dans la légende hagiographique de l'église berrichonne le nom d'une sainte du pays (1).

Mais ce n'est pas seulement l'épigraphie qui nous transmet des noms de déités gauloises, où *sul* et *sol* figurent comme radicaux, le nom de *Solima* se lit en outre en exergue sur des spécimens de la numismatique en-

1) Dans l'hypothèse de cette assimilation, il va de soi que nous ne tenons compte du mot *Secalaunia*, comme traduction du nom de la Sologne, que pour ce qu'il nous semble valoir, c'est-à-dire que nous le considérons comme une de ces interprétations systématiques des noms de lieu de la langue vulgaire en latin barbare, si fréquente chez les scribes ignorants et prétentieux des siècles passés. *Secalaunia*, *Sigalonia* sont en effet les deux formes sous lesquelles, dans les titres et les chroniques, les anciens clercs ont exprimé le mot actuel Sologne, voulant indiquer par là que c'était le pays du seigle (*Secale*, *segale*), interprétation vraisemblablement chimérique. Ce qui prouverait le mal fondé dans le choix du radical qui a servi à former ce latin géographique, c'est la différence d'interprétation de ce mot ou de ses analogues suivant les plumes qui l'ont traduit en diverses régions. Dans le Limousin, l'abbaye de Solignac ou Solognac a reçu le nom de *Solemniacum*, et en Belgique Solesme fut dite *Solimia* ou *villa Solemio*, tandis que Souligné dans le Maine devenait *Subluniacvm*. (Mabillon. Baillet, etc.)

core si obscure de la Gaule, et qui, depuis Lelewel, a provoqué tant et de si curieux systèmes ayant pour but d'en pénétrer les mystères.

Quelques-unes de ces médailles, comme pour doubler la bizarrerie du fait, portent d'un côté le mot *Solima,* et de l'autre, le même nom avec la variante orthographique *Colima.* Les rédacteurs de la *Revue numismatique,* MM. de Saulcy et de la Saussaye, et, plus tard, M. Duchalais, proposèrent d'attribuer ce nom à la ville de Soulosse, dans la Gaule belgique, nommée *Solimariacum* dans l'*Itinéraire* d'Antonin, et sur le territoire de laquelle on a découvert une inscription mentionnant le nom des *vicarii solimariacenses ;* en conséquence, assimilant *Solima* à *Solimara,* ils ont fait de cette dernière la divinité topique de Soulosse (1).

Cette décision a rencontré des contradicteurs, et notamment M. Monin, qui se montre disposé à faire hommage aux Bituriges de l'émission de la monnaie au nom de Solima (2).

Est-ce à la seule initiative de ce celtiste original que nous devons le bénéfice de cette préférence ? En vérité, nous serions tout disposé à soupçonner M. Monin de s'inspirer de feu M. Pierquin de Gembloux, quoiqu'il ne le nomme pas ; et c'est pourquoi nous noterons ici, ne

(1) *Revue numism.* 1838. pp. 74, 305, 405, 416.— Duchalais, *Description des médailles gauloises.* 1846. Nos 531 à 534.

(2) *Monuments des anciens idiômes gaulois.* p. 75. — Notre auteur, à ce sujet, a même commis une singulière inadvertance, en plaçant en Berry un village de *Soulosses,* qui oncques n'y exista ; il faut probablement lire, au lieu de ce mot, celui de *Maubranches.*

fût-ce que pour mémoire, les divagations confuses publiées sur ce sujet, parmi tant d'autres, par ce dernier, esprit plus audacieux que sensé, et qui jadis choisit le Berry comme un terrain propice à ses élucubrations historiques et archéologiques, mais dont les hardiesses n'ont pas eu pour résultat de faire faire de grands progrès à la science.

M. Pierquin de Gembloux, confondant, par je ne sais quel caprice, la double origine des inscriptions de Mars-Cososus et de Solimara, avait cru reconnaître chez cette dernière « la bonne Dame de Maubranches, » et, dans l'habitude où il était de franchir familièrement les obstacles étymologiques, il avait, sans hésitation, fait dériver le nom de Maubranches du mot Solimara, *mara* étant à ses yeux identique à *mau*, et *branche* représentant pour lui *soli*. C'est ainsi qu'*alfana* venait autrefois d'*equus* (1).

La confusion dans laquelle il est tombé, volontairement ou non, en cette circonstance, sur la provenance des deux monuments qui formaient la base de son travail, suffirait à elle seule pour enlever tout crédit à ses suppositions, quand bien même l'extravagance de ses commentaires ne serait pas propre à les discréditer.

Pour nous, nous avons peine à croire qu'on ait affaire dans Solimara à une divinité topique ; nous penserions plus volontiers que ce nom recèle une des formes attri-

(1) P. de Gembloux. *Hist. monétaire et philologique du Berry.* 1839. p. 223 et suiv. — *Notices snr Bourges et le département du Cher.* 1840. p. 452 et suiv.

butives de quelqu'un des principaux membres féminins de l'olympe gaulois. Le fait même de la présence simultanée de ce nom dans la Belgique et dans la Celtique aiderait à le prouver.

Il semblerait que nous dussions tirer de la comparaison de ces divinités, pourvues de noms à racines identiques et se répondant des points les plus opposés de la Gaule, les moyens de bien établir leur caractère fondamental, et de retrouver la clef de leur origine ainsi que des rapports qui les reliaient entre elles ; mais l'embarras des mythologues à déterminer convenablement la nature de ces personnages divins, pour une partie au moins desquels l'assimilation a été parfois proposée, avec les génies des bois et du foyer, les sylvains et les sylphes, ne semble pas promettre un grand succès à cette recherche, si nous l'entreprenions, et, toute autre raison mise à part, la prudence nous commande d'en circonscrire le champ à l'examen de la personnalité de la Solimara biturige, en l'étudiant dans ses éléments propres.

Le point de départ de cette étude doit être dans l'appréciation de son nom même. De combien d'éléments se compose ce nom, et quel est le sens de chacun d'eux ? Ces éléments sont au nombre de deux : *soli* et *mara*, dont l'explication peut se tirer de leur comparaison avec les analogues que nous offrent à la fois et les langues romanes et les idiômes néo-celtiques.

C'est à M. Monin, celtiste un peu hasardeux, il faut le reconnaître, mais qui, parmi des hypothèses douteuses, fait parfois d'heureuses rencontres, que nous nous adresserons pour la détermination du sens des

deux parties du mot Solimara. Pour la première, il propose, comme interprétation, l'expression « aire à battre le blé » (1) ; quant à la seconde, c'est, à n'en pas douter, le féminin du mot bien connu *mar* (grand), et je ne crois pas sur ce second point qu'il y ait grande contradiction à redouter, à moins qu'on ne préfère s'attarder à l'ancienne traduction de Lelewel de *mar*, pris dans l'acception de protectrice ou patronne (2).

M. Monin a, pour autoriser son opinion relativement à *soli*, la présence de ce thême dans la plupart des langues de l'Europe occidentale avec le sens où il se prend ici. Aire, en effet, c'est en latin *solium*, et, dans cette langue, la terre qui compose l'aire, le sol se dit *solum*. Dans la même acception nous avons l'italien *suolo*, l'anglais *soil*, le français *sol* masc. et *sole* fém. Citons encore en basse latinité *solea* (semelle), en anglais *sole*; puis en haut allemand *sola* et en bas allemand *sol* (plante des pieds), d'où le français *soulier*. Pour complèter ce dénombrement nous emprunterons à M. Roguet de Belloguet la suite des vocables néo-celtiques qui répondent à ceux des autres langues indo-européennes qui viennent d'être rapportées. Nous y trouvons : en cornique *sel* (fondation), en kymrique ou gallois *sylla* avec le même sens, en armoricain *sevel* (fonder), en gaël-irlandais *seilbh* (possession, propriété) (3).

Quant à *solium*, il a formé, dans nos contrées, un éthnique, que le français actuel prononce le *solier*, c'est-à-dire

(1) Monin. loc. cit.
(2) Lelewell, *Types gaulois*, p. 267.
(3) R. Belloguet. *Glossaire gaulois*. 1872, n° 406.

le seuil, le fondement de l'édifice; on disait, il y quatre siècles, la *soule*. Ajoutons que, grâce à la permutation des voyelles A et O, le *solium* gallo-romain pourrait bien être l'équivalent de la *sala* germanique, dans l'acception de manoir, habitation (1).

En somme, le sens qu'il nous semble qu'on doive retenir ici, parce qu'il a dû être l'acception primitive du mot, c'est celui du sol, de la terre ; tous les autres ont dû dériver de celui-là.

Or la terre, c'est la source de toutes choses ; cette étymologie nous met donc en présence du type de la fécondité par excellence, de celle qui produit tout, qui est la nourricière de l'homme, la matrice de l'animalité toute entière comme de toute végétation. Le *Sol*, c'est la Grande-Déesse, la puissante Cybèle des Grecs, l'*alma mater* des Latins, la *math*, la *mathar* des Gaëls-irlandais, la Hertha germanique.

(1) L'analogue de cette mutation se trouve dans maint nom de lieu ancien, témoin, entre autres, *Soleure* (Suisse), qui se lit dans les vieux écrivains ecclésiastiques indifféremment *Salodurum* et *Solodurus*. Quant au radical *sol*, il se retrouve dans les nombreux dérivés de solium, comme sont les ethniques latins *solaris*, *solires*, *solariæ*, *solarium*, qui représentent aujourd'hui : *le Soler* (Pyrénées-Orientales), *Solérieux*, (Drôme), *Solers* (Seine-et-Marne), *Soliès* (Var), *Sollières* (Belgique), etcette famille de noms auxquels la basse-latinité a imposé les formes diverses de *Solumniacus*, *Solemniacus*, *Solaniacus* et, par une dernière transformation : *Solengiacus* et *Selongeium*, qui représentent *Soulangy* (Yonne), *Soulangis* (Cher), *Solignac* (Haute-Loire et Haute-Vienne), *Solignat* (Puy-de-Dôme), *Soleymieux* (Loire), *Selongey* (Côte-d'Or), etc. Enfin, sous la forme décomposée par les latinistes du IX[e] siècle, *Sedoilus*, aujourdhui *Seuil* (Ardennes), dont les malencontreux étymologistes de ce temps-là auront sans doute recherché indûment la racine dans *Sedes* (Cf. Houzé, Quicherat, etc).

Il est bien vrai, qu'au dire de César, la principale déité féminine des Gaules, était, non pas Cybèle, mais Minerve (1), à laquelle, d'autre part, les inscriptions précédemment citées assimilent la déesse *Sul* et *Sulivia* (en tant que ce soit là deux noms différents), mais, en admettant, ce que nous sommes disposé à faire, l'étroite parenté de *Solimara* avec les déesses *Sulevæ* ou *Suleviæ* que l'épigraphie nous a révélées, nous répéterons ce que nous avons dit, à propos de Cososus, sur le caractère vague et les attributions mal définies des dieux barbares ou primitifs, toujours prêts à permuter entre eux de rôles et d'attributions. Ainsi, tandis que d'un côté, elle confondait avec *Sulivia*, en qui l'on verrait volontiers la représentation des forces végétatives, le génie des forêts *(dea Sylvana)*, ailleurs, la Minerve gauloise double *Belisana*, la déesse des arts et des choses de l'esprit, qui répond mieux au type de l'Athéné des Grecs. A ce point de vue c'est le pendant de celui de Mars, avec ses surnoms multiples, qui, suivant le côté où on le considère, est un foudre de guerre ou le génie de la production (2).

Ainsi ce double aspect qui en faisait un principe de vie et d'intelligence à la fois, se comprendrait fort bien chez cette grande déité féminine de l'Olympe gaulois, en qui César retrouvait la Minerve greco-latine et dont *Solimara* nous semble le nom ou l'un des noms indigènes.

(1) César. *De bello gallico*. VI, 17.
(2) D. Martin. *Religion des Gaulois*, t. I, p. 504.

C'est tout ce que nous croyons pouvoir dire sur le compte de ce personnage divin, mais, après nous être étendu sur le chapitre des divinités, qui ont fait jusqu'ici l'objet de ces études, il n'est pas hors de propos que nous portions notre attention, pour finir, sur leurs adorateurs. Nous y trouverons l'occasion de plus d'une remarque, dont la première et celle qui se présente avant tout à l'esprit est déterminée par le rapprochement que la pensée se sent naturellement portée à établir entre les divers personnages nommés sur nos deux monuments.

Ainsi, nous ne serons pas le premier à mettre en présence le *Firmanus* de la première inscription de la *Firmana*, dont le nom est inscrit sur la seconde (1). Les règles bien connues de l'onomastique latine ne permettent guère, à l'aspect de cette similitude de noms, de contester la filiation, ou, tout au moins, la parenté de ceux qui les portaient. Il y a donc une forte présomption que Firmanus était fils ou frère de Firmana, fille d'Obricius, avant de devenir à son tour père de Flavia Cuba.

Si notre proposition avait quelque chance d'être adoptée, nous trouverions dans le passé une généalogie de Bituriges, plus ou moins *romanisés*, à établir de la façon suivante :

OBRICIUS, noble biturige, pourvu de l'agnom latin Caïus, dû, sans doute, au patronage de quelque puissant de Rome ;

père de

FIRMANA, l'adoratrice de *Solimara* ;

(1) Buhot de Kersers, *Épigr. rom. du Cher*, p. 120.

mère ou sœur de
FIRMANUS, seigneur de la villa de Chou *(Cos ?)* ;
père de
FLAVIA CUBA, adoratrice de Mars-*Cososus*.

On peut donc d'ici se figurer,— en y mettant toutefois autant de réserve qu'on le voudra,— qu'on a sous les yeux la liste des membres d'une de ces hautes familles gallo-romaines, héritières de l'ancienne noblesse de la Gaule indépendante. Nos personnages, grands propriétaires dans le haut et le bas Berry, seigneurs en même temps, peut-être, de Chou et de Levroux, auraient eu toutefois le centre de leur assiette à Bourges, où l'on peut admettre que les hommes auraient eu rang parmi les dignitaires de la métropole aquitanique, tandis que les matrones de la famille vouaient des chapelles et des idoles aux divinités nationales et aux sacrés protecteurs sous le patronage desquels la maison était placée, et ce, non-seulement à Avaricum ou sous ses murs, mais encore dans leurs domaines.

En tout cas, une observation à faire est celle qui établit le progrès sensible que la latinisation aurait fait graduellement sur chacune des générations que nous venons d'échelonner dans notre essai de généalogie.

Caïus Obricius, s'il porte un *prænomen* latin, a reçu au moins de son père un nom purement gaulois, car on ne peut nier que Obricius (= Obrigius) soit la forme latinisée d'un nom indigène. On a proposé, il est vrai, d'écrire Obrix, (Pierquin de Gembloux notamment), mais nous ne pensons pas que ce mot représente dans l'idiôme gaulois la forme latine Obricius ; la raison en est que la

numismatique et l'épigraphie, aussi bien que les documents écrits, sont d'accord pour témoigner que toujours le suffixe RIX, appliqué à des noms propres, nous a été transmis sans modification après son passage dans l'idiôme latin. Tous les noms de chefs gaulois : Cantorix, Docirix, Orgetorix, Togirix, etc., se lisent dans les commentaires de César de même façon que sur les légendes des médailles gauloises. Dumnorix seul nous offre la variante insignifiante Dubnorex ; et, pareillement, les inscriptions nous transmettent les surnoms purement géographiques comme Biturix, ou les surnoms attributifs des dieux gaulois comme Mars-Caturix, Apollon-Toutiorix, etc., dans une forme identique. Cette particularité s'explique par ce fait, que le latin, aussi bien que le celtique, possédait le thème RIX ou son analogue REX. Nous sommes donc autorisé à conclure que *Ricius* en latin ne représente pas le *Rix* gaulois.

Il semblerait plutôt qu'il en présentât une forme adjectivale, si l'on pouvait voir en réalité dans cette terminaison un suffixe complet et pouvant s'isoler, mais c'est ce qui ne nous paraît pas probable. Nous estimons que, pour obtenir un sens, il y faut réunir, comme faisant partie intime et constitutive du second élément de ce mot, le B qui le précède, et lire : *Bricius* = *Brigius*, qu'on lit également d'ailleurs sur les monnaies gauloises avec sa forme nationale BRIGIOS.

Que s'il nous faut chercher la signification de ce vocable, ce sera, par exemple, en le rapprochant de *Briga* ou *Brica*, si connu, de l'ancien idiôme celtique, où il entre en composition dans maints noms de lieux. Nous connaissons pour nous éclairer sur la valeur et le

sens de ce mot antique les analogues plus modernes qui suivent : Kym : *brig* (sommet) et *bry* (haut) ; — irl. : *bri* ; corn. arm. *bre* (colline, montagne) ; — erse : *braig* (sommet) ; — irl. : *brug* (place-forte), d'où *braigheach* (montagard) et en kymr. et armor. : *brigant* (montagnard, bandit). Toutefois nous avouons que, plutôt que de chercher dans le nom du père de Firmana un souvenir de la montagne, ce qui ne va guère à notre région, nous serions porté à en demander l'origine à l'irl. *brig* (vaillance) et au kymr : *bri* (autorité, justice). — (V. Zeuss. Belloguet).

Resterait à interpréter la particule o, qui ouvre le mot. Ce préfixe, nous l'assimilerions volontiers à la préposition o, qui, dans l'ancien irlandais, aussi bien que dans le cambrien, représente le latin : a. ab. e. ex. (1). Et nous nous demandons si, placée devant les noms propres d'hommes, cette particule n'avait pas, comme aujourd'hui dans la langue d'Érin, un sens de descendance, de filiation.

Ainsi analysé, le nom d'Obricius pourrait s'interpréter : « Le fils du brave ou le fils du chef. »

Nous donnons l'interprétation pour ce qu'elle vaut.

En tout cas, Obrigius reste un intermédiaire entre le gaulois antérieur à César, — lui qui n'a de romain que le prénom, — et ceux qui, venant après lui, répudieront les dénominations puisées dans l'idiôme national pour

(1) Zeuss. *Gramm. celt.* 1853, pp. 588 et suiv. 621 et suiv.

adopter des noms purement latins, comme leurs costumes et leur genre de vie. Ce sera le cas de Firmana et Firmanus, deux noms devenus depuis fort communs dans la Gaule, où ils ont persisté, après s'être francisés, jusqu'à nos jours, et dont le radical *firmus* est emprunté aux idiômes antiques de l'Italie.

Flavia, elle aussi, porte un nom tout latin, seulement elle y associe la constatation de sa nationalité, et, prenant pour surnom le nom de son lieu de naissance, constate par sa signature qu'elle est de la noble race des Bituriges Cubes, jadis les rois de la Celtique.

Rien ne peut prouver plus apertement, non-seulement la latinisation des hautes classes de la Gaule, mais aussi la rapidité avec laquelle s'opéra ce changement. Prenant, pour ainsi dire, ce phénomène sur le fait, nous le voyons ici s'accomplir en deux ou trois générations au plus ; et pourtant nous restons dans la plus ancienne période de l'Empire.

Nous avons déjà puisé la constatation de cette évolution dans certaines particularités de nos inscriptions, qu'il nous suffira de rappeler sans les répéter, ne négligeons pas pourtant d'insister sur ce point que, à l'époque où ces inscriptions furent gravées, les Bituriges, tout en acceptant les noms que la politique romaine leur imposait, ou en latinisant ceux qu'ils tenaient de leurs ancêtres, n'avaient pas encore adopté la triplicité des dénominations romaines. Le prénom et le nom seuls s'y rencontrent, le surnom n'est pas encore passé dans les mœurs. C'est là un détail qui, joint aux autres, confirmerait, s'il était

nécessaire, la haute date qu'il nous est permis d'assigner à nos monuments.

Dernière remarque : on pourrait suivre cette idée d'une latinisation toujours croissante de la famille Obricia en observant que le culte même se latinise dans cette maison, car, tandis qu'une génération adresse ses hommages à une divinité purement gauloise et sans mélange d'aucun élément italique, à la Solimara du Berry, Flavia Cuba, qui, par son nom, proteste de son attachement pour sa patrie, élève son autel à un dieu local, il est vrai, à un génie topique, mais emprunté au culte de Rome, ou, tout au moins frappé, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'estampille du vainqueur.

H. Boyer.

CATALOGUE

DES PLANTES PHANÉROGAMES

DU DÉPARTEMENT DU CHER

D'APRÈS LA FLORE DU CENTRE DE LA FRANCE DE M. BOREAU

Avec indication des stations où elles ont été trouvées

EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE PREMIER

Les amateurs qui désirent s'occuper de botanique rencontrent ordinairement, dès leurs débuts, de nombreuses difficultés pour la recherche des plantes dans les localités indiquées par les Flores des départements où ils font leurs explorations. Ces difficultés m'ont engagé à consigner dans un catalogue les quelques documents et les renseignements recueillis dans les excursions que j'ai faites depuis une dizaine d'années aux environs de Bourges, espérant en cela rendre service

aux amateurs, malheureusement de plus en plus rares qui, comme moi, consacreraient leurs moments de loisirs à cultiver la botanique et seraient obligés de l'étudier seuls et sans guide.

Ce n'est pas dans une Flore ou avec des gravures qu'on apprend la botanique : il faut la travailler avec le grand livre de la nature ; c'est là qu'on en découvre tout le charme et toutes les richesses, c'est là que cette science si agréable étale dans toute leur splendeur les beautés de son écrin aux couleurs si variées, aux formes si délicates et si gracieuses. « Vainement on aurait sous les » yeux les plus riches collections, elles ne remplaceront » jamais l'observation de la nature ; elles ne peuvent » conserver les nuances fugitives qui tiennent à la vie, » et jamais l'observateur n'y retrouvera cette relation » secrète et mystérieuse qui s'établit entre lui et l'être » vivant soumis à ses investigations. » (Boreau).

Mais les roses ont des épines et la déesse Flore, quelque séduisante qu'elle soit dans son aimable coquetterie, ne livre pas ses trésors, ne devoile pas ses mystères, si l'ardent adorateur acharné à sa poursuite n'a pas payé ses faveurs par son courage et sa constance. On s'égratigne souvent aux ronces du chemin, on se meurtrit les pieds dans les sentiers abruptes où cette déesse établit d'ordinaire sa demeure favorite, dans quelque coin caché à l'abri de la charrue implacable du laboureur ; mais aussi quel plaisir ! lorsque après tant de fatigues on peut recueillir quelques-unes des plus belles fleurettes de sa couronne diaprée.

Ces bonnes fortunes sont rares ; souvent, malgré les

recherches les plus minutieuses, on ne découvre pas là où elles sont indiquées, les plantes si ardemment désirées des botanistes, celles qu'on paie de bien des fatigues et de bien des sueurs. Il ne faut pas se décourager : il vous arrive maintes fois d'explorer une localité plusieurs années de suite sans y trouver ce qu'on espérait y rencontrer ; puis un beau jour, sans qu'on y pense, l'objet tant désiré vous tombe sous la main. Ce qu'il y a d'important, c'est de bien chercher, on trouve toujours quelque chose, si ce n'est pas ce qu'on cherche, c'est quelquefois une fleur aussi précieuse et la joie en est la même. Avec un catalogue spécial pour le département du Cher, où j'ai noté aussi exactement que possible les quelques trouvailles que j'ai pu faire aux environs de Bourges, la tâche deviendra un peu moins difficile pour les débutants. Cette science en apparence si agréable, mais, qui dans la pratique est parfois bien ingrate, leur semblera dès le premier jour bien plus intéressante, quand ils pourront mettre tout d'abord dans leur herbier, à côté des plantes communes, celles qu'on ne possède ordinairement qu'après plusieurs années de recherches.

Il ne faut cependant pas croire qu'avec des indications, quelque précises qu'elles soient, on sera toujours certain de trouver une plante là où elle est indiquée. La culture change tous les jours la nature des terrains, chaque année, les parties non encore défrichées, et les plus précieuses par conséquent pour le botaniste, se convertissent en champs labourés, cultivés. Comme le dit Madame George Sand, « on retrouve les plaines sous le manteau » des bois, les bois sous la toison des prairies ; nous » demanderions en vain nos marécages féconds en plantes

» délicates et curieuses. » On ne revoit plus alors celles qu'on avait cueillies l'année précédente, celles que la main de l'homme a tuées et qui ne pouvaient vivre qu'à l'état sauvage.

Quelquefois aussi elles disparaissent pendant plusieurs années de l'endroit où on les avait observées , puis elles reviennent soudain à la même place, sans qu'on puisse attribuer de cause ni à leur disparition ni à leur réapparition : ce phénomène ne s'observe, il est vrai, que pour un petit nombre de plantes rares, mais comme ce sont celles-là dont je m'occupe principalement dans ce recueil, j'ai cru utile d'en avertir l'observateur. Je citerai un exemple que j'ai remarqué au bois de Contremoret, près Fussy : j'y ai trouvé, il y a quelques années, une Monotropacée assez rare *(hypopitys multiflora)*, puis elle a disparu pendant plusieurs saisons et elle a ensuite reparu presqu'au même endroit où je l'avais précédemment observée.

Une des principales raisons pour lesquelles la botanique est si peu en faveur dans notre contrée, c'est, je pense, la croyance généralement répandue qu'il n'y existe qu'un petit nombre de plantes et qu'elles offrent peu d'intérêt. J'ai entendu dire souvent, et la question m'a été posée à moi-même bien des fois, quel plaisir peut-on avoir à herboriser dans une contrée dont l'aspect au point de vue pittoresque est si monotone et si nu ? Que peut-on trouver dans ces plaines à perte de vue où l'on n'aperçoit ni vallons ni coteaux auxquels on puisse vraiment donner ce nom ? C'est à peine si quelques ruisseaux serpentent cà et là, et les fossés au moyen desquels

on irrigue maintenant les prés, rendent les bords des rivières presque impraticables. Sans vouloir prétendre que notre pays soit l'égal de la Suisse ou du Morvan, je puis soutenir, preuves en main, qu'on est complétement dans l'erreur en pensant qu'il est totalement dépourvu de charmes. Je dirai comme George Sand, « les points » de vue ne sont pas de grande dimension et paraissent » sans doute de peu d'importance à ceux qui mesurent » le beau à la toise ; l'œil voit immense ce qui est cons- » truit dans de belles proportions..... La déesse Flore » cache dans ces plaines arides et nues en apparence les » petites raretés du fond de sa corbeille. »

A Saint-Martin, Fussy, Saint-Georges, Vasselay, Morthomiers, Turly et dans le val du Cher, il y a, pour ceux qui savent chercher et qui ne craignent pas de longues promenades à pied, de forts jolis sites à explorer ; ils ne se voient pas de loin, ils ne sont pas grands, mais on y trouve ce qui est si précieux pour un naturaliste et devient tous les jours de plus en plus rare, un sol vierge où toutes les productions de la nature n'ont pas été altérées par la culture, où on peut les recueillir dans leur état sauvage, dans toute la belle simplicité de leur aspect primitif.

Je ne parle en ce moment que des environs de Bourges, parce que je les connais particulièrement dans un rayon de trois à quatre lieues ; mais si l'on veut parcourir le département du Cher tout entier, je ne crains pas de dire qu'on sera amplement dédommagé de sa peine. Il y a dans le Sancerrois et dans l'arrondissement de Saint-Amand des paysages ravissants, des points de vue comparables à

ceux des contrées les plus favorisées ; je citerai notamment : la vallée de la Loire, vue du sommet des collines de Sancerre ; Saint-Amand et ses environs, aperçus de l'entrée de la forêt de Meillant, etc.

Lorsqu'on va de Saint-Martin à Allogny, la route qu'on suit en sortant de Saint-Martin monte pendant environ 3 kil. pour arriver à la lisière de la forêt d'Allogny. Choisissez une belle journée, vers la fin du mois de mai, pour gravir cette côte, et arrêtez-vous au moment du coucher du soleil, à l'entrée de la forêt. Tout en vous reposant sous un vieux chêne qu'on a entouré d'un banc et placé là comme pour inviter à s'y asseoir, regardez le pays qui se déroule à vos yeux ; j'ai parcouru une partie de la Normandie et je n'ai rien vu de plus joli, de plus gracieux, de plus coquet que ce paysage. A vos pieds, tous les arbres en fleurs de l'immense verger qu'on appelle la forêt de Saint-Martin, semblent ne former qu'un seul bouquet lavé de rose et de blanc, dans lequel on aperçoit à peine les toits moussus des fermes où l'on ne peut arriver que par un réseau inextricable de petits chemins creux. Au bas de la côte, la rivière du Moulon serpente au milieu des prés avec de telles sinuosités, qu'elle tourne brusquement comme si elle revenait sur elle-même et forme des zigzags si bizarres que l'œil ne peut en apercevoir tous les contours. Puis, sur la pente du coteau opposé, le bourg de Saint-Martin, avec sa vieille église. Plus loin une foule de villages se reconnaissent à leurs clochers blancs qui miroitent au soleil, on voit Saint-Palais, Quantilly, Menetou, Saint-Georges, Pigny, Vignoux, Vasselay, Fussy, Saint-Michel et les tours noirâtres de notre Cathédrale ; enfin, comme fond de

tableau, la forêt de Saint-Palais et les collines du Sancerrois. Au milieu de tout cela des champs cultivés de mille façons différentes et séparés sans aucune symétrie par de grandes haies qui donnent à la contrée, à s'y méprendre, l'aspect de la Normandie. C'est surtout en la parcourant à pied qu'on en remarque l'analogie : la nature du sol est la même, ce sont les mêmes petits chemins encaissés, pleins de cailloux de silex, qui en hiver deviennent autant de ruisseaux et où il est impossible de se diriger sans une parfaite connaissance du pays, ce sont les mêmes fougères qui en tapissent les côtés au pied des buissons dont les branches élevées se rejoignent presque et forment comme une voûte au-dessus de votre tête. Les arbres fruitiers ont également le même aspect, là, comme en Normandie, ils poussent sans qu'on prenne jamais soin de les tailler ni même de les débarasser de la mousse et des lichens qui les couvrent. Il est étonnant que les habitants, les *forêtains*, comme on les appelle vulgairement, gens intelligents et très-industrieux, ne comprennent pas les avantages qu'ils retireraient de la taille de leurs arbres fruitiers qui sont presque tous de très-bonne espèce ; ils en amélioreraient les fruits, aux dépens, il est vrai, de la quantité ; mais, peu leur importe la qualité, pourvu qu'ils en aient beaucoup, c'est tout ce qu'ils désirent. Ces hommes, qu'on croit originaires d'une ancienne colonie écossaise, savent tirer un grand profit des productions de leur contrée ; grâce aux chemins de fer, ils les expédient maintenant à Paris au moment de la récolte et les vendent directement en gros par l'intermédiaire des facteurs des Halles centrales (1).

(1) Dans quelques années, lorsque le chemin de fer de Bourges à Gien sera fait, cette contrée, jusqu'ici peu explorée, sera certainement une mine riche pour les botanistes.

Cette vue de l'entrée de la forêt d'Allogny est une des plus belles du département, et je dois encore citer comme une curiosité, surtout pour les richesses florales qu'il possède, le petit nid où se trouve enfoui au milieu des bois le village de Morthomiers.

Je n'oublierai pas non plus le beau panorama qu'on aperçoit du sommet de la côte où se trouve la propriété de La Vergne, commune de Lunery, sur les bords du Cher, à la jonction de la route de Mareuil.

Mais je m'arrête, car je crains d'être un peu trop enthousiaste sur les contrées que j'affectionne et que j'ai explorées jusque dans leurs moindres replis ; il faut laisser à ceux qui seront tentés de les connaître le plaisir d'en découvrir eux-mêmes tout le charme.

Heureusement pour le botaniste, la beauté du paysage n'est qu'un accessoire secondaire de ses promenades ; ce qui lui importe surtout, c'est de revenir de ses excursions avec une ample moisson de fleurs ; or, sous ce rapport, notre pays n'a rien à envier à ceux qu'on considère comme ayant le monopole de toutes les curiosités. « On y rencontre en effet un très grand nombre de » plantes dans tous les genres qui croissent sous notre » latitude, aucune Flore n'est plus abondante et plus » variée, et si l'on n'y trouve pas les espèces qui ne » viennent que sur le sommet des montagnes élevées ou » sur les bords de la mer, celles du nord, de l'est, de » l'ouest et du midi de la France s'avancent souvent » jusque dans notre département. Les unes semblent » être descendues des montagnes où elles croissent d'or-

» dinaire et suivent la vallée de la Loire ; d'autres appar-
» tenant aux flores de l'ouest, remontent pour ainsi dire
» cette vallée, sans en dépasser les limites, comme si
» les coteaux qui la circonscrivent leur opposaient une
» barrière infranchissable. » (Boreau, *Fl. cent.*) On peut donc y faire des explorations tout aussi intéressantes que dans les départements qui nous environnent, on est certain à l'avance d'avoir un herbier où presque toutes les espèces de France seront représentées.

La nature généralement calcaire ou siliceuse de notre sol est très favorable à la croissance des plantes ; dans les terrains schisteux et granitiques, si la saison n'est pas favorable, s'il ne tombe pas à temps voulu de grandes pluies, elles restent à l'état rudimentaire et ne viennent pas à un complet développement ; dans le sol calcaire, au contraire, les racines conservent plus longtemps leur fraîcheur et résistent mieux aux grandes sécheresses.

Si nous avons l'avantage de posséder des spécimens propres à d'autres contrées, nous en avons aussi qu'on ne retrouve pas ailleurs. La butte du château de Montrond, à Saint-Amand, est, en France, le seul endroit où croisse le *Farsetia Clypeata*, originaire de la Palestine. M. Boreau, directeur du Jardin botanique d'Angers, auteur de la *Flore du centre de la France*, dit à ce sujet « que les ruines du château de Montrond, où abondait
» cette plante, datent des guerres de la Fronde, en 1652.
» Elle paraît y exister depuis fort longtemps, M. Jaubert
» l'y recueillit en 1820. Il est difficile de s'expliquer com-
» ment cette plante d'Orient s'est propagée dans cet
» endroit, d'où peut-être, elle disparaîtra bientôt, ces

» ruines ayant été transformées en promenade publique.» Elle n'est heureusement pas encore disparue, voilà plus de cinquante ans que M. Jaubert l'y cueillit et il pourrait encore aujourd'hui trouver, en moins grande abondance il est vrai, cette fleur qu'on présume avoir été apportée au moment des croisades, car l'an dernier une personne de Saint-Amand la récolta et en donna plusieurs échantillons à M. Beaudouin qui en enrichit mon herbier (1).

« Le *Spiræa obovata* est encore une plante presque » spéciale au département du Cher, et on ne la trouve » nulle part en si grande abondance que dans les envi- » rons de Bourges. »(Boreau, *Flore cent.*)

Le département du Cher, m'écrivait, il y a quelques années, M. Boreau, est si riche, qu'il n'y a pas à craindre de l'épuiser de longtemps et je ne doute pas que vos recherches, si elles se prolongent, ne fournissent aussi d'heureux résultats. Les chemins de fer, aujourd'hui, facilitent les excursions, avantage qu'on n'avait pas quand nos premières recherches ont eu lieu. Il y a des localités entre Bourges et Saint-Amand, vers Levet, Coudron, etc., qui n'ont pas été assez vues et qui m'ont paru très riches, sans parler des points extrêmes qui n'ont été parcourus qu'à la hâte. Ainsi les sujets de recherches ne manqueront pas de sitôt à votre activité.

On est donc dans une erreur complète en croyant

(1) M. le comte Jaubert, dans une note publiée sur le *Farsetia*, a émis l'opinion que cette plante a pu être apportée du jardin de Gaston d'Orléans, à Blois, à l'époque où le prince de Condé résidait à Montrond.

qu'on ne peut herboriser avec intérêt que dans les Alpes, les Cévennes, le Morvan, les montagnes du Puy-de-Dôme et autres pays renommés ; dans un cercle plus modeste, à la portée de ceux qui n'ont ni beaucoup de temps ni beaucoup d'argent à consacrer en voyages lointains, dans notre prosaïque contrée enfin, il y a tout autant de curiosités que dans les autres. Avec la *Flore du centre de la France* de M. Boreau à la main, des jambes capables de supporter une marche de cinq à six lieues, un peu de goût pour la campagne et les déjeûners sur l'herbe, un peu de patience et d'énergie, on parvient à se faire en quelques années un herbier assez complet.

Mais il ne faut pas se rebuter dès les premiers pas, en cela comme en toutes choses les commencements sont difficiles, on éprouve bien des déceptions et très-souvent vos fatigues ne sont pas récompensées ; beaucoup se laissent abattre après quelques échecs. A ceux-là je dirai ce que M. Boreau dit lui-même dans la préface de son ouvrage : « La botaniqne n'est pas seulement une » science utile ou agréable, elle élève l'esprit et fournit » un noble aliment aux âmes ardentes. Le philosophe » qui rêve un meilleur avenir trouve souvent à gémir » sur les travers ou les misères de l'humanité : heureux » alors si, détournant ses regards d'un spectacle qui » l'afflige, si, laissant à l'inévitable action du temps la » réforme d'un ordre de choses qu'il ne lui est pas don- » né de pouvoir modifier, il peut se réfugier dans les » bras de l'étude et porter son attention sur ce règne » gracieux où tout est beau et plein d'harmonie, où tout » rappelle la sagesse et les bienfaits du souverain or- « donnateur de toutes choses. »

« C'est maintenant, dit-il ailleurs, à la génération
» nouvelle qu'il appartient de compléter l'œuvre de ses
» devanciers. Que les jeunes Berrichons, démentant la
» réputation d'apathie qu'on s'est plu à leur attribuer,
» entrent résolument dans la carrière : ils auront bien-
» tôt la satisfaction d'attacher leur nom à des décou-
» vertes nouvelles. Le champ de la nature est aussi
» vaste qu'inépuisable. Bien des points du Berry n'ont
» pas été suffisamment explorés. La Sologne et surtout
» la Brenne n'ont pas révélé tous leurs secrets. Les
» plantes hydrophiles, toutes curieuses par leur organi-
» sation, lors même que leurs fleurs sont sans éclat, ap-
» pellent les études d'un botaniste attentif ; elles dévoi-
» leront alors certainement des faits nouveaux. La flore
» du Berry a fourni jusqu'ici les résultats les plus im-
» prévus, et tous ceux qui s'intéressent à sa perfection
» applaudiront aux efforts des jeunes adeptes qui
» essayeront de contribuer à l'enrichir. » (*Mémoires de la Société du Berry*. 1864.)

CHAPITRE II.

Il ne sera peut-être pas inutile de donner ici quelques renseignements pratiques sur la façon dont on doit herboriser ; il importe beaucoup, en effet, pour que les recherches soient fructueuses, qu'on sache les faire et qu'on connaisse les moyens à employer pour la conservation des fleurs.

Tout le monde sait que l'objet indispensable au botaniste, son *vade mecum*, c'est une boîte cylindrique de 40 à 50 centimètres de longueur, dans laquelle on place les fleurs au fur et à mesure qu'on les cueille. En ayant soin de la tenir hermétiquement fermée, elles peuvent s'y conserver fraîches pendant près de 48 heures. On ne doit jamais y mettre d'eau ; au contraire, il faut avoir bien soin de ne pas y placer de plantes mouillées ; pour cela, quand ce sont des fleurs aquatiques où qu'elles sont humides de rosée, on les tient à sa main pendant quelques instants, de façon à les dégager de leur trop grande humidité.

Il faut toujours, lorsque leurs dimensions le permettent, recueillir dans leur entier les spécimens qu'on veut étudier, c'est-à-dire avec racines, tige, fleurs et fruits. C'est là une recommandation de la plus grande importance; si on la néglige il arrivera souvent qu'après s'être donné bien du mal pour trouver une rareté, on ne pourra pas la déterminer, parce qu'il vous manquera soit la racine soit le fruit ; je sais bien qu'il est souvent diffi-

cile d'avoir en même temps et la fleur et le fruit qui mûrit presque toujours longtemps après la floraison : dans ces cas là, on s'arrange de façon à noter la localité où l'on a fait sa trouvaille et à y retourner au moment où l'on peut récolter le fruit. C'est le défaut général de tous les débutants : on aperçoit une fleur qu'on ne connaît pas, on y court tout enthousiasmé, on la cueille avec précipitation pour en admirer les détails, sans faire attention ni à la racine ni à la graine, et quand on est chez soi, lorsqu'on veut en trouver le nom, on s'aperçoit que la tâche est impossible, les parties nécessaires à sa reconnaissance ayant été oubliées.

Ce dont on doit aussi se préoccuper c'est la nature du terrain où l'on trouve une plante : telle espèce qui, dans un milieu favorable, vient à une certaine hauteur et prend de belles proportions, reste dans un état rabougri et maladif si elle se trouve sur un sol aride, rocailleux ou mal exposé ; il y a beaucoup de plantes dont la physionomie est complètement changée, suivant qu'elles se trouvent dans l'un ou l'autre cas. Au premier abord on croit que ce sont deux variétés dinstinctes, on se donne beaucoup de mal pour les reconnaître, et on finit par s'apercevoir que c'est la même fleur modifiée par le terrain où elle a poussé.

Je reviens aux ustensiles que doit posséder le botaniste. Avec la boîte dont j'ai parlé plus haut, il lui faut un bâton au bout duquel il adapte une petite pelle ou déplantoir pour arracher plus facilement les bulbes, oignons ou racines, un fort couteau avec scie, une bonne loupe, puis pour l'analyse de petites pinces et des

ciseaux fins (1) ; enfin, ce que j'aurais dû dire en premier lieu, il ne peut se passer d'un livre dont il a besoin tous les jours, qu'il doit parfaitement connaître, la *Flore du centre de la France,* par M. Boreau, directeur du jardin botanique d'Angers (3[e] édition). C'est le seul ouvrage spécial qui existe pour notre région, et à lui seul il peut suppléer tous les autres. Je ne saurais dire avec quel soin, avec quelle scrupuleuse exactitude il a été composé. On ne peut se figurer ce qu'il contient de renseignements précis et utiles, le travail qui a été nécessaire pour réunir et coordonner tant de matériaux. L'auteur ne s'est occcupé que des plantes phanérogames et il y a consacré près de huit cents pages. Chaque espèce, chaque variété est décrite avec une telle abondance de détails, qu'on est quelquefois même embarrassé dans ses recherches ; mais on peut arriver à une certitude parfaite lorsque la plante qu'on examine est bien véritablement celle décrite dans la Flore et qu'on la compare avec la description qui en est faite. Les localités où ont été observées des espèces rares sont indiquées séparément pour chaque département, qui peut ainsi se faire sa Flore spéciale. C'est de ce savant ouvrage que j'ai extrait mon catalogue : j'en ai suivi la méthode de point en point, en y ajoutant les quelques observations que j'ai pu faire sur les lieux et celles qui

(1) Ce que j'ai trouvé de plus commode pour arracher les bulbes ou racines, c'est un grand couteau sans ressort, très fort et bien trempé, ayant une lame d'au moins 20 cent. de longueur sur 4 cent. dans sa plus grande largeur. On l'enfonce plus facilement qu'une pelle dans les terrains calcaires, il passe entre les petites pierres et coupe les racines des plantes environnantes.

m'ont été fournies par les botanistes dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissance (1).

La *Flore du centre de la France* comprend deux volumes : dans le premier se trouve une clef ou méthode analytique pour la recherche des plantes ; avec un peu de travail, on peut parvenir à s'en servir facilement, mais il faut pour cela avoir une connaissance parfaite des éléments de la botanique, de l'organisation générale des plantes et de chacune de leurs parties en particulier : racines, tiges, feuilles, fleurs et fruits ; une grande habitude des termes techniques est également indispensable ; il est vrai que cette méthode est précedée d'une table alphabétique des mots usités le plus généralement dans la description des plantes, qui vient en aide à votre mémoire.

Un des caractères les plus difficiles à reconnaître, surtout dans les fleurs de petite dimension et qui embarrasse généralement les amateurs, est celui qui consiste dans la présence d'un ovaire simple ou composé. Assez souvent les fruits qu'on trouve en même temps que les fleurs, sur un sujet qu'on examine, ne sont pas arrivés à maturité, quelquefois on n'a pas de fruit, il est donc difficile de savoir si l'ovaire est simple ou composé, et cependant c'est d'une importance capitale ; si on ne le sait pas, il est impossible de trouver le nom de la plante. Il ne sera pas inutile de savoir qu'on peut souvent reconnaître la disposition de l'ovaire à celle du style, « s'il n'y

(1) Une 4e édition, presque terminée aujourd'hui, doit paraître, je crois, incessamment.

» a qu'un seul style et un seul stigmate, l'ovaire sera
» toujours simple, bien que quelquefois il paraisse com-
» posé : ainsi la bourrache et la sauge n'ont qu'un seul
» style, et l'ovaire est partagé en quatre parties, cet
» ovaire est simple. Le lys, la giroflée, la primevère
» ont un ovaire simple. Si au contraire il y a plusieurs
» styles, l'ovaire sera composé : ainsi la pivoine, l'anco-
» lie, les renoncules ont un ovaire composé ou multiple. »
Il y a quelques cas où l'on ne peut pas reconnaître la disposition de l'ovaire d'après celle du style, c'est quand il y a un seul style surmonté de plusieurs stigmates ou d'un stigmate partagé en plusieurs divisions profondes, ou bien encore lorsqu'il n'y a pas de style et que le stigmate est sessile sur l'ovaire ; celui-ci alors peut être aussi bien simple que composé.

Les autres caractères des plantes se déterminent assez facilement au bout de quelques mois d'étude, mais toutes les familles ont chacune leur côté difficile à observer ; aussi ce n'est qu'après une pratique de plusieurs années qu'on peut se servir avec facilité de la clef analytique et abréger ainsi son travail. Les botanistes les mieux exercés et les plus habiles consacrent quelquefois des heures entières à l'examen sérieux et approfondi d'un spécimen qui les intéresse. Il y a souvent, entre deux variétés, des nuances si difficiles à saisir, qu'on ne les aperçoit qu'après une longue et minutieuse observation, et cependant, quand on les a vues, ces nuances sont si tranchées, si bien établies qu'on ne peut avoir de doute sur la nécessité de donner deux épithètes différentes aux variétés qu'on a examinées.

C'est là un des plus grands avantages qu'offre l'étude

de la botanique, de fournir toujours des sujets de recherches, même aux plus savants : quand on a herborisé pendant un certain nombre d'années, qu'on commence à posséder une petite collection, on se livre alors à l'observation des variétés, et je ne saurais dire combien on fait de remarques intéressantes qui avaient jusque-là échappé à votre attention. Un nouveau jour s'ouvre, pour ainsi dire, devant les yeux charmés du travailleur, il commence à voir clair au milieu de cette demi-obscurité qui ne s'était pas encore complètement dissipée. Il comprend combien cette science, si futile en apparence, exige de recherches sérieuses et il en découvre toutes les beautés. Cela, je le conçois, doit sembler un peu exagéré à ceux qui n'ont jamais cultivé la botanique, mais je serai compris de tous ceux qui ont étudié dans le grand livre de la nature. Nous serons certainement dans une même communauté de sentiments, lorsque je leur dirai qu'il n'est pas de plus grand plaisir pour un naturaliste que de trouver ce qu'il a si ardemment désiré, si longtemps cherché, une de ces perles précieuses et rares qu'il peut montrer avec orgueil et sans lesquelles sa collection est comme un écrin sans diamants.

Mais il ne suffit pas de savoir récolter les plantes, il faut encore savoir les conserver ; pour cela, je dirai d'abord que le plus essentiel c'est d'avoir une grande pratique, car chaque espèce de fleurs demande des soins différents ; néanmoins il y a des règles générales qu'il est bon de connaître pour n'être pas embarrassé dès le début.

Les plantes qu'on veut dessécher doivent être étendues avec précaution sur une feuille de papier gris non

collé ou papier à filtrer, en détirant autant que possible toutes les feuilles de façon à ce qu'elles se trouvent dans leur entier développement ; à cet effet on se sert de gros sous ou de plaques de plomb, pour les maintenir au fur et à mesure qu'on les déploie. Il faut avoir soin que les fleurs ne contiennent aucune humidité apparente lorsqu'on les place sur le papier : les plantes aquatiques, par exemple, ou celles cueillies à la rosée, doivent être laissées quelque temps à l'air libre pour leur enlever leur trop grande humidité. Quand on a bien étendu la plante sur une feuille de papier, on la place entre quatre ou cinq autres feuilles de papier, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que la provision soit épuisée ; on place ensuite toutes ces fleurs ainsi arrangées, en pile, que l'on soumet à une forte pression,

Le meilleur procédé de presse que je connaisse est le suivant : on se procure deux châssis en fer de la grandeur du papier à dessécher et on les fait treillager en fil de fer à mailles un peu serrées ; on place les fleurs entre ces deux châssis, et à l'aide de cordes ou de fortes courroies on les comprime autant qu'il est possible ; ainsi disposées, elles peuvent être facilement changées de place, mises au soleil, enfin placées dans l'endroit le plus convenable pour activer leur dessication. Il faut changer les feuilles de papier une fois par jour pendant les quatre ou cinq premiers jours, mais en ayant bien soin de ne pas enlever celle dans laquelle se trouve placée la fleur, qu'on s'exposerait ainsi à chiffonner et à déranger de la position qu'on lui avait donnée. Enfin, on ne doit la retirer du papier gris que quand elle est complètement desséchée, la moindre humidité qui y resterait la ferait bientôt pourrir.

Telles sont les principales précautions à prendre pour la plupart des plantes, mais il en est, celles par exemple à tissus fibreux, comme les orchidées, qu'on ne peut dessécher que bien difficilement et avec les soins les plus minutieux. Ainsi que je l'ai dit, la pratique est le meilleur guide dans ces cas-là, et sans elle les principes les mieux expliqués ne serviraient à rien. Lorsqu'elles sont bien desséchées on les fixe avec de petites bandes de papier sur une feuille de papier blanc que l'on place dans une feuille double de papier demi-collé, ordinairement du papier bulle, et on la classe dans son herbier. Il ne faut pas oublier de joindre à chaque fleur une étiquette sur laquelle on inscrit son nom, le jour, le lieu, ainsi que les circonstances dans lesquelles on l'a récoltée. Pour les préserver des insectes, il faut qu'elles soient empoisonnées, le camphre ne suffit qu'imparfaitement, et on est obligé d'en mettre trop souvent.

CHAPITRE III.

La botanique n'est pas seulement une science agréable, c'est encore une science utile. Je ne veux pas parler ici de son utilité au point de vue des résultats pratiques dont elle enrichit journellement l'horticulture et l'agriculture, et cependant ces résultats sont d'une bien grande importance. Je me contenterai de montrer de quelle utilité elle peut être comme passe-temps.

Les jeunes gens, après avoir terminé leurs études, se préparent, presque tous, à embrasser une carrière; les travaux auxquels ils se livrent alors pendant plusieurs années leur laissent souvent des moments de liberté; le dimanche, surtout, ils n'ont ordinairement rien à faire, ils ne savent comment employer leur temps et alors le désœuvrement, l'ennui, l'exemple de leurs amis, le besoin de s'amuser leur font perdre sottement leurs meilleures heures de liberté. Les inutiles distractions par lesquelles ils combattent la longueur de la journée ne profitent ni à leur instruction, ni à leur intelligence, l'oisiveté leur fait prendre de déplorables habitudes dont il leur est ensuite bien difficile de se défaire, car ils n'ont généralement ni énergie, ni désir de s'instruire.

Il est profondément regrettable que cette jeunesse frivole ne cherche pas à se créer un passe-temps qui soit à la fois une distraction et un enseignement. Les arts d'agrément et les sciences naturelles offrent cependant un champ assez vaste où tous les goûts, tous les pen-

chants, toutes les vocations peuvent trouver à se satisfaire. Qu'ils se donnent seulement la peine de le vouloir, et ils prendront bientôt goût à quelqu'une de ces sciences à laquelle ils consacreront leurs instants de loisirs. « Vous n'aurez jamais lieu, m'écrivait M. Boreau, de » me reprocher de vous avoir inspiré le goût de la bota- » nique ; le temps que vous y consacrerez ne sera pas » perdu. C'est une de ces passions qui fortifient l'esprit » tandis que tant d'autres le dégradent, et vous n'avez » pas à craindre qu'elle vous laisse jamais de regrets. »

Les mêmes paroles peuvent s'appliquer à tous ceux qui cherchent d'utiles distractions : elles charment le présent et vous préparent pour l'avenir une longue suite d'heureux souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Quand le poids des années ou les devoirs de famille ne vous permettent plus de continuer ces études que j'appelle de délassement, on revoit alors avec plaisir les collections amassées pendant ce beau temps de la jeunesse, à l'âge où cette vie que l'on aspire à pleins poumons vous semble si bonne et si belle. On se rappelle ces jolies promenades du mois de mai, si intéressantes, qui fatiguent le corps tout en le fortifiant, dont on revient, avec une bonne provision de fleurs et de santé, le cœur gai, l'âme ravie par cette observation continuelle des chefs-d'œuvre de la création. Quel homme, dans ces moments-là, serait assez insensible ou assez aveugle pour ne pas être saisi d'une involontaire admiration au vû de toutes ces merveilles ! Quel est celui qui ne comprend pas, pour ainsi dire par intuition, toute la sagesse et toute la puissance du Créateur ?

CHAPITRE IV.

Je croirais manquer à mes devoirs si je terminais ces observations sans dire quelques mots sur ceux de nos concitoyens qui se sont fait un nom parmi les botanistes et qui, par leurs travaux et leurs observations, ont contribué à augmenter le nombre des plantes signalées dans notre contrée.

Le département du Cher a fait au commencement de l'année 1872 une perte irréparable en la personne de M. Gustave Tourangin, qui habitait Saint-Florent depuis vingt-deux ans et n'était âgé que de 57 ans. Dès son enfance il manifesta une vocation bien marquée pour les sciences naturelles, et jusqu'à son dernier jour il s'en occupa sans cesse avec un zèle infatigable et passionné. L'étude des papillons (lépidoptères), des insectes (coléoptères) et de la botanique fut sa seule occupation pendant toute sa vie. Le département du Cher lui doit un grand nombre de découvertes ; il était doué d'un admirable talent d'observation et rien n'échappait à son coup d'œil de naturaliste. Il savait tirer profit de tout ce qu'il observait ; ce n'était pas seulement un savant, c'était aussi un chasseur et un pêcheur d'une adresse inimitable ; la moitié de son existence se passait dans les champs, dans les bois ou sur les bords du Cher ; bien souvent la nuit le surprenait occupé à recueillir des renseignements sur les habitudes des coléoptères ou des lépidoptères dont il étudiait les mœurs et les métamorphoses. Malheureusement il lui fut tou-

jours impossible de consigner par écrit les résultats de ses observations, une lettre pour lui était un supplice et il ne put jamais entretenir de correspondance suivie avec les naturalistes qui le sollicitaient de leur faire connaître ses découvertes. Aussi il ne restera de lui que ses collections qui sont, on peut le dire, de vrais chefs-d'œuvre. Il était doué d'une patience à toute épreuve, ses micro-lépidoptères en font un témoignage. Avec son caractère tranquille et paisible il n'était pas rebuté par les difficultés dont il ne s'effrayait d'ailleurs jamais; ce qu'il entreprenait était toujours fait avec un soin et un talent qu'on ne saurait dépasser. Il dessinait avec une grande perfection et pouvait ainsi conserver les nuances, l'aspect général des fleurs ou des insectes qui se modifient quand on les a privés de la vie. Ainsi que le dit M. Boreau, « il unissait à de grandes connaissances » en entomologie le talent d'un artiste; il prouvait par » ses découvertes dans le Cher, que cette riche contrée » payera toujours largement les efforts de ceux qui » sauront l'explorer. » On lui doit le *carex tourangi-niana,* trouvé par lui, à Bourges. M[lle] Tourangin, sa sœur, m'a fait savoir que sa collection de lépidoptères fort endommagée a été envoyée à M. Maurice Sand, qui est lui-même entomologiste passionné, pour qu'il avisât au meilleur moyen de la préserver d'une destruction totale. Toutes les boîtes de micro-lépidoptères lui furent offertes, il en a tiré ce qu'il y avait de non endommagé et en a fait don à la Société d'encouragement pour les sciences naturelles (1). Quant à son herbier, il est resté entre les mains de sa famille.

(1) M. Maurice Sand dresse, depuis quelques années, le catalogue des lépidoptères et microlépidoptères des départements du Cher et de l'Indre. Son travail est aujourd'hui fort avancé.

Je ne saurais mieux terminer cette notice biographique qu'en reproduisant ici les lignes suivantes, écrites dans la *Revue des Deux-Mondes*, par Mme George Sand sur notre regretté collègue, qui était pour elle un ami d'enfance.

« Je te vis adolescent, dit-elle, aussi mince, aussi » chevelu, aussi calme que tu l'es aujourd'hui, avec de » grands yeux clairs et je ne sais quoi d'ailé dans le » regard et dans l'attitude qui te faisait ressembler à un » de ces oiseaux de rivage lents et paresseux d'aspect, » infatigables en réalité. On disait de toi : il est fort » délicat. Vivra-t-il ? Que fera-t-il, disait ton père ? — » Rien et tout, lui répondais-je.

» Dans ce temps-là tu empaillais des oiseaux. C'est » tout ce qu'on savait de tes occupations et on admirait » ton ouvrage, car ces oiseaux sont les seuls que j'aie » vus tromper les yeux au point de faire illusion. Ils » avaient le mouvement, l'attitude vraie, la grâce » essentiellement propre à leur espèce, outre que tu » ne choisissais que des sujets intacts, lustrés, frais et » en pleine toilette, selon la saison. C'étaient des chefs-» d'œuvre.

« Tu préparas ensuite des papillons avec une perfec-» tion égale, cherchant à conserver avec pattes et » antennes les plus petits, les plus fragiles, les micros-» copiques enfin, d'où te vint le surnom de *Micro*, » dont nous n'avons jamais su nous déshabituer.

» Un jour tu t'exerças à dessiner des oiseaux et à » peindre des lépidoptères ; autres merveilles ! Tu étais

» décidément d'une adresse inouie. Étais-tu artiste,
» étais-tu savant ? Tes échantillons furent admirés, et
» quand ta famille perdit une fortune qui t'eut permis
» de ne faire que ce qui te plaisait, tu entras comme
» préparateur au Muséum d'histoire naturelle, sous les
» auspices de Geoffroy Saint-Hilaire. Il nous semblait
» que tu étais casé, comme on dit bourgeoisement, et
» qu'ayant la passion exclusive des sciences naturelles
» tu arriverais peu à peu à pouvoir la satisfaire en
» dehors d'une étroite spécialité ; mais au bout de quel-
» ques mois, tu nous revins dégoûté de ces arides
» commencements, affamé d'air rustique et de liberté.
» Tu étais souffrant ; ta sœur, l'être adorablement
» maternel, te reçut avec joie et ne te gronda pas.

» Moi, j'étais affligée de ta désertion. L'illustre vieil-
» lard m'avait dit : Votre jeune frère a le pied à l'étrier.
» On arrive à tout quand on est doué comme lui. Par-
» lait-il ainsi pour m'être agréable ou parce qu'il
» avait senti en toi un véritable amant de la nature ?
» Dans ce dernier cas il a dû comprendre ta fuite.

» Une modestie excessive, farouche même, t'a per-
» suadé que tu n'avais rien d'utile à communiquer
» personnellement, et, dédaignant de résumer, tu as
» tout appris et tout donné, tes collections, tes observa-
» tions, tes découvertes à quiconque a bien voulu s'en
» servir. Ta vie s'est écoulée dans une sorte de contem-
» plation attentive dont je ne comprends que trop les
» délices, mais que j'eusse voulu dans ce temps-là
» rendre féconde chez toi par une manifestation de ta
» volonté. Tu es resté inébranlable, je dirais impassible
» si je ne connaissais la solidité de tes muettes affec-

» tions et l'enthousiasme de tes admirations secrètes.
» Tu avais une philosophie pratique mieux formulée
» en toi-même que je ne le supposais..... »

A cela j'ajouterai les lignes suivantes adressées, au mois de décembre dernier, par le même auteur, à Mlle Tourangin, son amie, qui a bien voulu me les communiquer et à l'obligeance de laquelle je dois de pouvoir les retracer ici.

« Le 29 janvier 1872 a marqué la n d'une des plus
» recommandables existences qu'il nous ait été donné
» de connaître et d'apprécier. Gustave Tourangin, né à
» Bourges le 7 février 1815, consacra toute sa vie ex-
» clusivement aux sciences naturelles. Il les possédait
» toutes à un degré éminent et avait sur leurs corréla-
» tions des idées aussi ingénieuses que vraies. Il était
» le vrai naturaliste qui, en poursuivant le détail des
» choses avec une clairvoyance et une patience infi-
» nies, n'oublie jamais leur ensemble et remonte de
» cause en cause à l'immense et sublime logique de
» l'Univers. On a beaucoup à regretter qu'une débile
» santé et une modestie excessive l'aient empêché de
» publier ses innombrables observations. Il avait pour-
» tant le don de bien dire ; ses lettres particulières
» étaient admirables, et il avait la clarté et le charme
» d'une élocution heureuse. Il possédait l'ornithologie,
» l'entomologie et la botanique d'une manière toute
» spéciale, et chaque jour il enrichissait le catalogue de
» sa mémoire des plus intéressantes découvertes. Com-
» bien ceux qui l'ont connu regrettent qu'il n'ait pas
» laissé des notes à défaut de manuscrits. Il était de

» ceux qui croient ne savoir jamais assez pour établir
» un travail utile. Et quel autre pourtant eût pu faire
» faire de nouveaux progrès à des sciences si nouvelles
» encore. Il donnait ses observations et ses précieuses
» récoltes à qui les lui demandait. M. Boreau lui a dû
» pour une bonne part le complément considérable et
» indispensable de son excellente *Flore du Centre.*
» Dans un milieu moins indifférent que la France aux
» études naturelles, Gustave Tourangin forcé et stimulé
» eut mis de l'ordre dans les sciences et eut rendu de
» grands services. Il s'est contenté de jouir de la
» nature pour lui-même et d'en faire profiter quelques
» amis. Peut-être se réservait-il d'occuper sa vieillesse
» à un travail plus durable et plus général. La mort l'a
» surpris peut-être au moment de la réalisation à
» laquelle nous cherchions toujours à l'amener. C'est
» une perte réelle et sérieuse pour les sciences, et pour
» ses amis c'en est une irréparable et cruelle. Il avait le
» charme pénétrant d'une bonté à toute épreuve, d'une
» patience sans bornes, d'un désintéressement absolu,
» trop absolu de toute personnalité. Nulle existence
» n'a été plus pure, plus studieuse et plus noble ; il ne
» lui a manqué, pour être une des gloires du Berry,
» que de l'avoir voulu. Quoi de plus touchant et de
» plus respectable qu'une telle modestie.

» GEORGE SAND.

» Nohant, décembre 1872. »

Après ce magnifique éloge fait par une personne qui a été mieux que qui ce soit à même d'apprécier celui dont elle déplore aujourd'hui la perte, je ne saurais rien dire de plus et tous ceux qui ont connu M. Tourangin s'accor-

dent à vanter l'amabilité de son caractère, le charme de sa conversation, la précision et la sagacité de ses observations : il connaissait à fond la Faune et la Flore des environs de Bourges et de Saint-Florent. Nul autre, plus que moi, regrette qu'il ne soit plus là pour aider de ses conseils ceux qui se seraient adresssés à lui et leur faire part de ses nombreuses connaissances. Il est mort comme il a vécu, dans la simplicité et dans l'oubli.

M. Tourangin fut le Mentor d'un autre botaniste qui est peut-être aussi perdu pour nous, M. Alfred Déséglise. « Habitant la partie centrale du département du
» Cher, dit M. Boreau, il y a fait d'immenses récoltes
» de plantes qu'il a abondamment répandues parmi les
» botanistes. La 3e édition de la *Flore du centre* (1857)
» a enregistré ses découvertes, et la *Monographie des*
» *rosiers français*, qu'il a publiée dans les mémoires de
» la Société académique de Maine-et-Loire (1861),
» ainsi que ses notes critiques sur les plantes du Cher
» (1863), ont fixé sur lui l'attention du monde savant
» et lui ont assigné un rang distingué parmi les bota-
» nistes. »

Après avoir passé toute sa jeunesse dans la propriété de Lamothe, commune de Berry-Bouy, d'où il explora avec un soin sans égal les forêts du Rain du Bois (1) et

(1) Les cartes du département du Cher et les précédents auteurs ont écrit : *Rain du bois*. Cette orthographe me semblant inexplicable, j'ai pris des renseignements à la mairie d'Allouis et aux archives du Cher ; il en résulte que nulle part on a écrit *Rhin*, mais bien *Rain* ou *Rein* « Si cueillis un Rain d'Églantier (*Roman de la* » *Rose*).» Dans l'ancienne langue des eaux et forêts, *Rain* signifiait le bord d'un bois. J'ai donc adopté dans le catalogue l'orthographe

d'Allogny ainsi que leurs environs, il résida quelque temps à Paris et est actuellement à Genève, où il cultive toujours avec ardeur cette science à laquelle il consacrera probablement toute sa vie. Espérons qu'un jour il reviendra vers le pays natal et qu'il nous fera profiter de ses intéressants travaux.

M. le comte Jaubert, aujourd'hui député du Cher, ancien ministre, est un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès de la botanique dans notre département; il patrona la publication de la *Flore du centre de la France;* pendant sa jeunesse, il explora les environs de Sancerre et le littoral de la Loire; plus tard il fit un voyage à Constantinople, visita Smyrne, Éphèse, la Phrygie, l'Olympe de Bithynie; il rapporta de ces voyages une collection de plantes des plus curieuses, et cette collection enrichie aujourd'hui par les récoltes qu'il a faites depuis plus de cinquante ans, est une des plus complètes et des plus belles qui existent en France. C'est à lui et à M. Casimir Saul, de Nevers, qu'on doit la formation de l'herbier qu'ils ont déposé au Musée de Bourges, et qui est fait avec un soin et une exactitude inimitables. Ainsi que le dit M. Boreau, il savait surmonter les difficultés avec cette rectitude de jugement et cette promptitude de coup-d'œil si précieuses chez un naturaliste (1).

Rain qui me semble plus logique que celle semblable au fleuve du Rhin. Voici d'ailleurs l'étymologie donnée par le *Dictionnaire de Trevoux :* « *Rain*, s. m., qui se dit des forêts et des bois. *Rain de bois ou de forêt*, c'est l'orée d'un bois, un lieu qui est tout près d'un bois ou d'une forêt, la lisière d'une forêt; étym. *Ramus* (branche). »

(1) Depuis l'époque où ces lignes ont été écrites, la mort du comte Jaubert a été pour le monde botanique une perte irréparable

Je dois encore citer parmi les botanistes de notre contrée :

M. Em. Duvergier de Hauranne, « qui sut encore » glaner dans les environs de Sancerre, où son oncle » avait tant moissonné. »

M. le docteur Ripart, de Bourges, digne collègue de M. Tourangin, qui, comme lui, joint à une honorable modestie les connaissances les plus sérieuses et s'occupe avec soin de la cryptogamie, que bien peu de personnes étudient.

M. Clisson, récemment établi à Bourges, qui auparavant habitait Vierzon, et qu'on peut mettre au rang des botanistes distingués. C'est un amateur passionné, ayant une grande connaissance des plantes de nos environs et qui aidera avec beaucoup d'obligeance les jeunes amateurs qui auraient besoin de ses conseils.

M. Pineau, docteur en médecine, qui habite actuellement le château des Pelluets, près Chârost; c'était aussi un des fidèles compagnons de M. Tourangin. Les environs de Chârost, Saint-Florent, Issoudun ont été explorés par lui, dans tous les sens.

Puis, comme amateurs, M. Jacquier, propriétaire à Lavergne, commune de Lunery, auquel je dois le *lupinus reticulatus*, ainsi que *fritillaria meleagris*, et M. Beaudouin, capitaine en retraite, à Foëcy, qui a rapporté de ses nombreux et lointains voyages de magnifiques collections de fougères, d'insectes et de papillons.

Enfin, je dois un juste tribut de reconnaissance à M. Boreau, pour l'obligeance avec laquelle il m'a aidé de ses conseils. A un âge où presque tous les hommes se reposent de leurs travaux et ne songent plus qu'à terminer paisiblement leur carrière au souvenir de leur vie passée, M. Boreau, entouré de l'estime et de la considération de tous ceux qui ont pu le connaître, travaille encore avec toute l'ardeur d'un jeune homme ; c'est à lui que je dois de n'avoir pas été découragé par les difficultés qu'on rencontre toujours dans les débuts, de posséder maintenant un herbier dont toutes les plantes revues par ce savant maître ont l'immense avantage d'offrir pour mes études futures une certitude parfaite. Ce qu'il a fait pour moi, il le fera pour tous ceux qui s'adresseront à lui et seront disposés à travailler sérieusement, se mettant à leur disposition avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tout éloge. Pendant toute sa longue carrière scientifique, il n'a eu et n'aura toujours qu'un seul but, but noble et beau, qu'on ne devrait jamais perdre de vue : Combattre l'erreur, rechercher l'exactitude et la vérité (1).

A. MORNET.

Lu en séance de la Société historique du Cher le 7 mars 1873.

(1) Le 13 juillet 1875, au moment où les lignes ci-dessus étaient à l'impression, je reçus la triste nouvelle de la mort de M. Boreau. Les botanistes de l'Europe, avec lesquels il avait de fréquents rapports, s'associeront au deuil général que cette perte irréparable causera parmi eux. C'est un vide que la France aura bien de la peine à combler et qui se fera vivement sentir à tous ceux qu'il aidait de ses conseils.

Je me permets, quoique ma voix y soit peu autorisée, d'être l'interprète des botanistes du département du Cher, pour exprimer ici tous leurs regrets et leur douleur profonde devant la tombe qui vient de se fermer.

CATALOGUE

ABRÉVIATIONS

CC ***Très-commune.*** **— Plante croissant avec abondance presque partout.**
C ***Commune.*** **— Plante se rencontrant dans beaucoup de localités.**
AC ***Assez commune.*** **— Moins répandue que la précédente.**
AR ***Assez rare.*** **— Plante ne se trouvant que dans certaines localités.**
R ***Rare.*** **— Plante très-peu répandue.**
RR ***Très-rare.*** **— Plante localisée dans quelques endroits et très-difficile à rencontrer.**

CLASSE PREMIÈRE. — **Plantes dicotylédonées.**

Sous-Classe première. — *Plantes à corolles polypétales.*

RENONCULACÉES

Clematis vitalba. L. sp. 766 (Clématite des haies). CC. Haies, buissons.

— viticella. L. sp. 762 (Clématite fausse vigne.) RR. Bords du Cher, aux environs de St-Amand (Mme Normant).

Thalictrum collinum. Wallr. Sched. Crit. 259 (Pigamon des collines). AR. Collines pierreuses et calcaires, Sancerre, Vinon, Farges, Bourges, Trouy, Soye, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Chavannes, Saint-Florent, Chârost, bois de Briou commune de Savigny (Mornet).

— sylvaticum. Koch. Syn. p. 4 (P. des bois). RR. Bois un peu couverts, bois de Bouard à Chavannes (Saul).

— riparium. Jord. (P. des rivages), lieux humides. C. Marmagne, Berry, Mehun.

— flavum. L. sp. 770 (P. jaune), lieux humides. AC. Bourges.

Anemone pulsatilla. L. sp. 759 (A. pulsatille), vulg. coquelourde, coucou. Pelouses découvertes des bois et coteaux calcaires. AC. Sancerre, Herry, Vinon, Gron, La Guerche, Soye, Lissay, Saint-Germain-des-Bois, Uzay, Bruère, Chavannes, Orval, Saint-Georges, Saint-Florent, Morthomiers, Chârost, Vierzon, etc (Abonde dans les bois aux environs de Bourges).

Anemone nemorosa. L. sp. 762 (A. sylvie), bois et prés couverts. CC. Bois de Contremoret près Fussy.

Adonis autumnalis. L. sp. 771 (A. d'automne), vulg. goutte de sang, sang de Vénus. AC. Dans les terrains calcaires.

— œstivalis. L. sp. 771 (A. d'été), champs pierreux des terrains calcaires. AC. Saint-Doulchard.

— flammea. Jacq. fl. Aust. t. 354 (A. enflammée), champs pierreux des terrains calcaires. AC. Champs du domaine de Poincy commune de Soye; champs entre Séraucourt et Lazenay.

Myosurus minimus. L. sp. 407 (Ratoncule naine). Parties humides des champs. AR. Apremont, Vierzon, Allouy, Saint-Eloy, Chapelle-d'Angillon, Herry (Jaubert).

Ranunculus hederaceus. L. sp. 781 (Renoncule à feuilles de lierre). Ruisseaux et parties humides des terrains granitiques, schisteux ou sablonneux. AC. Manque dans les terrains calcaires; C. à Vierzon.

— tripartitus. DC. Ic. rar. t. 49 (R. tripartite). Fossés, eaux tranquilles. R. forêt d'Allogny, Allouy, bois du Rain du Bois, Marmagne (Tourangin).

— ololeucos. Lloyd fl. Loire-Inf. p. 3 (R. Blanche). Ruisseaux, fossés, bords des étangs. R. Allouy, Allogny (Tourangin), forêt de Vierzon (Lemaître), étangs de Sologne.

— radians. Revel, Notic. s. l. Ren. de la Gironde, p. 8. Ic. (R. rayonnante). Eaux paisibles, R. Allouy près le château de Dame (Tourangin, Deséglise).

— aquatilis. Dodon. L. sp. 781 (R. aquatique). Eaux stagnantes, fossés, mares, CC.

— peltatus. Schranch Bayer fl. 2 p. 103 (R. peltée). Eaux stagnantes. AC.

— trichophyllus. Chaix, Godron (R. capillaire). Eaux stagnantes, fossés, ruisseaux, C.

— Drouetii. Schultz ! (R. de Drouet). Eaux stagnantes, petits ruisseaux, ça et là, C.

— divaricatus. Schrank (R. divariquée). Eaux paisibles. AR. L'Yèvre, le Cher.

— fluitans. Lamk. fl. fr. 3. 164 (R. flottante). Eaux courantes, rivières C.

— gramineus. L. sp. 773 (R. graminée). Pelouses sèches et montueuses. RR. Marmagne (Saul), Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Florent (Tourangin). Abonde sur la lisière du bois de Morthomiers (Mornet).

Ranunculus lingua. L. sp. 773 (R. langue). Etangs, lieux fangeux parmi les roseaux. Chalivoy-sur-Vauvise (Jaubert), Villequiers, Saint-Hilaire, Germigny, Sancoins, Augy, Osmoy, Mehun, Bourges.

— flammula L. sp. 772 (R. flammette). Vulg. herbe à la tire-goutte. Bois argileux, fossés, pâturages humides. CC.

— ophioglossifolius. Vill. Dauph. 3. 731 (R. ophioglosse). Lieux inondés. R. Bois de Gérissay et de Marmagne (Tourangin).

— auricomus. L. sp. 775 (R. tête d'or). Bois, haies, lieux frais et couverts. C.

— Steveni. Reich. Ic. f. 4,605 (R. de Steven), Vulg. clair-bassin. Prés et pelouses. C.

— rectus. J. Bauh. Hist. 3 p. 416 f. 1 (R. droite), prés, pâturages. Prairies à Berry-Bouy (Boreau).

— sylvaticus. Thuil. ! fl. Par. p. 276 (R. sylyatique). Pelouses, bois, C.

— vulgatus. Jord ! (R. commune), bois et pelouses. Culan, Allogny (Deséglise).

— friesanus. Jord. frag. 6 p. 17 (R. de Fries). Bois montagneux, R. Graire près Berry (Tourangin). Saint-Eloy, bois du Rain du Bois (Deséglise). Bois de la Corne à Mehun (Boreau).

— Borœanus. Jord! frag. 6, p. 19 (R. de Boreau), prés, pelouses. R.

— polyanthemoïdes. Bor. (R. multiflore). R. marais de Morthomiers, Marmagne, Chapelle-Saint-Ursin, Sainte-Thorette (Deséglise),

— nemorosus. DC syst. 1,280 (R. des bois). Bois couverts. C. Sancerre, Saint-Amand, Sidiailles, Marmagne, Saint-Florent.

— repens. L. sp. 779 (R. rampante) Vulg. pie-pou. Pied-Court, chasse, trainasse. Champs, vignes, prés, lieux frais, CC.

— bulbosus. L. sp. 778 (R. bulbeuse), prés, pâturages, haies, bois. CC.

— chœrophyllos. L. sp. 780 (R. cerfeuil), pelouses sablonneuses. AR. Bords du Cher à Saint-Amand, Saint-Florent, Vierzon, Lunery, Ennordre, Vignoux-sur-Barangeon,

— sceleratus. L. sp. 776 (R. scélérate). Lieux fangeux, étangs, fossés, marais. C. surtout dans les terrains argileux. Mares de la forêt de Vierzon.

— philonotis. Ehrhart. (R. des mares), champs, dans les sillons humides, vignes, bords des fossés. C.

Ranunculus parviflorus. L. sp. 780 (R. à petites fleurs). Lieux frais, bords des murs, chemins couverts. R. Saint-Ambroix, Vierzon, Mehun, Berry.

— arvensis. L. sp. 780 (R. des champs). Vulg. Embrouille. Champs, moissons. CC.

Ficaria ranunculoïdes. Mœnch Meth. 215 (Ficaire renoncule). Prés, bois, haies, vignes, champs humides. CC.

Caltha palustris. L. sp. 784 (Populage des marais). Lieux marécageux, bords des rivières, prés des vallées humides. C.

— Guerangerii. Bor. in Bill. Annot. 1,856 p. 11 (P. de Guéranger). Lieux marécageux. AC.

Helleborus fœtidus. L. sp. 784 (Hellébore fétide). Lieux pierreux, bords des chemins des terrains calcaires. C.

Isopyrum thalictroides. L. sp. 783 (Isopyre pigamon). Lieux couverts, broussailles des lieux frais. AR. Sidiailles, bords de l'Arnon, Culan, Plou, Saint-Florent, bois de Villeneuve.

Nigella arvensis. L. sp. 753 (Nigelle des champs), vulg. araignée. Moissons des terrains calcaires. C. Montifaut près Bourges.

Aquilegia vulgaris. L. sp. 752 (Ancolie commune). Vulg. gants. Prés, haies, bois, coteaux buissonneux. C. Bois de Castelnau à Saint-Florent, bois de Briou près Savigny.

Delphinium consolida. L. sp. 748 (Dauphinelle consoude). Vulg. bec d'oiseau, pied d'alouette sauvage. Moissons des terrains calcaires. C.

Aconitum napellus. L. sp. 751 (Aconit napel). Lieux couverts, bords des eaux. R. Terrieux près Savigny-en-Septaine (Pineau).

BERBÉRIDÉES

Berberis vulgaris. L. sp. 471 (Vinettier commun). Vulg. Epine vinette. Haies, buissons des terrains calcaires. C.

NYMPHÉACÉES

Nymphœa alba. L. sp. 729 (Nénuphar blanc). Etangs et eaux profondes C.

Nuphar luteum. Smith (Nuphar jaune). Vulg. plateau, barratte. Eaux tranquilles. CC.

PAPAVÉRACÉES

Papaver hybridum. L. sp. 725 (Pavot hybride), champs secs et pierreux. R. Bourges, Fussy, Soye, Subdray, Plou, Châ-rost, Saint-Ambroix, Saint-Florent.
— micranthum. Bor. (Pavot à petites fleurs). Moissons. RR. Bourges, champs de Montifaut (Tourangin).
— argemone. L. sp. 725 (Pavot argémone). Champs sablonneux ou pierreux, lieux incultes. C.
— collinum. Bogenh. (P. des collines). Champs, terres remuées, murs, çà et là.
— Lecoqii. Lamot. Not. s. l. Pap. dub. p. 5 (P. de Lecoq). Champs, murs, vignes des terrains calcaires. Bourges.
— Lamottei. Bor. (P. de Lamotte). Champs des terrains siliceux.
— rhœas. L. sp. 726 (P. coquelicot). Champs dans les moissons. CC.

Glaucium luteum. Scop. fl. Carn. 1, p. 369 (Glaucion jaune). Lieux sablonneux ou pierreux, décombres. R. Vierzon bords du Cher (Saul).

Chelidonium majus. L. sp. 723 (Chélidoine éclaire). Haies et vieux murs. CC.

FUMARIACÉES

Corydalis solida. Smith (Corydale bulbeuse). Haies, coteaux ombragés, bords des bois, vignes. AR. Bords de l'Arnon à Culan, Saint-Amand, Chapelle-d'Angillon (Saul), clos de Chavannes près Vierzon (Lemaître).

Fumaria media. Loisel. not. p. 101. non Alier (Fumeterre intermédiaire). Lieux cultivés. AR. Subdray, Marmagne, vignes de la Chapelle-Saint-Ursin (Boreau).
— officinalis. L. sp. 984 (F. officinale). Lieux cultivés, vignes, champs sablonneux. C. Morthomiers.
— vaillantii. Loisel. Not. p. 102 (F. de Vaillant). Champs des terrains calcaires. AC. Bourges, Moulins-sur-Yèvre, Séruelles.
— parviflora. Lamk. Dict. 2, p. 567 (F. à petites fleurs). Champs, vignes. R.

CRUCIFÈRES

Cheiranthus cheiri. L. sp. 924 (Giroflée violier). Vulg. jalousies, carafée. Vieux murs. C.

Nasturtium officinale. Brown (Cresson officinal). Eaux pures, fontaines, ruisseaux C.

— siifolium. Reich. (C. à feuilles de Berle). Eaux profondes, çà et là.

— amphibium. Brown (C. amphibie). Bords des eaux, fossés, mares, étangs. C.

— stenocarpum Godr. Not. s. l. fl. de Montp. p. 41. (C. à fruit grêle). Marais. R. Bourges (Tourangin).

— terrestre. Tausch. in Koch. Syn. p. 436 (C. terrestre). Lieux humides. R. Bords du Cher à Saint-Amand (Deséglise).

— anceps. DC Prod. 1, p. 137 (C. à deux faces). Lieux humides ou fangeux. AC. Mehun, Berry, Vierzon, bords du Cher et de la Sauldre.

— rivulare. Reich. fl. exc. et ic. n° 4365 (C. des rivages). Lieux herbeux et humides, bords du Cher.

— sylvestre. Brown. (C. sauvage). Bords des eaux, pelouses humides, lieux frais ou mouillés en hiver. CC.

— palustre. DC. Syst. 2.191 (C. des marais). Bords des eaux, lieux humides. C. bords du Cher.

— pyrenaicum. Brown (C. des Pyrénées). Pelouses, prés élevés. AC. mais seulement dans les terrains siliceux ou schisteux, Argent, Aubigny, Chapelle-d'Angillon, Vierzon, Saint-Florent, Drevant, Saint-Amand.

Barbarea vulgaris. Brown (Barbarée commune). Lieux frais, fossés, bords des eaux, peu C.

— stricta. Fries. (B. roide). Lieux humides C.

— prœcox. R. Brown (B. précoce). Lieux frais, cultures, vignes, haies, fossés. AC. Germigny.

Turritis glabra. L. sp. 930 (tourette glabre). Lieux secs, bois sablonneux, haies. C. prés des bords de la Loire à Sancerre.

Arabis Gerardi. Besser in Koch, syn. p. 41 (Arabette de Gérard). Prés, lieux pierreux, coteaux calcaires, environs de Bourges, Morthomiers.

— sagittata. Bertol. (A. sagittée). Prés, lieux pierreux, coteaux calcaires, Saint-Amand, environs de Bourges, Morthomiers, Marmagne.

— Thaliana. L. sp. 929 (A. de Thalius). Lieux sablonneux ou pierreux, murs. CC.

Cardamine pratensis. L. sp. 915. (C. des prés). Prés et bois humides, bords des eaux. CC.

— hirsuta. L. sp. 915. (C. velue). Lieux frais, pelouses humides

surtout des terrains sablonneux AC.; manque dans les terrains de calcaire pur, Saint-Florent, prés de Saint-Outrille à Bourges, Préveranges, Sidiailles, Saint-Priest, Culan, Châteaumeillant, Vesdun, Saint-Vitte, Saint-Amand, Givry.

Cardamine sylvatica. Link. (C. des bois). Bois, lieux frais des terrains silicieux ou granitiques. AR. Bords de l'Arnon à Sidiailles (Saul).

— impatiens. L. sp. 914 (C. impatiente). Bois frais, bords des eaux. AR. La Celle-Bruère, bords du Cher à Saint-Florent (Subert).

— parviflora. L. sp. 914 (C. parviflore). Lieux herbeux et humides. R. Vierzon, bois de Marmagne.

Dentaria pinnata. Lam. ill. T. 562, fig. 1 (Dentaire pinnée). Bois montagneux, rochers. R. rochers de l'Arnon à Sidiailles (Saul).

Sisymbrium officinale. Scop. fl. Carn. 2, p. 26 (Sisymbre officinal), vulg. Herbe aux Chantres. Bords des chemins et des murs, décombres. CC.

— asperum. L. sp. 920 (S. rude). Lieux humides ou mouillés en hiver. R. marais de Contres, Berry, Allouy, Mehun, Saint-Eloy, Bourges, Morthomiers, Saint-Florent, Mareuil, Châteauneuf, forêt de Chœurs près Chezal-Benoit, Sérigny près Bessais-le-Fromental, bords du Cher à Quincy (Deséglise).

— sophia. L. sp. 920 (S. sagesse). Vieux murs, décombres, lieux incultes. AC. Mehun, Vierzon.

— alliaria. Scop. fl. Carn. 2. p. 26 (S. alliaire). Haies, lieux frais et couverts CC.

— supinum. L. sp. 917 (S. couché). Lieux sablonneux, humides. RR. Savigny.

Erysimum cheiranthoïdes. L. sp. 923 (Vélar giroflée). Lieux frais, cultures humides. AR. Gron, Bourges, Mehun (trouvée dans les gazons du jardin de l'Archevêché à Bourges) (Mornet).

— orientale. Brown (V. d'orient), champs pierreux des terrains calcaires et argileux. AC. La Chapelle-Saint-Ursin, Baugy, Gron, Veraux, La Guerche, Moulins-sur-Yèvre, Marmagne, Foëcy, Saint-Doulchard, Morthomiers, Saint-Loup, Chavannes, Châteauneuf, Saint-Georges, La Groutte, Contres, Arcomps.

Brassica campestris. L. sp. 931 (Chou champêtre). Vulg. Colza

Brassica napus. L. sp. 931 (C. navet). Spontané çà et là dans les moissons.

— cheiranthus. Vill. Daup. 3, p. 332 (C. giroflée). Champs et lieux incultes des terrains sablonneux, graveleux ou granitiques, bords des rivières à fonds de sable. C. Bords du Cher.

Erucastrum Pollichii. Schimp. et Spen. fl. Frib. 3. 946 (Erucastre de Polich.). Décombres, murs, lieux sablonneux. RR. Entre Ouzy et Saint-Doulchard (Tourangin).

Sinapis arvensis. L. sp. 933 (Moutarde des champs). Vulg. jotte, reusse. Champs, vignes, cultures. CC.

— schkuhriana. Reich. Ic. Flor. Germ. 2, p. 20 (M. de Schkuhr.). Champs, vignes, cultures. C.

— alba. L. sp. 933 (M. blanche). Moissons. R. Bourges, Fussy, Vierzon.

— nigra. L. sp. 933 (M. noire). Lieux pierreux ou sablonneux. C.

— incana. L. sp. 934 (M. blanchâtre). Lieux pierreux ou sablonneux. RR. Vierzon.

Diplotaxis viminea. DC syst. 2,635. (Diplotaxe des vignes). Lieux cultivés, vignes. R. Mehun.

Eruca sativa. Lam. fr. 2, p. 496 (Roquette cultivée). Décombres et lieux voisins des habitations, naturalisée çà et là.

Raphanus sativus. L. sp. 935 (Radis cultivé). Cultivé partout et naturalisé çà et là.

— raphanistrum. L. sp. 935 (R. ravenelle). Vulg. ramiau. Champs, lieux cultivés, sables. CC.

Calepina Corvini. Desv. Journ. bot. 3, p. 158 (C. de Corvinus). Vignes et champs des terrains calcaires. R. Vignes à Bourges (Saul).

Neslia paniculata. Dev. Journ. bot. 3, p. 162 (Neslie paniculée), Moissons des terrains calcaires. C. Champs du domaine du Grand-Moutet commune de Bourges.

Myagrum perfoliatum. L. sp. 893 (Myagre perfolié). Bords des champs des terrains argileux et calcaires. AC. Dans un pré non loin du domaine du Préau commune de Savigny, entre cette commune et Moulins-sur-Yèvre, La Guerche, Saint-Michel, Morthomiers, Châteauneuf, Vierzon, Sainte-Gemme.

Isatis tinctoria. L. sp. 936 (Pastel des teinturiers). Lieux secs et pierreux. R. Bourges, Villeneuve, Marmagne.

Capsella bursa pastoris. Mœnch. (Capselle bourse à pasteur). Rues, murs, bords des chemins, lieux cultivés. CC.

Capsella rubella. Reut. (C. rougeâtre). R. Sables de la Loire près Sancerre (Mornet).

Senebiera coronopus. Poir. Dict. Enc. 7, p. 76 (Senebière corne de cerf). Lieux incultes, fossés, bords des chemins, ornières, décombres. CC.

Hutchinsia petrœa. Brown (Hutchinsie des rocailles). Lieux pierreux des terrains calcaires, murs, vignes. R. Bourges, Asnières, Morthomiers, Subdray, Saint-Florent, débris oolitiques des carrières à La Chapelle-Saint-Ursin (Boreau).

Lepidium latifolium. L. sp. 899 (Passerage à larges feuilles). Lieux frais, terrains gras. R. Bords de la Marmande et du Cher à Saint-Amand, Berry-Bouy.

— graminifolium. L. sp. 900 (P. à feuilles de gramen). Bords des chemins et des murs, décombres C.

— campestre. Brown (P. champêtre). Bords des chemins, champs des terrains calcaires et argileux. C.

— sativum. L. sp. 899 (P. cultivé). Vulg. cresson alénois. Spontané près les habitations, haies des jardins, dans les champs.

Iberis amara. L. sp. 906 (Ibéride amère). Champs pierreux ou arénacés des terrains calcaires. C. là seulement.

— affinis. Jord. ! Adnot. hort. Div. (1848). p. 25 (I. voisine). Collines découvertes des champs calcaires. R.

Teesdalia iberis. DC syst. 2,392 (Téesdalie ibéride). Pelouses des lieux sablonneux, granitiques ou schisteux. C.

Thlaspi arvense. L. sp. 901 (Tabouret des champs). Lieux cultivés, vignes, champs argileux. C.

— perfoliatum. L. sp. 902 (T. perfolié). Vignes, champs des terrains calcaires et argileux. C.

Camelina sativa. Crantz. St. Aust. 18 (Cameline cultivée). Champs pierreux, moissons. R. Vierzon, Bourges.

Cochlearia armoracia. L. sp. 904 (Cranson rustique). Vulg. raifort sauvage. Prés humides et marécageux. R. Bourges, Turly près Saint-Michel, Saint-Amand, Sancoins.

Erophila brachycarpa. Jord. ! Pug. (1852), p. 9 (Erophile à fruit court). Rochers, murs, çà et là.

— glabrescens. Jord. ! Pug. p. 10 (E. glabrescente). Lieux secs, découverts C.

— hirtella. Jord. ! Pug. p. 10 (E. hérissée). Lieux sablonneux. Peu C. Mehun.

— stenocarpa. Jord. ! Pug. p. 11 (E. à fruit étroit). Lieux secs, découverts. C.

Erophila majuscula. Jord.! Pug. p. 11 (E. grandelette). Lieux secs, découverts. C.

— ambigens. Jord.! Diagn. pl. p. 211 (E. douteuse). R. Champs du Polygone près Bourges (Mornet).

Draba muralis. L. sp. 897 (Drave de muraille). Lieux pierreux et frais, haies, murs. R. Bourges, Asnières, garenne de Farges, Châteaumeillant, Saint-Saturnin (Saul).

Lunaria biennis. Mœnch. (Lunaire bisannuelle). Vulg. Monnaie du pape, clés de montre. Cultivée dans les jardins d'où on la trouve échappée çà et là.

Farsetia clypeata. Brown (Farsétie en bouclier). Lieux pierreux. RR. Ruines du château de Montrond à Saint-Amand.

Alyssum calycinum. L. sp. 908 (A calicinal). Lieux pierreux ou sablonneux. C. La Chapelle-Saint-Ursin.

RÉSÉDACÉES

Reseda lutea. L. sp. 645 (R. jaune). Lieux incultes, champs sablonneux ou pierreux, murs. C.

— luteola. L. sp. 643 (R. gaude). Bords des chemins, murs, lieux stériles. C.

Astrocarpus purpurascens. Walp. Rep. 2, p. 754 (Astrocarpe rougeâtre). Lieux arides ou sablonneux, champs, rochers. C. en Sologne. Pelouses sablonneuses de l'étang du Verdin à Vierzon.

CISTINÉES

Helianthemum guttatum. Mill. Dict. n° 18 (H. taché). Vulg. grille-midi. Lieux secs et sablonneux. CC. en Sologne, près le château de Faye commune de Vierzon à côté de la ligne du chemin de fer, Reigny, Saint-Maur, Allouy, Allogny, Neuvy, Ménétréol, Ennordre, Chapelle-d'Angillon, Aubigny, Clémont, Brinon.

— umbellatum. Mill. Dict. 5 (H. en ombelle). Neuvy-sur-Barangeon. C. en Sologne.

— alyssoïdes. Vent. ch. T. 20 (H. faux alysson). Lieux secs et sablonneux, landes. R. Neuvy-sur-Barangeon, Ménétréol, Sainte-Montaine, Clémont, Brinon, Argent.

— canum. Dunal! in DC. Prod. 1, p. 277 (H. blanchâtre). Lieux secs, coteaux pierreux. R. Sancerre, Chapelle-Saint-

Ursin, Morthomiers, Subdray, Saint-Florent, Bourges, Villeneuve, Chavannes. CC. dans tous les pacages de La Chapelle à Morthomiers.

Helianthemum procumbens. Dunal in DC. pr. 1, p. 275 (H. tombant). Collines arides et découvertes des terrains calcaires. AR. Bourges, Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Florent, Culan, Lazenay près Bourges.

— vulgare. Gœrt, fr. 1 p. 371 t. 76 (H. commun). Bords des chemins, pelouses sèches des coteaux et des bois. CC.

— pulverulentum. DC fl. fr. 4 (H. poudreux). Coteaux secs et pierreux, lieux stériles des terrains calcaires. AC. Sancerre, Vinon, Farges, Soye, Bourges, Givaudins, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Le Subdray, Sainte-Radegonde, Ainay-le-Vieil, Chârost.

VIOLARIÉES

Viola palustris. L. sp. 1324 (Violette des marais). Prés tourbeux et marécageux des terrains granitiques. R. Culan, Saint-Priest, Sidiailles.

— hirta. L. sp. 1,324 (V. hérissée). Haies, lieux secs et montueux, champs calcaires. C.

— collina. Besser. pl. vohl. p. 10 (V. des collines). Bois et haies, cà et là.

— abortiva. Jord. ! Pug. (1852) p. 14 (V. abortive). Haies, broussailles. R.

— multicaulis. Jord. ! Pug. p. 15 (V. multicaule). Bois, haies. R. Berry-Bouy, Marmagne (Deséglise).

— permixta. Jord. ! Fax. 7, p. 6 (V. confondue). Haies, broussailles. AC.

— odorata. L. sp. 1,324 (V. odorante). Haies, prés, lieux frais. C.

— dumetorum. Jord. ! Pug. p. 16 (V. des buissons). Haies, buissons. R. Graire près Berry-Bouy (Deséglise).

— sepincola. Jord. ! Fragm. 7, p. 8 (V. des haies). Haies, bois secs surtout calcaires. R.

— virescens. Jord. ! (V. vert-pâle). Bois. R. Bois de Contremoret près Fussy, Chârost, Saint-Florent, Marmagne.

— riviniana. Reichenb. fl. exc et Ic. n° 4502 (V. de Rivin). Haies et bois. CC.

— Reichenbachiana. Jord. ! (V. de Reichenbach). Bois. AC. surtout dans les terrains calcaires.

— canina. L. sp. 1,324 (V. de chien). Lieux secs et sablonneux,

bords des bois, landes et bruyères. AC. Meillant, Méry-ès-Bois, Allogny, Ivoy, Prély, Ménétréol.

Viola rupestris. Schm. Reich. ic. 4499 (V. de rochers). Collines calcaires découvertes. R. Montifaut près Bourges, Vernillet près La Chapelle-St-Ursin, Morthomiers (Deséglise).

— lancifolia. Thore ! Chl. Land. 357 (V. fer de lance). Lieux secs, bruyères et landes. R .Allouy, forêts du Rain du Bois et d'Allogny, Morthomiers, Marmagne, forêt de Vierzon.

— pumila. Chaix in Vill. Dauph. 2, p. 266 (V. naine). Prés humides. RR. Bords du canal à Givaudins, entre Turly et Bourges, marais de Morthomiers, bruyères de Marmagne, Primelles, Berry-Bouy.

— tricolor. L. sp. 1,326 (V. tricolore). Vulg. pensée. Cultivée et subspontanée autour des jardins.

— contempta. Jord. ! Pug. p. 24 (V. méprisée). Lieux vagues. Bords du Cher.

— agrestis. Jord. frag. 2 p. 15 (V. agreste). Lieux cultivés, champs, jardins. C.

— ruralis. Jord. ! (V. rurale). Champs, lieux cultivés.

— Deseglisei. Jord. ! (V. de Deséglise). Champs sablonneux. R. Allogny, Mehun (Deséglise). Les Bordes près Berry-Bouy (Boreau).

— gracilescens. Jord. frag. 2, p. 20 (V. grêle). Champs, lieux sablonneux. C.

— peregrina. Jord. ! (V. voyageuse). Lieux sablonneux, bords du Cher.

DROSÉRACÉES

Drosera rotundifolia. L. sp. 402 (Rossolis à feuilles rondes). Vulg. matagone. Tourbières, terrains spongieux et mouvants, surtout dans le sol granitique ou arénacé. AC. Saint-Priest, Sancoins, Vierzon, Allogny, Chapelle-d'Angillon, Henrichemont, Clémont, Prély.

— intermedia. Hayne (R. intermédiaire). Lieux tourbeux. Sologne, bords de l'étang de Faye, près Vierzon (Mornet), Sancoins, Le Châtelet, Allouy, Ménétréol, Brinon, Allogny, Neuvy, Chapelle-d'Angillon, Henrichemont, Clémont.

Parnassia palustris. L. sp. 391 (Parnassie des marais). Prés marécageux ou tourbeux. C. Prés à Saint-Germain-du-Puits.

POLYGALÉES

Polygala vulgaris. L. sp. 986 (P. commun). Prés, bois, pelouses C.
— oxyptera. Reic. (P. à ailes aiguës). Prés, bois, pelouses. C.
— comosa. Schkuhr. (P. chevelu). Pelouses sèches. R. Bourges, Lissay, Contremoret.
— calcarea. Schultz (P. du calcaire). Coteaux, prés montueux, pâturages des terrains calcaires surtout de formation jurassique. C.
— depressa. Wenderoth (P. couché). Landes et bruyères sèches ou humides. AC. Loye, Meillant, Saint-Doulchard, Genouilly, Vierzon, Chapelle-d'Angillon, Prély, Ménétréol.

CARYOPHYLLÉES

Gypsophila muralis. L. sp. 583 (Gypsophile des murs). Lieux sablonneux mouillés l'hiver, champs, bords des rivières à fond de sable. C. Champs de la Jonchère près Vierzon.
Dianthus prolifer. L. sp. 587 (Œillet prolifère). Lieux secs et sablonneux, bords des chemins et des champs. CC.
— armeria. L. sp. 586 (Œ. velu), bois, pelouses, pâturages secs. C. Morthomiers.
— carthusianorum. L. sp. 586 (Œ. des Chartreux). Lieux secs, bois, pelouses montueuses. AC. Saint-Forent, Morthomiers, Châteauneuf.
— superbus. L. sp. 589 (Œ. superbe). Bois, prés couverts. R. Bois de Coudron, forêt de Meillant, Chârost, Villeneuve, Saint-Florent, Marmagne, Morthomiers, Civray.
Saponaria vaccaria. L. sp. 585 (Saponaire des vaches). Moissons des terrains calcaires et argileux. C.
— officinalis. L. sp. 584 (S. officinale). Lieux frais, haies, bords des rivières. C.
Cucubalus bacciferus. L. sp. 591 (Cucubale porte-baie). Lieux frais, haies, buissons, oseraies. C.

Silene vesicaria. Schrad. (Silénè vésiculeux), champs. Peu C.
— puberula. Jord. ! (S. pubéruleux), champs, lieux cultivés C.
— brachiata. Jord. ! (S. à long bras), champs, cultures, lieux pierreux. C.
— oleracea. Bor. (S. des cultures). Lieux cultivés. Cà et là.
— otites. Smith. fl. brit. p. 469 (S. dioïque). Bords des champs et des chemins des lieux sablonneux, alluvions. AR. Levées de la Loire, Givry, Herry (Jaubert).
— armeria. L. sp. 601 (S. armérie). Lieux sablonneux, alluvions, rochers schisteux. AR. Givry, Saint-Eloy, Saint-Doulchard.
— nutans. L. sp. 589 (S. penché). Lieux secs et montueux, rochers. AC. Pissevieille près Bourges, Sancerre, Chârost, Vierzon, Saint-Florent, Châteauneuf, Saint-Amand.
— italica. DC. fl. fr. 4, p. 753 (S. d'Italie), coteaux pierreux et bien exposés. RR. Environs de Bourges, Villeneuve (Saul).
— gallica. L. sp. 595 (S. de France), champs et lieux sablonneux, AR. Saint-Florent.
— anglica. L. sp. 594 (S. d'Angleterre), champs et lieux sablonneux. AR. entre Thénioux et Châtres-sur-Cher (Saul).
— conica. L. sp. 598 (S. conique). Lieux secs, pelouses sablonneuses. R. Sancerre au bord de la Loire (Blandin).

Lychnis flos cuculi. L. sp. 625 (Lychnide fleur de coucou), prés et bois humides C.
— vespertina. Sibthorp. (L. du soir). Vulg. compagnons blancs. Haies, bords des champs, prés secs, murs. C.
— diurna. Sibthorp. (L. du jour). Vulg. compagnons rouges. Haies, prés et bois frais. C. seulement dans les terrains granitiques et siliceux. Culan, Sidiailles (Saul), bois d'Autry près Vierzon.
— githago. Lam. l. c. (L. nielle). Vulg. nielle des blés. Moissons. C.

Buffonia paniculata. Delarbre fl. d'Auv. (Buffonie paniculée). Lieux pierreux des terrains calcaires. R. carrières de Bourges, Saint-Ambroix, entre Civray et Mareuil, Lapan.

Sagina procumbens. L. sp. 185 (Sagine couchée), champs et pelouses humides. CC.
— apetala. L. mant. 559 (S. apétale). Champs sablonneux, murs humides. C.
— filicaulis. Jord. ! obs. 7, p. 16 (S. filicaule), champs et lieux sablonneux. C. environs de Bourges.

Sagina patula. Jord. ! Frag. 1, p. 25. tab. 3, f. a (S. étalée), champs sablonneux. R. Loye, Culan, Saint-Florent.

— Lamyi. Schultz Arch. flor. fr. p. 174 (S. de Lamy). Sables, rochers. RR. Saint-Florent, sables du Cher (Tourangin).

Spergula subulata. Swartz. (Spargoute subulée), pelouses sablonneuses et humides. R. Reigny, Saint-Maur, Massay, Vierzon, Aubigny, Clémont, Allouy, Allogny, Saint-Florent.

— arvensis. L. sp. 630 (S. des champs), champs sablonneux. C.

— vulgaris. Boënng. in Reich. fl. exc. p. 567 (S. commune), champs sablonneux. C.

— pentandra. L. sp. 630 (S. pentandrique). Lieux sablonneux. C.

— Morisonii. Bor. in Rev. bot. 2, p. 424 (S. de Morison). Lieux sablonneux. C.

Holosteum umbellatum. L. sp. 130 (Holostée en ombelle), champs sablonneux, murs. C.

Stellaria neglecta. Weihe (Stellaire négligée). Lieux humides, çà et là.

— media. Vill. dauph. 3, p. 615 (S. moyenne). Lieux cultivés, murs. CC.

— Borœana. Jord. ! Pug. (1852). p. 33 (S. de Boreau), pelouses sèches, murs, çà et là. C.

— viscida. M. B. (S. visqueuse), prés, pelouses humides. Prairies du Cher.

— holostea. L. sp. 603 (S. holostée), haies, buissons, bois taillis. CC.

— glauca. Withering (S. glauque). Lieux marécageux, prés humides. R. Vierzon, marais du Verdin (Lemaître), entre Mehun et Berry (Tourangin).

— graminea. L. sp. 604 (S. graminée), haies, buissons, prés secs. CC.

Spergularia segetalis. Fenzl. (Spergulaire des moissons), moissons des lieux sablonneux. R. Saint-Eloy-de-Gy, Allouy, Allogny, Vignoux, Vasselay, Loye, Genouilly, Vierzon. AC. dans la Sologne.

— rubra. Pers. syn. p. 504 (S. rouge). Lieux sablonneux. C.

Alsine tenuifolia. Crantz (Alsine à feuilles menues), champs sablonneux ou calcaires, murs. C.

— laxa. Jord. ! Pug. (1852), p. 34 (A. lâche). Lieux sablonneux. C.

— viscosa. Schreb. sp. 30 (A. visqueuse). Lieux sablonneux. C. Herry, Saint-Florent bords du Cher.

Arenaria controversa. Boiss. Voy. bot. en Esp. (Sabline contro-

versée), champs pierreux des terrains calcaires. RR. Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers (Mornet), Contres, Saint-Florent, Le Subdray.

Arenaria leptoclados. Guss. syn. sic. 2, p. 824 (S. à tige grêle). Lieux pierreux, murs. C.

— serpyllifolia. L. sp. 606 (R. à feuilles de serpolet). Lieux pierreux, murs. AC.

— montana. L. sp. 606 (S. de montagne), pelouses sèches et sablonneuses. R. Argent, Clémont, Brinon, Sainte-Montaine, Ménétréol, Prely, Neuvy-sur-Barangeon, Vierzon, forêt d'Allogny.

— trinervia. L. sp. 605 (S. trinervée), bois et lieux ombragés. C.

Mœnchia erecta. Flor. der. Wett (Mœnchie droite). Pelouses sablonneuses. C.

Cerastium triviale. Link (Céraiste commun), champs, prés secs, murs. C.

— glomeratum. Thuil. fl. Par. 225 (C. congloméré). Lieux cultivés, champs sablonneux. C.

— brachypetalum. Desportes in Pers. syn. p. 520 (C. à courts pétales), collines pierreuses, champs incultes. C.

— semidecandrum. L. sp. 627 (C. à cinq antheres), pelouses sèches et sablonneuses. C.

— obscurum. Chaub. fl. Agen. p. 180, pl. 4 (C. obscur), pelouses séches et sablonneuses ou calcaires. C.

— litigiosum. De Lens ! in Lois. fl. Gall. 1, p. 323 (C. en litige), champs sablonneux, alluvions. Vallée du Cher.

— arvense. L. sp. 628 (C. des champs), champs pierreux ou sablonneux, bords des chemins des terrains calcaires. C.

— aquaticum. L. sp. 629 (C. aquatique). Lieux fangeux ou humides et couverts, bords des eaux. C. bords du canal à Bourges.

ÉLATINÉES

Elatine Alsinastrum. L. sp. 527 (E. fausse alsine), eaux paisibles, étangs, canaux. mares à fond sablonneux. R. Vierzon.

— hexandra. DC. Ic. rar. t. 43 f. 1 (E. à six étamines), bords des étangs à fonds sablonneux. R. Vierzon (Saul).

LINACÉES

Linum gallicum. L. sp. 401 (Lin de France), champs, coteaux, bois argileux. AR. Herry, Vierzon, Brinay, Saint-Flo-

rent, Allogny, Aubigny, Henrichemont, Vailly, Dampierre, Soye, Germigny, Bois-sir-Amé près Vorly

Linum usitatissimum. L. sp. 397 (L. cultivé), moissons parmi les avoines. C. Cultivé çà et là.

— Loreyi. Jord. ! Cat. Gr. Jard. Dij. 1848, p. 27 (L. de Lorey), coteaux incultes calcaires. R. Bourges, Saint-Ambroix.

— Leonii. Schultz Arch. (1842), p. 11 (L. de Léo), coteaux secs et calcaires. R. Sancerre, Farges, Nohan en Septaine, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Subdray.

— tenuifolium. L. sp. 398 (L. à feuilles menues), coteaux pierreux des terrains calcaires. C. Chapelle-Saint-Ursin.

— salsoloïdes. Lam. Dict. 3, p. 521 (L. vermiculé). Lieux secs et stériles. R. Sancerre, Vinon, Soye, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Subdray, Lissay, Saint-Germain-des-Bois, Châteauneuf, Chavannes, Levet, pelouses calcaires du bois de la Grange-Miton commune de Trouy (Mornet).

— catharticum. L. sp. 401 (L. purgatif), prés, pâturages, bois taillis, pelouses. C. Pré à Saint-Germain-du-Puits.

Radiola linoïdes. Gm. syst. 1, p. 289 (Radiole faux lin), pelouses des bois, lieux sablonneux, humides ou mouillés l'hiver. AC. Manque dans les terrains de calcaire pur. — Mornay, Sancoins, Reigny, Allogny, Vierzon, Neuvy-sur-Barangeon, Oizon, Sainte-Montaine, Clémont.

MALVACÉES

Malva rotundifolia. L. sp. 909 (Mauve à feuilles arrondies). Vulg. petite mauve, fromagère. Lieux incultes, bords des chemins. CC.

— sylvestris. L. sp. 969 (M. sauvage). Vulg. grande mauve, Champs, haies, lieux incultes. CC.

— fastigiata. Cav. diss. 2, t. 23, f. 2 (M. fastigiée), bois secs, prés élevés, lieux incultes. AR. Herry, Neuvy-le-Barrois, Saint-Amand.

— alcea. L. sp. 971 (M. alcée), bords des bois, haies des prés, pâturages buissonneux. AC. Neuvy-le-Barrois, Cuffy, Cours-les-Barres, Saint-Amand, Charentonnay, Germigny, Gron, Saligny, Herry, Villeneuve.

— Italica. Pollin, fl. ver. (M. d'Italie)). haies. R. Cuffy!

— moschata. L. sp. 971 (M. musquée), lieux secs, sablonneux, bords des bois, haies, prés. C.

Malva laciniata. Desr. in Lam. Dict. 3, p. 750 (M. laciniée), lieux sablonneux, bords de la Loire, Sologne.

Althœa officinalis. L. sp. 966 (Guimauve officinale), prés, fossés, lieux humides. C. manque souvent dans les terrains granitiques.

— hirsuta. L. sp. 966 (G. hérissée), haies, champs incultes des coteaux calcaires. C.

TILIACÉES

Tilia parvifolia. Ehrhart (Tilleul à petites feuilles), bois montueux, çà et là dans les plantations, les avenues. AR. spontané, Blancafort, forêt d'Allogny.

HYPÉRICINÉES

Androsœmum officinale. All. fl. Ped. 1440 (A. officinal), bois frais et couverts. R. Les Aix, forêt d'Allogny et de Saint-Palais, Oison.

Hypericum tetrapterum. Fries Novit. fl. Succ. 1, p. 94 (Millepertuis à quatre ailes), prés et bois humides, bords des eaux. C.

— perforatum. L. sp. 1105 (M. perforé). Vulg. herbe à mille trous. Lieux secs et incultes, haies, bois, pâturages. CC.

— lineolatum. Jord. C. à Vierzon. AR. à Bourges.

— microphyllum. Jord. Arch. Bill. p. 341 (M. à petites feuilles), collines, lieux secs, çà et là.

— humifusum. L. sp. 1105 (M. couché), lieux secs des terrains sablonneux et granitiques. C. Terrains secs à Vasselay.

— pulchrum. L. sp. 1106 (M. élégant), bois sablonneux. C. à Bois-Dé près Saint-Eloy.

— montanum. L. sp. 1105 (M. de montagne), bois montagneux des terrains calcaires. AR. Vinon, Saint-Palais, Sainte-Thorette, Saint-Doulchard, Villeneuve, Soye, Lissay, Saint-Germain-des-Bois, Seruelles, Uzay, Châteauneuf, Chavannes, Précy, Allogny.

— hirsutum. L. sp. 1105 (M. velu), bois, haies. C. surtout dans les terrains secondaires, bien que manquant dans quelques localités.

Elodes palustris. Spach. An. bot. 5, p. 171 (Elodie des marais), lieux tourbeux, marais à fond siliceux. R. Sidiailles

Culan, Reigny, Saint-Maur, Le Châtelet, Saulzais, Sancoins, Vierzon, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Palais, Chapelle-d'Angillon, Allogny, Henrichemont, Ennordre, Clémont, Brinon.

ACÉRINÉES

Acer pseudo-platanus. L. sp. 1495 (Erable sycomore), cultivé dans les avenues et au bord des routes.

— campestre. L. sp. 1497 (E. champêtre), haies et bois. C.

HIPPOCASTANÉES

Œsculus hippocastanum. L. sp. 488 (Maronnier d'Inde), cultivé partout.

AMPÉLIDÉES

Vitis vinifera. L. sp. 293 (Vigne porte-vin). Haies des prés, buissons, bois frais. C. (Manque dans les terrains granitiques).

GÉRANIACÉES

Geranium sanguineum. L. sp. 958 (G. sanguin), bois secs, prés montagneux. AR. Soye, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Villeneuve. Saint-Florent, Le Subdray, Trouy, Saint-Germain-des-Bois, Seruelles, Châteauneuf, Uzay, Chavannes.

— columbinum. L. sp. 956 (G. colombin), champs, haies, buissons. C.

— dissectum. L. sp. 956 (G. découpé), champs, haies, prés. CC.

— pusillum. L. sp. 957 (G. fluet), lieux secs, bords des murs, décombres. C.

— Pyrenaïcum. L. Mant. 97 et 257 (G. des Pyrénées), lieux frais, haies, bords des murs. R. Sur le bord d'un fossé de la route de Bourges à Saint-Doulchard, près du passage à niveau du chemin de fer.

— molle. L. sp. 955 (G. mollet), bords des haies et des champs, murs, prés. C.

— rotundifolium. L. sp. 957 (G. à feuilles rondes). Lieux secs, bords des murs et des chemins, champs. CC.

Geranium Robertianum. L. sp. 955 (G. herbe à Robert). Vulg. bec de grue. Haies, bois, murs, lieux frais. CC.

— Lebelii. Bor. fl. cent. 1, p. 324 (G. de Lebel), lieux frais. R. Bourges.

— modestum. Jord. ! Cat. Gr. Jard. Gren. (1849), p. 16 (G. modeste), murs, rochers, haies. C.

— minutiflorum. Jord. ! Pug. (1852), p. 39 (G. à fleurs menues rochers, lieux pierreux. AC.

Erodium prœtermissum. Jord. ! (Erodion oublié), collines, champs. murs, C.

— commixtum. Jord. ! in Bill. ! Archiv. p. 164 (E. mêlé), champs, collines, chemins, surtout des terrains granitiques.

— triviale. Jord. ! Pug. (1852), p. 43 (E. trivial), collines herbeuses, bords des chemins. C.

— Tolosanum. Jord. ! Pug. p. 50 (E. de Toulouse), friches calcaires ou pierreuses. R. Environs de Bourges, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Marmagne, etc.

— Borœanum. Jord. ! Pug. p. 47 (E. de Boreau), pelouses des lieux sablonneux. Vallée du Cher.

— pilosum. Bor. fl. cent. n° 508 (E. poilu), lieux sablonneux, çà et là.

OXALIDÉES

Oxalis acétosella. L. sp. 620 (Oxalide oseille). Vulg. alleluia, surelle, pain de coucou, oseille de bûcheron. Bois couverts et montueux, haies ombragées, surtout dans les terrains siliceux ou granitiques. AC.

— stricta. L. sp. 624 (O. dressée). lieux frais, cultivés, jardins, champs, haies, prés, bois. C. Bords du Cher.

CÉLASTRINÉES

Evonymus europœus. L. sp. 286 (Fusain d'Europe). Vulg. vriele, bonnet carré. Haies et bois. C.

RHAMNÉES

Rhamnus frangula. L. sp. 280 (Nerprun bourdaine), lieux frais, bois humides. C. Forêt d'Allogny.

— catharticus. L. sp. 279 (N. purgatif), bois, haies. C.

LÉGUMINEUSES OU PAPILIONACÉES

Ulex europœus. L. sp. 1045. Sm. Brit. 756 (Ajonc d'Europe). Vulg. jonc marin. Lieux stériles, haies des lieux sablonneux.

— nanus. Smith. Brit. 757 (A. nain). Vulg. bruyère jaune. Lieux stériles, landes, gastines, bruyères. C. Saint-Amand, Sancoins, La Guerche, Sainte-Gemme.

Sarothamnus scoparius. Koch. syn. fl. Germ. Ed. 1, p. 152 (Sarothamne à balais). Vulg. genette à balais. Lieux stériles et sablonnneux, bois. CC.

Spartium junceum. L. sp. 995 (Spartion jonciforme). Vulg. genêt d'Espagne. Lieux secs. Naturalisé çà et là sur les rochers et dans les bois.

Genista anglica. L. sp. 999 (Genêt d'Angleterre), bois et bruyères humides ou argileuses. C.

— Germanica. L. sp. 999 (G. d'Allemagne), bois, pâturages. RR. Allouy, forêt du Rain du Bois, forêt de Vierzon (Clisson).

— purgans. L. sp. 999 (G. purgatif), lieux sablonneux. C. Seulement dans la vallée de la Loire.

— tinctoria. L. sp. 998 (G. des teinturiers), bois, pâturages, prés. C.

— sagittalis. L. sp. 998 (G. à tiges ailées), coteaux, bois secs, pâturages élevés. C.

— pilosa. L. sp. 999 (G. velu), bois secs, coteaux, bruyères dans les terrains graveleux, les mines de fer. AC. La Chapelle-Saint-Ursin, Sancoins, forêt de Meillant.

Cytisus laburnum. L. sp. 1041 (Cytise faux ébénier), bois montagneux, rochers calcaires. R. Parc de Turly près Bourges.

— supinus. L. sp. 1042 (C. couché), coteaux secs et calcaires, bords des bois. AC. Bourges, Gron, Soye, Lissay, Saint-Germain, Uzay, Farges, Saint-Loup, Chavannes, Châteauneuf, Saint-Florent, Chârost, Trouy, Le Subdray, Villeneuve, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Marmagne, Vinon, Sancerre.

Ononis campestris. Koch. et Ziz. (Bugrane champêtre), champs arides, pâturages. R. Baugy, Moulins-sur-Yèvre, Turly. Chapelle-Saint-Ursin, Marmagne, Mehun.

— repens. L. sp. 1006 (B. rampante). Vulg. arrête-bœuf, tendrons. Lieux stériles et sablonneux, champs. CC.

Ononis striata. Gouan. Illust. 47 (B. striée), coteaux arides, lieux secs et pierreux. R. Sancerre, Vinon. Bourges, Chapelle-St-Ursin, Morthomiers, St-Florent, Le Subdray, Soye, Sainte-Radegonde.

— **Columnœ**. All. fl. ped. t. 20, f. 3 (B. de Columna), lieux secs et pierreux, coteaux. R. Bourges, Saint-Michel, Saint-Florent, Chavannes, bois de la Chapelle-Saint-Ursin.

— **natrix**. L. sp. 1008 (B. gluante). Vulg. coqsigrue. Champs pierreux, coteaux, bords des chemins. AC. Gron, Bourges, Lissay, Chalivoy-Milon, Uzay, Orval, Chavannes, Chârost, Mehun, Berry, carrières du Château près Bourges.

Anthyllis vulneraria. L. sp. 1012 (A. vulnéraire). Vulg. triolet jaune. Prés secs, pâturages, coteaux, bords des bois des terrains calcaires. C. Bois de Vasselay.

— **Dillenii**. Schulte (A. de Dillen), coteaux arides au midi. R. Massay, Nohan (Saul), Bourges, Le Subdray, Morthomiers, Berry.

— **montana**. L. sp. 1012 (A. de montagne), coteaux herbeux, rochers calcaires. AC. dans les bois de La Chapelle et Morthomiers, RR. ailleurs

Medicago sativa. L. sp. 1096 (Luzerne cultivée). Cultivée partout et spontanée dans les prés, au bord des champs, etc.

— **media**. Pers. Syn. 2, p. 556 (L. moyenne), lieux secs, sablonneux, haies. C.

— **falcata**. L. sp. 1096 (L. en faucille), lieux secs, sablonneux, haies. C.

— **lupulina**. L. sp. 1097 (L. lupuline). Vulg. mignonnette, petit triolet ; prés, lieux herbeux, bords des chemins. CC.

— **ambigua**. Jord. ! (L. ambiguë), champs pierreux, coteaux calcaires. AR. Bourges, Vasselay, Berry, Marmagne, Saint-Florent, Mehun, Sancerre, Blet.

— **scutellata**. Allioni (L. à scutelles), lieux cultivés. RR. Saint-Florent, naturalisée dans les jardins (Tourangin).

— **apiculata**. Wild. 3. 1414 (L. à petites pointes), champs, lieux herbeux, prés secs. AC. Givry, Bourges, Fussy (Subert).

— **maculata**. Wild. 3. 1412 (L. tachée), prés, pelouses, lieux herbeux. C.

— **minima**. Lam. Dict. 3, p. 636 (L. naine), lieux secs, pierreux ou sablonneux. C. Alluvions et levées de la Loire.

— **cinerascens**. Jord. ! Arch. Bill. p. 316 (L. grisâtre), pelouses

des terrains sablonneux ou calcaires. AC. Sancerre: Saint-Florent, Mehun, Vierzon.

Melilotus arvensis. Wallroth (Mélilot des champs), bords des chemins, décombres, champs calcaires. C.

— palustris. Kit. in DC. Prod. 2, p. 187 (M. de marais), lieux humides. R.

— altissima. Thuil. Par. p. 378 (1799) (M. élevé), lieux frais, haies, bois, prés, bords des ruisseaux. AC.

— alba. Desr. in Lam. dict. 4, p. 63 (M. blanc), lieux incultes, champs, bords des rivières. R. Champs près des carrières du Château à Bourges, Givaudins, bois de la Forêt à Saint-Florent.

Trifolium rubens. L. sp. 1081 (Trèfle rouge), haies, bords des bois et des champs des coteaux calcaires. C.

— incarnatum. L. sp. 1083 (T. incarnat). Naturalisé çà et là.

— Molinerii. Balbis (T. de Molineri), lieux sablonneux, alluvions. C.

— arvense. L. sp. 1083 (T. des champs), lieux sablonneux, champs. C.

— agrestinum. Jord. ! (T. des lieux vagues), lieux sablonneux. C.

— sabuletorum. Jord. ! (T. des sablonnières), lieux sablonneux, bois clairs. C.

— arenivagum. Jord. ! (T. des sables), lieux sablonneux, alluvions. AC.

— lagopinum. Jord. ! Pug. p. 57 (T. léporin), pelouses sèches et sablonneuses des terrains granitiques.

— gracile. Thuil. ! fl. Par. 383 (T. grêle), lieux secs ou sablonneux. AR. Bords de la Loire.

— rubellum. Jord ! Pug. (1852), p. 57 (T. rougeâtre), pelouses sèches, lieux vagues des terrains siliceux. AC. Bords du Cher.

— striatum. L. sp. 1085 (T. strié), pelouses des lieux secs, pierreux ou sablonneux. C.

— scabrum. L. sp. 1084 (T. rude), pelouses arides des lieux pierreux, calcaires ou sablonneux. AC. Saint-Amand, Graçay.

— maritimum. Hudson (T. maritime), prés humides. R. Bourges à Malitorne, Berry, Saint-Georges-sur-Cher.

— ochroleucum. L. syst. 3, p. 233 (T. jaunâtre), prés secs, pâturages élevés, bords des bois. C.

— medium. L. (T. intermédiaire), lieux pierreux, prés secs, bois. C.

Trifolium pratense. L. sp. 1082 (T. des prés), prés, bords des chemins, bois. CC.

— fragiferum. L. sp. 1086 (T. fraise), prés, pelouses, bords des chemins, surtout des terrains argileux. C. Morthomiers (Mornet).

— subterraneum. L. sp. 1080 (T. semeur), pelouses rases des lieux sablonneux. C.

— glomeratum. L. sp. 1084 (T. aggloméré), lieux secs et sablonneux. R. Vierzon.

— strictum. Waldst. et Kit. t. 37 (T. roide), champs, pelouses sèches et sablonneuses. R. Vierzon, Allouy.

— repens. L. sp. 1080 (T. rampant). Vulg. triolet. Prés, pelouses. CC.

— hybridum. L. sp. 1079 (T. hybride), prés, pelouses humides. RR. Pré à Turly, derrière le parc (Mornet).

— elegans. Savi (T. élégant), bois, pelouses, champs. La Guerche, Germigny, forêt de Meillant.

— montanum. L. sp. 1087 (T. de montagne), prés et bois montueux. R. Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Marmagne, Trouy, Subdray, Saint-Germain-des-Bois.

— aureum. Poll. Pal. 2, p. 444 (T. doré), prés, bois. R. Fussy, Marmagne, Chavannes, bois de Fleuret près Uzay.

— campestre. Schreb. (T. champêtre), champs et bois sablonneux. C.

— pseudo-procumbens. Gmel. Bad. 2, p. 240 (T. couché) pelouses sèches et sablonneuses. C. Bords de la Loire.

— procumbens. L. sp. 1088 (T. tombant), prés, pelouses. CC.

— filiforme. L. sp. 1088 (T. filiforme), lieux secs, sablonneux. AR. Allogny. Allouy, Vierzon, la Sologne.

— patens. Schreb. (T. étalé), prés et pelouses humides. C.

Lotus corniculatus. L. sp. 1092 (Lotier corniculé), prés, pâturages, champs, bords des bois. CC.

— tenuifolius. Reich. fl. exc. p. 506 (L. à feuilles menues), prés et lieux humides. C.

— uliginosus. Schk (L. des fanges), bois humides, prés marécageux, fossés. C.

— diffusus. Solander, in Smith fl. brit. p. 794 (L. diffus), pelouses, champs sablonneux. R. Saulzais, Faverdines, Vierzon, Allouy, Allogny, Meillant, Culan, Sidiailles, Préveranges.

— hispidus. Desf. Cat. h. P. p. 190 (L. hispide), lieux sablonneux. RR. Vierzon, Allouy, Allogny.

Tetragonolobus siliquosus. Roth. Tent. fl. germ. 1, p. 323, (Tétragonolobe à siliques), prés humides. R. Baugy, Gron, Marmagne, Morthomiers, les Palus à Saint-Germain-du-Puits dans le val d'Yèvre près de la Colonie.

Galega officinalis. L. sp. 1062 (Lavanèze officinal), bords des fossés et ruisseaux. RR. Dans les prés dits des Communes à Bourges, Fussy près du Moulon.

Robinia pseudacacia. L. sp. 1043 (Robinier faux acacia). Vulg. acacia. Naturalisé dans quelques bois.

Astragalus glycyphyllos. L. sp. 1067 (Astragale réglisse), prés, bois, haies. C.

Coronilla emerus. L. sp. 1046 (Coronille faux séné), coteaux buissonneux, bois secs. RR. Bois entre Saint-Florent et Villeneuve.

— varia. L. sp. 1848 (C. bigarrée), champs, prés secs, coteaux, bords des bois et des chemins des terrains secondaires. C.

— minima. L. sp. 1048 (C. naine), bords des bois et pelouses sèches des coteaux calcaires. C. Saint-Amand, Bourges, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Soye, Vierzon, Vinon, Sancerre, Herry.

— scorpioïdes. Koch. syn. fl. Germ. p. 188 (C. scorpion), lieux secs, champs. R. Saint-Michel, Bourges, Etréchy, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin.

Ornithopus ebracteatus. Brotero (Ornithope sans bractées), champs et pelouses des lieux sablonneux. R. Vierzon.

— compressus. L. sp. 1049 (O. comprimé), champs graveleux ou sablonneux. R. Sologne.

— perpusillus. L. sp. 1049 (O. délicat), champs et pelouses des terrains sablonneux ou granitiques. C.

Hippocrepis comosa. L. sp. 1050 (Hippocrépide en ombelle). pelouses, pâturages, bords des chemins et des bois des coteaux calcaires. C.

Onobrychis sativa. Lam. fl. fr. 2, p. 652 (Esparcette cultivée). Vulg. sainfoin. Pelouses des coteaux calcaires.

— collina. Jord. ! Pug. (1852), p. 63 (E. des collines), bois et collines calcaires. R. Morthomiers, Trouy, Chapelle-Saint-Ursin, Chavannes, bois de Fleuret près Uzay.

— decumbens. Jord. ! l. c. p. 64 (E. tombante), bois et collines calcaires. R. Lazenay, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers.

Ervum lens. L. sp. 1039 (Ers lentille). cultivée dans les champs sablonneux et presque spontanée dans les moissons.

— hirsutum. L. sp. 1039 (E. hérissé). Vulg. jargillerie, jardrian. Lieux cultivés, champs, buissons des lieux sablonneux. CC.

— ervilia. L. sp. 1040 (E. Ervilier). moissons des terrains calcaires. AC. Fussy, Plou, Limeux.

Vicia tetrasperma. Mœnch (Vesce tetrasperme), champs, lieux cultivés. C.

— gracilis. Loisel. fl. Gall. t. 12 (V. grêle), champs et moissons des terrains calcaires. AC. Cours-les-Barres, Germigny, Fussy, Chapelle-Saint-Ursin, Marmagne.

— monantha. Koch. Syn. fl. Germ. p. 192 (V. à fleurs solitaires), moissons des champs sablonneux, alluvions. AC. Givry, Cuffy.

— cracca. L. sp. 1035 (V. cracca), haies, bois, prés, buissons. C.

— tenuifolia. Roth. Tent. fl. Germ. 1, p. 309 (V. à feuilles menues), haies, prés, moissons. AC. Bords du Cher à Saint-Amand, Berry.

— varia. Host. fl. aust. 2, p. 332 (V. variable), moissons, champs sablonneux. AC.

— sativa. L. sp. 1037 (V. cultivée). Vulg. voice. Champs, moissons, haies. C.

— Forsteri. Jord. ! (V. de Forster), lieux secs, bords des bois. R.

— torulosa. Jord. ! (V. toruleuse), moissons, çà et là.

— segetalis. Thuil. Fl. par. p. 367 (V. des moissons), moissons. C.

— Bobartii. Forster. (V. de Bobart), pelouses des lieux sablonneux ou des terrains calcaires, bords des bois. C. Vierzon près l'étang du Verdin (Mornet).

— uncinata. Desv. ! Journ. bot. (V. crochue), moissons, lieux secs. AC.

— lathyroides. L. sp. 1037 (V. fausse gesse), pelouses des lieux sablonneux. C. Saint-Amand, Saulzais, bords du Cher.

— lutea. L. sp. 1037 (V. jaune), lieux sablonneux, moissons. C.

— purpurascens. Dc. Cat. Monsp. p. 155 (V. purpurine), champs, moissons, prairies artificielles. R. Bourges, Trouy, champs du domaine du Grand-Moutet près Bourges (Mornet).

— sœpium. L. sp. 1038 (V. des haies), haies, bois, buissons. C.

— serratifolia. Jacquin (V. à feuilles dentées), lieux cultivés. R. Bois de Saint-Florent.

Vicia faba. L. sp. 1039 (V. fève), naturalisée dans les vignes.

Pisum arvense. L. sp. 1027 (Pois des champs), champs sablonneux. R. Soye.

— sativum. L. sp. 1026 (P. cultivé). Vulg. petits pois. Cultivé partout.

Lathyrus aphaca. L. sp. 1029 (Gesse sans feuilles). Vulg. pois de serpent, luzet, geargio. Champs, moissons, lieux cultivés. CC.

— Nissolia. L. sp, 1029 (G. de Nissole), champs, bords des prés secs. C. Bois de Marmagne, Cours-les-Barres, Cussy, Fussy.

— sphœricus. Retz. obs. 3, p. 39 (G. sphérique), champs, lieux secs. AR. Cours-les-Barres, Saint-Georges, Thénioux.

— angulatus. L. sp. 1031 (G. anguleuse), moissons des lieux sablonneux. AC. Givry, Herry, Saulzais, Le Châtelet, Loye, Vierzon.

— sativus. L. sp. 1030 (G. cultivée). Vulg. pois gras, pois de brebis, pois carré. Cultivé çà et là dans les champs.

— cicera. L. sp. 1030 (G. cich). champs sablonneux, moissons, R. Bourges, Soye, entre Saint-Germain-du-Puits et Saint-Michel, Saint-Eloy, Vierzon, Saint-Doulchard.

— hirsutus. L. sp. 1032 (G. hérissée), moissons, bords des champs, étangs desséchés, C. Vierzon étang du Verdin.

— odoratus. L. sp. 1033 (G. odorante). Vulg. pois de senteur, pois orange, pois fleuri. Haies, buissons. C. Aux environs de Bourges dans les vignes.

— tuberosus. L. sp. 1033 (G. tubéreuse). Vulg. annotes, moinsines, boulue, saignes. Champs, haies. C.

— pratensis. L. sp. 1033 (G. des prés), prés, haies, buissons des lieux frais. CC.

— sylvestris. L. sp. 1033 (G. sauvage), haies, buissons, bords des bois. C.

— neglectus. Puel. Cat. Pl. du Lot. p. 179 (G. oublié), haies, buissons. R. Bois de Marmagne (Deséglise 1850 !)

— palustris. L. sp. 1034 (G. des marais), prés humides et marécageux. R. Bourges, Mehun, Berry, Marmagne, prairie entre Foëcy et Vignoux-sur-Barangeon, Vierzon.

Orobus tuberosus. L. sp. 1028 (Orobe tubéreux), bois. C.

— albus. L. sup. 327 (O. blanc), prés. R. Bourges au pont du Moulon, Vasselay, Saint-Doulchard, Berry, Marmagne,

La Tourate près Arcomps, prés de l'Arnon, Saint-Ambroix, Mareuil, Contremoret (Mornet).

Orobus niger. L. sp. 1028 (O. noir), bois montueux et secs. AC. Bois-Bernard près Bourges (Mornet), Saint-Amand, forêt de Noirlac, Seruelles, Levet, Chapelle-Saint-Ursin, Soye, bois de Marmagne

Phaseolus vulgaris. L. sp. 1016 (Haricot commun), cultivé.

Lupinus reticulatus. Desv. Annal. bot. 3, p. 100 (Lupin réticulé), lieux sablonneux, champs. R. Sables du Cher à Rozières.

ROSACÉES

Amygdalus communis. L. sp. 677 (Amandier commun), cultivé.

Persica vulgaris. Miller (Pêcher commun), cultivé.

Prunus spinosa. L. sp. 681 (Prunier épineux). Vulg. prunellier, épine-noire. Haies, buissons, bois. CC.

— fruticans. Weihe in Reich. fl. exc. p. 644 (P. frutescent), haies, buissons. C.

— insititia. L. sp. 680 (P. sauvage), haies, buissons, çà et là. AC.

— sylvatica. Desv. Obs. pl. Ang. p. 160 (P. sylvatique), haies, R. Berry.

— pruna. Crantz. Aust. p. 94 (P. pruneau), haies, buissons, çà et là.

— avium. L. sp. 680 (P. des oiseaux). Vulg. merisier. Bois et forêts. C.

— juliana. Reich. (P. guignier), cultivé.

— duracina. Reich. (P. bigarreautier), cultivé.

— cerasus. L. sp. 679 (P. cerisier). Spontané dans les vignes.

— mahaleb. L. sp. 678 (P. de Sainte-Lucie), haies, buissons des coteaux pierreux, bois montagneux des terrains calcaires. AC. Soye, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Subdray, Saint-Florent.

Spiræa obovata. Wild. En. p. 541 (Spirée obovale), bois pierreux. R. Bourges, Chapelle-Saint-Ursin, bois de Morthomiers où il abonde, Villeneuve, Le Subdray, Saint-Florent, Soye, Lissay, Saint-Germain-des-Bois, Chavannes, Uzay, Meillant, Orval, Ardenais, Le Châtelet, Vornay, Dun-le-Roi, forêt du Rain du Bois.

— ulmaria. L. sp. 702 (S. ormière). Vulg. reine des prés. Prés humides, bords des eaux. C.

Spiræa filipendula. L. sp. 702 (S. filipendule), bois, prés secs. AC. Fussy, Allouy, Quincy, Méry, Thénioux, Saint-Georges, Saint-Hilaire, Limeux, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Subdray, Sainte-Lunaise, Saint-Germain-des-Bois, Chavannes, Saint-Loup, Uzay, Saint-Symphorien.

Geum urbanum. L. sp. 716 (Bénoîte commune), bois, haies, lieux frais. CC.

Rubus idæus. L. sp. 706 (R. framboisier), bois et taillis surtout des montagnes granitiques. Forêt de Cleffy près Oison.

— cœsius. L. sp. 706 (R. bleuâtre), lieux humides, champs. CC.

— serpens. Godr. ! et Gr. Fl. de Fr. 1, p. 558 (R. serpentante), bois.

— nemorosus. Hayne (R. des bois), haies, lieux couverts. C.

— ferox. Weihe., Boenngh (R. féroce), haies, lieux stériles. R. Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Florent.

— Wahlbergii. Arrh. Monog. p. 43 (R. de Wahlberg), buissons, haies. AC.

— corylifolius. Sm. fl. Brit. 542 (R. coudrier), haies, buissons. R.

— glandulosus. Bell. App. fl. Ped. 24 R. glanduleuse), haies et bois des montagnes. AR. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.

— scaber. Weih. et N. R. G. p. 80, t. 32 (R. scabre), bois des montagnes. R. Forêt d'Allogny.

— rudis. Weih. et Nees. Rub. Ger. p. 91, t. 40 (R. rude), bois. R. Forêts d'Allogny et Rain du Bois.

— vestitus. Weih. et N. Rub. G. p. 81, t. 33 (R. vêtue), haies et bois, çà et là. C.

— infestus. W. N. Rub. Ger. p. 77, t. 30 (R. nuisible), buissons, broussailles. R.

— Koehleri. Weih. et N. Rub. Germ. p. 71, t. 25 (R. de Kohler), bois, buissons. R. Culan (Deséglise).

— apiculatus. Weih. N. Rub. Germ. p. 69, t. 24 (R. apiculée), bois, buissons. R. Forêt d'Allogny.

— mucronulatus. Bor. fl. Centr. 755 (R. mucronulée), bois. R. Forêt d'Allogny.

— cinerascens. Bor. fl. Centr. 758 (R. grisâtre), bois. R. forêt d'Allogny.

— discolor. Weihe et N. Rub. Germ. p. 46, t. 20 (R. discolore), haies. C.

— argenteus. Weihe et N. Rub. Germ. p. 45, t. 19 (R. argentée), bois. R. Chapelle-Saint-Ursin, forêt du Rain du Bois).

Rubus macroacanthos. W. et N. Rub. Germ. p. 44, t. 18 (R. à grandes épines), bois. RR. forêt du Rain du Bois (Deséglise).

— villicaulis. W. et N. Rub. Germ. p. 43, t. 17 (R. à tige poilue), bois. RR. Forêt d Allogny.

— sylvaticus. W. et N. Rub. Germ. p. 41, t. 15 (R. des forêts), bois. R. forêts d'Allogny et du Rain du Bois.

— vulgaris. W. et N. Rub. Germ. p. 38, t. 14 (R. vulgaire), bois, haies ombragées. R. Mehun, forêts du Rain du Bois et d'Allogny.

— umbrosus. Weih. Fries Sum. Scand. p. 166 (R. des ombrages), bois, lieux couverts. R. forêt du Rain du Bois.

— carpinifolius. Weih. et Nees. 1 c. p. 36, t. 13 (R. à feuilles de charme), haies. Marmagne, Mehun, forêts d'Allogny et Rain du Bois, Aubigny.

— Sprengelii. Weih. et N. Rub. Germ. p. 32, t. 10 (R. de Sprengel), bois couverts. R. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.

— tomentosus. Borkh. (R. tomenteuse) haies, champs stériles. R. Chapelle-Saint-Ursin, Bourges, Trouy, Savigny, Civray.

— collinus. DC. Cat. p. 139 (R. des collines), lieux stériles. R. Chapelle-Saint-Ursin.

— thyrsoideus. Wimmer (R. en thyrse), haies, bords des bois. C.

— Thuillieri. Poir. Dict. Sup. 4, p. 694 (R. de Thuillier), haies, bords des bois. AC.

— cordifolius. Weih. N. Rub. Germ. p. 21, t. 5 (R. cordiforme), bois. R. forêt d'Allogny (Deséglise).

— nitidus. Weih. N. Rub. Germ. p. 19, t. 4 (R. brillante), bois. R. Forêts d'Allogny et Rain du Bois.

— suberectus. Anders. (R. dressée), bois. C.

— fruticosus. L. fl. Suec. n° 409-444 (R. frutescente), bois, haies, champs. Forêts d'Allogny et Rain du Bois.

Fragaria vesca. L. sp. 708 (Fraisier comestible), bois montueux, coteaux, haies. C.

— elatior. Ehrhart (F. élevé), bois montueux, haies des lieux frais. Germigny, Vierzon, Marmagne.

— collina. Ehrhart (F. des collines), bois secs, pelouses arides des coteaux. AR. Gron, Baugy, Farges, Fussy, Le Subdray, Saint-Georges-sur-Cher, Vierzon, Saint-Florent, forêt du Rain du Bois, pelouses sèches et calcaires à Turly (Mornet).

Comarum palustre. L. sp. 718 (Comaret des marais). Lieux tourbeux et marécageux des terrains granitiques ou sablonneux. R. Etang de Froidefont à Sancoins, Vierzon, Allouy.

Potentilla fragariastrum. Ehrhart (Potentille fraisier). Bois sablonneux, pelouses sèches. C.

— Vaillantii. Nestl. Monogr. pot. p. 75 (P. de Vaillant). Bois secs, bruyères. R. Bourges, bois des Bruyères à Soye (Saul), Vierzon, Allouy, Châteauneuf.

— verna. L. sp. 712 (P. printanière). Bois sablonneux, pelouses sèches. C.

— reptans. L. sp. 714 (P. rampante). Vulg. quintefeuille. Bords des chemins, champs, pâturages. CC.

— procumbens. Sibth. (P. tombante). Pelouses, bois. R. Vierzon.

— tormentilla. Nestl. mon. Pot. p. 65 (P. tormentille). Bois, pâturages, prés, marais, bruyères. CC.

— argentata. Jord. ! (P. argentée). Lieux sablonneux. Bords du Cher.

— confinis. Jord. ! Pug. (1852), p. 68 (P. voisine). Pâturages secs des terrains granitiques ou sablonneux.

— tenuiloba. Jord.! Pug. (1852), p. 67 (P. à lobes étroits). Coteaux secs sablonneux. Bords du Cher.

— decumbens. Jord. ! Cat. Jard. Gren. (1849), p. 22 (P. tombante). Lieux secs, sablonneux, rochers.

— demissa. Jord. ! Cat. Jard. Gren. (1849), p. 22 (P. abaissée). Pelouses sèches sur le granite ou les schistes. R. Culan.

— anserina. L. sp. 710 (P. ansérine). Vulg. argentine. Pelouses humides ou mouillées en hiver, bords des eaux. CC.

— supina. L. sp. 711 (P. couchée). Lieux sablonneux, humides ou mouillés en hiver, terrains gras, lits des étangs. R. Etang de Thaumiers au Pondy, sables du Cher à Saint-Florent, Rozières, sables du Cher à Saint-Georges-sur-la-Prée, mare près du château de Coulanges.

Agrimonia eupatoria. L. sp. 643 (Agrimoine eupatoire). Prés secs, bords des chemins. CC.

— odorata. Mill. Dict. nº 3 (A. odorante). Lieux frais et herbeux. AR. Vierzon, forêt du Rain du Bois.

Alchemilla arvensis. Scopoli (Alchemille des champs). Champs. CC.

Sanguisorba serotina. Jord. ! Pug. (1852), p. 71 (Sanguisorbe tardive). Prés. C. aux environs de Bourges.

Sanguisorba montana. Jord. (S. de montagne). Prés secs et pâturages des montagnes. R.

Poterium platylophum. Jord. Frag. 7, p. 22 (Pimprenelle à larges crêtes). Prés, pâturages. C.

— stenolophum. Jord. ! l. c. (P. à crêtes étroites). Pelouses, prairies artificielles. C.

— Guestphalicum. Bœnng. (P. de Vestphalie). Coteaux chauds, lieux pierreux, calcaires ou sablonneux. C.

— dictyocarpum. Spach. l. c. p. 34. a. (P. réticulée). Prés secs, pelouses. C.

Rosa bibracteata. Bast. in DC. fl. fr. 5, p. 537 (Rosier à deux bractées). Haies, çà et là.

— arvensis. L. mant. 240 (R. des champs). Bois. R. Bois de Marmagne, forêt du Rain du Bois.

— repens. Scop. fl. Carn. 1, p. 355 (1772) (R. rampante). Haies, bois, landes. CC. Quincy, Allouy, bois de Marmagne, forêt du Rain du Bois, Mehun, Berry, etc.

— fastigiata. Bast. suppl. fl. de Maine et L. p. 30. Haies. Boursac près Allogny, Mehun, la Servanterie, Berry, Chapelle-Saint-Ursin.

— systyla. Bast. suppl. fl. de M. et L. p. 31 (R. à styles soudés). Haies. C. Francheville, Villeneuve-Jardin près Brécy, Trouy, Morthomiers, Culan, forêt d'Allogny, Saint-Éloy-de-Gy, Graire commune de Berry, Bois de Rouet et vignes de Couet commune de Mehun, La Servanterie.

— leucochroa. Desv. ! Journ. bot. 1810 et 1813, t. 2, tab. 15 (R. blanc jaunâtre). Haies. Saint-Martin, Valio commune de Berry, Maison-Neuve commune de Marmagne, Saint-Florent.

— stylosa. Desv. ! l. c. tab. 14 (R. à longs styles). Haies, bois. RR. Forêts du Rain du Bois, d'Allogny (Ripart), La Touche commune de Mehun.

— hybrida. Schleich. (R. hybride). Bois. R. Forêt du Brouard près Levet, bois de Givray commune de Trouy, bois de Marmagne, bois des Granges et de Charron commune de Marmagne.

— geminata. Rau. Enum. Ros. p. 98 et 169 (R. géminé). Haies. RR. Aubigny (Delastre).

— Austriaca. Crantz. Strip. aust. p. 86 (R. d'Autriche). Lieux incultes, bois. RR. Bois de la Grange-Saint-Jean près Levet, vignes de la Chapelle-Saint-Ursin.

Rosa incarnata. Miller Dict. nº 19 (R. incarnat). Bois. R. Bois de Contremoret près Fussy, bois de Marmagne, bois de Givray commune de Trouy (Ripart).

— sylvatica. Tausch. (R. des bois). Bois taillis. R. Bois de Marmagne ! Saint-Florent !

— decipiens. Bor. (R. trompeur). Bois. RR. Bois de Marmagne, bois de la Grange-Saint-Jean près Trouy.

— Gallica. L. sp. 705 (R. de France). Bois, lieux frais. R. Marmagne, forêt du Rain du Bois près Jarry.

— Provincialis. Ait. Hort. Kiew. 2, p. 204 (R. de Provence). Naturalisé dans les haies, les vignes. Marmagne (Ripart).

— pumila. L. sp. suppl. 262 (R. nain). Bois, bords des vignes, pacages. Bois de Givray commune de Trouy (Ripart), bois de Marmagne, bois de Charron commune de Marmagne.

— ruralis. Dés. Monog. Ros. (1861). Pacage de la Servanterie aux bords du Cher, près Mehun ! Moulon commune de Bourges (Blondeau, 1830).

— spinosissima. L. sp. 705 (R. épineux). Bois, haies, coteaux calcaires. Forêt de Fontmoreau (Blondeau, 1829), Saint-Florent-les-Bordes, bois du Curin près La Chapelle-Saint-Ursin ! Bourges ! La Grange-Saint-Jean près Trouy !

— Ripartii. Dés. Monog. Ros. (1861) (R. de Ripart). Haies, bois, coteaux calcaires. Bois Thomas à Saint-Florent ! Le Subdray ! Morthomiers ! La Chapelle-Saint-Ursin ! Trouy ! Bourges !

— canina. L. sp. 704 (R. de chien). Haies, buissons, bois. C. Saulzais-le-Potier, Bourges, Saint-Florent, Graire, Mehun, Foëcy, Vierzon, etc.

— Touranginiana. Deséglise et Ripart (R. de Tourangin). R. Haies des vignes du Château commune de Bourges, haies du chemin de Bourges à Givray (Ripart).

— ramosissima. Rau, enum. ros. p. 74 (R. rameux). Haies, bois. Haies des vignes des Macheriots près Bourges, pacage de Bouy commune de Berry, forêt du Rain du Bois.

— sphœrica. Gren. in Billot ! Archiv. p. 333 (R. sphérique). Haies, bois. Trouy, Bourges, bois de Rouet, de la Touche et vignes de Couet commune de Mehun, la Servanterie.

— Schultzii. Ripart in Schultz. Arch. (1853), p. 254 (R. de Schultz). Haies, coteaux. R. Haies des Vallées près Bourges

(Tourangin), Saint-Lazare, haies des vignes d'Asnières près Bourges, Fussy.

Rosa aciphylla. Rau. En. Ros. p. 69, ic. (R. à feuilles aiguës). Lieux secs et pierreux. RR. Bourges (Tourangin), La Chapelle-Saint-Ursin, Brécy (Ripart).

— Malmundariensis. Lej. Fl. Spa 1, p. 231 (R. de Malmédy). Haies, bois. AC. Contremoret près Fussy, Grange-Miton près Bourges, bois de Marmagne, forêt du Rain du Bois, Saint-Martin-d'Auxigny.

— squarrosa. Rau. Enum. Ros. p. 77 (R. rude). Bois. R. Bois de Marmagne, forêt du Rain du Bois.

— rubelliflora. Ripart ! (R. à fleurs rouges). Haies. RR. Saint-Eloy-de-Gy.

— rubescens. Ripart ! (R. rougeâtre). Haies. Vignes de La Chapelle-Saint-Ursin.

— dumalis. Bechst. (R. des halliers). Haies, bois. CC.

— biserrata. Merat. Fl. Par. (1812), p. 190 (R. bidenté). Haies, buissons. R. Bourges, Soye, Berry, Quincy.

— Andegavensis. Bast. Ess. fl. M. et L. p. 189 (R. d'Anjou). Haies, bois. C. Vesdun, Bourges, Fontiley commune de Saint-Doulchard, Berry, Marmagne, forêt du Rain du Bois, Mehun, Vierzon.

— Kosinsciana. Besser ! (R. de Kosinski). Haies. AR. Lazenay commune de Bourges, bois de la Corne commune de Mehun, Saint-Florent.

— verticillacantha .Mérat. Fl. Par. (1812), p. 190 (R. spiralé). Haies. Berry, vignes de Couet commune de Mehun, forêt du Rain du Bois.

— Acharii. Billb. in Rchb. fl. exc. nº 3995 (R. d'Acharius). Haies. RR. Bourges (Tourangin).

— psilophylla. Rau. (R. glabre). Haies. R. Givray commune de Trouy (Ripart).

— obtusifolia. Desv. ! Journ. bot. 2, p. 317 (R. à feuilles obtuses). Haies, bois. AC. Vierzon, Saint-Florent, Mehun, Morthomiers, Berry, forêts du Rain du Bois et d'Allogny, etc.

— dumetorum. Thuil. ! fl. Par. p. 250 (R. des buissons). Haies, bois. C. Bourges, Graire, Allouy, Allogny, La Servanterie, Vierzon, etc.

— urbica. Leman ! (R. de ville). Haies, bois. C. Bourges, Marmagne, Berry, forêt du Rain du Bois, Mehun, Quincy.

— platyphylla. Rau. En. Ros. p. 82 (R. à larges feuilles). Haies, buissons. R. Route de Bourges à Soye, La Servanterie.

Rosa corymbifera. Borkh. (R. à corymbes). Haies. R. La Servanterie près Mehun.

— Deseglisei. Bor. fl. centr. (R. de Deséglise). Haies, bois. AC. Saulzais-le-Potier, bois de Soye, bois de la Grange-Saint-Jean, les Bordes commune de Morthomiers, Marmagne, Mehun, forêt du Rain du Bois, la Bertherie près Allogny, usages de Cerbois.

— collina. Jacq. non DC. (R. des collines). Haies. RR. Bois de la Forêt à Saint-Florent.

— alba. L. sp. 705 (R. blanc). Haies. R. Bois la Brosse longeant les prés de Travaille-Coquin près Saint-Florent (Blondeau 1829).

— tomentella. Leman ! (R. tomentelleux). C. Haies de la route de Joubeau à Saint-Méryans près Préveranges, Épineuil, Bourges, Saint-Martin, forêt d'Allogny et du Rain du Bois, Saint-Eloy, Allouy, Mehun.

— Blondœana. Ripart ! (R. de Blondeau). Haies. CC. Bourges, Trouy, Bijou près Marmagne, Soye, Turly, Chapelle-Saint-Ursin, Berry-Bouy, Roulon commune de Berry, Mehun, la Servanterie, Vierzon.

— flexuosa. Rau. En. Ros. p. 127 (R. flexueux). Haies, bois. R. Plou, Poisieux (Blondeau), bois de Marmagne, bois des Granges et de Charron commune de Marmagne, bois du Corpouay commune de Saint-Eloy, bois de Rouet et de la Touche commune de Mehun, forêt du Rain du Bois, la Servanterie, usages de Cerbois.

— Jundzilliana. Besser ! (R. de Jundzil). Bois, haies. R. Bourges, bois de Marmagne, bois des Granges commune de Marmagne, forêt du Rain du Bois, bois de Gérissay, de Roulon commune de Berry, Mehun, Quincy, la Servanterie.

— Klukii. Bes. in Spr. syst. 2, p. 553 (R. de Kluk). Haies. R. Bourges (Tourangin), garenne d'Orval, Chapelle-Saint-Ursin, Berry, Allouy, Mehun, la Servanterie.

— Lemanii. Bor. (R. de Leman). Bois secs, coteaux pierreux. R. Le Corpouay et Fontilley commune de Berry, route de Dame à Valio commune de Saint-Eloy-de-Gy, Marmagne.

— sepium. Thuil ! fl. Par. p. 252 (R. des haies). Haies, bois. C. Bourges, Brécy, Chapelle-Saint-Ursin, Allogny, Mehun, etc.

— agrestis. Savi ! (R. agreste). Lieux pierreux et chauds. R.

Bourges, Saint-Martin, Fontilley commune de Berry, forêt du Rain du Bois, Mehun.

Rosa Biturigensis. Boreau (R. de Bourges). Haies des vignes, coteaux pierreux. RR. dans le Cher, mais C. autour de Bourges, Chapelle-Saint-Ursin.

— Jordani. Nob. (R. de Jordan). RR. Chapelle-Saint-Ursin (Ripart).

— permixta. Nob. (R. mélangé). Haies. Villeneuve-Jardin près Brécy, Cragny, Roulon commune de Berry, Allouis, Mehun, Boursac commune d'Allogny.

— septicola. Nob. Haies, buissons. CC. Mehun, Berry, Bourges, Marmagne, etc.

— echinocarpa. Ripart. Haies. RR. Vignes de Couet commune de Mehun.

— umbellata. Leers. Rau. En. p. 140 (R. en ombelle). Haies, buissons. Lazenay près Bourges, Fontiley, Berry, Mehun, Allouis, Marmagne.

— comosa. Ripart, in Schultz. (R. chevelu). Haies. Bourges, Villeneuve, Brécy (Ripart), Allouis, Mehun, la Servanterie, Roulon commune de Berry.

— nemorosa. Libert in Lej. fl. Spa (R. des bois) Lieux pierreux, coteaux calcaires. RR. coteaux de Fontilley commune de Berry, Mehun.

— micrantha. Smith. Engl. bot. tab. 2,490 (R. à petites fleurs). RR. Brécy, Trouy, Chapelle-Saint-Ursin (Ripart).

— diminuta. Mornet in Bor. suppl. inéd. fl. centr. (Syn. Rosa Micrantha non Smith) (Rosa apricorum. Ripart). RR. Carrières de La Chapelle-Saint-Ursin près d'un ancien patouillet à mines.

— cuspidata. M. B. (R. cuspidé). Haies. R. Bois des Granges commune de Marmagne, pacage de Bouy commune de Berry, forêt du Rain du Bois.

— tomentosa. Smith. fl. Brit. 2, p. 539 (R. tomenteux). Haies, bois. RR. Soye (Tourangin), Turly ! Brécy !

— subglobosa. Smith (R. globuloïde). Haies, bois. C. Bourges, Contremoret près Fussy, Berry, Marmagne, Mehun, Allouis, Allogny, Saint-Florent.

— Andrzeiouskii. Stev. Besser ! (R. d'Andrjouski). Haies, bois. RR. Contremoret près Fussy, Saint-Florent, forêts du Rain du Bois et de Vierzon à l'Alouette.

Cratægus oxyacanthoïdes. Thuil ! flor. Par. p. 245 (Aubépine digyne). Haies et bois. C.

Cratægus monogyna. Jacq. (A. monogine). Haies, bois, buissons. CC.

Mespilus germanica. L. sp. 684 (Neflier d'Allemagne). Haies, bois. C.

Cydonia vulgaris. Pers. syn. 2, p. 40 (Coignassier commun). Naturalisé çà et là.

Pyrus pyraster. L. sp. 686 (Poirier poirasse). Bois. C.

— cordata. Desv. ! Obs. pl. d'Ang. p. 152 (P. cordiforme). Bois, çà et là. R. Saint-Doulchard.

— achras. Gœrt. fruct. 2, p. 44, tab. 87 (P. sauvage). Bois, coteaux stériles. Çà et là. C.

Malus communis. Poir. Dict. 5, p. 560 (Pommier commun). Haies et bois frais. C.

— acerba. Mérat. fl. Par. 1, p. 187 (P. acide). Haies et bois. Berry-Bouy.

Sorbus domestica. L. sp. 684 (Sorbier domestique). Vulg. cormier. Bois montueux. C.

— aucuparia. L. sp. 683 (S. des oiseleurs). Bois montagneux surtout dans les terrains granitiques. AR. Brinon-sur-Sauldre, Clémont.

— torminalis. Crantz. St. Aust. p. 85 (S. alisier). Bois montueux. C.

— aria. Crantz. St. Aust. p. 86 (S. allouchier), Vulg. galoufrier. R. Bois montagneux, coteaux pierreux. Garenne de Sancerre, Allogny, Ivoy.

ONAGRAIRES

Epilobium augustifolium. L. sp. 493 (Epilobe à feuilles étroites). Vulg. laurier de Saint-Antoine. Bois montueux et frais, haies humides. AR. Sancoins, Thauvenay, Vierzon, Allogny.

— hirsutum. L. sp. 494 (E. velu). Bords des eaux. C.

— parviflorum. Schreber (E. à petites fleurs). Lieux frais, bords des eaux. C.

— sylvaticum. Bor. (E. des bois). Bois montagneux. R. Villeneuve, forêts d'Allogny et du Rain du Bois (Deséglise).

— montanum. L. sp. 494 (E. de montagne). Bois montueux. C. Vierzon.

— lanceolatum. Seb. et Maur. fl. Rom. Prod. p. 138, tab. 1, f. 2 (E. lanceolé). Haies et rochers surtout dans les terrains granitiques ou schisteux. C. Culan, Sidiailles (Saul).

Epilobium palustre. L. sp. 495 (E. des marais). Lieux tourbeux ou marécageux. AR. Henrichemont, Ivoy-le-Pré (Saul).
— obscurum. Schreb. Spicil. p. 147 (E. obscur). Lieux humides. C.
— tetragonum. L. sp. 494 (E. tétragone). Bois frais, bords des fossés, champs humides. AC.
— roseum. Schreber (E. rose). Fossés et lieux humides des terrains sablonneux. R. Vierzon, Bourges, Allouis.

Œnothera biennis. L. sp. 492 (Onagre bisannuelle). Lieux sablonneux, bords des rivières. C.

Trapa natans. L. sp. 175 (Macre flottante). Vulg. cornes, cornuelle. Étangs, mares profondes. C. mais non partout.

HALORAGÉES

Myriophyllum spicatum. L. sp. 1409 (Myriophylle à épi). Eaux paisibles. CC.
— alterniflorum. DC. fl. Fr. 5, p. 529 (M. à fleurs alternes). Eaux vives et froides des terrains granitiques ou sablonneux. R. Henrichement, Vierzon, ruisseaux d'Allouy et d'Allogny, Vignoux.
— verticillatum. L. sp. 1410 (M. verticillé). Étangs, fossés, lieux fangeux. C.

Hippuris vulgaris. L. sp. 6 (Pesse commune). Lieux tourbeux, bords des étangs et des rivières à fonds limoneux. AC. Vinon, Chalivoy, Lugny, Jussy-le-Chaudrier, Baugy, Dun-le-Roi, Saint-Denis, Annoix, Osmoy, Bourges, Saint-Doulchard, Foëcy, Vierzon.

Callitriche stagnalis. Scopoli. (C. des étangs). C. Eaux vives, ruisseaux, fontaines.
— platycarpa. Kutzing (C. à fruits larges). C. Eaux vives, ruisseaux, fontaines.
— vernalis. Kutzing (C. printanière). C. Eaux vives, ruisseaux, fontaines.
— pedunculata. DC. fl. fr. 4, p. 415 (C. pédonculée). R. Vierzon (Lemaître).
— hamulata. Kutzing (C. en hameçon). C.

CÉRATOPHYLLÉES

Ceratophyllum demersum. L. sp. 1409 (Cornifle nageant). Eaux paisibles, étangs, rivières. CC.

Ceratophyllum submersum. L. sp. 1409 (C. submergé). Étangs à fonds de sable, mares des rivières. RR. Le Cher.

LYTHRARIÉES

Lythrum salicaria. L. sp. 640 (Salicaire commune). Lieux humides, bords des eaux et fossés. CC.

— hyssopifolia. L. sp. 642 (S. à feuilles d'hysope). Bords des eaux, fossés, parties humides des champs, des chemins argileux et des bois. C.

Peplis portula. L. sp. 674 (Péplide pourpier). Bords des eaux, sables humides, fossé des bois. C.

CUCURBITACÉES

Bryonia dioïca. Jacquin (Bryone dioïque). Vulg. couleuvrée, rave de serpent. Haies, buissons. C.

Ecballium elaterium. Richard (Ecballion élastique). Vulg. concombre sauvage. Bords des haies, fossés secs, décombres. RR. Château de Saint-Sauveur à Neuvy-le-Barrois.

PORTULACÉES

Portulaca oleracea. L. sp. 638 (Pourpier cultivé). Lieux cultivés, champs sablonneux, sables des rivières. C.

Montia minor. Gmel. Bad. 1, p. 301 (Montie naine). Pelouses humides, champs sablonneux. C.

— rivularis. Gmel. l. c. p. 302 (M. des ruisseaux). Fontaines et filets d'eaux, surtout dans les terrains siliceux. C.

PARONYCHIÉES

Scleranthus annuus. L. sp. 580 (Gnavelle annuelle). Champs. CC.

— perennis. L. sp. 580 (G. vivace), lieux sablonneux ou granitiques. C.

Illecebrum verticillatum. L. sp. 298 (Illecébre verticillé). Lieux sablonneux, tourbeux, pelouses et champs des terrains siliceux et granitiques. Sologne. C.

Herniaria glabra. L. sp. 317 (Herniaire glabre). Vulg. turquette. Lieux sablonneux. C.

— hirsuta. L. sp. 317 (H. velue). Lieux sablonneux. C.

Corrigiola littoralis. L. sp. 388 (Corrigiole des rivages). Lieux sablonneux, champs, bords des rivières. C.

CRASSULACÉES

Tillœa muscosa. L. sp. 186 (Tillée mousse). Lieux sablonneux un peu humides. AR. Aubigny.

Sedum telephium. L. (Orpin reprise). Haies et vignes des terrains calcaires. C.

— purpurascens. Koch, Syn. p. 284 (O. purpurin). Bords des rivières et rochers des terrains granitiques. AC. Culan, Sidiailles, Saint-Florent, Marmagne, Allogny, Vierzon.

— cepœa. L. sp. 617 (O. paniculé). Haies des lieux sablonneux, pierreux et couverts. AC. La Guerche, Germigny, Meillant, Saint-Florent, Bourges, Vierzon, Saint-Martin, Chapelle-d'Angillon, Assigny, Brinon.

— album. L. sp. 619 (O. blanc). Vulg. tétine de chatte, triquemadame. Murs, rochers. C.

— micranthum. Bast. in DC. fl. fr. 6, p. 523 (O. à petites fleurs). Rochers, murs arides, lieux pierreux ou sablonneux. C.

— rubens. L. sp. 619 (O. rougeâtre). Vignes, champs argilo-siliceux. C.

— pentandrum. Boreau (O. pentandre). Champs et pelouses des lieux sablonneux. R. Vierzon, Allouy.

— acre. L. sp. 719 (O. âcre). Bords des chemins, sables, murs, vieux toits. C.

— sexangulare. L. sp. 720 (O. à six angles). Lieux sablonneux ou pierreux des terrains calcaires. AC. Mornay-sur-Allier, Saint-Florent, Nohant, Vierzon, Mehun, Vinon.

— albescens. Haw. DC. pr. 3, p. 407 (O. blanchâtre). Rochers, lieux pierreux. C.

— reflexum. L. sp. 618 (O. penché). Rochers, murs, lieux sablonneux. C.

— rupestre. L. sp. 618 (O. des rochers). Murs et pierrailles surtout du calcaire jurassique. C.

Sempervivum tectorum. L. sp. 664 (Joubarbe des toits). Vieux murs, toits de chaume. C.

GROSSULARIÉES

Ribes uva crispa. L. sp. 292 (Groseiller épineux). Haies, lieux pierreux. C.

— Alpinum. L. sp. 291 (G. des Alpes). Haies, buissons. AR. Saint-Amand, Châteauneuf, Lissay, Trouy, Bourges, Vasselay, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Subdray, Saint-Florent, Plou, Poisieux, Chârost.

— rubrum. L. sp. 260 (G. rouge). Haies des prés, ruisseaux des bois. AC. Châteaumeillant, Vierzon, Ménétréol, Chapelle-d'Angillon, Ivoy-le-Pré.

SAXIFRAGÉES

Saxifraga tridactylites. L. sp. 578 (Saxifrage trilobée). Lieux sablonneux, vieux murs. C.

— granulata. L. sp. 576 (S. granulée). Prés secs, bords des bois sablonneux. C.

Chrysosplenium oppositifolium. L. sp. 569 (Dorine à feuilles opposées). Lieux couverts, bords des ruisseaux et des filets d'eau des terrains granitiques et sablonneux. AR. Sidiailles, Saint-Saturnin, Ivoy, Clémont.

OMBELLIFÈRES

Hydrocotyle vulgaris. L. sp. 338 (H. commune). Bords des étangs, marais, pelouses sablonneuses inondées l'hiver. C. Sancoins, Baugy, Vierzon, Henrichemont.

Sanicula europœa. L. sp. 339 (Sanicle d'Europe). Bois, lieux couverts. C.

Eryngium campestre. L. sp. 337 (Panicaut des champs). Vulg. chardon-roland, pique-à-l'âne. Lieux stériles, bords des chemins. CC.

Apium graveolens. L. sp. 379 (Ache odorante). Haies, fossés des jardins.

Petroselinum sativum. Hoffm. (Persil cultivé). Naturalisé autour des jardins.

— segetum. Koch. (P. des moissons). Champs pierreux et argileux, haies, lieux vagues. AC. dans les régions calcaires. Charly, Bourges, Fussy, Vierzon.

Trinia vulgaris. DC. Prod. 4, p. 103 (Trinie commune). Bois secs, coteaux pierreux. C. Bourges, Turly, entre Moulins et Farges, Soye, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Le Subdray, Chârost, Saint-Ambroix, etc.

Helosciadium nodiflorum. Koch. (Hélosciadie nodiflore). Fossés, ruisseaux, fontaines. CC.

— repens. Koch. (H. rampante). Lieux fangeux et marécageux. R. Lac d'Herry, Vinon, Dun-le-Roi, Annoix, Saint-Denis-de-Palin, Bourges, Vierzon, Mehun.

— inundatum. Koch. (H. inondée). Marais, fossés, mares. R. Allogny, Vignoux-sur-Barangeon, Vierzon.

Falcaria Rivini. Host. Fl. Aust. 1, p. 381 (Faucillère de Rivin). Champs des terrains calcaires. AC. Loye, Saint-Amand, Sagonne, Contres, Saint-Germain-des-Bois, Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Doulchard, Bourges, Fussy, Nérondes, Saligny, Villequiers, Sancerre.

Sison amomum. L. sp. 362 (Sison amome). Haies humides, bords des champs. Bourges, Baugy, Vinon, Vierzon, Nérondes.

Ammi majus. L. sp. 349 (Ammi élevé). Champs, lieux sablonneux, Vierzon. RR.

Œgopodium podagraria. L. sp. 379 (Égopode podagraire). Lieux frais, haies humides, cultures ombragées. AR. Bords du Cher, Vierzon.

Carum verticillatum. Koch. (Carvi verticillé). Prés marécageux, bois humides, surtout dans les terrains granitiques ou siliceux, les grès. C. Sagonne, Saint-Amand, Sancoins, Mornay, Saulzais, Préveranges, Saint-Priest, Loye, Le Châtalet.

— bulbocastanum. Koch. (C. terre noix). Vulg. moinson. Champs des terrains calcaires.

Conopodium denudatum. Koch. (Conopode sans involucre). Prés secs, bois, champs des terrains sablonneux. R. Vallée du Cher.

Pimpinella magna. L. Mant. 219 (Boucage élevé). Prés, haies humides, bois frais. C. Fossés du château de Bois-sir-Amé commune de Vorly.

— saxifraga. L. sp. 378 (B. saxifrage). Pelouses sèches, lieux incultes, bords des chemins, prés. CC.

Sium angustifolium. L. sp. 1672 (Berle à feuilles étroites). Fossés, ruisseaux, étangs. C.

Buplevrum tenuissimum. L. sp. 343 (Buplévre grêle). Pelouses incultes, bords des chemins. AC. Herry, Baugy, Bourges, Chapelle-Saint-Ursin, Vierzon, Saint-Germain-des-Bois.

— aristatum. Bartling (B. aristé). Lieux secs, pierreux et découverts. Bourges, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Florent, Saint-Amand, Saint-Loup, Chavannes.

— falcatum. L. sp. 341 (B. en faux). Coteaux, lieux pierreux, haies, bords des bois des terrains calcaires. C. Turly.

— rotundifolium. L. sp. 340 (B. à feuilles arrondies). Champs et moissons des terrains calcaires. AC. Sancerre, Bourges, Fussy, Gron, Saligny.

— protractum Linck (B. allongé). Champs et moissons des terrains calcaires. AR. champs du domaine de la Folie commune de Bourges, près du ruisseau des Sandins (Mornet), Vinon, Limeux, Blet.

Œnanthe phellandrium. Lam. fl. fr. 3, p. 432 (Œ. phellandrie). Fossés profonds, mares, étangs. CC.

— fistulosa L. sp. 365 (Œ. fistuleuse). Marais, fossés, étangs. C.

— peucedanifolia. Pollich. (Œ. peucedane). Prés humides. C.

— media. Grisebach (Œ. intermédiaire). Bois humides des terrains argilo-siliceux. RR. Marmagne, Allouy, forêts du Rain du Bois et d'Allogny, Contremoret près Fussy.

— Lachenalii. Gmel. fl. Bad. 1, p. 678 (Œ. de Lachenal). Pâturages humides, prés marécageux. AC. Vinon, Baugy, Gron, Bourges, Fussy, Trouy, Allogny, Sainte-Thorette, Chapelle-Saint-Ursin, Contres, Saulzais.

Œthusa cynapium L. sp. 367 (Ethuse persil de chien). Vulg. petite ciguë. Lieux frais et cultivés, jardins. C.

Seseli montanum. L. sp. 372 (S. de montagne). Coteaux buissonneux, bois secs, calcaires. AC. Bois du Portail à Herry (Jaubert).

— glaucescens. Jord. ! Pug. (1852), p. 73 (S. glaucescent). Coteaux et friches calcaires. C. Montifaut près Bourges.

— vulgatum. Bor. (S. commun). Coteaux et friches calcaires. C.

— coloratum. Ehrh. DC. Prod. 4, p. 147 (S. coloré). Coteaux herbeux, bois secs. R. Civray. Berry, Saint-Florent, Le Subdray, Chapelle-Saint-Ursin, Lissay, Soye, Sancerre.

Libanotis montana. All. fl. ped. t. 62 (Libanotide de montagne). Bois montagneux, coteaux pierreux des terrains calcaires. AR. Sancerre, Saint-Amand.

Silaus pratensis. Besser. (S. des prés). Vulg. persil bâtard. cumin des prés. Bois humides, prés argileux. CC.

Levisticum officinale. Koch. (Livêche officinale), spontanée çà et là.

Selinum carvifolia. L. sp. 350 (Selin à feuilles de carvi). Prés humides. R. Dun-le-Roi, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Eloy, Chapelle-d'Angillon, forêt d'Allogny, Aubigny, Ennordre (Saul).

Angelica sylvestris. L. sp. 361 (Angélique sauvage). Prés et bois humides, bords des eaux. C.

Peucedanum officinale. L. sp. 353 (Peucédane officinal). Bois et prés couverts. RR. prés voisins de la route de Bourges à Saint-Amand entre Uzay et Saint-Loup, Marmagne, Cragny près Mehun.

— gallicum. Latourette, Chloris Ludg. 7 (P. de France). Bois et prés secs. AC. Sidiailles, Culan, Loye, Noirlac, Plou, Limeux, Vierzon, Chapelle-Saint-Ursin, Marmagne, Saint-Eloy, Fussy, Vinon, Saint-Satur, Allogny, Méry, Chapelle-d'Angillon, Ivoy, Ennordre.

— carvifolium. Vill. Dauph. 2, p. 630 (P. à feuilles de carvi). Prés humides. AC. Herry, La Guerche, Sancoins, Bourges, Chapelle-Hugon, etc. Pré à Saint-Germain-du-Puy.

— Alsaticum. L. sp. 254 (P. d'Alsace). Pelouses sèches, bois, R. Bois entre Uzay et Coudron, bois de Fleuret, Saint-Germain-des-Bois.

— cervaria. Lapeyrouse, Abrèg. 149 (P. des cerfs). Pâturages secs, coteaux et bois des terrains calcaires. C. Bois de Morthomiers, Sagonne, Saint-Doulchard, Marmagne, Fussy.

— oreoselinum. Mœnch. Met. 82 (P. oréoselin). Pâturages secs, bois montueux surtout dans les lieux sablonneux. AC. Saint-Satur, Herry, Cours-les-Barres, parc de Grossouvre, Le Subdray, Vierzon.

— palustre. Mœnch. Meth. 82 (P. des marais). Marais, buissons humides, bords des eaux. R. Allouy, Méry-ès-Bois, Prély-le-Chétif, Clémont, Vierzon, Bourges, bords des canaux.

Pastinaca opaca. Bernh. (Panais opaque). Lieux incultes, vignes. C.

— pratensis. Jord. ! (P. des prés). Prés, lieux frais. C.

Heracleum pratense. Jord. ! Pug. (1852), p. 74 (Berce des prés) Prairies. C.

— œstivum. Jord. ! Arch. Bill. p. 316 (B. d'été). Bois, pâturages sylvatiques. C.

Tordylium maximum. L. sp. 345 (Tordylier élevé). Lieux secs et pierreux, bords des haies et des chemins. C.

Daucus carotta. L. sp. 348 (Carotte commune), Vulg. chévry. Prés, pâturages, champs. CC.

Orlaya grandiflora. Hoffmann (Orlaye à grandes fleurs). Champs. AR. Sancerre, Chavannes, Berry-Bouy.

Caucalis daucoïdes. L. syst. Nat. 2, p. 205 (Caucalide fausse carotte). Champs, moissons. C.

Turgenia latifolia. Hoffm. (Turgénie à larges feuilles). Champs, moissons des terrains calcaires. C.

Torilis anthriscus. Gmel. Bad. 1, p. 615 (T. des haies). Bords des bois, des haies, buissons, lieux incultes. C.

— helvetica. Gmel. DC. Prod. 4, p. 219 (T. de Suisse). Champs, bords des haies. C.

— nodosa. Gœert. fruct. 1, p. 82 (T. noueux). Lieux secs et incultes, bords des champs et des chemins. AC.

Scandix Pecten Veneris. L. sp. 368 (Sc. Peigne de Vénus). Vulg. aiguille de berger. Champs et moissons des terrains calcaires ou argileux. CC.

Anthriscus vulgaris. Pers. syn. 1.320 (Anthrisque commun). Lieux incultes, décombres, rues, murs. C.

— cerefolium. Hoffm. (A. cerfeuil). Haies des jardins près les habitations. C.

— sylvestris. Hoffm. (A. sauvage). Haies, lieux frais un peu couverts. AR. Bourges, Saint-Doulchard, Berry, Marmagne, Villeneuve, Saint-Ambroix, Chârost, Vierzon, Mehun, Foëcy, etc.

Chœrophyllum temulum. L. sp. 370 (Cerfeuil enivrant). Lieux incultes, haies, bords des bois et des chemins. CC.

Conium maculatum. L. sp. 349 (Ciguë tachée). Vulg. grande ciguë. Lieux frais, haies, fossés, décombres. C.

Bifora testiculata. Sprengel (Bifore à deux bosses). Champs, moissons. R. Bourges, Le Subdray, Coudron, Saint-Germain-des-Bois, Berry, Mehun.

Coriandrum sativum. L. sp. 367 (Coriandre cultivée). Lieux cultivés, moissons. RR. Bourges, Grossou près Vierzon (Lemaître).

ARALIACÉES

Hedera helix L. sp. 292 (Lierre grimpant). Vieux murs, rochers, arbres. CC.

Cornus sanguinea. L. sp. 171 (Cornouiller sanguin). Vulg. Bois sanguin, bois punais. Haies, bois. C.

LORANTHACÉES

Viscum album. L. sp. 1451 (Gui blanc). Parasite sur les pommiers, poiriers, peupliers, etc. C.

CAPRIFOLIACÉES

Adoxa moscatellina. L. sp. 527 (Adoxe moscatelline). Lieux frais et ombragés, bois, haies. AC. Manque dans le calcaire pur. Ménétréol, Chapelle-d'Angillon, Vierzon, Fussy, Châteaumeillant, Saint-Saturnin, Culan, Saint-Priest, Sidiailles, Préveranges, Saint-Georges-sur-Moulon.

Sambucus ebubus. L. sp. 385 (Sureau Yèble). Champs, bords des fossés et des chemins. CC.

— nigra. L. sp. 385 (S. noir). Haies, bois frais. CC.
Var. b. leucocarpa (à fruits blancs). R. Poisieux.

Viburnum lantana. L. sp. 384 (Viorne mancienne). Vulg. barbaris. Bois, haies, coteaux des terrains calcaires. C.

— opulus. L. sp. 384 (V. obier). Bois humides, bords des eaux. C.

Lonicera periclymenum. L. sp. 247 (Chèvrefeuille des bois). Haies, bois. C.

— caprifolium. L. sp. 246 (Ch. des jardins). Naturalisé dans quelques haies.

— pallida. Host. fl. aust. 1, p. 298 (Ch. pâle). Bois, buissons. RR. Bois calcairés entre Saint-Florent et Castelnau (Tourangin).

— xylosteum. L. sp. 248 (Ch. des buissons). Haies, bois des lieux pierreux, calcaires. C.

RUBIACÉES

Rubia tinctorum. L. sp. 158 (Garance des teinturiers). Haies. RR. Bourges, Vierzon (la haie où cette plante était très-abondante a été détruite).

Rubia peregrina. L. sp. 158 (G. voyageuse). Lieux pierrreux, haies, bois. AC. Sancerre, Saint-Florent, Villeneuve, Plou, Morthomiers, Le Subdray, Saint-Loup, Châteauneuf, Saint-Amand. RR. à Vierzon.

Galium cruciata. Scop. fl. carn. 1, p. 100 (Gaillet croisette). Haies, bois, prés buissonneux. C.

— verum. L. sp. 155 (G. jaune), Vulg. caillelait. Prés, pâturages, bords des bois et des chemins. C.

— sylvestre. Poll. Pal. 151 (G. sauvage). Bois, pelouses montueuses. C. Bois de Contremoret près Fussy.

— lœve. Thuil. ! fl. par. p. 77 (G. lisse). Bois, collines. C. çà et là.

— commutatum. Jord. ! Obs. 3. p. 149 (G. embrouillé). Bois secs. R. Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Florent (Deséglise), Chavannes.

— Timeroyi. Jord. ! Obs. 5, p. 138, tab. 6 (G. de Timeroy). Coteaux secs. R. Bourges, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Le Subdray, Trouy.

— saxatile. L. fl. suec. N° 1294 (G. des rochers). Bords des bois montagneux, rochers, bruyères, pelouses sèches des terrains sablonneux ou granitiques. AC.

— elatum. Thuil. ! fl. par. 76 (G. élevé). Haies et bois. C.

— dumetorum. Jord. ! Pug. (1852), p. 78 (G. des buissons). Haies. C.

— album. Lamk. fl. fr. 3, p. 360 (G. blanc). Haies, bois, bords des haies et des murs, où il s'étale souvent en larges gazons. C.

— elongatum. Presl. Delic. Prag. 119 (G. allongé). Fossés, lieux humides. C.

— palustre. L. sp. 153 (G. des marais). Fossés, marais, lieux fangeux. C.

— rupicola. Boreau (G. de roche). Rochers et murs humides, graviers inondés. Çà et là. C.

— uliginosum. L. sp. 153 (G. des fanges). Prés marécageux, lieux fangeux ou tourbeux. C.

— tenuicaule. Jord. ! Pug. (1852), p. 81 (G. à tige menue). Pelouses sèches. AC.

— Anglicum. Huds. fl. Ang. 69 (G. d'Angleterre). Champs, lieux secs, pierreux ou sablonneux, murs. C. Bourges, La Guerche, Sancoins.

— ruricolum. Jord. ! Pug. (1852), p. 81 (G. des champs). Collines sèches, champs.

Galium aparine. L. sp. 157 (G. gratteron). Vulg. rièble. Haies, lieux cultivés. CC.

— tricorne. Withering (G. à trois cornes). Moissons, champs des terrains calcaires. C.

Asperula galioïdes. M. Bieb. (Aspérule faux gaillet). Coteaux, lieux secs et pierreux. RR. Pelouses sèches des coteaux à Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Fontiley près Berry-Bouy.

— odorata. L. sp. 150 (A. odorante). Bois frais, couverts et montagneux. AC. surtout dans les terrains siliceux. Sancerre, Menetou-Salon, Bois-sir-Amé près Vorly, dans un massif à gauche du chemin qui va du château à Levet, à 300 mètres du château, à la jonction de plusieurs allées et à 20 mètres d'une mare.

— cynanchica. L. sp. 151 (A. à l'esquinancie). Pelouses sèches, pierreuses ou sablonneuses. C.

— arvensis. L. sp. 150 (A. des champs). C. seulement dans les terrains calcaires et argileux. Givaudins près Bourges.

Sherardia arvensis. L. sp. 149 (Shérarde des champs). Champs, lieux cultivés. C.

Crucianella angustifolia. L. sp. 157 (Crucianelle à feuilles étroites). Champs des terrains sablonneux, alluvions et parfois dans les calcaires. AC. Cuffy, Givry (Jaubert).

VALÉRIANÉES

Valeriana officinalis. L. sp. 45 (Valériane officinale). Bois, buissons humides, fossés, ruisseaux. C.

— dioïca. L. sp. 44 (V. dioïque). Prés marécageux, vallées et bois humides. C.

Centranthus latifolius. Dufresne (Centranthe à larges feuilles). Devenue spontanée sur les vieux murs. C.

Valerianella olitoria. Mœnch. Meth. 493 (Valérianelle potagère). Champs, lieux cultivés. CC.

— carinata. Loisel. Not. 149 (V. carénée). Lieux cultivés, champs, vignes. C.

— auricula. DC. fl. fr. 5, p. 492 (V. à oreillette). Moissons, champs des terrains sablonneux. C.

— eriocarpa. Desv. Journ. bot. 2.314 (V. à fruit velu). Moissons, champs secs et pierreux. AR. Givry, Bourges, Morthomiers, Berry, Mehun.

Valerianella hamata. Bast. in DC. Suppl. p. 494 (V. à hameçons). Champs sablonneux ou calcaires. R. Sologne.

GLOBULARIÉES

Globularia vulgaris. L. sp. 139 (Globulaire commune). Pelouses sèches, bois clairs, coteaux calcaires. AC. Sancerre, Vinon, Farges, Soye, Bourges, Lissay, Saint-Germain-des-Bois, Chavannes, Morthomiers, Villeneuve, Saint-Florent, Chârost, Saint-Georges.

DIPSACÉES

Dipsacus sylvestris. Mill. Dict. n° 2 (Cardère sauvage). Lieux secs, bords des chemins et des haies, champs incultes. CC.

— fullonum. Mill. Dict. n° 1 (C. à foulon). Cultivée en grand pour les manufactures de draps à Châteauroux, devenue spontanée çà et là.

— pilosus. L. sp. 141 (C. velue). Haies, bois frais, fossés. AC. Manque dans beaucoup de localités. Saint-Amand.

Knautia arvensis. Coult. part. (Knautie des champs). Champs, bords des chemins. C. surtout dans les terrains calcaires.

— indivisa. Bor. (K. indivise). Coteaux calcaires, secs, dans les buissons et les taillis. R. Brinay, coteau d'Aubussay.

Scabiosa patens. Jord. ! Pug. (1852), p. 94 (Scabieuse étalée). Coteaux secs, bois, surtout des terrains siliceux. C.

— permixta. Jord. ! (S. confondue). Pelouses sèches, bois, coteaux. C.

— succisa. L. sp. 142 (S. succise). Prés, pâturages, bois frais. CC.

COMPOSÉES

Eupatorium cannabinum. L. sp. 1173 (Eupatoire à feuilles de chanvre). Bords des eaux, fossés, ruisseaux, bois humides. C.

Petasites riparia. Jordan ! (Petasite des rives). Lieux humides et pierreux, bords des eaux. R. çà et là souvent près les habitations.

Tussilago farfara. L. sp. 1214 (Tussilage pas d'âne). Lieux frais et découverts, champs, vignes. CC.

Aster amellus. L. sp. 1226 (Aster amellus). Coteaux, bois secs et pierreux. RR. Sury-en-Vaux, Saint-Germain-des-Bois, Chavannes, bois de Fleuret à Uzay et de Boyre à Chavannes.

— Novi Belgii. L. sp. 1231 (A. de la Nouvelle-Hollande), de l'Amérique septentrionale, devenue spontanée dans les lieux frais, les haies. RR. Saint-Amand.

Erigeron canadensis. L. sp. 1210 (Vergerette du Canada). Lieux cultivés, sables, murs, bois. CC.

— acris. L. sp. 1211 (V. âcre). Pelouses des coteaux, prés secs, champs incultes. C.

— serotinus. Weih. (V. tardif). Coteaux, pâturages secs, champs calcaires. C.

Bellis perennis. L. sp. 1248 (Pâquerette vivace). Prés et pelouses. CC.

Solidago virga aurea. L. sp. 1235 (Solidage verge d'or). Bois, coteaux incultes, pâturages. C.

— Canadensis. L. sp. 1233 (S. du Canada). Naturalisée dans les parcs.

Linosyris vulgaris. Cass. in DC. prod. 5, p. 352 (Linière commune). Bords des bois montueux, collines. CC. à La Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Cors.

Micropus erectus. L. sp. 1313 (Micrope droit). Coteaux arides, champs stériles et pierreux. AC. dans les calcaires. Sancerre, Vinon, Saint-Germain, Bourges, Châteauneuf, Chavannes, Venesme, Morthomiers, Saint-Florent, Chârost, Allouis.

Inula helenium. L. sp. 1236 (Inule aunée). Lieux frais et un peu couverts, prés et pâturages humides des terrains argileux. C. Ignol, Germigny.

— conyza. DC. Pr. 5, p. 464 (I. conyze). Lieux secs et pierreux, bords des bois, carrières. C. dans les calcaires.

— britanica. L. sp. 1237 (I. britanique). Lieux humides, prés et bords des eaux. C.

— salicina. L. sp. 1238 (I. saulière). Bois secs, prés montueux, pâturages buissonneux, coteaux. AC. dans les calcaires. Bois de Luet à Marmagne, La Guerche, Saligny, Nérondes, Blet, Fussy, Villeneuve, Chapelle-Saint-Ursin, Chavannes, Foëcy, Allogny, Vierzon, Vinon.

— montana. L. sp. 1241 (I. de montagne). Lieux secs, bords des bois des terrains calcaires. R. Chârost, Saint-Florent, Villeneuve, Le Subdray, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, **Saint-Ambroix.**

Inula graveolens. Desf. Cat. 121 (I. fétide). Lieux frais. R. Bois-Marteau près Vierzon, Ménétrol-sur-Sauldre.

— pulicaria. L. sp. 1238 (I. pulicaire). Bords des chemins, ornières, fossés, lieux mouillés en hiver. CC.

— dysenterica. L. sp. 1237 (I. dysentérique). Fossés, lieux humides, bords des eaux. CC.

Helianthus annuus. L. sp. 1276 (Hélianthe annuel). Vulg. soleil. Presque spontané çà et là dans les vignes.

— tuberosus. L. sp. 1277 (H. tubéreux). Vulg. topinambour. Devenu spontané çà et là.

Bidens tripartita. L. sp. 1165 (Bident trifide). Lieux humides, fossés. CC.

— cernua. L. sp. 1165 (B. penché). Fossés, ruisseaux, lieux marécageux. C.

Anthemis nobilis. L. sp. 1260 (Camomille romaine). Bords des chemins, pelouses, pâturages argileux. C.

— cotula. L. sp. 1261 (C. fétide). Champs, bords des chemins, fumiers. CC.

— mixta. L. sp. 1260 (C. mixte). Champs sablonneux. C. dans presque toute la Sologne. Argent, Ennordre, Clémont, Brinon, Allouis, Allogny, Mehun, Vierzon, Sancoins.

— arvensis. L. sp. 1261 (C. des champs). Champs sablonneux, lieux cultivés. C.

Achillea millefolium. L. sp. 1267 (Achillée millefeuille). Prés, champs, bords des chemins, lieux incultes. CC.

— ptarmica. L. sp. 1266 (A. ptarmique). Lieux humides, prés. C.

Leucanthemum vulgare. Lam. fl. fr. 2, p. 137 (Leucanthème commun). Vulg. grande marguerite. Prés, pâturages, lieux herbeux. CC.

— graminifolium. Lam. loc. cit. (L. à feuilles de gramen). Pelouses sèches et pierreuses. RR. Bois de Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin.

Matricaria chamomilla. L. sp. 1256 (Matricaire camomille). Moissons, champs sablonneux. AC. Herry (Jaubert).

— inodora. L. suec. 2, p. 765 (M. inodore). Champs, bois taillis, sables humides. C.

Pyrethrum corymbosum. Wild. sp. 3, p. 2155 (Pyrèthre en corymbe). Bois secs et montueux. R. Soye, Saint-Germain-des-Bois, Chavannes, Uzay, Villeneuve, Saint-Florent, Le Subdray, Chapelle-Saint-Ursin, Chârost.

— parthenium. Sm. brit. 2, p. 900 (P. matricaire). Lieux pierreux, murs humides, champs voisins des villages. AC.

Chrysanthemum segetum. L. sp. 1254 (Chrysanthème des moissons). Moissons. RR. Trouvé une fois dans une clairière de la forêt d'Allogny (Mornet).

Artemisia absinthium. L. sp. 1188 (Armoise absinthe). RR. Spontané. Abondante près le château de Culan.

— camphorata. Vill. Daup. 3, p. 242 (A. camphrée). Lieux secs et pierreux. RR. Bords du bois de Morthomiers (où elle abonde), Chapelle-Saint-Ursin.

— campestris. L. sp. 1185 (A. champêtre). Lieux sablonneux, alluvions. C. aux bords de la Loire.

— vulgaris. L. sp. 1188 (A. commune). Lieux incultes, haies, bords des chemins. C.

Gnaphalium sylvaticum. L sp. 1200 (Gnaphale des bois). Bois montueux, secs ou sablonneux. C. Cuffy, Saligny, Allogny, Chapelle-d'Angillon, Saint-Satur.

— uliginosum. L. sp. 1200 (G. des fanges). Bords des eaux, fossés, bois, ornières, lieux mouillés en hiver. CC.

— luteo-album. L. sp. 1196 (G. jaunâtre). Sables humides, bords des étangs, champs mouillés en hiver, bois. C.

— dioïcum. L. sp. 1199 (G. dioïque). Vulg. pied de chat. Pelouses sèches et montueuses, bruyères. R. Plaine de Genetais entre Sancoins et Lurcy, Allogny, Méry-ès-Bois, plaine de Saint-Palais (Saul).

Filago spathulata. Presl. Jordan ! (Cotonnière spatulée). Champs pierreux ou sablonneux. AC.

— lutescens. Jord. ! fragm. 3, p. 201, pl. 7 (C. jaunâtre). Lieux sablonneux, alluvions. C.

— canescens. Jord. ! fragm. 3, p. 202, pl. 7 (C. blanchâtre). Lieux secs et sablonneux. C.

— arvensis. L. sp. 1312 (C. des champs). Lieux sablonneux, champs, bois secs. C.

— montana. L. sp. 1311 (C. de montagne). Champs sablonneux, sables. C.

— Gallica. L. sp. 2312 (C. de France). Champs sablonneux, sables. C.

Arnica montana. L. sp. 1245 (Arnique de montagne). Prés, bois et bruyères des terrains granitiques et tertiaires. AR. Argent, Allouis, Aubigny, Méry-ès-Bois, Neuvy-sur-Barangeon, Vierzon, Saint-Palais, forêt du Rain du Bois, Morthomiers.

Tephroseris spatulæfolia. Boreau (T. en spatule). Bois et

pâturages sablonneux. R. Pâturage de Bouquemont à La Guerche, bois de Marmagne.

Senecio vulgaris. L. sp. 1216 (Seneçon commun). Lieux cultivés ou incultes. CC.

— viscosus. L. sp. 1217 (S. visqueux). Bois, lieux pierreux ou sablonneux. C. Bords du Cher, Sologne.

— sylvaticus. L. sp. 1217 (S. des bois). Bois et champs sablonneux. C.

— artemisiæfolius. Pers. syn. 2, p. 235 (S. à feuilles d'artemisia). Lieux secs et montagneux, champs, bords des bois et pâturages. C. dans les terrains granitiques, jamais dans les calcaires. Culan, Sidiailles.

— erucifolius. L. sp. 1218 (S. à feuilles de roquette). Haies, bords des bois, pâturages buissonneux. C. dans les terrains secondaires.

— nemorosus. Jord. ! Cat. hort. Dij. (1848), p. 30 (S. des forêts). Bois et lieux couverts. C.

— jacobœa. L. sp. 1219 (S. jacobée). Bords des chemins, prés. CC.

— aquaticus. Huds. fl. ang. 366 (S. aquatique). Prés et bois humides et marécageux. C.

— erraticus. Bert. Rar. It. pl. Dec. 3, p. 62 (S. divariqué). Fossés, prés et bois humides. AC.

— paludosus. L. sp. 1220 (S. des marais). Bords des eaux et lieux marécageux. R. Bourges, Osmoy, Berry, Marmagne, Mehun, Saint-Ambroix, bords de l'Arnon.

Calendula arvensis. L. sp. 1303 (Souci des champs). Lieux cultivés, champs, vignes. C. dans les vignes des environs de Bourges, Fussy, Chapelle-Saint-Ursin. Reuilly, Allouis, Poisieux, Châteauneuf, Venesme, La Celle-Bruère.

Xeranthemum cylindraceum. Smith. (Immortelle cylindrique), Lieux secs, champs arides. AC. Bourges, Sainte-Thorette, Mehun, Uzay, Contres, Trouy, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Civray, Saint-Ambroix, Marmagne, Saint-Florent.

Carlina vulgaris. L. sp. 1161 (C. commune). Lieux secs et pierreux, coteaux et bords des chemins. CC.

Centaurea jacea. L. sp. 1293 (Centaurée jacée). Prés. C.

— Duboisii. Bor. (C. de Dubois). Lieux secs, bords des chemins. C.

— serotina. Bor. (C. tardive). Collines, bois secs. C.

Centaurea microptilon. Godr. ! fl. Fr. 2, p. 242 (C. à petits cils). Bords des bois et des haies. RR. Environs de Bourges.

— pratensis. Thuil. fl. par. 145 (C. des prés). Prés et bois. AR. Soye.

— nigra. L. sp. 1288 (C. noire). Bois, buissons, prés couverts. C. Neuvy-le-Barrois, Sancoins, Allogny, Chapelle-d'Angillon, Vierzon, Uzay.

— cyanus. L. sp. 1289 (C. bleuet). Vulg. aubifoin. Moissons, champs sablonneux. CC.

— Lugdunensis. Jord. ! frag. 5, p. 49, pl. 3 (C. de Lyon). Bois, pâturages secs. R. Saint-Florent, bois de Fleuret à Uzay, de Boyre à Chavannes, Levet.

— scabiosa. L. sp. 1291 (C. scabieuse). Champs des terrains calcaires. C.

— maculosa. Lam. Dict. 1, p. 669 (C. tachée). Lieux sablonneux. R. Givry (Jaubert).

— solstitialis. L. sp. 1297 (C. du solstice). Lieux secs, champs, prairies artificielles. R. Givry, Baugy, Vignoux, Bourges, etc.

— calcitrapa. L. sp. 1297 (C. chaussetrape). Vulg. chardon étoilé. Lieux stériles ou incultes, bords des chemins. CC.

Kentrophyllum lanatum. Duby. Bot. Gall. 293 (Centrophylle laineux). Vulg. chardon béni. Lieux secs et pierreux, bords des chemins. AC. Bourges, Baugy, Mehun, Saint-Florent, Chârost, Vierzon, Châteauneuf, Villequiers, Contres, etc.

Carduncellus mitissimus. DC. fl. fr. 4, p. 73 (Cardoncelle doux). Pelouses sèches des coteaux pierreux, bords des bois des terrains calcaires. AC. Morthomiers, La Guerche, Germigny, Ourouer-les-Bourdelins, Blet, Baugy, Gron, Lafaye, Sancerre, Vierzon, Saint-Michel, Soye, Bourges, Chapelle-Saint-Ursin, Subdray, Villeneuve, Saint-Florent, Chârost, Châteauneuf, Chavannes, Saint-Loup, Uzay, Orval.

Silybum marianum. Gœrtn. fruct. t. 162 (Silybe chardon-marie). Lieux incultes, bords des haies. R. Culan, Lignières, Marmagne, Bourges, Lury.

Onopordum acanthium. L. sp. 1158 (Onoporde acanthe). Lieux incultes, bords des chemins. CC.

Carduus tenuiflorus. Sm. Duby. bot. G. 283, v. a. (Chardon à

fleurs menues). Lieux incultes, décombres, bords des murs. AC. Argent, Bourges.

Carduus nutans. L. sp. 1150 (C. penché). Bords des chemins et des champs. CC.

Cirsium palustre. Scop. Carn. 2, p. 128 (Cirse des marais). Vulg. bâton du diable. Prés et bois humides, pâturages argileux, marais. CC.

— lanceolatum. Scop. Carn. 2, p. 130 (C. lancéolé). Bords des murs et des chemins, lieux incultes. CC.

— eriophorum. Scop. Carn. 2, p. 130 (C. laineux). Lieux stériles, bords des chemins, surtout dans les terrains calcaires. C.

— acaule. All. fl. Ped. p. 153 (C. nain). Pelouses, bords des chemins, pâturages calcaires secs. C.

— medium. All. fl. Ped. t. 49, f. 2 (C. intermédiaire). Bois, friches herbeuses. R. Bois de Marmagne.

— bulbosum. DC. fl. fr. 4, p. 118 (C. bulbeux). Prés et bois marécageux. AR. Vierzon, Vignoux, Fussy, Villeneuve, Trouy, Chavannes, Saint-Loup, Saulzais, bois de Luct à Marmagne.

— Anglicum. DC. fl. fr. 4, p. 119 (C. d'Angleterre). Prés, bois et pâturages marécageux. C.

— arvense. Lam. fl. fr. 2, p. 26 (C. des champs). Champs, vignes, bords des chemins. CC.

Lappa minor. DC. fl. fr. 4, p. 77 (Bardane à petites têtes). Bords des chemins, décombres. CC.

— major. Gœrtn. fr. t. 162 (B. à grosses têtes). Lieux incultes, bords des prés, bois, chemins. C.

Serratula tinctoria L. sp. 1144 (Sarrète des teinturiers). Bois, bruyères, pâturages buissonneux. C.

Lapsana communis. L. sp. 1141 (Lampsane commune). Vulg. gras de mouton. Lieux cultivés, haies. CC.

Arnoseris pusilla. Gœrt. fruct. t. 157 (A. fluette). Champs sablonneux, pâturages secs. C.

Cichorium intybus. L. sp. 1142 (Chicorée sauvage). Lieux incultes, bords des chemins. CC.

Hypochœris glabra. L. sp. 1140 (Porcelle glabre). Lieux sablonneux. C.

— radicata. L. sp. 1140 (P. enracinée). Prés, bois, bords des chemins. CC.

— maculata. L. sp. 1140 (P. tachée). Pâturages des bois, bruyères

montagneuses. R. Morthomiers, Saint-Loup, Chavannes, Châteauneuf, Saint-Florent, Villeneuve.

Thrincia hirta. Roth. (Thrincie hérissée). Lieux incultes, pelouses, bords des chemins. CC.

Leontodon autumnalis. L.sp. 1123 (Liondent d'automne). Lieux incultes, pelouses, pâturages. CC.

— hispidus. L. sp. 1124 (L. hispide). Prés, pâturages, bois. C.

— hastile. L. sp. 1123 (L. hampe). Bois et pelouses des coteaux calcaires. AR. Autry près Vierzon.

Podospermum laciniatum. DC. fl. fr. 4, p. 62 (Podosperme lacinié). Bords des champs, pelouses sèches, coteaux des terrains calcaires. R. Bourges, Annoix, Saint-Loup, Morthomiers, Chavannes.

Tragopogon pratensis. L. sp. 1109 (Salsifis des prés). Prés, champs, pâturages. C.

— orientalis. L. sp. 1109 (S. d'Orient). Prés, pâturages. C.

— major. Jacq. fl. aust. t. 29 (S. à gros pédoncule). Prés secs, bords des vignes, coteaux pierreux. AR. Saint-Amand.

Scorzonera plantaginea. Schleicher (Scorzonère plantain). Prés, pâturages et bois humides. C.

— glastifolia. Wild. Sp. 1499 (S. à feuilles entières). Lieux secs. RR. Bords des bois à Saint-Loup et Chavannes (Saul).

Picris hieracioïdes. L. sp. 1115 (Picride épervière). Lieux incultes et pierreux, champs, vignes. C.

— arvalis. Jord. ! (P. des champs). Champs et broussailles. R. Trouy, Mehun, bois de Rouet (Deséglise).

Helminthia echioïdes. Gœrtn. fruct. t.159 (Helminthie vipérine). Lieux frais, bords des fossés et des chemins, bois. R. Contremoret près Fussy, Saint-Doulchard, Vierzon.

Lactuca perennis. L. sp. 1120 (Laitue vivace). Coteaux secs, champs pierreux des terrains calcaires. C.

— scariola. L. sp. 1119 (L. sauvage). Lieux incultes et pierreux, bords des chemins. C.

— dubia. Jord. ! Pug. (1852). p. 119 (L. douteuse). Lieux incultes, bords des haies des terrains argileux. C.

— virosa. L. sp. 1119 (L. vireuse). Lieux incultes, haies, bois pierreux. C.

— saligna. L. sp. 1119 (L. saulière). Bords des champs, lieux pierreux et stériles des terrains calcaires. C.

— muralis. Fres. (L. des murailles). Vieux murs, lieux couverts, bois. C.

Chondrilla juncea. L. sp. 1120 (Chondrille effilée). Lieux secs, champs pierreux ou sablonneux. C.

Taraxacum officinale. Wigg. (Pissenlit officinal). Prés, lieux cultivés. CC.

— rubrinerve. Jord. ! Pug. p. 115 (P. à nervures rouges). Champs, pâturages, friches surtout calcaires.

— maculatum. Jord. ! Pug. 117 (P. taché). Prairies, pâturages.

— affine. Jord. ! Pug. (1852), p. 113 (P. voisin). Prés, bords des chemins.

— erythrospermum. Andrz. (P. à graines rouges). Prés et lieux cultivés. C.

— udum. Jord. ! Pug, p. 114 (P. humide). Prairies humides.

— palustre. DC. fl. fr. 4, p. 48 (P. des marais). Prés humides, bords des eaux. C.

Crepis fœtida. L. sp. 1133 (Crépide fétide). Lieux secs et incultes, coteaux, bords des champs. C.

— taraxacifolia. Thuil. fl. Par. 409 (C. à feuilles de pissenlit). Prés secs, champs, bords des chemins des terrains calcaires. C.

— setosa. Haller. F. (C. hispide). Champs. RR. Bourges.

— pinnatifida. Wild. Sp. 1604 (C. pinnatifide). Pelouses et champs sablonneux ou pierreux. C.

— virens. DC. Hort. Monsp. p. 100 (C. verdâtre). Prés, pelouses, champs. CC.

— Nicœensis. Balb. in Pers. syn. 2, p. 376 (C. de Nice). Lieux secs. R. Bois de Marmagne.

— biennis. L. sp. 1136 (C. bisannuelle). Prés humides. C.

— pulchra. L. sp. 1134 (C. élégante). Coteaux, vignes, champs pierreux des terrains calcaires. AC. Bourges, Fussy.

Sonchus oleraceus. L. sp. 1116 (Laitron des cultures). Lieux cultivés, jardins. CC.

— asper. Vill. Dauph. 3, p. 158 (L. épineux). Lieux secs et incultes. C.

— arvensis. L. sp. 1116 (L. des champs). Champs et vignes des terrains calcaires ou argileux. C.

— palustris. L. sp. 1116 (L. des marais). Lieux couverts et marécageux.

Hieracium Gallicum. Jord. ! in Cat. Gren. 1849, p. 19 (Epervière de France). Bois calcaires ou argileux. R.

— dumosum. Jord. ! Cat. Gren. 1849, p. 18 (E. des buissons). Bois et broussailles. AC.

Hieracium fruticetorum. Jord.! (E. des taillis). Bois. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.
— Biturigense. Jord.! (E. du Berry). Bois. R. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.
— quercetorum. Jord.! (E. des Chênaies). Bois. Bois de Marmagne et du Rain du Bois.
— serum. Jord.! (E. tardive). Lieux vagues, landes.
— pervagum. Jord.! (E. très-vague). Lieux vagues, bois clairs.
— umbelliforme. Jord.! (E. ombelliforme). Lieux vagues, bois clairs.
— umbellatum. L. sp. 1131 (E. en ombelle). Bois, bruyères, pâturages secs. C.
— pseudosciadium. Bor. (E. fausse ombelle). Bois. Forêt du Rain du Bois, etc.
— dryadeum. Jord.! (E. dryade). Bois. Forêts d'Allogny, du Rain du Bois, Vierzon.
— dryophilum. Jord.! (E. dryophile). Bois. Bois de Marmagne.
— dyscolum. Jord. (E. difficile). Bois. Bois de Marmagne.
— œstivale. Jord. (E. d'été). Bois. Saint-Florent, forêt du Rain du Bois.
— Deseglisei. Jord. (E. de Deséglise). Bois. Forêt du Rain du Bois, Marmagne, Saint-Florent.
— firmatum. Jord.! (E. affermie). Bois. Bois de Marmagne.
— analogum. Jord.! (E. analogue). Bois. Bois de Marmagne.
— firmum. Jord.! in Cat. Dij. 1848, p. 22 (E. ferme). Bois.
— rigidatum. Jord.! (E. roidie). Bois. Bois de Marmagne.
— arrectum. Jord.! (E. dressée). Bois. Saint-Florent.
— stricticaule. Jord.! (E. à tige raide). Bois. Forêts du Rain du Bois et d'Allogny.
— cuspidatum. Jord.! (E. cuspidée). Bois.
— acuminatum. Jord.! in Cat. Gren. 1849, p. 17 (E. acuminée). Bois argileux.
— Cheriense. Jord! (E. du Cher). Bois. Bois de Marmagne, forêt du Rain du Bois.
— querceticolum. Jord.! (E. amie des chênes). Bois et coteaux calcaires. Berry, Marmagne.
— finitimum. Jord.! (E. limitrophe). Bois.
— argilaceum. Jord.! in Cat. Gren. 1849, p. 17 (E. de l'argile). Bois et coteaux argileux.
— erubescens. Jord.! (E. rougissante). Bois, coteaux couverts. Forêt du Rain du Bois.
— nemophilum. Jord.! (E. némophile). Bois. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.

Hieracium umbraticolum. Jord. ! (E. amie de l'ombre). Bois. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.
— festinum. Jord. ! (E. hâtive). Bois. Bois de Marmagne.
— aurulentum. Jord. ! (E. dorée). Bois. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.
— consociatum. Jord. (E. associée). Bois. Forêt d'Allogny, route de Méry.
— aspernatum. Jord. ! (E. dédaignée). Bois calcaires. Mehun, Berry.
— latebrosum. Jord. ! (E. cachée). Bois. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.
— paucifoliatum. Jord. ! (E. peu feuillée). Bois. Forêt du Rain du Bois.
— reconditum. Jord. ! (E. des solitudes). Bois. Forêt du Rain du Bois.
— arrectarium. Jord. ! (E. droite). Bois. Bois de Marmagne.
— maculisparsum. Jord. ! (E. à taches éparses). Bois de Marmagne.
— anisocladum. Jord. ! (E. inégale). Bois. Bois de Marmagne.
— paucinœvum. Jord. ! (E. peu tachée). Bois calcaires, murs. Bois de la Touche à Mehun.
— nœvuliferum. Jord. ! (E. porte-tache). Bois, coteaux. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois, Mehun, Vierzon.
— spurcatum. Jord. ! (E. salie). Bois. Brécy.
— spilophœum. Jord. ! (E. spilophée). Bois. Forêt du Rain du Bois.
— acutatum. Jord. ! (E. aiguë). Coteaux, vieux murs. Saint-Amand, Boursac près Allogny.
— picturatum. Jord. ! (E. peinte). Bois. Forêt du Rain du Bois.
— submaculatum. Jord. ! (E. submaculée). Bois. Marmagne.
— laceratum. Jord. ! (E. lacérée). Bois montueux.
— asperatum. Jord. ! (E. âpre). Bois montueux.
— pallidifolium. Jord. ! (E. à feuilles pâles). Rochers, bois montueux.
— fictum. Jord. ! (E. déguisée). Bois montagneux.
— patulipes. Jord. ! (E. lâche). Coteaux couverts. Morthomiers, Saint-Florent.
— fragile. Jord. ! Obs. 7, p. 34 (E. fragile). Coteaux calcaires couverts.
— similatum. Jord. ! (E. ressemblante). Bois pierreux.
— bounophilum. Jord. ! (E. des collines). Bois, coteaux, murs. Coteaux de la Loire.

Hieracium furcillatum. Jord. ! (E. fourchue). Bois.
— prasinifolium. Jord. ! (E. vert-porreau). Bois. Forêt d'Allogny.
— fissifolium. Jord. ! (E. à feuilles fendues). Bois. Saint-Florent.
— oigocladum. Jord. ! (E. ouverte). Bois.
— pinetorum. Jord. ! (E. des bois de pins). Bois montagneux.
— recensitum. Jord. ! (E. comptée). Bois montagneux.
— scabripes. Jord. ! (E. scabre). Coteaux crétacés de la Loire.
— gentile. Jord. ! (E. apparentée). Bois montagneux.
— subolidum. Jord. ! (E. résineuse). Bois sablonneux. Saint-Florent, forêt du Rain du Bois.
— cinerascens. Jord. ! in Cat. Gren. 1849, p. 17 (E. cendrée). Bois montagneux des terrains siliceux.
— viridicollum. Jord. ! (E. à col vert). Bois, coteaux calcaires.
— exotericum. Jord. ! (E. triviale). Bois. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.
— sylvivagum. Jord. ! (E. des forêts). Bois. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.
— sylvularum. Jord. ! (E. des bosquets). Bois montagneux.
— aspreticolum. Jord. ! (E. des broussailles). Bois montagneux.
— auricula. L. sp. 1126 (E. auricule). Prés secs, pâturages, champs, bois. C.
— Pelleterianum. DC. fl. fr. 6, p. 437 (E. de Lepelletier). Lieux sablonneux. AR. Forêt du Rain du Bois.
— pilosella. L. sp. 1125 (E. piloselle). Lieux stériles, pelouses, bois, pâturages secs. CC.

AMBROSIACÉES

Xanthium strumarium. L. sp. 1400 (Lampourde glouteron). Terrains gras, bords des murs et des chemins. AC. Sancoins, Neuvy-le-Barrois, Cours-les-Barres, Vierzon.
— macrocarpum. DC. fl. fr. 5, p. 356 (L. à gros fruits). Lieux frais et sablonneux. R. Iles du Cher.

LOBÉLIACÉES

Lobelia urens. L. sp. 1321 (Lobélie brûlante). Bois et bruyères humides. C. Clémont, Ennordre, Prély, Neuvy-sur-Barangeon, Méry, Chapelle-d'Angillon, Ivoy, Allogny, Saint-Martin, Saint-Palais, Vierzon, Chezal-Benoît, Le Châtelet, Saulzais, Reigny, Saint-Maur, Epineuil, Culan, Sidiailles.

CAMPANULACÉES

Jasione montana. L. sp. 1317 (Jasione de montagne). Lieux secs et sablonneux. CC.

Phyteuma spicatum. L. sp. 242 (Raiponce en épi). Bois et prés montagneux. AC. Bois de Contremoret près Fussy, Soye, Vasselay, Allogny, Méry-ès-Mois, Saint-Vitte.

— orbiculare. L. sp. 242 (R. orbiculaire). Bois et prés secs, pâturages montueux des terrains calcaires. AC. Turly, carrière du Château près Bourges, Sancerre, Vinon, Baugy, Lafaye, Gron, Soye, Bourges, Marmagne, Subdray, Chârost, Poisieux, Villeneuve, Trouy, Lissay, Sainte-Radegonde, Saint-Loup, Chavannes, Saint-Germain-des-Bois.

Campanula glomerata. L. sp. 235 (Campanule agglomérée). Prés secs, pâturages, bois. C.

— cervicaria. L. sp. 233 (C. cervicaire). Bois secs. RR. Chavannes, bois de Fleuret près Uzay, bois de Marmagne.

— trachelium. L. sp. 235 (C. gantelée). Bois, buissons, lieux couverts. C.

— rapunculoïdes. L. sp. 234 (C. fausse raiponce). Champs pierreux des terrains calcaires, vignes, lieux cultivés. AR. Fussy, Vinon (Saul).

— persicifolia. L. sp. 232 (C. à feuilles de pêcher). Bois taillis. AR. Bois de Villeneuve (Mornet), bois Marteau à Vierzon, Soye, Morthomiers, Saint-Florent, Villeneuve, Serruelles, Châteauneuf, Uzay, Chavannes (Saul).

— rapunculus. L. sp. 232 (C. raiponce). Champs, prés secs, bois, haies, coteaux incultes. C.

— patula. L. sp. 232 (C. étalée). Bois et haies des terrains sablonneux. AC. Chapelle-d'Angillon, Vierzon, Saint-Hilaire-en-Lignières, Sidiailles, Grossouvre près Sancoins.

— rotundifolia. L. sp. 232 (C. à feuilles arrondies). Bords des chemins et des champs pierreux, bois, coteaux, murs. AC. Sancerre, Baugy, Bourges, Vierzon, Allogny, etc.

Specularia speculum. Al. DC. (Spéculaire miroir). Vulg. miroir de Vénus. Champs, moissons. C.

— hybrida. Al. DC. (S. hybride). Champs pierreux des terrains calcaires. AC. Bourges, Fussy, Moulins, Farges, Nohan, Chapelle-Saint-Ursin, Vierzon, Le Châtelet.

VACCINIÉES

Vaccinium myrtillus. L. sp. 498 (Airelle myrtille). Bois montagneux, dans la terre de bruyère. R. Terrains granitiques ou siliceux.

Oxycoccus palustris. Pers. syn. 1, p. 419 (Canneberge des marais). Marais spongieux et tourbeux. R. Forêt de Vierzon.

ÉRICACÉES

Calluna vulgaris. Salisb. (Callune commune). Bois secs, lieux stériles, landes et bruyères. CC.
Var. b. pubescens. R. Forêt de Vierzon (Saul).

Erica cinerea. L. sp. 501 (Bruyère cendrée). Lieux secs et stériles, bois montueux, landes, bruyères. CC.

— tetralix. L. sp. 502 (B. quaternée). Landes humides, bruyères marécageuses. C.

— vagans. L. Mant. 230 (B. vagabonde). Bois secs et sablonneux, landes. R. Allogny, Méry-ès-Bois, Neuvy-sur-Barangeon, Vignoux, Allouis, forêt de Chœurs près Châteauneuf, Saint-Florent, bois des Granges et bois de Charron commune de Marmagne.

— scoparia. L. sp. 502 (B. à balais). Bois arides, landes. C. Argent, Aubigny, Chapelle-d'Angillon.

MONOTROPACÉES

Hypopitys multiflora. Scop. Carn. nº 178 (Sucepin multiflore). Au pied des arbres dans les forêts et les bois couverts. AR. Bois de Contremoret près Fussy (Mornet), forêt de Vierzon (Lemaître), Oizon (Blandin), Allogny, Saint-Eloy, Soye, Farges, Morthomiers (Saul), Boissir-Amé près Vorly.

LENTIBULARIÉES

Utricularia vulgaris. L. sp. 26 (Utriculaire commune). Eaux paisibles, étangs, fossés. C. Sancoins, Saint-Amand, Chapelle-Hugon, St-Doulchard, Argenvière, St-Bouize.

— neglecta. Lehm. (U. oubliée). Eaux paisibles. AC. Sologne.

— minor. L. sp. 26 (U. naine). Marais inondés, étangs tourbeux, R. Marais des Moraux à Allogny.

Pinguicula vulgaris. L. sp. 25 (Grassette commune). Marais tourbeux et spongieux. R. Gron, Baugy, Allogny, Moulins-sur-Yèvre, Chavannes.

— Lusitanica. L. sp. 25 (G. de Portugal). Lieux tourbeux et marécageux. R. La Sologne, étang du Verdun à Vierzon, Chapelle-d'Angillon, Allogny, Saint-Palais, Reigny, Culan, Saulzais (Saul).

PRIMULACÉES

Hottonia palustris. L. sp. 208 (Hottone des marais). Eaux stagnantes, mares, fossés. C. Cours-les-Barres, Torteron, La Guerche, Sancoins, Mornay, Bourges, Saint-Doulchard, Vierzon.

Primula officinalis. Jacquin (Primevère officinale). Prés, bois taillis. CC.

— elatior. Jacquin (P. élevée). Bois montueux, haies des prés. AC. Bois de Contremoret près Fussy.

Lysimachia vulgaris. L. sp. 209 (Lysimaque commune). Lieux frais, bords des eaux, buissons humides. C.

— nummularia. L. sp. 211 (L. nummulaire). Lieux couverts, bois humides, haies, fossés. CC.

— nemorum. L. sp. 211 (L. des bois). Lieux couverts et humides des bois montagneux, bords des ruisseaux et des filets d'eau, seulement dans les terrains siliceux. Culan, Sidiailles, Aubigny, Ivoy-le-Pré.

Anagallis arvensis. L. sp. 211 (Mouron des champs). Lieux cultivés, champs, vignes. CC.

— cœrulea. Schreber (M. bleu). Champs pierreux, vignes des terrains calcaires. C.

— tenella. L. Mant. 335 (M. délicat). Lieux marécageux des terrains granitiques ou sablonneux. AC. Saint-Eloy, Vierzon, Culan, Le Châtelet, Saulzais, Sancoins, Saint-Germain-du-Puy, Vinon, Gron, Henrichemont, Chapelle-d'Angillon, Brinon, Neuvy-sur-Barangeon.

Centunculus minimus. L. sp. 169 (Centenille naine). Lieux mouillés en hiver, pelouses des bois, bords des étangs et fontaines, trous de minerai de fer. Peu C. Vierzon, Chapelle-d'Angillon, Ivoy, Oizon.

Samolus Valerandi. L. sp. 243 (Samole de Valerandus). Lieux humides, fossés, ruisseaux. Peu C. Marmignole et

Cors commune de Marmagne, Gron, Baugy, Vinon, Moulins, Bourges, Osmoy, Vierzon, Foëcy, Sainte-Thorette, Chapelle-Saint-Ursin, Trouy, Contres, Sancoins.

ILICINÉES

Ilex aquifolium. L. sp. 181 (Houx commun). Bois, buissons, haies, surtout dans les lieux montueux des terrains siliceux. CC.

OLÉACÉES

Fraxinus excelsior. L. sp. 1509 (Frêne élevé). Bois frais, bords des routes.

Syringa vulgaris. L. sp. 11 (Lilas commun). Naturalisé dans les haies, sur les vieux murs et les ruines.

Ligustrum vulgare. L. sp. 10 (Troène commun). Haies, buissons, bois. C.

JASMINÉES

Jasminum fruticans. L. sp. 9 (Jasmin arbrisseau). R. spontané. Coteaux du Cher à Lapan, bois Bernard près Bourges (Mornet).

APOCYNACÉES

Vinca minor. L. sp. 304 (Pervenche à petite fleur). Lieux couverts, haies, bois. C.

— major. L. sp. 304 (P. à grande fleur). Haies couvertes et humides. R. Genouilly à la Maison-Fort, Plou, Houet près Lapan, Vornay, Saint-Amand, Saint-Florent, Le Coudray près Civray, Graire commune de Berry.

ASCLÉPIADÉES

Vincetoxicum officinale. Mœnch. (Dompte-Venin officinal). Bois secs, coteaux, lieux pierreux et stériles, terrains calcaires. C.

— laxum. Bartl. (D. lâche). Bois, buissons. C.

Asclepias Cornuti. Decais. in Prod. 8, p. 564 (Asclépiade de Cornuti). R. Iles du Cher, çà et là.

GENTIANÉES

Erythrœa centaurium. Pers. syn. 1.283 (E. centaurée). Vulg. petite centaurée. Bois, pâturages. C.

— pulchella. Fries. Nov. fl. s. 74 (E. élégante). Pelouses et pâturages humides, bords des étangs. C.

Cicendia pusilla. Griseb. (Cicendie naine). Pelouses mouillées en hiver, bruyères humides, trous de minerai, bords des étangs. AR.

Microcala filiformis. Link. fl. Port. 1, p. 359 (Microcale filiforme). Bords des étangs, pelouses humides des bois et des landes, trous de minerai. AC. Manque dans les régions calcaires.

Chlora perfoliata. L. syst. Nat. 2, p. 267 (Chlore perfoliée). Pâturages buissonneux, pentes des coteaux argileux et calcaires. AC. Cours-les-Barres, Germigny, Sagonne, Baugy, Blet, Saint-Doulchard, Fussy, Lissay, Villeneuve, Saint-Florent, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Foëcy, Sancerre, Neuvy-deux-Clochers, forêt de Massay.

Gentiana cruciata. L. sp. 334 (Gentiane croisette). Collines pierreuses, bois et prés montueux. AR. Germigny, Gron, Soye, Turly près Bourges, Villeneuve, Lissay, Plaimpied, Augy, Saint-Germain-des-Bois, Blet.

— pneumonanthe. L. sp. 330 (G. pneumonanthe). Prés et pâturages humides ou marécageux, bois fangeux. AC. Nérondes, Tendron, Saligny, Baugy, Gron, Herry, Sancerre, Ennordre, Vierzon, Chapelle-d'Angillon, Allogny, Mehun, Marmagne, Chapelle-Saint-Ursin, Trouy, Saint-Eloy, Osmoy, Saint-Germain, Moulins, Contres.

Var. b. humilior. Pelouses sèches à Parassy, entre les Aix et Henrichemont.

Menyanthes trifoliata. L. sp. 208 (Ménianthe trèfle d'eau). Étangs, marais, lieux fangeux et tourbeux. AC. Saint-Germain-du-Puits, Sancoins, Dun-le-Roi, Ardenais, Bourges, Baugy, Mehun, Vierzon, Allogny, Chapelle-d'Angillon, Henrichemont, Prély, Brinon, Herry, Sancerre.

Limnanthemum nymphoïdes. Link. fl. Port. 1, p. 344 (Limnanthême faux nénuphar). Étangs, rivières paisibles

et lentes. R. Lac d'Herry, étang d'Orval près Saint-Amand, étang du Bois à Méry, Foëcy, Vierzon, Mehun, étang de Jarry, Bourges.

CONVOLVULACÉES

Convolvulus sœpium. L. sp. 218 (Liseron des haies). Haies et buissons des lieux frais et humides. C.

— arvensis. L. sp. 218 (L. des champs). Lieux cultivés, champs, vignes. CC.

Cuscuta major. DC. (Cuscute à grandes fleurs). C. sur l'ortie, le houblon et quelques autres plantes assez élevées.

— minor. DC. (C. à petites fleurs). Pâturages incultes, landes, bruyères. C. sur les genêts, les bruyères, etc.

— trifolii. Babingt. (C. du trèfle). Sur le trèfle cultivé en prairies artificielles où elle étouffe la plante sur de vastes espaces circulaires.

— suaveolens. Ser. (C. odorante). Sur la luzerne dans les prairies artificielles. R.

BORRAGINÉES

Heliotropium Europœum. L. sp. 187 (Héliotrope d'Europe). Champs sablonneux ou pierreux. C.

Echium vulgare. L. sp. 200 (Vipérine commune). Vulg. langue de bœuf. Champs pierreux, lieux stériles, murs. CC.

— Wierzbickii. Habrl. in Reich. fl. exc. p. 336 (V. de Wierzbick). C. dans les régions calcaires.

Borrago officinalis. L. sp. 197 (Bourrache officinale). Lieux cultivés, haies, bords des murs près les habitations. C.

Symphytum officinale. L. sp. 195 (Consoude officinale). Prés humides, fossés, bords des eaux. C.

Anchusa Italica. Retz. obs. 1, p. 12 (Buglosse d'Italie). Champs et lieux pierreux des terrains calcaires. C.

Lycopsis arvensis. L. sp. 199 (Lycopside des champs). Champs, lieux incultes, décombres. C.

Lithospermum arvense. L. sp. 190 (Grémil des champs). Champs, lieux cultivés. CC.

— officinale. L. sp. 189 (G. officinal). Vulg. herbe aux perles. Lieux incultes, bords des chemins et des haies. C.

— purpureo-cœruleum. L. sp. 190 (G. violet). Bois et buissons

des coteaux calcaires. AC. Gron, Germigny, Baugy, Farges, Soye, Fussy, Saint-Doulchard, Trouy, Saint-Loup, Chavannes, Saint-Georges, Orval, Saint-Amand, la Groutte.

Pulmonaria officinalis. L. sp. 194 (Pulmonaire officinale). Bois.

— affinis. Jord. ! Arch. Bill. p. 321 (P. rapprochée). Bois. AC. çà et là dans les terrains calcaires.

— tuberosa. Schrank. (P. tubéreuse). Bois. C.

Myosotis palustris. Withering. (Scorpione des marais). Fossés, marais, bords des eaux. C.

— strigulosa. Reich. fl. exc. p. 342 (S. rude). Prés humides, lieux fangeux, chemins des bois. C.

— multiflora. Mérat ! in DC. Prod. 10, p. 107 (S. multiflore). Pâturages humides. Saint-Eloy, forêt du Rain du Bois (Deséglise).

— lingulata. Lehm. (S. lingulée). Fossés, lieux fangeux. AC.

— sylvatica. Hoffmann (S. des bois). Lieux frais, bois montueux. AC. surtout dans les terrains siliceux.

— intermedia. Link (S. intermédiaire). Lieux cultivés, champs, vignes, bois taillis. CC.

— hispida. Schlechtendal (S. hispide). Lieux secs ou sablonneux, collines, pelouses, champs. CC.

— versicolor. Pers. syn. 1, p. 156 (S. changeante). Champs sablonneux. C.

— stricta. Link (S. raide). Lieux sablonneux. AC. Sables de la Loire.

Echinospermum lappula. Lehmann. (Echinosperme lappule). Lieux argileux, pierreux ou sablonneux, champs, vignes. AC. surtout dans les régions calcaires. Blet, Cours-les-Barres, Fussy, Gron, Saint-Satur, Saint-Doulchard, Loye, Drevant, Saint-Amand.

Cynoglossum officinale. L. sp. 192 (Cynoglosse officinale). Lieux pierreux et incultes, bords des chemins et des haies. C.

— pictum. Aït. Kew. 1, p. 179 (C. rayée). Lieux incultes, champs pierreux, bords des chemins et des haies. AR. Sancoins, Ourouer, Saint-Hilaire près Vierzon, C. à Turly près Bourges.

SOLANACÉES

Lycium vulgare. Dun. in DC. Pr. 13, p. 509 (Lyciet commun). Vulg. jasminoïde. Haies près les habitations. AC. Givry, Patinges.

— ovatum. Duham. Pers. (L. ovale). Haies, çà et là. R.

Solanum nigrum. L. sp. 266 (Morelle noire). Lieux cultivés, décombres, bords des murs. C.

— melanocerasum. Wild. En. p. 237 (M. cerisier noir). Décombres, fumiers.

— humile. Bernh. (M. basse). Lieux sablonneux. Alluvions de la Loire.

— ochroleucum. Bast. in Desv. journ. bot. 3, p. 20 (M. jaunâtre). Lieux incultes, décombres. AC. Bords de la Loire.

— miniatum. Bernh. (M. rouge). Lieux incultes, décombres. AC.

— dulcamara. L. sp. 264 (M. douce-amère). Haies, buissons humides, bords des eaux. C.

— tuberosum. L. sp. 265 (M. tubéreuse). Vulg. pomme de terre. Cultivée partout.

Physalis alkekengi. L. sp. 262 (Coqueret alkekenge). Haies, vignes incultes. C.

Atropa belladona. L. sp. 260 (Atrope belladone). Lieux frais, bois couverts et montagneux. AR. Saint-Palais, Allogny, Saint-Amand, Grossouvre.

Datura stramonium. L. sp. 255 (Datura stramoine). Vulg. pomme épineuse. Décombres, fumiers, lieux vagues, près les villages. C.

— tatula. L. sp. 256 (D. tatula). Décombres, lieux incultes près les murs. AR. Bords et vallées de la Loire.

Hyoscyamus niger. L. sp. 257 (Jusquiame noire). Bords des chemins, décombres, lieux incultes. C.

VERBASCÉES

Verbascum thapsus. L. sp. 252 (Molène bouillon blanc). Bords des chemins, bois pierreux. CC.

— canescens. Jord. (M. blanchâtre). Lieux sablonneux, alluvions. Çà et là.

— thapsiforme. Schrad. (M. faux thapsus). Lieux pierreux ou sablonneux. C. Bords de la Loire.

Verbascum phlomoïdes. L. sp. 253 (M. phlomide). Lieux sablonneux. C. Bords de la Loire.
— nemorosum. Schrad. (M. des bois). Bois secs, chemins. Çà et là.
— australe. Schrad. (M. du Midi). Lieux secs. Çà et là.
— pulvinatum. Thuil. ! Par. p. 109 (M. poudreuse). Lieux secs incultes, bords des chemins. C.
— floccosum. Waldst. et Kit. tab. 79 (M. à flocons). Lieux incultes et pierreux, bords des chemins, levées. C.
— lychnitis. L. sp. 253 (M. lychnite). Lieux incultes, haies, bois, champs pierreux. C.
— nigrum. L. sp. 253 (M. noire). Lieux secs, arides et pierreux, bords des chemins. AC. seulement dans les terrains siliceux. Culan, Sidiailles.
— mixtum. Ram. in DC. fl. fr. 3, p. 603 (M. mélangée). Lieux secs. RR. Forêt du Rain du Bois, Culan.
— blattaria. L. sp. 254 (M. blattaire). Bords des chemins, fossés, prés, surtout dans les terrains argileux. C. Saint-Germain-du-Puits.
— Bastardii. R. et Sch. (M. de Bastard). Lieux incultes. R. Vierzon.
— virgatum. With. arr. 250 (M. à baguettes). Lieux incultes, bords des chemins, dans les argiles maigres. AR.

SCROPHULARIACÉES

Linaria cymbalaria. Mill. Dict. n° 17 (Linaire cymbalaire). Vieux murs humides. R. Saint-Amand, Bourges, Champané près Vierzon.
— spuria. Mill. Dict. n° 15 (L. bâtarde). Vulg. velvotte. Lieux cultivés, champs calcaires et argileux. C.
— elatine. Mill. Dict. n° 16 (L. élatine). Lieux cultivés, champs pierreux. C.
— minor. Desf. fl. Atl. 2.46 (L. fluette). Lieux cultivés, champs pierreux ou sablonneux. C.
— prœtermissa. Delast. ! (L. oubliée). Lieux cultivés. AC. Trouy, Berry, Saint-Eloy, Morthomiers, Marmagne, Allouis, Mehun, Sainte-Thorette.
— Pelisseriana. DC. fl. fr. 3, p. 589 (L. de Pélissier). Champs sablonneux. R. Le Châtelet (Saul), val de Givry (Jaubert).

Linaria arvensis. Desf. fl. Atl. 2.45 (L. des champs). Lieux sablonneux, champs. R. Herry, Vierzon, Aubigny, Chapelle-d'Angillon, Prély, Clémont, Asnières, Allouis, Allogny, Chârost, Saint-Florent.

— simplex. DC. fl. fr. 3, p. 588 (L. simple). Lieux sablonneux. RR. Bords de la Loire !

— supina. Desf. fl. Atl. 2, p. 44 (L. couchée). Lieux secs et sablonneux. AC. Moulins-sur-Yèvre, Sainte-Radegonde, Annoix, Saint-Denis-de-Palin, Marmagne, Allouis, Allogny, Foëcy, Vierzon, rochers calcaires à Morthomiers.

— Pyrenaïca. DC. fl. fr. n° 2643 (L. des Pyrénées). Rochers du calcaire jurassique. Bourges, Osmoy, Morthomiers, Berry, Mehun, Vierzon.

— striata. DC. fl. fr. 3, p. 586 (L. striée). Lieux pierreux ou sablonneux, champs, haies, bois. C.

— vulgaris. Mill. Dict. n° 1 (L. commune). Champs, bois secs, bords des chemins. CC.

Anthirrhinum orontium. L. sp. 860 (Muflier rubicond). Lieux cultivés, champs, vignes. C.

— majus. L. sp. 859 (M. à grandes fleurs). Vulg. mufle de veau, gueule de lion. Spontané sur les vieux murs. AC. Ruines de Saint-Amand.

Scrophularia nodosa. L. sp. 863 (Scrophulaire noueuse). Lieux frais et ombragés, bois, fossés. C.

— Balbisii. Horn. (S. de Balbis). Lieux humides, fossés, bords des eaux. C.

— canina. L. sp. 865 (S. de chien). Lieux sablonneux ou pierreux. C. dans la vallée de la Loire. R. ailleurs.

Gratiola officinalis. L. sp. 24 (G. officinale). Vulg. faux séné. Lieux humides et marécageux, bords des étangs fangeux. C.

Limosella aquatica L. sp. 881 (Limoselle aquatique). Lieux fangeux, bords des eaux. C. aux bords de la Loire et de l'Allier.

Digitalis purpurea. L. sp. 866 (Digitale pourprée). Lieux secs, haies, bois montueux et pierreux. CC. dans les terrains granitiques et siliceux.

— purpurascens. Roth. Cat. 2, p. 62 (D. rougeâtre). Lieux secs et pierreux des terrains granitiques. RR. Sidiailles, forêt du Rain du Bois (Deséglise).

Digitalis lutea. L. sp. 867 (D. jaune). Lieux pierreux et montueux. AC. Sidiailles, Saint-Amand, Orval, Bouzais, Chalivoy-Milon, Vornay, Achères, Farges, Saint-Florent, Sancerre.

Veronica hederœfolia. L. sp. 19 (V. à feuilles de lierre). Lieux cultivés, champs, vignes. CC.

— agrestis. L. sp. 18 (V. agreste). Lieux frais et cultivés, jardins. C.

— polita. Fries. (V. des cultures). Lieux cultivés. CC.

— arvensis. L. sp. 18 (V. des champs). Lieux cultivés. CC.

— triphyllos. L. sp. 19 (V. à trois lobes). Champs sablonneux. C.

— prœcox. Allioni (V. précoce). Lieux pierreux cultivés, champs, vignes. R. Bourges, Lazenay, Vierzon.

— acinifolia. L. sp. 19 (V. à feuilles d'acinos). Champs sablonneux. C.

— serpyllifolia. L. sp. 15 (V. à feuilles de serpolet). Pâturages, bois, pelouses humides. CC.

— spicata. L. sp. 14 (V. à épi). Bois secs, pelouses montueuses. R. Uzay, Chavannes, Saint-Germain-des-Bois.

— teucrium. L. sp. 16 (V. teucriette). Pelouses sèches, bords des chemins des terrains calcaires. Alluvions de la Loire.

— Bastardi. Bor. (V. de Bastard). Pelouses sur les friches calcaires. C.

— officinalis. L. sp. 14 (V. officinale). Bois, pâturages, prés secs. C.

— chamœdrys. L. sp. 17 (V. petit chêne). Bois, prés secs. CC.

— montana. L. sp. 17 (V. de montagne). Bois montueux, frais et couverts. Germigny, Vierzon, Allogny.

— scutellata. L. sp. 16 (V. à écusson). Lieux marécageux, fossés, bords des étangs. C.

— anagallis. L. sp. 16 (V. mouron). Bords des eaux, fossés, fontaines. C.

— anagalloïdes. Gusson. (V. faux mouron). Bords des flaques d'eau. R. Vierzon, Berry-Bouy.

— beccabunga. L. sp. 16 (V. beccabunga). Vulg. cresson de cheval. Lieux mouillés, fossés, ruisseaux, fontaines. C.

Eufragia viscosa. Benth. in Prod. X, p. 543 (Eufragie visqueuse). Lieux sablonneux, champs, prés, fossés. AC. Sologne.

Odontites verna. Reich. fl. exc. p. 359 (Odontite vernale). Champs. AC.

Odontites serotina. Reich. fl. exc. p. 359 (O. tardive). Champs, prés élevés, bois, pâturages. C.

— divergens. Jord. ! Arch. Bil. p. 191 (O. divergente). Lieux incultes, pâturages, bois. Mehun, Marmagne, Allouis, etc.

— Jaubertiana. Boreau. An. bot. tom. 6, p. 254 (O. de Jaubert). Pâturages élevés, champs des coteaux calcaires. R. Trouy, Mehun, Allouis, Quincy, Saint-Ambroix, Vornay.

— chrysantha. Bor. (O. dorée). Pelouses sèches des bords des bois sur les coteaux calcaires, bois taillis surtout dans l'été qui suit la coupe. C. Morthomiers, Lissay, Mehun, Vierzon, pâturages de Cors commune de Marmagne.

Euphrasia officinalis. L. sp. 841 (Euphraise officinale). Prés et pelouses. Peu C. Marmignolles commune de Marmagne.

— campestris. Jord. ! Pug. (1852), p. 131 (E. champêtre). Friches, bords des bois. C.

— rigidula. Jord. ! Pug. (1852), p. 134 (E. raide). Pâturages et bois montagneux. Forêt du Rain du Bois, etc.

— maïalis. Jord. ! Pug. (1852), p. 134 (E. de mai). Pâturages secs.

— ericetorum. Jord. (E. des landes). Pâturages, bruyères. C.

— cuprœa. Jord. ! Pug. (1852), p. 136 (E. cuivrée). Friches, collines sèches. Saint-Florent, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Allouis, Vierzon, carrières du Château près Bourges.

Rhinanthus hirsuta. Lam. fl. fr. 2, p. 153 (Rhinanthe velu). Champs sablonneux, moissons parmi les seigles. C.

— major. Ehrh. Beitr. 6.144 (R. à grandes fleurs). Prés. CC.

— minor. Ehrh. Beitr. 6.144 (R. à petites fleurs). Prés, pelouses. R. Chavannes, Mehun.

Pedicularis sylvatica. L. sp. 845 (Pédiculaire des bois). Bois humides, prés marécageux. C.

— palustris. L. sp. 845 (P. des marais). Vulg. tartarie rouge. Prés tourbeux et marécageux. C. Vallée de la Vauvise, Chalivoy, Moulins-sur-Yèvre, Blet, Sancoins.

Melampyrum arvense. L. sp. 842 (Mélampyre des champs). Vulg. blé de vaches, rougerolle, queue de loup. Champs pierreux des terrains calcaires. C.

— cristatum. L. sp. 842 (M. à crête). Bords des bois, clairières dans les terrains calcaires. AC. Fussy, Massay, Vierzon,

Le Subdray, Morthomiers Saint-Loup, Chavannes, Châteauneuf.

Melampyrum pratense. L. sp. 843 (M. des prés.) Bois, buissons, prés secs. CC.

OROBANCHACÉES

Orobanche rapum. Thuil. fl. Par. 317 (O. rave). Lieux stériles sur les racines du genêt à balais.

— cruenta. Bert. Rar. It. pl. Dec. 3, p. 56 (O. sanguinolente). Pâturages, collines et bois sur les racines des légumineuses. C. dans les régions calcaires. Sancerre, Herry, Châteauneuf.

— Ulicis. Desmoulins ! Annal. bot. t. 3, p. 71 (O. de l'ajonc). A l'extrémité des racines de l'Ulex nanus, dans les landes et bruyères. AR. Sologne, Saulzais, Chavannes, plaine de Saint-Palais, Aubigny.

— epithymum. DC. fl. fr. 3, p. 490 (O. du serpolet). Pelouses sèches sur le Thymus serpyllum. C. Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Vierzon.

— Teucrii. Hollandre. flor. de la Moselle (O. de la Germandrée). Collines calcaires sur le Teucrium chamœdrys. AR. Sancerre, Lissay, Le Subdray (Saul).

— Galii. Duby. Bot. Gall. p. 349 (O. du gaillet). Haies des lieux sablonneux, bords des champs et des bois, sur les Galium. C. Saint-Amand, Orval, Herry.

— Picridis. Schultz (O. de la Picride). Lieux secs, sur le Picris hieracioïdes. R. Vierzon.

— amethystea. Thuil. fl. Par. 317 (O. améthyste). Lieux secs des terrains calcaires, sur les racines de l'Eryngium campestre. AC. Saint-Amand, Chavannes, Saint-Florent, Villeneuve, Turly près Bourges.

— ramosa L. sp. 882 (O. rameuse). Lieux sablonneux, sur les racines du chanvre et de plusieurs autres plantes. AC. Givry, Cuffy, Saint-Amand, Flavigny, Gron, Baugy, Bourges, Vierzon.

Clandestina rectiflora. Lam. (Clandestine à fleurs droites). Lieux tourbeux et ombragés, bords des ruisseaux au pied des arbres. AR. La Celle-Bruère, Culan, Sidiailles, bords de l'Arnon.

Lathrœa squamaria. L. sp. 844 (Lathrée écailleuse). Bois mon-

tueux et couverts, parasite sur le lierre, etc. R. Coteaux du Cher, Orval.

VERBÉNACÉES

Verbena officinalis. L. sp. 29 (Verveine officinale). Bords des chemins, lieux incultes. CC.

LABIÉES

Mentha rotundifolia. L. sp.805 (Menthe à feuilles rondes). Fossés, lieux humides ou inondés en hiver. CC.
— balsamea. Willd. Bord du canal, entre Vierzon et Thénioux, où elle n'est peut-être que naturalisée (Clisson).
— viridis. L. sp. 804 (M. verte). Prés, lieux frais. R. Saint-Loup près Chavannes, Saint-Florent.
— subspicata. Weihe (M. en faux épi). Bord des eaux. AR. Forêt du Rain du Bois.
— aquatica. L. sp. 805 (M. aquatique). Lieux humides, fossés, bords des eaux. CC.
— origanifolia. Host. flor. aust. 2, p. 142 (M. à feuilles d'origan). Lieux humides. Bois de Marmagne, vallée de la Loire.
— intermedia. Beck. non Host. (M. intermédiaire). R. Forêt du Rain du Bois (Deséglise).
— ovalifolia. Opiz. (M. à feuilles ovales). Lieux humides. R. Quincy, oseraies du Cher (Deséglise).
— palustris. Mœnch. non Sole (M. des marais). Lieux humides. Bords de la Loire.
— serotina. Host. fl. aust. 2, p. 143 (M. tardive). Lieux humides. Forêt d'Allogny (Deséglise).
— salebrosa. Bor. (M. des fanges). Lieux fangeux, fossés. C.
— Hostii. Bor. (M. de Host). Lieux frais, fossés. Forêt du Rain du Bois, bords du Cher.
— viridula. Host, fl. Aust. p. 147 (M. verdoyante). Lieux frais. Bois de Marmagne !
— sativa. L. Smith. (M. cultivée). Lieux frais, fossés. C.
— paludosa. Schreb. non alior. Auct. (M. des marécages). Marais, étangs. C.
— obtusata. Opiz. (M. obtuse). Lieux humides. Prairies à Berry-Bouy (Deséglise).
— nummularia. Schreb. (M. nummulaire). Lieux humides. Etang du Verdun à Vierzon.

Mentha diffusa. Lejeun. (M. diffuse). Bords du Cher à Saint-Florent.
— ocimoïdes. Host. fl. Aust. 2, p. 148 (M. basilic). Bois humides. R. Forêt du Rain du Bois, Vierzon.
— pulchella. Host, fl. Aust. 2, p. 148 (M. jolie). Bois humides. R. Marmagne (Deséglise).
— agrestis. Sole. (M. agreste). Champs humides. C.
— arvensis. L. sp. 806 (M. des champs). Champs humides, lieux frais. C.
— Austriaca. Jacq. Aust. t. 430 non Allion. nec alior. auct. (M. d'Autriche). Bords des eaux. R. bords du Cher à Saint-Florent.
— procumbens. Thuil. ! fl. Par. 288 (M. tombante). Fossés, lieux humides. C. çà et là.
— Allionii. Bor. (M. d'Allione). Lieux humides. C.
— parietariœfolia. Beck. (M. pariétaire). Lieux humides. C.
— pulegium. L. sp. 807 (M. pouliot). Bords des eaux, lieux mouillés en hiver, pâturages argileux. C.

Lycopus Europœus. L. sp. 30 (Lycope d'Europe). Lieux humides et bords des eaux. C.

Origanum vulgare. L. sp. 824 (Origan commun). Lieux secs et montueux ou pierreux des terrains calcaires. CC.

Thymus serpyllum. L. sp. 825 (Thym serpolet). Pelouses sèches, bois, coteaux. CC.
— angustifolius. Pers. syn. 2, p. 130 (T. à feuilles étroites). Rochers, lieux sablonneux. R. Chapelle-Saint-Ursin, forêt du Rain du Bois.

Calamintha acinos. Gaud. fl. helv. 4, p. 84 (Calament des champs). Lieux incultes, champs pierreux. C.
— ascendens. Jord. ! Fragm. 4, p. 8, t. 1 (C. ascendant). Haies, pied des murs, collines. C.
— sylvatica. Bromfield. Benth. l. c. (C. des bois). Bois, haies, coteaux couverts.

Clinopodium vulgare. L. sp. 821 (Clinopode commun). Haies, bords des bois. CC.

Melissa officinalis. L. sp. 827 (Mélisse officinale). Lieux frais, bords des haies et des murs près les villages. AC. Bourges, Saint-Florent, Chârost, Vierzon, Mehun, Aubigny, Barlieu, Baugy, Nérondes, Les Bourdelins, Sancoins, Apremont, Cuffy.

Hyssopus officinalis. L. sp. 796 (Hysope officinale). Lieux secs

et pierreux, rochers, murs. R. Bois de **Morthomiers**, Chapelle-Saint-Ursin. Le Subdray. Châteauneuf.

Salvia sclarea. L. sp. 38 (Sauge sclarée). Vulg. orvale, toute-bonne. Lieux secs et montueux, bords des haies et des murs près les villages. AC. Le Châtelet (Jaubert), donjon de Villequiers, Bourges, Dun-le-Roi, Culan, Châteauneuf, Mehun (Saul.).

— laciniosa. Jord.! Cat. Grenob. (1849), p. 24 (S. découpée). Prairies élevées du calcaire jurassique. R.

— pratensis. L. sp. 35 (S. des prés). Prés secs, coteaux. C.

Nepeta cataria. L. sp. 796 (Nepeta chataire). Vulg. herbe aux chats. Lieux pierreux, bords des champs, des haies et des murs près les villages. AC. Saint-Amand, Bourges, Lazenay, Bengy, Chapelle-Hugon, Vierzon, Allogny, Villeneuve, Sancoins, Cours-les-Barres, Herry.

Glechoma hederaceum. L. sp. 807 (Gléchome lierre terrestre). Prés, bois, haies, lieux couverts. CC.

Melittis grandiflora. Smith. fl. Brit. p. 644 (Melitte à grandes fleurs). Bois couverts. C. Sancerre, Allogny, Vierzon, Saint-Eloy, Villeneuve.

Lamium amplexicaule. L. sp. 809 (Lamier embrassant). Lieux cultivés, champs sablonneux. C.

— incisum. Wild. sp. 3, p. 89 (L. découpé). Lieux cultivés, vignes, terres remuées, vieux murs. AR. Givry, Vierzon.

— purpureum. L. sp. 809 (L. pourpre). Lieux cultivés, champs, vignes. CC.

— maculatum. L. sp. 809 (L. taché). Haies, lieux frais près les murs. C.

— album. L. sp. 809 (L. blanc). Vulg. ortie blanche. Lieux incultes, bords des murs et des haies près les villages. C.

Galeobdolon luteum. Huds. fl. Angl. 258 (G. jaune). Bois, haies, lieux couverts. C.

Galeopsis ladanum. Lam. Dict. 2, p. 600 (Galéope ladanum). Champs pierreux, calcaires. C.

— dubia. Leers. (G. douteuse). Champs sablonneux, bois taillis. C. Sologne.

— tetrahit. L. sp. 810 (G. tetrahit). Vulg. cramois. Haies, bois, lieux frais. C.

— præcox. Jord. ! in Bill. Annot. (1855). p. 22 (G. précoce). Lieux frais des terrains siliceux. AC.

Galeopsis bifida. Bonning. (G. bifide). Lieux frais, çà et là. C.

Stachys Germanica. L. sp. 812 (Epiaire d'Allemagne). Lieux incultes, bords des chemins, champs pierreux. C.

— Heraclea. All. fl. Ped. 1, p. 31 (E. d'Héraclée). Lieux incultes, arides. R. Chavannes, Morthomiers ! Fontmoreau.

— Alpina. L. sp. 812 (E. des Alpes). Bois montagneux, haies. AR. Saint-Amand, Achères, Veraux, Germigny.

— sylvatica. L. sp. 811 (E. des bois). Bois, haies humides, lieux couverts. CC.

— palustris. L. sp. 811 (E. des marais). Lieux humides, fossés, marais. C.

— ambigua. Smith. (E. ambiguë). Marais, bords des eaux. AR. Bords du Cher à Vierzon.

— arvensis. L. sp. 814 (E. des champs). Champs sablonneux. AC. Culan, Saint-Amand, Loye, Neuvy-le-Barrois, Laverdines, Croisy, Germigny, Vasselay, Vierzon.

— annua. L. sp. 813 (E. annuelle). Champs pierreux des terrains calcaires. CC.

— recta. L. Mantiss. 82 (E. redressée). Lieux sablonneux ou pierreux, alluvions des rivières. C.

Betonica officinalis. L. sp. 810 (Bétoine officinale). Bois taillis, landes, pâturages. C.

Marrubium vulgare. L. sp. 816 (Marrube commun). Lieux incultes, décombres, bords des chemins et des murs. C.

Ballota fœtida. Lam. fl. fr. 2, p. 381 (Ballote fétide). Haies, bords des murs, décombres. CC.

Leonurus cardiaca. L. sp. 817 (Agripaume cardiaque). Bords des murs et des haies, décombres. C. çà et là. Vinon, Aubigny, Graçay, Villeneuve, Ignol, Germigny, La Guerche, Flavigny, Cours-les-Barres, Sancoins, Neuvy-le-Barrois.

Chaiturus marrubiastrum. Reich. fl. Germ. nº 2159 (Chaiture faux marrube). Lieux secs, bords des champs. R. Ignol, Germigny, Bourges, La Celle-Bruère, Vierzon.

Scutellaria galericulata. L. sp. 835 (Scutellaire toque). Bords des eaux, pierrées des étangs et des canaux. C.

— minor. L. sp. 835 (S. naine). Lieux marécageux, bords des étangs, bois humides. AC. Sancoins, Neuvy-sur-Barangeon, Cours-les-Barres, Allogny, Vierzon.

Brunella vulgaris. L. sp. 837 (Brunelle commune). Prés, pâturages, pelouses, champs, bois. C.

Brunella alba. Pallas. (B. blanche). Prés secs et montueux, bords des bois, pelouses. C. Bourges, Saint-Amand, Germigny.

— grandiflora. Jacq. fl. aust. t. 377 (B. à grandes fleurs). Bois et pelouses sèches des collines du calcaire jurassique. AC. Pâturages boisés, à Saint-Florent, Gron, Sancerre, Morthomiers, Villeneuve, Châteauneuf, Chavannes.

Ajuga reptans. L. sp. 785 (Bugle rampante). Prés et bois humides. CC.

— Genevensis. L. sp. 785 (B. de Genève). Bords des chemins, coteaux sablonneux ou pierreux. C.

— pyramidalis. L. sp. 785 (B. pyramidale). Bois et pâturages montagneux et sablonneux. R. Forêts d'Allogny et du Rain du Bois.

— Chamœpitys. Schreb. unilab. 24 (B. faux pin). Champs pierreux des terrains calcaires. C.

Teucrium scorodonia. L. sp. 789 (Germandrée des bois). Bois secs. CC.

— botrys. L. sp. 786 (G. botryde). Champs montueux ou pierreux des terrains calcaires. C.

— scordium. L. sp. 790 (G. scordium). Prés humides et marécageux, fossés, étangs. AC. Morthomiers, Cours-les-Barres, Germigny, Couy, Lafaye, Gron, Baugy, Saint-Germain-du-Puy, Bourges, Osmoy, Augy, Allogny, Mehun, Marmagne, Chapelle-Saint-Ursin, Contres, Blet.

— chamœdrys. L. sp. 790 (G. petit chêne). Lieux secs et pierreux, coteaux calcaires. C.

— montanum. L. sp. 791 (G. de montagne). Lieux secs et pierreux des collines calcaires. AC. carrières du Château près Bourges, Baugy, Gron, Vinon, Sancerre, Saint-Germain-du-Puy, Turly près Bourges, Soye, Lissay, Saint-Florent, Chârost, Le Subdray, Saint-Germain-des-Bois, Levet.

PLUMBAGINACÉES

Armeria sabulosa. Jord. ! (Armérie des sables). Lieux sablonneux, alluvions. C.

PLANTAGINACÉES

Plantago major. L. sp. 163 (Plantain à larges feuilles). Pelouses fraîches, bords des chemins, cours. CC.
— intermedia. Gilib. Pl. d'Eur. 1, p. 125 (P. intermédiaire). Pelouses fraîches. C.
— media. L. sp. 163 (P. moyen). Prés secs, bords des chemins, pelouses des terrains calcaires. CC.
— lanceolata. L. sp. 164 (P. lancéolé). Prés, pâturages, pelouses. CC.
— Timbali. Jord. ! Pug. (1852), p. 138 (P. de Timbal). Pelouses, pâturages. C.
— carinata. Schrader (P. à carène). Pelouses sèches, rochers. R. Clémont, Ennordre, Ménétréol, Neuvy-sur-Barangeon (Saul), forêt d'Allogny.
— coronopus. L. sp. 166 (P. corne de cerf). Lieux secs, pelouses des terrains sablonneux. AC. Mornay, Sancoins, La Guerche, Bannay, Sury.
— arenaria. Waldst. et Kit. (P. des sables). Lieux sablonneux, alluvions. C.

Littorella lacustris. L. Mant. 295 (Littorelle des lacs). Bords des étangs à fonds sablonneux. AC. mais non partout. Le Châtelet, plaine de Saint-Palais, Vierzon, Aubigny, Ennordre, Brinon-sur-Sauldre.

AMARANTHACÉES

Amaranthus sylvestris. Desf. Cat. 44 (Amaranthe sauvage). Lieux cultivés, décombres. CC.
— ascendens. Lois. Notic. p. 141 (A. ascendante). Bords des murs, décombres. C.
— retroflexus. L. sp. 1407 (A. recourbée). Lieux cultivés, bords des murs, décombres. AC. mais non partout. Givry (Jaubert), Saint-Amand, Orval, Vierzon, Bannay (Saul).

Polychnemum majus. Braun. (Polychnème robuste). Champs sablonneux ou pierreux. AC. mais non partout.

SALSOLACÉES

Chenopodium polyspermum. L. sp. 321 (Ansérine polysperme). Lieux cultivés, sables humides. AC.

Chenopodium acutifolium. W. Sm. (A. à feuilles aiguës). Lieux cultivés, sables. C.

— vulvaria. L. sp. 321 (A. vulvaire). Lieux cultivés, fumiers, bords des murs. C.

— opulifolium. Schrader (A. à feuilles d'obier). Lieux incultes, bords des murs, bords des rivieres. R. Bords du Cher, Vierzon.

— album. L. sp. 319 (A. blanche). Lieux cultivés, bords des rivières. CC.

— paganum. Reich. Fl. exc. n° 3742 (A. des villages). Lieux cultivés, bords des murs. CC.

— viride. L. sp. 319 excl. syn. Vaill. (A. verte). Lieux cultivés. CC.

— murale. L. sp. 328 (A. des murs). Décombres, bords des murs et des chemins. CC.

— intermedium. Mert. et K. (A. intermédiaire). Bords des murs, terrains gras, fumiers dans les villages. C.

— hybridum. L. sp. 319 (A. hybride). Lieux cultivés. CC.

— glaucum. L. sp. 320 (A. glauque). Terrains gras, fumiers. C. Bords de la Loire.

— bonus Henricus. L. sp. 318 (A. bon Henri). Vulg. épinard sauvage. Bords des chemins et des murs, près les villages. C.

Blitum rubrum. Reich. fl. exc. n° 3769 (Blite rougeâtre). Lieux gras et limoneux, lit des étangs. AC.

Atriplex patula. L. sp. 1494 (Arroche étalée). Décombres, bords des murs, champs, haies. CC.

— hastata. L. sp. 1494 (A. hastée). Terrains gras et frais, fossés. CC.

— microsperma. W. K. (A. à petites graines). Lieux cultivés, jardins. AC.

POLYGONACÉES

Rumex maritimus. L. sp. 478 (Patience maritime). Terrains gras, fossés, lits des étangs. AR. Tendron, Germigny, Villequiers, Vierzon.

— conglomeratus. Murray (P. agglomérée). Bords des eaux et des chemins, fossés, bois humides. CC.

— nemorosus. Schrader (P. des forêts). Bois frais, chemins couverts. AC. mais non partout. Bords du bois de Contremoret près Fussy.

Rumex pulcher. L. sp. 477 (P. en violon). Lieux incultes et pierreux, bords des chemins et des murs. C.

— obtusifolius. L. sp. 478, part. (P. à feuilles obtuses). Bords des chemins, des murs, dans les lieux frais, les cours des domaines. CC.

— pratensis. Mertens et Koch. (P. des prés). Prés, lieux frais, jardins. AR. Bords de la Loire, Herry (Jaubert).

— crispus. L. sp. 476 (P. crépue). Prés, champs, fossés, bords des chemins. CC.

— patientia. L. sp. 476 (P. officinale). Devenue spontanée dans les ouches et autour des habitations.

— hydrolapathum. Huds. fl. Angl. p. 154 (P. des rivières). Bords des eaux, canaux, rivières paisibles. C.

— acetosa. L. sp. 481 (P. oseille). Prés, bois humides, lieux herbeux. CC.

— acetosella. L. sp. 481 (P. petite oseille). Vulg. vinette, oseille de brebis. Champs sablonneux, pâturages secs. CC.

— scutatus. L. sp. 480 (P. à écussons). Spontanée sur les coteaux pierreux, naturalisée sur les vieux murs. AR. Ruines de Montrond à Saint-Amand (Saul).

Polygonum amphibium. L. sp. 517 (Renouée amphibie). Fossés, étangs, rivières. C.

— lapathifolium. L. sp. 517 (R. à feuilles de patience). Lieux humides, fossés et mares desséchées. C.

— nodosum. Pers. syn. 1. p. 440 (R. noueuse). Fossés, bords des eaux et des étangs. C.

— persicaria. L. sp. 518 (R. persicaire). Lieux frais, terrains fertiles. C.

— biforme. Walhenb. (R. biforme). Lieux humides, champs fertiles de la vallée de la Loire.

— minus. Huds. fl. Angl. 148 (R. fluette). Fossés, bords des étangs. C.

— hydropiper. L. sp. 517 (R. poivre-d'eau). Fossés, lieux humides. CC.

— aviculare. L. sp. 519. excl. var. (R. des oiseaux). Lieux vagues, rues, bords des chemins. CC.

— Monspeliense. Pers. syn. 1, p. 439 (R. de Montpellier). Lieux frais, çà et là.

— agrestinum. Jord.! (R. des lieux agrestes). Lieux vagues, bords des murs. C.

— arenastrum. Bor. (R. des graviers). Sables, graviers, çà et là.

— polychnemiforme. Lec. et Lamtt. Cat. Pl. Cent. p. 322 (R. polychnème). Lieux sablonneux. R. Bords de la Loire.

Polygonum denudatum. Desv. Obs. 98, sub. P. avic. (R. dénudée). Lieux sablonneux. R. Champs de la Sologne. Alluvions de la Loire.

— humifusum. Jordan ! (R. humifuse). Terrains légers, çà et là.

— microspermum. Jordan ! (R. microsperme). Champs, çà et là.

— rurivagum. Jordan ! (R. des guerets). Champs sablonneux après la moisson. Vallée de la Loire.

— Bellardi. All. fl. Ped. t. 90, f. 2 (R. de Bellardi). Champs des terrains calcaires. AR. Gron, Vinon, Soye, Bourges, Fussy, Turly, Saint-Doulchard, Marmagne, Le Subdray, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin, Contres, Serruelles, Mehun, Chârost, Vierzon.

— convolvulus. L. sp. 522 (R. liseron). Champs, lieux cultivés. CC.

— dumetorum. L. sp. 522 (R. des buissons). Haies. C.

THYMÉLÉES

Passerina annua. Wickstrom. (Passérine annuelle). Champs des terrains calcaires ou argileux, pelouses sèches et découvertes. C.

Daphne laureola. L. sp. 510 (Daphné lauréole). Bois montueux et pierreux surtout des terrains calcaires. Peu C. Sancerre, Les Aix.

SANTALACÉES

Thesium divaricatum. Jan. (Thésion divariqué). Bois secs. R. Le Subdray, Morthomiers, Chapelle-Saint-Ursin.

— humifusum. DC. suppl. p. 366 (Th. couché). Pelouses arides et incultes, clairières des bois. C.

ARISTOLOCHIÉES

Aristolochia clematitis. L. sp. 1364 (Aristoloche clématite). Vulg. poiriers. Vignes, haies, champs. C.

EUPHORBIACÉES

Buxus sempervirens. L. sp. 1394 (Buis toujours vert). Bois, haies, coteaux pierreux et escarpés. AC. Bois de Saint-Florent, Dun-le-Roi, Saint-Amand, Drevant, La

Groutte, Ainay-le-Vieil, Préveranges, Châteaumeillant, Villeneuve.

Euphorbia helioscopia. L. sp. 658 (Euphorbe réveil-matin). Lieux cultivés. CC.

— platyphyllos. L. sp. 660 (E. à larges feuilles). Champs humides, haies. C.

— stricta. L. syst. Nat. Ed. 10, v. 2, 1049 (E. raide). Bords des champs, haies, fossés, lieux argileux. C.

— dulcis. L. sp. 656 (E. doux). Bois couverts et montueux. C. Saint-Doulchard, Marmagne, Allogny, Ivoy, Vierzon.

— verrucosa. L. sp. 658 (E. verruqueux). Terrains argileux, bords des chemins, pâturages, prés froids. AC. Aubussay près Brinay, Foëcy, bords du canal à Marmagne.

— Hyberna. L. sp. 662 (E. d'Irlande). Bois. R. Bois entre Lignières et Ineuil, forêt de Noirlac, Sidiailles, forêt de Chœurs.

— pilosa. L. sp. 659 (E. poilu). Bois. R. Bouzais, Saint-Eloy, Saint-Martin, Allouy, Allogny, Forêt de Vierzon (Saul).

— Gerardiana. Jacq. fl. Aust. 5, t. 436 (E. de Gérard). Lieux secs, pierreux ou sablonneux. R. Bourges, Chapelle-Saint-Ursin, Le Subdray, Saint-Loup, Chavannes, Saint-Germain-des-Bois, Vierzon (Lemaître).

— pseudo-cyparissias. Jord. ! in Bill. Annot. (1855), p. 28 (E. faux cyprès). Lieux frais. R. Forêt du Rain du Bois (Déséglise).

— Loreyi. Jord. in Bill. Annot. p. 26 (E. de Lorey). Bords des chemins dans les terrains calcaires, çà et là.

— esula. L. sp. 660 (E. ésule). Prairies des vallées de la Loire.

— Mosana. Lej. Fl. de Spa 1, p. 218 (E. de la Meuse). Bords des rivières, alluvions. C. Vallées de la Loire et de ses affluents.

— cyparissias. L. sp. 661 (E. cyprès). Lieux stériles, sablonneux, bords des chemins. CC.

— exigua. L. sp. 654 (E. fluet). Champs. C.

— falcata. L. sp. 654 (E. en faux). Champs pierreux. C. seulement dans le calcaire. Cours-les-Barres, Saligny, Couy, Villequiers, Baugy, Chavannes.

— Peplus. L. sp. 653 (E. peplus). Lieux cultivés, jardins, haies. CC.

— Lathyris. L. sp. 655 (E. épurge). Lieux cultivés, haies des jardins de village. AC.

— amygdaloïdes. L. sp. 662 (E. amandier). Bois, haies ombragées. C.

Mercurialis annua. L. sp. 1465 (Mercuriale annuelle). Lieux cultivés, champs, vignes. CC.

— perennis. L. sp. 1465 (M. vivace). Lieux ombragés, bois, haies. AC. mais non partout. Bois de Castelnau près Saint-Florent, Sancerre, Vierzon, Saint-Doulchard, Germigny, Orval, Saint-Amand, Culan, Sidiailles.

URTICÉES

Urtica urens. L. sp. 1396 (Ortie brûlante). Lieux cultivés, décombres. C.

— dioïca. L. sp. 1396 (O. dioïque). Lieux incultes, haies, bois, bords des chemins, décombres. CC.

Parietaria diffusa. Mert. et Koch. (Pariétaire diffuse). Vieux murs surtout en pierre calcaire. CC.

— officinalis. L. sp. 1492 (P. officinale). Décombres, pied des murs dans les lieux frais. R. Mehun, Lazenay près Bourges (Saul).

Humulus lupulus. L. sp. 1457 (Houblon grimpant). Lieux frais, haies, buissons humides. C.

Ulmus major. Smith. (Orme à larges feuilles). Bois frais, plantations.

— campestris. L. sp. 327 (O. champêtre). Bois, bords des chemins. C.

— minor. Mill. (O. nain). Haies, bois secs. C.

— suberosa Ehrh. (O. subéreux). Haies et bois. C

— corylifolia. Host. fl. Aust. 1, p. 329 (O. coudrier). Bois frais. R. Saint-Florent (Deséglise).

— effusa. Wild. (O. à fruits épars). Plantations, vieux murs. C. dans les bois des bords du Cher à Saint-Florent, Villeneuve, Lunery, Rozières, Quincy. RR. ailleurs.

MYRICÉES

Myrica gale. L. sp. 1453 (M. galé). Vulg. bois sent-bon. Bruyères humides ou marécageuses, bords des eaux. R. entre Chaon (Loir-et-Cher) et Brinon (Blandin). Ménétréol-sur-Sauldre.

Betula verrucosa. Ehrh. Beitr. 1, p. 698 (Bouleau verruqueux). Bois montueux, lieux humides des terrains argilo-siliceux. C.

SALICINÉES

Salix alba. L. sp. 1449 (Saule blanc). Bords des eaux, des fossés, des prés. CC.
— fragilis. L. sp. 1443 (S. fragile). Bords des eaux, haies humides. AR. Ivoy-le-Pré.
— Russeliana. Sm. fl. Brit. 1045 (S. de Russel). Lieux humides. AR. Bords de la Loire, Aubigny.
— amygdalina. L. sp. 1443 (S. amandier). Vulg. osier brun. Bords des eaux, sables des rivières. C.
— undulata. Ehrhart (S. ondulé). Bords des eaux. R. Vierzon. Bords du Cher (Saul).
— hippophæfolia. Thuil. Par. 514 (S. à feuilles d'argousier). Bords des eaux. R. çà et là aux bords de la Loire. Vierzon (Saul).
— purpurea. L. sp. 1444 (S. pourpre). Bords des eaux, alluvions. C. aux bords de la Loire.
— rubra. Huds. fl. Ang. 423 (S. rouge). Bords des eaux. C. aux bords du Cher. Saint-Florent.
— viminalis. L. sp. 1448 (S. des vanniers). Vulg. osier blanc. Lieux humides, bords des eaux. C. mais non partout.
— cinerea. L. sp. 1449 (S. cendré). Bois humides, haies des prés, bords des fossés, surtout dans les terrains maigres. CC.
— aurita. L. sp. 1446 (S. à oreillettes). Bois humides, haies des prés, bords des fossés. C.
— caprœa. L. sp. 1448 (S. marceau). Bois humides. C. Herry, Fussy, Saint-Georges, Vierzon, etc.
— repens. L. sp. 1447 (S. rampant). Lieux sablonneux, humides ou tourbeux. R. Plaine de Saint-Palais, Allogny, Allouis, Ivoy, Chapelle-d'Angillon, Prély-le-Chétif, Clémont.
— argentea. Sm. fl. Brit. 1059 (S. argenté). Sables humides. R. Allogny, entre Ivoy et Henrichemont (Saul).

Populus alba. L. sp. 1463 (Peuplier blanc). Vulg. peuplier de Hollande. Lieux frais, bois humides. C. Herry, Allouis.
— canescens. Smith. fl. Brit. 1060 (P. blanchâtre). Vulg. grisaille. Lieux frais, bois humides. AR. Bois de Marmagne, forêt d'Allogny.
— tremula. L. sp. 1464 (P. tremble). Parties humides des bois. CC.
— fastigiata. Poir. Dict. 5, p. 285 (P. pyramidal). Vulg. peuplier d'Italie. Bords des routes et des rivières. C.

Populus nigra. L. sp. 1464 (P. noir). Vulg. bouillard. Lieux humides, bords des eaux et des prés. C.

— Virginiana. Desf. Cat. 242 (P. de Virginie). Vulg. peuplier suisse. C.

QUERCINÉES

Fagus sylvatica. L. sp. 1416 (Hêtre des forêts). Bois montagneux, forêts. C.

Castanea vulgaris. Lamk. Dict. 1, p. 708 (Châtaignier commun). C.

Quercus pedunculata. Ehrhart. (Chêne pédonculé). Bois, bords des chemins et des champs.

— sessiliflora. Smith. fl. Brit. 3. 1026 (Ch. à fruits sessiles). Bois montagneux, bords des chemins. CC.

— pubescens. Wild. sp. 4. 450 (C. pubescent). Bois pierreux. montueux et escarpés. AR. Moulins, Farges, Lissay, Châteauneuf, La Groutte, Morthomiers Le Subdray, Saint-Florent, Chârost (Saul).

Corylus avellana. L. sp. 1417 (Coudrier noisetier). Vulg. cœudre. Haies, bois taillis. CC.

Carpinus betulus. L. sp. 1316 (Charme commun). Bois, haies. C.

JUGLANDÉES

Juglans regia. L. sp. 1415 (Noyer commun). Cultivé presque partout.

PLATANÉES

Platanus Orientalis. L. sp. 1417 (Platane d'Orient). Avenues, bords des routes.

CONIFÈRES

Juniperus communis. L. sp. 1470 (Genévrier commun). Coteaux stériles, bois, bruyères. C.

Pinus sylvestris. L. sp. 1418 (Pin sauvage). Bois montagneux. AR. spontané. Parc du château de Saint-Florent.

— maritima. Lam. fl. fr. 2, p. 201 (P. maritime). Cultivé en grand dans la Sologne.

Abies excelsa. DC. fl. fr. 3, p. 275 (Sapin élevé). Vulg. épicea. Çà et là dans les bois montueux..

Larix Europœa. DC. fl. fr. 3. p. 277 (Mélèze d'Europe). Semé dans les bois montagneux.

CLASSE DEUXIÈME. — Plantes monocotylédonées.

ALISMACÉES

Alisma plantago. L. sp. 486 (Fluteau plantain d'eau). Fossés, bords des eaux, lieux humides. AC.

— lanceolatum. Withring. Jord. ! Arch. Bill. p. 322 (F. lanceolé). Fossés, bords des eaux, lieux humides. C.

— natans. L. sp. 487 (F. nagean). Étangs et mares à fonds sablonneux. AC. mais non partout. Sancoins, entre Cellette et Faverdine, Saint-Hilaire-en-Lignières, Méry-ès-Bois, Allouy, Vierzon, Oizon, Henrichemont, Prély.

— ranunculoïdes. L. sp. 487 (F. renoncule). Étangs, fossés, lieux inondés l'hiver. R. Baugy, Bourges, Allouy, Mehun, bois de Luet à Marmagne (Mornet). Brinon, Clémont, Ennordre, Chapelle-d'Angillon, Ivoy, Henrichemont, Neuvy-sur-Barangeon, Allogny, Foëcy, Vierzon, Annoix, Ardenais, Faverdines, Le Châtelet, Dun-le-Roi, Sancoins.

— repens. Cav. Lam. Dict. 3, p. 515 (F. rampant) Étangs et lieux inondés. R. Ardenais, Le Châtelet, forêt du Rain du Bois.

— damasonium. L. sp. 486 (F. étoilé). Lieux fangeux, bords des étangs, fossés et lieux inondés l'hiver des terrains argilo-siliceux. Herry, Vierzon, Sancoins, Saint-Hilaire-en-Lignières, Ineuil.

Sagittaria sagittœfolia. L. sp. 1410 (Sagittaire fléchière). Bords des eaux, fossés, lieux fangeux. C.

Butomus umbellatus L. sp. 532 (Butome à ombelle). Vulg. jonc fleuri. Lieux marécageux, bords des eaux stagnantes. C.

Triglochin palustre. L. sp. 482 (Troscart des marais). Prés marécageux. R. Vinon, Baugy, Bourges, Turly, Marmagne, Sainte-Thorette, Chârost, Dun-le-Roi, Sancoins.

POTAMÉES

Potamogeton natans. L. sp. 182 (Potamot nageant). Eaux paisibles. C.

— fluitans. Roth. Tent. 1, p. 72 (P. flottant). Eaux paisibles ou courantes. AC. Dans le Cher, Saint-Florent.

— polygonifolius. Pourret (P. à feuilles de renouée). Ruisseaux et fossés des landes tourbeuses. AR. Culan, Allouy, Allogny, forêt du Rain du Bois.

— plantagineus. Ducros. (P. plantain). Les eaux vives. RR. Bourges, Chârost, marais du Ponté, Mehun.

— lucens. L. sp. 183 (P. luisant). Étangs et rivières. C.

— perfoliatus. L. sp. 182 (P. perfolié). Étangs et rivières. CC.

— crispus. L. sp. 183 (P. crépu). Fossés, mares, étangs, rivières. C.

— densus. L sp. 182 (P. serré). Étangs et ruisseaux. C.

— heterophyllus. Schreb. Spicil. Lips. p. 21 (P. hétérophylle). Étangs, rivières. AR. Bourges, Baugy, Berry, Mehun.

— Berchtoldi. Fieber. (P. de Berchtold). Eaux vives, ruisseaux. AR.

— pusillus. L. sp. 184 (P. fluet). Fossés, ruisseaux, rivières. AC. Givry, Saint-Amand, Bourges, Fussy, Foëcy, Mehun, Vierzon, Ennordre.

— pectinatus. L. sp. 183 (P. pectiné). Eaux vives, rivières, canaux. AR. Canal de Berry, Bourges, Foëcy, Vierzon, Méry, Thénioux, Chapelle-d Angillon, Clémont.

Zannichellia repens. Bonningh. (Zannichellie rampante). Eaux stagnantes, ruisseaux. C. mais non partout. Cuffy, Germigny, La Guerche, Marmagne.

Naias minor. Roth. (Nayade fluette). Étangs, fossés profonds, rivières. R. Le Cher à Saint-Florent, Jarroy près Saint-Florent, Villeneuve.

JONCÉES

Juncus conglomeratus. L. sp. 464 (Jonc aggloméré). Fossés, bois, humides. CC.

Juncus effusus. L. sp. 464 (J. épars). Fossés, lieux humides. CC.
— glaucus. Ehrhart (J. glauque). Pelouses argileuses, lieux mouillés en hiver. CC.
— squarrosus. L. sp. 465 (J. raide). Prés marécageux des terrains siliceux. AR. plaine de Saint-Palais, Vierzon, Vignoux, Allouy, Saint-Éloy, Chapelle-d'Angillon, Prély, Ennordre, Brinon, Clémont.
— capitatus. Weigel. (J. en tête). Lieux mouillés en hiver, parties humides des champs sablonneux. R. Sancoins, Allogny, Allouy, Neuvy-sur-Barangeon.
— pygmœus. Thuil. fl. Par. 178 (J. pygmée). Lieux marécageux, bords des étangs. R. Étang de Dongé à Vierzon.
— uliginosus. Meyer. (J. des fanges). Lieux humides ou marécageux, mares, étangs. AC. Sologne, Le Châtelet, Allogny, Neuvy-sur-Barangeon, Vierzon, Brinon-sur-Sauldre.
— bufonius. L. sp. 466 (J. des crapauds). Lieux humides. CC.
— tenageia. L. fil. supp. 208 (J. des boues). Lieux humides ou mouillés en hiver, chemins des bois, bords des étangs. C.
— compressus. Jacquin (J. comprimé). Lieux humides, pâturages incultes. C. Bords de la Loire, etc.
— anceps. Laharpe. (J. à deux tranchants). Prés marécageux. AR. Bourges, Marmagne, Allouy, Saint-Germain-du-Puits, Berry.
— acutiflorus. Ehrhart (J. à fleurs aiguës). Prés marécageux. C.
— lampocarpus. Ehrhart (J. à fruits brillants). Lieux humides ou marécageux. CC.
— obtusiflorus. Ehrhart (J. à fleurs obtuses). Fossés, étangs, lieux marécageux des terrains calcaires. R. Gron, Vinon, Chavannes, Bourges, Chapelle-Saint-Ursin, Mehun.

Luzula Forsteri. DC. ic. rar. t. 2 (Luzule de Forster). Bois. C.
— maxima. DC. fl. fr. 3, p. 160 (L. à larges feuilles). Bois montueux, lieux couverts. R. Çà et là. Bords de l'Arnon à Sidiailles.
— pilosa. Willd. (L. poilue). Bois. C.
— campestris. DC. fl. fr. 3, p. 161 (L. champêtre). Pelouses des bois, pâturages, bruyeres. CC.
— multiflora. Lej. fl. de Spa. p. 169 (L. multiflore). Bois taillis, pâturages herbeux, bruyères. C.

COLCHICACÉES

Colchicum autumnale. L. sp. 485 (Colchique d'automne). Prés des terrains calcaires et argileux. C.

ASPARAGÉES

Asparagus officinalis. L. sp. 448 (Asperge officinale). Bords des prés, bois sablonneux. C. Vallées de la Loire, etc.

Paris quadrifolia. L. sp. 527 (Parisette à quatre feuilles). Bois et lieux couverts. AR. Bois de Vasselay (Suber).

Polygonatum vulgare. Desf. (Polygonier commun). Bois pierreux des terrains calcaires. AR. Saint-Amand, Orval, La Groutte, Bouzais, Châteauneuf, Saint-Florent, Le Subdray, Morthomiers, Sancerre, La Grange-Miton près Trouy (Mornet).

— multiflorum. All. fl. Ped. 1, p. 131 (P. multiflore). Vulg. muguet de serpent. Bois, lieux frais et couverts. C.

Convallaria maïalis. L. sp. 451 (Muguet de mai). Bois. AC. mais non partout. Meillant, Fussy, Allogny, Saint-Martin, Sancerre.

Ruscus aculeatus. L. sp. 1474 (Fragon piquant). Vulg. petit-houx. Bois, buissons ombragés. C. mais non partout.

LILIACÉES

Tulipa sylvestris. L. sp. 438 (Tulipe sauvage). Vignes, champs, bords des bois. AR. Contremoret pres Fussy ? (Je l'y ai cherchée en vain plusieurs années de suite).

Fritillaria meleagris. L. sp. 436 (Fritillaire pintade). Prés et bois. R. Bois du Vignot près Arcomps, prés de Beauvoir à Villecelin, Lignières.

Asphodelus sphœrocarpus. Gren. et Godr. fl. Fr. 3, p. 223 (Asphodèle à fruit rond). Vulg. nones. ninons, porreau de chien. Bois sablonneux, landes et bruyères. C. en Sologne, ouest et midi du Cher jusqu'à Sidiailles.

Phalangium ramosum. Lam. Dict. 5, p. 250 (Phalangère rameux). Coteaux arides des terrains calcaires, bois montueux. AC. mais non partout. Chavannes, Saint-

Germain-des-Bois, Orval, Soye, Lissay, Morthomiers, Villeneuve, Saint-Florent, Vierzon, Vinon, Sancerre, carrières du Château près Bourges.

Phalangium liliago. Schreber (P. fleur de lys). Bois secs et montueux, rochers, coteaux herbeux. AR. Allogny, forêts de Vierzon et du Rain du Bois.

Simethis bicolor. Kunth. En. 4. 618 (S. bicolore). Bois sablonneux, landes et bruyères. AC. dans les landes. Saint-Palais, Allouy, Allogny, Méry, Ennordre, Argent, forêt de Vierzon.

Muscari racemosum. DC. fl. fr. 3, p. 208 (M. à grappe). Lieux sablonneux, champs, vignes. C.

— neglectum.. Gusson. syn. fl. sic. 1, p. 411 (M. négligé). Champs, vignes. Çà et là.

— botryoïdes. DC. fl. fr. 3, p. 208 (M. botryde). Prés, bois clairs, champs. R. Chezal-Benoît, forêt de Mareuil, Saint-Florent, prés et alluvions du Cher, bois de Contremoret près Fussy, Marmagne.

— Lelievrii. Bor. not. XXIV. n° 6 (M. de Lelièvre). Champs, pelouses. RR. Herry (Jaubert), Fussy ?

— comosum. Mill. Dict. n° 2 (M. à toupet). Champs, vignes. CC.

Endymion nutans. Dumort. (E. penché). Bois et prés montagneux. AR. Sidiailles, Culan, Saint-Saturnin, Vasselay, Saint-Palais, Chapelle-d'Angillon, Ivoy.

Scilla autumnalis. L. sp. 443 (Scille d'automne). Prés, champs incultes, pelouses des terrains sablonneux ou calcaires. AC. mais non partout. Saint-Amand, Dun-le-Roi, Sainte-Radegonde, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Le Saddray, Vierzon, Herry, Bannay.

— bifolia. L. sp. 443 (S. à deux feuilles). Coteaux couverts, bois, bords des prés ombragés. AR. Sidiailles, Culan, Contremoret pres Fussy, Germigny, bois Marteau près Vierzon (Lemaître), bois de Saint-Eloy.

Gagea arvensis. Schult. (Gagée des champs). Lieux sablonneux, champs, vignes. AR. Val de Givry, champs du Moulin-Bâtard près Bourges, Fussy, Berry.

Ornithogalum umbellatum. L. sp. 441 (Ornithogale en ombelle). Vulg. dame d'onze heures. Champs, vignes, terrains pierreux ou calcaires. Cà et là. C.

— angustifolium. Bor. Not. XXXVI. n° 2 (O. à feuilles étroites). Lieux sablonneux, champs incultes. Çà et là.

Ornithogalum sulfureum. Rom. et Sch. (O. jaunâtre). Haies, prés, pâturages buissonneux des terrains calcaires. C.

— Pyrenaïcum. L. sp. 440 (O. des Pyrenées). Prés, buissons, lieux couverts. R. Mehun.

Allium porrum. L. sp. 423 (Ail poireau). Cultivé comme légume.

— ampeloprasum. L. sp. 423 (A. faux poireau). Cultivé dans les jardins des villages.

— polyanthum. Rom. et Sch. (A. multiflore). Lieux cultivés, vignes. RR. Vignes près Bourges, Chapelle-Saint-Ursin (Sau).

— cepa. L. sp. 431 (A. oignon). Cultivé partout.

— sphœrocephalum. L. sp. 426 (A. à tête ronde). Lieux secs et pierreux, calcaires ou sablonneux, vignes, rochers. C.

— Deséglisei. Bor. Not. et Obs. (1853) nº 11 (A. de Deséglise). Champs et vignes des terrains calcaires. Environs de Bourges, Mehun (Deséglise).

— vineale. L. sp. 428 (A. des vignes). Lieux secs, champs, vignes. C.

— oleraceum. L. sp. 429 (A. des cultures). Champs, vignes, bords des haies, C.

— complanatum. Bor. Not. XXXV (A. à feuilles planes). Champs, bords des haies. R. Argent, haies de la Bertinerie.

— ursinum. L. sp. 431 (A. des ours). Bois frais, haies et prés couverts. AC. mais non partout. Sidiailles, Culan, Arcomps, Achères, La Groutte, Allogny, Chapelle-d'Angillon, Aubigny, Menetou-Salon.

AMARYLLIDÉES

Narcissus pseudo-narcissus. L. sp. 414 (Narcisse faux-narcisse). Vulg. paquette, jeannette, fleur de coucou, gallois. Bois et prés montueux. AC. mais non partout. Saint-Martin, Morogues. CC. au bois de Contremoret près Fussy.

— poeticus. L. sp. 414 (N. des poètes). Prés. AR. Herry, Marcilly, Gron, Saint-Germain-du-Puits, Sainte-Solange, Saint-Michel, Cuffy, Apremont, Neuvy-le-Barrois, Mornay-Berry, Bourges, Turly, Maubranches près Saint-Germain.

Galanthus nivalis. L. sp. 413 (Galanthine perce-neige) Violette de chandeleur. Prés, bords des bois, haies, AR. Apremont, Herry, Aubigny (Blandin).

IRIDÉES

Iris Germanica. L. sp. 55 (Iris d'Allemagne). Devenue spontanée dans les haies des jardins, sur les vieux murs, etc.

— pseudo-acorus. L. sp. 56 (I. faux acore). Fossés, étangs, lieux humides. CC.

— acoriformis. Bor. (I. acoriforme). Lieux humides; confondu avec le précédent.

— fœtidissima. L. sp. 57 (I. fétide). Bords des bois, haies, coteaux calcaires. AC. Saint-Amand, bois de Marmagne, Saint-Doulchard, Chapelle-Saint-Ursin, Bourges, Fussy.

DIOSCORÉES

Tamus communis. L. sp. 1458 (Tamier commun). Bois, haies des lieux couverts. C.

HYDROCHARIDÉES

Hydrocharis morsus-ranœ. L. sp. 1466 (H. morène). Eaux paisibles, fossés, étangs, ruisseaux. C. Mares des vallées de la Loire, fossés des Prés-Fichaux à Bourges, étang du Verdin à Vierzon.

ORCHIDÉES

Aceras anthropophora. R. Br. (A. homme-pendu). Prés secs, bords des bois des terrains calcaires. AC. Germigny, La Guerche, Saint-Germain-sur-Aubois, Gron, Baugy, Saint-Bouize, Farges, Turly, Le Subdray, Chapelle-Saint-Ursin, Fussy, Chârost.

— hircina. Lindl. (A. bouquin). Bords des bois, haies et pâturages buissonneux. C. dans les calcaires. Saint-Amand, Orval, Le Châtelet, Châteauneuf, Fussy, Turly, Préty, Menetou, Saint-Bouize, Moulins, Gron, Saligny, Blet, Germigny.

— pyramidalis. Reich. Orch. p. 6, t. 9 (A. pyramidal). Prés secs, bois et pelouses sèches des coteaux calcaires. AC. mais non partout. Orval, Uzay, Chavannes, Saint-Germain-des-Bois, Villeneuve, Saint-Florent, Sainte-Tho-

rette, Marmagne, Berry, Morthomiers, Fussy, Oizon, Sancerre, Vinon, Saint-Bouize, Germigny, La Guerche.

Orchis morio. L. sp. 1333 (O. bouffon). Prés, bois et pâturages. C.

— coriophora. L. sp. 1332 (O. punaise). Prés, peu C. Contremoret, Herry (Jaubert), Gron, Germigny, Saint-Georges, Vasselay, Méry-ès-Bois, Vierzon.

— ustulata. L. sp. 1333 (O. brûlé). Prés. C. La Chapelle-Saint-Ursin.

— simia. Lam. fl. fr. p. 507 (O. singe). Prés secs, bois, coteaux calcaires. AR. Saint-Amand, Orval, La Groutte, Bouzais, Châteauneuf, Chârost, Le Subdray, Fussy, Farges, Savigny, Morthomiers !

— militaris. L. sp. 1333 a. (O. militaire). Bois, buissons, prés des coteaux calcaires. R. Saint-Germain-sur-Aubois, Gron, Moulins, Morthomiers, Turly, Saint-Symphorien, Vierzon.

— purpurea. Huds. (O. brun). Bords des bois, coteaux buissonneux des terrains calcaires. C.

— hybrida. Bonngh. (O. hybride). Bois des terrains calcaires. R. Saint-Florent.

— mascula. L. sp. 1333 (O. mâle). Prés, bois, haies. CC.

— palustris. Jacq. coll. 1, p. 75 (O. des marais). Prés tourbeux. R. Morthomiers, Marmagne, Mehun.

— laxiflora. Lamk. fl. fr. 3, p. 504 (O. à fleurs lâches). Prés et pâturages humides et marécageux. AC. Contremoret, Lazenay près Bourges, La Guerche, Gron, Saint-Georges, Sainte-Thorette, Marmagne, Méry-ès-Bois, Vierzon.

— latifolia. L. sp. 1334 (O. à larges feuilles). Prés humides et marécageux. C.

— maculata. L. sp. 1335 (O. taché). Bois et prés humides, surtout dans les terrains siliceux. C.

— conopsea. L. sp. 1335 (O. moucheron). Prés, bois, coteaux. C.

— odoratissima. L. sp. 1335 (O. odorant). Bords des bois montueux, coteaux calcaires. AR. Saint-Florent, Villeneuve, Morthomiers, Marmagne, Allogny.

— viridis. All. fl. Ped. n° 1846 (O. vert). Prés humides. Peu C. Cours-les-Barres, Gron, Fussy, Vasselay.

— bifolia. L. sp. 1331. part. (O. à deux feuilles) Bois et prés couverts. C.

— montana. Schmidt (O. de montagne). Bois et lieux couverts. AC.

Ophrys muscifera. Huds. (Ophrys mouche). Prés secs, pelouses sèches et pierreuses, bois et coteaux des terrains calcaires. AR. Herry, Vierzon, Venesmes, Sancerre, Gron, Germigny, Saint-Amand, Turly près Bourges (Mornet).

— aranifera. Sm. fl. brit. 939 (O. araignée). Pelouses sèches, bords des vignes et friches des terrains calcaires. AC. Saint-Amand, Orval, Saint-Georges, Châteauneuf, Morthomiers, Le Subdray, Fussy, Turly, Saint-Germain, Gron, Germigny, Vierzon.

— pseudospeculum. DC. fl. fr. 5, p. 332 (O. faux miroir). Pelouses sèches des coteaux calcaires, surtout sur l'oolithe. R. Morthomiers, Villeneuve, Saint-Florent, Saint-Ambroix, Vierzon.

— arachnites. Reichard (O. frêlon). Bois et pelouses sèches des terrains calcaires. AC. mais non partout. Germigny, Gron, Précy, Saint-Germain-sur-Aubois, Farges, Nohant-en-Septaine, Fussy, Turly près Bourges, Vierzon, Villeneuve, Châteauneuf, Chavannes, Orval, Saint-Amand.

— apifera. Sm. fl. brit. 938 (O. abeille). Prés secs, bois et pelouses des coteaux calcaires. AC. Turly, Saint-Amand, Orval, Saint-Loup, Chavannes, Châteauneuf, Seruelles, Villeneuve, Fussy, Gron, Sancerre.

Limodorum abortivum. Swartz (Limodore à feuilles avortées). Bois secs, pierreux et montueux des terrains calcaires. AR. Sancerre, Vinon, Lissay, Morthomiers, Le Subdray, Saint-Florent, Chârost, Châteauneuf, Saint-Ambroix, Mareuil.

Cephalanthera grandiflora. Babg. (Cephalanthère à grandes fleurs). Bois montueux, buissons des coteaux calcaires. R. Turly près Bourges (Mornet).

— ensifolia. Rich. (C. en glaive). Bois montueux, buissons des coteaux calcaires. R. Le Subdray, Fussy, Soye, Farges, Moulins, Sancerre, Vierzon, Chârost, La Chapelle-Saint-Ursin, Contremoret près Fussy (Mornet).

— rubra. Rich. (C. rouge). Bois montagneux, buissons des coteaux calcaires. R. Bois de Fleuret à Uzay, de Boire à Chavannes, Châteauneuf, Mareuil, La Prée, Sancerre.

Epipactis latifolia. Allioni (E. à larges feuilles). Bois secs et pierreux, surtout des terrains calcaires. AC. Morthomiers, Saint-Amand, Orval, Châteauneuf, Chavannes

Saint-Loup, Plou, Le Subdray, Lissay, Soye, Allouy, Vinon, Sancerre.

Epipactis viridiflora. (Hoffm). Reichb. fl. exc. 134 (E. verdâtre). Bois et coteaux calcaires. AR. Vierzon, Orval, moulin des Lavoirs près Saint-Florent (Mornet).

— violacea. Durand Duq. cat. Pl. de Lisieux, p. 102 (E. violacé). Bois, lieux couverts. RR. Bois de l'Eglise à Saint-Florent (Tourangin).

— atrorubens. Reichenb. fl. exc. n° 880 (E. pourpre). Coteaux secs et arides, collines crayeuses et bien exposées. AR. Vinon, Sancerre, Herry, Bourges.

— palustris. Crantz. (E. des marais). Prés marécageux. AC. Saint-Germain-du-Puits, Baugy, Gron, Vinon, Allogny, Trouy, Sainte-Thorette, Chapelle-Saint-Ursin.

Neottia nidus avis. Richard (Néottie nid d'oiseau). Lieux ombragés, bois couverts. AR. Savigny, Gron, Herry, Soye, Contremoret près Fussy, Farges, Le Subdray, Levet, forêt d'Allogny, Vierzon, Turly près Bourges.

— ovata. Richard (N. ovale). Bois et prés couverts. AC. Turly, Gron, Ivoy, Chapelle-d'Angillon, Allogny.

Spiranthes æstivalis. Richard (Spiranthe d'été). Prés marécageux, bruyères humides. AR. Les Palus à Saint-Germain-du-Puits, Gron, Marmagne, Allogny, Chapelle-d'Angillon, Vierzon, Chârost.

— autumnalis. Rich. (S. d'automne). Pelouses sèches, collines incultes. AC. Sidiailles, Culan, Marmagne, Bourges, Gron, Aubigny, Vierzon.

CYPÉRACÉES

Cyperus flavescens. L. sp. 68 (Souchet jaunâtre). Lieux humides ou marécageux, bords des étangs, surtout dans les terrains sablonneux. AC.

— fuscus. L. sp. 69 (S. brun). Lieux fangeux ou marécageux. C.

— longus. L. sp. 67 (S. long). Lieux humides, fossés, ruisseaux. AR. Vierzon, Foëcy, Mehun, Bourges, Saint-Denis-de-Palin, Annoix, Saint-Amand, Chârost, bords de l'Arnon. C.

Cladium mariscus. R. Brown. (Cladie marisque). Lieux marécageux, bords des étangs des terrains calcaires. R. Chalivoy-sur-Vauvise, Baugy, Gron, Saint-Germain-du-Puits, Osmoy, Sainte-Thorette, Morthomiers, Chârost.

Schœnus nigricans. L. sp. 64 (Choin noirâtre). Lieux tourbeux et marécageux. AR. Culan, Contres, Saint-Loup, Villeneuve, Chapelle-Saint-Ursin, Marmagne, Saint-Germain-du-Puits, Gron, Baugy, Allogny, Ménétréol, Brinon-sur-Sauldre, Vignoux.

Rhynchospora alba. Vahl. (Rhynchospore blanc). Marais, prés tourbeux. AC. mais non partout.

— fusca. Rœm. et Sch. (R. brun). Lieux marécageux, prés tourbeux. R. Vierzon, Allouy, Allogny, Vignoux.

Eleocharis palustris. R. Br. (E. des marais). Bords des eaux, fossés, marais. CC.

— uniglumis, Koch. (E. à large écaille). Lieux marécageux et tourbeux, surtout des terrains sablonneux. AR. Baugy, Allogny, Vierzon, Sainte-Montaine, Brinon, Saint-Ambroix.

— multicaulis. Dictr. (E. à tiges nombreuses). Lieux tourbeux et marécageux. AR. Brinon-sur-Sauldre, Allogny, Vierzon, Saint-Palais.

— ovata. R. Brown (E. ovale). Lieux fangeux un peu asséchés, bords des étangs. R. Neuvy-le-Barrois.

— acicularis. R. Brown (E. épingle). Lieux aquatiques, bords des étangs et rivières. CC.

Scirpus pauciflorus. Lightfoot (Scirpe pauciflore). Lieux tourbeux et marécageux. R. Saulzais, Ardenais, Le Châtelet, Sancoins, Baugy, Prély, Ménétréol, forêt de Vierzon, Chavannes, étang de Bousson.

— cœspitosus. L. sp. 71 (S. gazonnant). Lieux tourbeux, bruyères marécageuses. R. Brinon-sur-Sauldre, Sainte-Montaine, Prély-le-Chétif, Ménétréol, Saint-Palais, forêt du Rain du Bois.

— fluitans. L. sp. 71 (S. flottant). Eaux stagnantes, fossés, étangs, R. Le Châtelet, Allogny, Allouy, Vignoux, Ménétréol, forêt de Vierzon.

— setaceus. L. sp. 73 (S. sétacé). Bords des eaux, lieux humides ou inondés l'hiver. C.

— elathratus. Reichb. Ic. t. 8, p. 89, f. 713 (S. grillé). Bords des eaux. RR. Saint-Florent, bords du Cher (Tourangin).

— lacustris. L. sp. 72 (S. des lacs). Vulg. jonc des chaisiers, des tonneliers. Bords des eaux, étangs, marais. CC.

— Tabernœmontani. Gmel. Bad. 1, p. 101 (S. de Tabernœmontanus). Marais, étangs. R. Chapelle-Saint-Ursin, Marmagne, Bourges.

Scirpus maritimus. L. sp. 74 (S. maritime). Etangs, fossés, bords des eaux. AC. Bourges.

— sylvaticus. L. sp. 75 (S. des bois). Ruisseaux, fossés, prés et bois humides. C.

— Michelianus. L. sp. 76 (S. de Micheli). Lieux humides et limoneux, lit des étangs et des rivières. AR. Sables du Cher à Saint-Florent.

Blysmus compressus. Panzer. (Blysme comprimé). Prés humides et tourbeux. R. Chavannes.

Eriophorum latifolium. Hoppe (Linaigrette à larges feuilles). Prés humides et marécageux. AC. Vallée de la Vauvise, Baugy, Gron, La Groutte.

— angustifolium. Roth. Tent. 1. 24 (L. à feuilles étroites). Lieux tourbeux et marécageux. C.

— gracile. Koch. (L. grêle). R. Vierzon (Lemaître).

Carex Davalliana. Smith. fl. Brit. 3. 964 (Carex de Davall). Prés tourbeux et marécageux. RR. Marais du Praigniau à Chavannes.

— pulicaris. L. sp. 1380 (C. pucier). Lieux fangeux ou tourbeux. AR. Saulzais, plaine de Saint-Palais, Allogny, Vierzon, Prély, Sainte-Montaine, Brinon-sur-Sauldre.

— disticha. Huds. fl. Ang. 403 (C. distique). Prés humides et marécageux. CC.

— vulpina. L. sp. 1382 (C. jaunâtre). Lieux marécageux, fossés. C.

— muricata. L. sp. 1382 (C. rude). Prés, bois, pelouses au bord des chemins. C.

— divulsa. Good. (C. écarté). Bois, bords des haies et des chemins. C.

— paniculata. L. sp. 1383 (C. paniculé). Marais tourbeux. AR. Çà et là. Loye, Brinon-sur-Sauldre.

— leporina. L. sp. 1381 (C. de lièvre). Prés et pâturages humides, fossés. C.

— stellulata. Good (C. étoilé). Lieux marécageux ou tourbeux. C.

— remota. L. sp. 1383 (C. espacé). Lieux couverts et humides, bois, ruisseaux. AC. Germigny, Allogny, Saint-Martin, Brinon, forêt de Vierzon.

— elongata. L. sp. 1383 (C. allongé). Lieux vaseux et marécageux. R. Forêt du Rain du Bois.

— stricta. Good. (C. raide). Lieux marécageux. Çà et là.

— vulgaris. Fries. novit. 3, p. 153 (C. commun). Prés marécageux surtout des terrains sablonneux ou granitiques.

Brinon-sur-Sauldre, Vierzon, Allogny, forêt du Rain du Bois.

Carex acuta. L. sp. 1388 (C. aigu). Bords des eaux, lieux marécageux. CC.

— Touranginiana. Bor. Fl. Cent. ed. 2, p. 532 (C. de Tourangin). Prés marécageux. RR. Bourges ! (Tourangin).

— montana. L. fl. suec. 328 (C. de montagne). Bois et buissons des montagnes. R. Morthomiers, Saint-Florent. C. dans les bois de Villeneuve, Marmagne et du Rain du Bois.

— tomentosa. L. Mant. 123 (C. tomenteux). Lieux humides, bois, prés, pâturages. AC. Marmagne, Chapelle-d'Angillon, Prély, Vierzon.

— pilulifera. L. sp. 1385 (C. à pilules). Bois et pelouses. C. Forêt de Meillant, Vierzon, Chapelle-d'Angillon.

— præcox. Jacq. fl. Aust. t. 446 (C. précoce). Bois secs, pelouses, bords des chemins. CC.

— Halleriana. Asso. (C. de Haller). Collines sèches, bords des bois des terrains calcaires. AR. Bourges, Farges, Morthomiers, Villeneuve, Saint-Florent, Chârost.

— humilis. Leysser (C. bas). Coteaux secs, bois élevés des terrains calcaires ou sablonneux. R. Morthomiers, Chavannes, Le Suddray, Vileneuve, Saint-Florent, Chapelle-Saint-Ursin, Bourges.

— digitata. L. sp. 1384 (C. digité). Bois montueux et couverts. R. Bois de Bataille, à la Prée près Saint-Ambroix.

— filiformis. L. sp. 1385 (C. filiforme). Marais tourbeux et profonds. R. Forêt de Vierzon, la Bertherie près la forêt d'Allogny.

— glauca. Scop. fl. car. n° 1157 (C. glauque). Bois humides, prés froids, pâturages argileux. CC.

— hirta. L. sp. 1389 (C. hérissé). Sables humides. C.

— flava. L. sp. 1384 (C. jaune). Prés humides et marécageux. C.

— lepidocarpa. Tausch. (C. à fruit écailleux). Prés marécageux. C.

— Œderi. Enrhart (C. d'Œder). Marais asséchés, bords des étangs. C.

— punctata. Gaud. Agr. 2, p. 152 (C. ponctué). Lieux humides. RR. Forêt d'Allogny (Tourangin).

— fulva. Goodnough (C. fauve). Prés humides et marécageux. R. Saulzais, Allouy, Verrerie d'Aubigny.

— Hornschuchiana. Hoppe (C. de Horschuch). Prés humides et marécageux. AR. Gron, Baugy, Moulins-sur-Yèvre, Méry-ès-Bois, Allogny, Vierzon, Chavannes, Bourges, Aubigny.

Carex distans. L. sp. 1387 (C. distant). Prés humides. C.
— binervis. Smith (C. à deux nervures). Landes. R. Sologne.
— lævigata. Smith. fl. Brit. 3, p. 1005 (C. lisse). Lieux couverts, prés et bois tourbeux. R. Verrerie d'Aubigny, forêt d'Allogny.
— depauperata. Goodn. (C. appauvri). Bois. R. Saint-Florent, bois de Châtillon et de Villeneuve (Deséglise).
— panicea. L. sp. 1397 (C. panic). Marais, prés et pâturages humides. C.
— pallescens. L. sp. 1386 (C. pâle). Bois et prés couverts. AC. Meillant, Fussy, Farges, Herry, Chapelle-d'Angillon, Allogny, Méry, Vierzon.
— sylvatica. Hudson (C. des bois). Bois et lieux couverts. C.
— pseudo-cyperus. L. sp. 1387 (C. faux-souchet). Lieux humides, bords des étangs. Peu C. Bourges, Saint-Florent, La Prée..
— ampullacea. Goodn. (C. ampoulé). Prés marécageux et tourbeux. AC. Verrerie d'Aubigny.
— vesicaria. L. sp. 1388. a. (C. vésiculeux). Lieux fangeux et marécageux. C.
— paludosa. Goodn. (C. des marécages). Marais, bords des fossés et rivières. C.
— riparia. Curtis. fl. Lond. 4, t. 60 (C. des rives). Bords des eaux, rivières, grands ruisseaux. C.

GRAMINÉES

Zea mays. L. sp. 1378 (Maïs cultivé). Vulg. blé de Turquie. Cultivé.
Andropogon ischœmum. L. sp. 1483 (Barbon pied-de-poule). Pelouses sèches, glacis des levées, bords des chemins, AC. dans les terrains calcaires. Bourges, Le Subdray, Saint-Florent, Villeneuve, Orval, Dun-le-Roi, Charly, Vornay, Mehun, Saint-Martin, Herry.
Cynodon dactylon. Pers. syn. 1. 85 (Chiendent commun). Champs sablonneux, alluvions, sables des rivières. C.
Digitaria sanguinalis. Scop. (Digitaire sanguine). Lieux cultivés, champs, vignes, bords des murs. C.
— ciliaris. Koel. (D. ciliée). Lieux sablonneux. RR. Vignes à Saint-Amand (Saul).
— filiformis. Koel. (D. filiforme). Lieux sablonneux, alluvions. C. dans les vallées de la Loire, Sologne.

Leersia orizoïdes. Swartz (Léersie à fleurs de riz). Prés inondés, bords des eaux. AC. mais non partout. Culan, Vierzon.

Calamagrostis epigeïos. Roth. (C. terrestre). Lieux secs et humides, bois, fossés, coteaux. C.

Agrostis alba. L. sp. 93 (A. blanche). Prés, champs, bords des eaux. CC.

— vulgaris. Withering. (A. commune). Lieux secs, pâturages sablonneux. CC.

— canina. L. sp. 92 (A. de chien). Prés et bois humides. AC. Herry, Vierzon.

— spica venti. L. sp. 91 (A. jouet du vent). Champs sablonneux. C.

— interrupta. L. sp. 92 (A. interrompue). Lieux sablonneux. AR. Saint-Florent.

Gastridium lendigerum. Gaud. fl. helv. 1, p. 176 (Gastridion ventru). Lieux secs, champs sablonneux. AR. Val de Givry, Vignoux, Croisy, Saint-Florent, Vierzon.

Milium effusum. L. sp. 90 (Millet étalé). Bois couverts et montueux. C.

Stipa pennata. L. sp. 115 (Stipe plumeuse). Coteaux arides et pierreux, rochers. R. Le Subdray, Villeneuve. C. au bois de Morthomiers.

Setaria verticillata. Pal. Beauv. (Sétaire verticillée). Lieux cultivés, champs, jardins. C.

— viridis. P. B. (S. verte). Lieux sablonneux ou cultivés, champs, vignes, jardins. CC.

— glauca. P. B. (S. glauque). Lieux sablonneux. C. dans la vallée de la Loire.

— Italica. P. B. (S. d'Italie). Vulg. millet des oiseaux. Cultivée et devenue spontanée çà et là.

Panicum miliaceum. L. sp. 86 (Panic millet). Vulg. mil, millet. Cultivée.

— crus galli. L. sp. 83 (P. pied de coq). Lieux frais cultivés, bords des eaux. C.

Phalaris arundinacea. L. sp. 80 (Alpiste roseau). Prés humides, fossés, bords des eaux. C.

Phleum Bœhmeri. Wibel (Fléole de Bœhmer). Lieux secs, bords des bois, coteaux calcaires. C. Saint-Amand, Herry, Sancerre.

— pratense. L. sp. 87 (F. des prés). Prés. C.

— intermedium. Jord. ! Arch. Bill. 325 (F. intermédiaire). Bois secs, pelouses. C.

Phleum serotinum. Jord.! Pug. (1852), p. 141 (F. tardive). Pelouses sèches. C.

— præcox. Jord.! Arch. Bill. p. 325 (F. précoce). Champs, pelouses sèches. C.

Alopecurus pratensis. L. sp. 88 (Vulpin des prés). Prés frais. C.

— agrestis. L. sp. 89 (V. des champs). Champs, vignes, lieux cultivés. CC.

— geniculatus. L. sp. 89 (V. genouillé). Lieux humides ou mouillés en hiver, fossés asséchés, marais. C.

— fulvus. Smith. (V. fauve). Marais, fossés, flaques d'eau. C.

Cripsis alopecuroïdes. Schrader (Crypside vulpin). Lieux humides, limons asséchés. AR. La Guerche, Allouis, Villeneuve, Saint-Florent, Mehun, Berry, Vierzon.

Anthoxanthum odoratum. L. sp. 40 (Flouve odorante). Prés, bois, lieux herbeux. CC.

— Puelii. Lec. et Lamt. Cat. p. 305 (F. de Puel). Champs, pelouses sèches. C.

Melica uniflora, Retzius. Obs. 1, p. 10 (Mélique uniflore). Bois et coteaux couverts. C. Farges, Limeux, Allogny, Ivoy, Chapelle-d'Angillon. Var. à glumes blanches. RR. forêt d'Allogny (Deséglise).

Airopsis agrostidea. DC. fl. fr. 5, p. 262 (Airopsis agrostis). Lieux herbeux et mouillés, bords des étangs peu profonds. R. Forêt de Vierzon, étang du Grand-Donhé dans la forêt du Rain du Bois.

Aira canescens. L. sp. 97 (Canche blanchâtre). Lieux secs et sablonneux, alluvions. C. Bords de la Loire, Sologne, etc.

— cœspitosa. L. sp. 96 (C. gazonnante). Lieux frais, prés, bords des haies, bois. C.

— media. Gouan. Ill. 3. (C. intermédiaire). Bois, pâturages humides. R. Chapelle-Saint-Ursin, Marmagne, Aubigny, Chavannes, Saint-Loup, entre Sainte-Thorette et Morthomiers, Bourges, Saint-Doulchard, Mehun, Berry.

— flexuosa. L. sp. 96 (C. flexueuse). Bois montueux et sablonneux. C.

— uliginosa. Weih. (C. des fanges). Bruyères humides ou tourbeuses, bords des étangs. R. Le Grand-Donhé dans la forêt du Rain du Bois.

— caryophyllea. L. sp. 97 (C. caryophyllée). Pelouses sèches et stériles. C.

— patulipes. Jord.! (C. divariquée). Lieux sablonneux un peu couverts, bois de pins, çà et là. AC.

Aira plesiantha. Jord. ! (C. à fleurs rapprochées). Champs et lieux sablonneux. C.
— aggregata. Timeroy (C. aggrégée). Champs incultes, pelouses sèches. C.
— multicaulis. Dumort. Agrost. p. 121 (C. multicaule). Champs, pelouses des bois secs. C.
— præcox. L. sp. 97 (C. précoce). Lieux sablonneux, champs, pelouses. AC. mais non partout.

Holcus lanatus. L. sp. 1485 (Houlque laineuse). Prés, bois, pâturages. C.
— mollis. L. sp. 1485 (H. molle). Prés secs, bois, buissons. C.

Arrhenatherum elatius. Gaudin (Arrhénathère élevée). Vulg. fromental. Haies, prés, bois, champs. CC.
— bulbosum. Presl. (A. bulbeuse). Champs, bois. CC.

Avena flavescens. L. sp. 118 (Avoine jaunâtre). Prés secs. C.
— pubescens. L. sp. 1665 (A. pubescente). Prés secs et montueux. C.
— pratensis. L. sp. 119 (A. des prés). Collines buissonneuses, pelouses sèches. AR. Vierzon, Mehun, Saint-Ambroix.
— brevis. Roth. (A. courte). Champs dans les moissons. RR. Bourges ! (Saul).
— sativa. L. sp. 118 (A. cultivée).
— Orientalis. Schreber (A. d'Orient). Vulg. avoine de Hongrie. Cultivée.
— nuda. L. sp. 118 (A. nue). Cultivée plus rarement.
— fatua. L. sp. 118 (A. folle). Moissons. C. çà et là.

Danthonia decumbens. DC. fl. fr. 3, p. 32 (Danthonie tombante). Pâturages frais, bruyères, pelouses des bois. C.

Bromus secalinus. L. sp. 112 (Brome seigle). Champs parmi les moissons. C.
— commutatus. Schrader. (B. controversé). Champs sablonneux, moissons. R. Bords du Cher à Vierzon.
— racemosus. L. sp. 114 (B. à grappe). Prés. C.
— mollis. L. sp. 112 (B. mollet). Prés, bords des chemins. CC.
— arvensis. L. sp. 113 (B. des champs). Champs, prés secs. CC.
— asper. L. supp. 111 (B. âpre). Bois montueux, buissons des lieux couverts. C. mais non partout.
— erectus. Huds. fl. Angl. 49 (B. droit). Prés secs, coteaux, bords des champs, prés artificiels dans les sainfoins. C.
— sterilis. L. sp. 113 (B. stérile). Bords des murs, haies, décombres. CC.
— tectorum. L. sp. 114 (B. des toits). Lieux sablonneux, murs. C.

Bromus maximus. Desf. fl. Atl. t. 26 (B. très-grand). Murs, lieux secs. R. Bourges, château de Vierzon.

Brachypodium sylvaticum. P. de Beauv. (Brachypode des bois). Bois, haies, lieux couverts. C.

— pinnatum. P. de Beauv. (B. pinné). Haies, lieux pierreux. CC.

Festuca poa. Kunth. (Fétuque paturin). Champs et lieux secs des terrains sablonneux. AC.

— tenuicula. Link (F. délicate). Lieux secs. R. Sologne.

— tenuiflora. Schrad. (F. à fleurs menues). Lieux pierreux ou sablonneux, champs, murs, rochers. AR. Chârost.

— uniglumis. Ait. (F. uniglume). Lieux sablonneux. R. Bois de Saint-Florent.

— sciuroïdes. Roth. tent. 2, p. 130 (F. queue d'écureuil). Lieux incultes, bords des bois, pâturages sablonneux. C.

— pseudo-myuros. S. Wilm. Obs. p. 133 (F. fausse queue de rat). Lieux secs et incultes, coteaux, champs pierreux ou sablonneux. CC.

— ovina. L. sp. 108 (F. de brebis). Pâturages secs, lieux incultes. C. dans la Sologne.

— tenuifolia Sibth. (F. menue). Lieux incultes, pâturages secs. CC.

— duriuscula. L. sp. 108 (F. dure). Lieux secs et pierreux, vieux murs, sables. C.

— rubra. L. sp. 109 (F. rouge). Lieux secs, prés, pâturages, sables. C.

— heterophylla. Lamk. fl. Fr. 3, p. 600 (F. hétérophylle). Bois montueux et couverts. C.

— arundinacea. Schreber. (F. roseau). Prés couverts, bords des eaux. AR. Saint-Amand, Orval, Villeneuve, Saint-Florent, Bourges, Plaimpied.

— pratensis. Huds. fl. Angl. éd. 1, p. 37 (F. des prés). Prés humides. C.

— rigida. Kunth. (F. raide). Lieux secs et pierreux, murs, rochers, pâturages arides. C.

— cœrulea. DC. fl. fr. 3, p. 46 (F. bleue). Pâturages et bois humides. C.

Phragmites communis. Trinius. (Roseau commun). Vulg. jonc à balais. Lieux aquatiques, fossés, étangs. C.

Dactylis glomerata. L. sp. 105 (Dactyle aggloméré). Prés, bois, lieux frais et herbeux. CC.

Kœleria cristata. Pers. syn. p. 97, excl. var. (Kœlérie à crête).

Pelouses sèches des terrains calcaires. R. Marmagne, environs de Bourges.

Kœleria gracilis. Pers. syn. 1, p, 97 (K. grêle). Pelouses sèches de terrains calcaires ou sablonneux. C.

— setacea. Pers. syn. 1, p. 97 (K. sétacée). Pelouses sèches et découvertes, coteaux calcaires. R. Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Le Subdray, Saint-Florent, Villeneuve.

Glyceria spectabilis. Mertens et Koch (Glycérie élevée). Lieux marécageux, bords des étangs et ruisseaux. C.

— fluitans. R. Brown (G. flottante). Eaux paisibles, fossés, étangs, mares. C.

— plicata. Fries. Mant. 3, p. 176 (G. pliée). Eaux paisibles, fossés profonds et couverts. Çà et là.

— airoïdes. Reich. fl. exc. p. 45 (G. canche). Marais, fossés, flaques d'eau, chemins inondés. C. mais non partout.

Poa compressa. L. sp. 101 (Paturin comprimé). Prés secs, sables, murs. C.

— pratensis. L. sp. 99 (P. des prés). Prés, pâturages, lieux herbeux. CC.

— angustifolia. L. sp. 99 (P. à feuilles étroites). Pelouses sèches, murs. C.

— trivialis. L. sp. 99 (P. commun). Prés et lieux humides. C.

— nemoralis. L. sp. 102 (P. des bois). Bois, lieux secs, murs. C.

— bulbosa. L. sp. 102 (P. bulbeux). Pâturages, murs, lieux secs. C.

— annua L. sp. 99 (P. annuel). Pelouses, cultures, rues. CC.

— pilosa. L. sp. 100 (P. poilu). Lieux sablonneux et mouillés en hiver, champs. C. Bords de la Loire et du Cher.

— megastachya. Kœler. (P. à grands épis). Lieux cultivés, jardins, sables. AC. Cuffy, Cours-les-Barres, jardin de Givry.

Briza media. L. sp. 103 (Brize moyenne). Vulg. amourette tremblante. Prés, pâturages. C.

— minor. L. sp. 102 (B. fluette). Champs sablonneux. R. Vierzon.

Cynosurus cristatus. L. sp. 105 (Cynosure à crête). Prés, lieux herbeux. C.

Echinaria capitata. Desf. fl. Atl. 2, p. 385 (Echinaire en tête). Lieux secs, bords des champs. R. Fussy, Bourges, Chavannes, Précy, Berry-Bouy.

Sesleria cœrulea. Arduin (Seslerie bleue). Lieux secs et rochers

des terrains calcaires. R. Sancerre, Baugy, Bourges, Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Marmagne.

Chamagrostis minima. Bork (Chamagrostis naine). Lieux sablonneux, alluvions. C.

Nardus stricta. L. sp. 77) Nard raide). Pelouses sèches et arides, marais découverts des terrains siliceux et granitiques. C.

Gaudinia fragilis. P. de Beauv. (Gaudinie fragile). Prés, lieux herbeux, bords des champs. AR. Bourges, Fussy, forêt d'Allogny.

Triticum sativum. Lamk. Dict. 2, p. 554 (Froment cultivé). Vulg. blé.

— turgidum. L. sp. 126 (F. renflé). Vulg. pétanielle, gros blé.

— monococcum. L. sp. 127 (F. locular). Vulg. ingrain, riz de montagne. Environs de Bourges, Soye, Plaimpied.

Agropyrum pungens. R. et S. (Agropyre piquant). Haies, lieux secs, sables. Bords de la Loire.

— glaucum. R. et S. (A. glauque). Lieux sec et pierreux. RR. Morthomiers (Tourangin).

— campestre. Godr. et Gren. fl. Fr. 3, p. 607 (A. champêtre). Champs, lieux sablonneux, haies.

— repens. P. B. (A. rampant). Vulg. chiendent. Champs, lieux cultivés, bords des chemins. CC.

— caninum. R. et S. (A. de chien). Bois, buissons, lieux couverts. C.

Secale cereale. L. sp. 124 (Seigle cultivé).

Elymus Europœus. L. Mant. 35 (Elyme d'Europe). Bords des bois montagneux. RR. Villeneuve, Saint-Florent, bois de Châtillon (Deséglise).

Hordeum vulgare. L. sp. 125 (Orge commun).

— hexastichon. L. sp. 125 (O. à six rangs). Vulg. orge carrée, orge d'hiver.

— distichon. L. sp. 125 (O. distique). Vulg. orge à deux rangs.

— zeocriton. L. sp. 125 (O. pyramidal). Vulg. riz d'Allemagne.

— murinum. L. sp. 126 (O. queue de rat). Lieux incultes, bords des chemins et des murs. CC.

— secalinum. Schreb. Spic. p. 148 (O. faux seigle). Prés. pâturages herbeux. C.

Lolium tenue. L. sp. 122 (Ivraie grêle). Champs, çà et là. R.

— perenne. L. sp. 122 (I. vivace). Vulg. ray-grass. Prés, pelouses, bords des chemins. CC.

Lolium Italicum. Al. Braun. (I. d'Italie). Prés artificiels, gazons. C.

— rigidum. Gaudin (I. raide). Prés secs, champs, vignes. C.

— multiflorum. Lamk. fl. fr. 3, p. 621 (I. multiflore). Champs, parmi les moissons et dans les prés. AC. Bourges.

— linicola. Sond. in Koch. Syn. 937 (I. du lin). Champs cultivés, chènevières, cultures de lin. R. Bords du Cher à Saint-Florent.

— temulentum. L. sp. 122 (I. enivrante). Champs, parmi les moissons. C.

— arvense. With. 168 (I. des champs). Champs, çà et là.

TYPHACÉES

Typha latifolia. L. sp. 1377 (Massette à larges feuilles). Marais, étangs, fossés profonds. C.

— elata. Bor. (M. élevée). Fossés, lieux aquatiques. R. Forêt du Rain du Bois.

— angustifolia. L. sp. 1377 (M. à feuilles étroites). Etangs, fossés aquatiques. C. çà et là.

Sparganium ramosum. Huds. fl. Angl. 401 (Rubanier rameux). Bords des eaux, fossés. CC.

— simplex. Huds. l. c. (R. simple). Bords des rivières, des étangs. C. mais non partout. Mares à Saint-Eloy-de-Gy, Herry, Bourges, Vornay.

— minimum. Bauh. Forêt de Vierzon. AC. à Orçay, sur nos limites.

LEMNACÉES

Lemna trisulca. L. sp. 1376 (Lenticule à trois lobes). Submergée dans les eaux vives et paisibles, fontaines, ruisseaux. C.

— polyrhiza. L. sp. 1377 (L. à plusieurs racines). Flottante sur les eaux stagnantes. C.

— minor. L. sp. 1376 (L. petite). Eaux dormantes, fossés. C.

— gibba. L. sp. 1377 (L. gonflée). Eaux dormantes, fossés, mares. CC.

AROÏDES

Arum maculatum. L. sp. 1370 (Gouet taché). Bois, haies, lieux couverts. C.

Arum Italicum. Mill. Dict. n° 2 (G. d'Italie). Bois, haies, lieux couverts. AC.

CLASSE TROISIÈME — Plantes monocotylédonées cryptogames.

FOUGÈRES

Ophioglossum vulgatum. L. sp. 1518 (Ophioglosse commune). Lieux humides, prés tourbeux. AC. çà et là. Fossés de la rive gauche du canal en allant de Bourges au Moulin-Bâtard, presque en face la fosse des Trois-Allemands.

Osmunda regalis. L. sp. 1521 (Osmonde royale). Vulg. fougère fleurie. Bois marécageux et tourbeux. AR. Sancoins, Saint-Martin, Neuvy-sur-Barangeon, Vignoux, Allogny, Vierzon, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Prély, Ménétréol.

Ceterach officinarum. DC. fl. fr. 2, p. 566 (Cétérach officinal). Vieilles murailles, ruines, rochers humides. AC. sous un vieux pont sur lequel passe la route de Mehun à Barangeon près de ce village (Mornet). Culan, Le Châtelet, Meillant, Ivoy, Thénioux.

Polypodium vulgare. L. sp. 1544 (Polypode commun). Vieux arbres, bois, rochers et murs exposés au nord. C.

Aspidium aculeatum. Sw. (Aspidion à aiguillons). Bois, coteaux couverts. AR. Blet, vallon de Fougeri à Vierzon.

Polystichum thelypteris. Roth. (Polystich théliptère). Lieux tourbeux et marécageux, lit des étangs asséchés. AR. Aubigny, Bourges.

— filix mas. Roth (P. fougère mâle). Bois et lieux couverts, haies. C.

I. Var, b. subintegrum. R. Forêt de Vierzon, Culan.

— spinulosum. DC. (P. spinelleux). Bois, lieux couverts surtout des terrains siliceux. AC. Aubigny, Vierzon, Sologne.

Cystopteris fragilis. Bernh. (Cystoptère fragile). Lieux frais et pierreux, bords des bois, rochers, vieux murs et puits surtout dans les terrains siliceux. AR. Culan, puits à Bouy près Fussy ! (Mornet).

Athyrium filix fœmina. Roth. fl. germ. 3, p. 68 (Athyrion fougère femelle). Lieux frais et ombragés, bois, bords des ruisseaux, surtout dans les terrains sablonneux ou granitiques. AC.

Asplenium adiantum nigrum. L. sp. 1541 (Doradille capillaire noir). Lieux frais et couverts, vieux murs, haies. C.

— Ruta muraria. L. sp. 1541 (D. Rue des murailles). Vieux murs. C.

— trichomanes. L. sp. 1540 (D. polytric). Vieux murs humides, puits, haies. C.

— septentrionale. Hoffm. fl. Germ. 2, p. 12 (D. septentrionale). Vieux murs et rochers, surtout des terrains granitiques. AR. Sidiailles, Culan, Chavannes.

Scolopendrium officinale. Smith. (Scolopendre officinale). Vulg. langue de cerf. Murs humides, puits et plus rarement à terre dans les bois couverts, au bord des ruisseaux. CC.

Blechnum spicant. Smith. (Blechne en épi). Bois montueux des terrains granitiques ou siliceux. AC. Sidiailles, Saint-Priest, Blet, Neuvy-sur-Barangeon, Ménétréol, Sainte-Montaine.

Pteris aquilina. L. sp. 1533 (Ptéride aquiline). Vulg. fougère commune. Lieux stériles, bois, haies, champs sablonneux. CC.

ÉQUISÉTACÉES

Equisetum arvense. L. sp. 1516 (Prèle des champs). Vulg. queue de rat. Champs sablonneux. CC.

— palustre. L. sp. 1516 (P. des marais). Fossés, bords des eaux. C.

— limosum. L. sp. 1517 (P. des bourbiers). Lieux fangeux, fossés, étangs. C.

— hyemale. L. sp. 1517 (P. d'hiver). Bois humides, lieux froids et fangeux. AR. Bourges, Allogny.

— ramosum. Schleich (P. rameuse). Lieux sablonneux, prés secs. C. sur les alluvions du Cher et de la Loire.

MARSILÉACÉES

Marsilea quadrifolia. L. sp. 1563 (Marsilée à quatre feuilles). Bords des étangs et des mares. C. dans la vallée de la Loire. RR. ailleurs.

Pilularia globulifera. L. sp. 1563 (Pilulaire à globules). Lieux inondés, bords des étangs et marais. AR. et seulement dans les terrains siliceux et les landes. Le Châtelet, Vierzon (Saul).

LYCOPODIACÉES

Lycopodium inundatum L. sp. 1565 (Lycopode inondé). Bruyères tourbeuses, marais spongieux. R. coteau O. du Verdin à Vierzon, Ménétréol, Allouy.

CHARACÉES

Nitella flabellata. Kutz (Nitelle en éventail). Eaux paisibles. R.
— batrachosperma. A. Br. (N. batrachosperme). Eaux paisibles. R.
— translucens. Ag. (N. translucide). Eaux paisibles. AR.
— flexilis. Ag. (N. flexible). Eaux vives, surtout des terrains siliceux. AC.
— syncarpa. Kutz. (N. à fruits aggrégés). Eaux stagnantes. AC.
— glomerata. Kutz. (N. agglomérée). Petits ruisseaux, mares. AR. Mares du Cher à Saint-Florent.

Chara fœtida. A. Br. (Charagne fétide). Eaux paisibles. C.
— longibracteata. Wallm. Monog. n° 35 (C. à longues bractées). Eaux stagnantes. C.
— hispida. Smith. (C. hispide). Eaux paisibles. AC. Baugy, Bourges, Givaudins, Plaimpied, Saint-Denis-de-Palin, Sancoins.
— aspera. Wid. (C. rude). Eaux stagnantes. AR. Landes de la Sologne.
— fragilis. Desv. (C. fragile). Eaux paisibles. AC.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LA FORTERESSE DE JOUY ET LE CHATEAU DE SAGONNE

L'antique donjon connu sous le nom de Tour de Jouy, couronne une éminence de formation jurassique qui domine au couchant la vallée de l'Aubois, au centre de laquelle coule le petit ruisseau qui lui donne son nom. Ce débris des temps féodaux est, à n'en pas douter, une œuvre du XIIIe siècle (1).

Mais, antérieurement à cette époque, d'autres constructions s'étaient établies sur ce terrain.

La *Gallia christiana* nous apprend qu'à cet endroit fut fondé au VIIe siècle, par un homme pieux, du nom de Bobolein, un monastère d'hommes sous la règle de saint Colomban, missionnaire d'Irlande (2). D'autre part,

(1) Voir la planche 1, fig. II.

(2) *Alterum pro viris monasterium pius vir construxit Gaudiacum, nomine Theodulfi, cognomento Bobolini, non longe ab Albeta fluviolo, pro viris religiosis uti superius ; utrum que sub regula S. Colombam fuit conditus.* Gallia christiana, *Ecclesia Bituricensis. T. II. F.* 121.)

si nous remontons le cours des siècles et que nous interrogions les documents de notre histoire pour la période gauloise des derniers temps, nous voyons que César, en marche sur Autun, après le siége d'*Avaricum*, avait fait occuper par sa 12e légion ce point stratégique, à l'effet de surveiller le pays et commander la voie romaine qui se bifurquait à *Tincontium* (Sancoins); un embranchement se dirigeant sur la capitale des Bituriges, l'autre sur l'Auvergne (1).

L'établissement successif sur cet espace restreint et à un si grand intervalle de temps, de deux groupes d'ordre si divers n'a évidemment pu se faire sans laisser des traces; aussi avais-je pensé souvent que ce terrain devait recéler des richesses archéologiques de plus d'un genre. Il me semblait fort désirable que des fouilles suivies avec attention vinssent, grâce à leurs résultats, permettre de soulever un coin du voile qui couvrait le passé de ce coin de notre département.

Une occasion inattendue allait me permettre, grâce à une heureuse initiative, de voir mon souhait s'accomplir, tout en étant le principal agent de sa réalisation.

En 1862, M. Desnoyers, directeur de l'enregistrement à Bourges, devenu propriétaire des ruines de Jouy, et désirant les comprendre dans le périmètre d'un parc qu'il voulait établir à proximité de cette ancienne forteresse, me chargeait d'en faire régulariser les alentours et de débarrasser l'intérieur des terres et des débris qui l'encombraient.

(1) *Cæsar*. De *Bello Gall.*, l. VI, c. — Raynal. *Histoire du Berry*.

Je m'occupais des études préliminaires de ce travail, qui devait être donné à la tâche, quand le propriétaire, impatient de voir commencer les opérations, confia immédiatement à quelques terrassiers le soin de déblayer l'extrados de la voûte d'arête du premier étage de la tour. Quand j'arrivai sur les lieux, cette première besogne était terminée; malheureusement les ouvriers avaient tout culbuté; frappant d'estoc et de taille, ils avaient rejeté et entassé à la base du donjon tout ce qui s'était trouvé sous leurs mains, jusqu'aux arbrisseaux que le temps avait implantés dans ce fouillis de matériaux de toute nature qu'avaient amoncelées successivement l'incendie, la main des hommes et les ravages de trois siècles.

Ce travail, fait sans précaution et sans ordre, avait néanmoins offert des résultats qui donnèrent des espérances pour l'avenir.

Dans l'un des coins de la salle du second étage gisaient deux squelettes presque réduits en poussière et brisés dans presque toutes leurs parties par suite du peu de soins qu'on avait apporté à leur exhumation.

M. Desnoyers était en outre en possession d'un pied de hanap en cuivre travaillé au repoussé et rougi par le feu, plus une bague en or s'ouvrant comme une alliance à l'intérieur de laquelle était gravés, en lettres gothiques, ces mots : Je suis neuve ssy.

Ces deux derniers articles avaient été recueillis par hasard sur le tas de débris jetés d'en haut à la base du donjon.

A l'inspection de ces objets, je regrettai mon absence et la précipitation qu'on avait mise à commencer les travaux. Qui sait quels renseignements on eût pu tirer autrement de l'examen des deux squelettes trouvés dans leur situation primitive ? N'aurait-on pas dû, par exemple, chercher à recueillir, s'il en existaient encore, quelques parcelles de leurs vêtements ? Les chaussures se détériorent lentement dans le sol, et tout ce qui tient au système capillaire subsiste encore longtemps après que tout le reste a complètement disparu. Alors que les deux cadavres étaient entiers, un examen attentif eût permis d'établir l'âge et le sexe des morts ; peut-être même de déterminer, d'une manière à peu près certaine, s'ils avaient été les contemporains de l'incendie du château et ses victimes, comme on a généralement voulu le croire ; ou bien si leur présence en cet endroit n'était pas simplement le résultat d'un crime commis en des temps plus rapprochés de nous et à proximité de ces ruines, à l'abri desquelles les assassins, afin de se dérober à la vindicte publique, auraient caché là les cadavres, pensant qu'en raison des lugubres histoires qui planaient sur le vieux château, les perquisitions, dans le cas où il eut dû y en avoir, ne s'étendraient pas de ce côté.

Ce n'est pas que la légende fantastique ne se fût déjà emparée de la présence de ces deux squelettes pour forger une histoire des plus pathétiques et des plus émouvantes. A entendre les bonnes gens, le château de Jouy aurait péri dans un incendie allumé par le sieur de Grivel, comte d'Ourouer et seigneur de Grossouvre, descendant de ce preux chevalier que Louis II de Bour-

bon, comte de Sancerre, gratifia, en 1365, de cette terre en récompense de ses valeureux exploits contre les Anglais.

Blessé dans son honneur par le rapt de sa fille, œuvre du châtelain de Jouy, il s'était livré à cette extrémité dans le but de confondre les deux coupables dans ce châtiment suprême.

Afin de donner plus de vraisemblance à ce conte fait à plaisir, on prétendait que la bague, dont nous avons parlé plus haut, avait été trouvée encore attenante à une phalange de la main d'un des squelettes.

Depuis cette fatale époque, ajoutait le chroniqueur improvisé, chaque nuit erraient sur le sommet des ruines deux ombres revêtues de pâles suaires et dont on entendait les accents plaintifs déplorer le triste sort réservé à cet asile de leurs jeunes amours.

Nous n'avons pas voulu omettre ce souvenir, ne fût-ce que pour prévenir au besoin contre l'authenticité d'origine d'une historiette qui aurait pu tromper un jour des esprits sérieux.

Les travaux préliminaires de déblaiement dont nous avons parlé avaient complètement modifié l'aspect des ruines. L'auréole de verdure qui couronnait cette œuvre de trois siècles d'abandon avait disparu. Les oiseaux de toute sorte, qui de temps immémorial peuplaient la tour de jour et animaient le donjon, avaient émigrés devant l'invasion de l'homme. Un morne silence avait succédé aux cris stridents de ces habitants ailés et la ruine était devenue muette.

Les travaux que j'allais commencer devaient en compléter l'effet et apporter à ces restes des modifications encore plus grandes. J'allais bouleverser définitivement l'œuvre de plusieurs siècles, faire disparaître des tranchées, dues sans doute aux premiers occupants, restaurées et utilisées par leurs successeurs. Aussi, avant que nous ne mettions la main à l'œuvre, convient-il que nous décrivions en peu de mots l'aspect des localités en essayant de suivre les diverses transformations qu'elles eurent à subir sous les générations qui s'y succédèrent.

Quand, au VIIe siècle, les disciples de Bobolein vinrent s'y fixer, ils durent utiliser, pour se garantir de toute attaque, ce qui pouvait subsister encore des tranchées du camp romain qu'on peut supposer y avoir été établi à partir de César.

Nos pieux cénobites, très-probablement en petit nombre, durent se contenter d'un périmètre moins étendu que celui qui aurait servi au campement d'une légion. En tout cas, si l'on considère l'assiette du terrain choisi par eux, il faut reconnaître qu'il était dans une position inexpugnable. Au levant, l'emplacement était garanti par la profonde, large et marécageuse vallée de l'Aubois; au nord, un ravin très-accidenté, espèce de faille naturelle par où s'écoulent les eaux de la vaste plaine de Varisson, le protégeait; au couchant, le grand étang de Javouley en défendait l'approche, et au sud, une inflexion de terrain qui se relève brusquement à quelque distance, permettait de s'y établir en sûreté.

En somme, au cas où un *castrum* romain y fût établi, ce camp n'était réellement attaquable que dans la direc-

tion du sud-ouest, vers laquelle la côte s'abaisse, mais où on pouvait se garantir contre les assaillants par de profonds et larges fossés.

Dans tous les cas, quel que fût l'état de ces lieux quand s'y installèrent les disciples de Bobolein, ceux-ci placèrent leurs cellules, leur église et leur nécropole dans une enceinte fort restreinte, à l'extrémité nord de laquelle se dressa plus tard une tour carrée, espèce de blokaus dont il serait difficile de déterminer la hauteur primitive, les constructeurs du donjon actuel ayant probablement arrasé cette construction pour y asseoir ce dernier à sa place.

Une porte pratiquée dans la partie occidentale de la tour conduisait à l'intérieur; quand on l'avait franchie, on rencontrait un pallier, précédant un escalier en pierre, donnant accès à une cave voûtée et qui n'occupait que la moitié de la surface intérieure de la tour (1).

A droite de ce palier existait un second escalier de plus petite dimension que le premier, conduisant à l'aide d'un passage vouté pratiqué à travers l'épaisse muraille du sud, à une ouverture ménagée dans le mur de revêtement d'un puits creusé extérieurement à quelques mètres de distance du château.

Ce puits, de 1 mètre 30 centimètres de diamètre, de 10 mètres de profondeur, alimenté de puissantes

(1) Pour ces détails et ceux qui suivent, voir les planches 3, 4 et 5 qui représentent, outre le plan général des ruines, la coupe en élévation du donjon et le plan des différents étages.

sources, quoique placé sur le point culminant du mamelon, était, par suite de ses dispositions, destiné à l'usage des habitants de la tour en cas de blocus.

Ignoré complètement de la population actuelle de Jouy, ce puits avait dû être comblé lors du démantellement du donjon survenu probablement vers la moitié du XVI[e] siècle, comme il sera dit plus tard. Aussi sa découverte fût-elle des plus inattendues.

Monté en moellons dans sa partie inférieure, tout ce qui dépassait la baie par laquelle l'intérieur du château se procurait l'eau nécessaire à ses besoins, était établi en assises de pierres de taille d'un appareil régulier.

Et afin de dérober, aux regards des assiégeants, cette ressource suprême et indispensable, dans le cas où ils eussent pénétré dans la place, on avait ménagé dans l'assise de pierre de taille la plus rapprochée de l'ouverture, des refouillements destinés à recevoir des poutrelles, disposées jointivement et susceptibles de supporter les remblais suffisants pour déguiser l'existence de ce puits, dont l'approche était en outre défendue par une meurtrière placée à proximité.

L'intérieur de la tour consistait en un rez-de-chaussée se composant de deux pièces d'inégale largeur, séparées par un mur de refend, percé d'une porte; la plus petite pièce placée au nord était éclairée et défendue par une meurtrière ménagée dans le gros mur voisin.

Tel s'offrait probablement au XIII[e] siècle et dans ses détails, ce fortin dont l'aspect allait se modifier. Il était,

avons-nous dit, de forme carrée, ayant 9 mètres dans œuvre, des murs de 2 mètres 50 centimètres d'épaisseur et une hauteur totale qui ne pouvait dépasser 8 mètres.

Un peu plus tard, avant que l'on songeât à changer sa destination, on avait jugé à propos de revêtir l'enceinte en question d'une haute et épaisse muraille, dont il nous est resté un spécimen; placée au sommet de l'escarpe du fossé, partant de l'angle sud-est de la tour, se prolongeant au sud, en rasant l'abside de l'ancienne église contiguë et dans laquelle une portion de son mur se trouvait engagé.

C'est au milieu du XIIIe siècle seulement qu'il nous est permis de remonter pour tenter de retrouver les plus anciennes traces qui nous restent de l'histoire de ces lieux. A cette époque, Guillaume Ier, comte de Sancerre, succédait à son père Étienne, et la seigneurie de Sagonne, très-proche voisine de Jouy, entrait dans la maison des Courtenay par le mariage de Pierre de Courtenay, futur empereur de Constantinople, avec la fille d'Étienne, qui lui apporta cette terre en dot. Jouy se trouvait être un fief de cette seigneurie, puis qu'il en dépendait, faisant partie du comté de Sancerre dont il avait été détaché.

De Guillaume Ier de Sancerre ou de Pierre de Courtenay, quel fut l'auteur de la transformation de ce fortin en un donjon susceptible d'être habité constamment? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider; qu'il nous suffise d'avancer que cette œuvre date réellement

du XIIIᵉ siècle et qu'une main habile présida à son érection; car toutes les commodités, tous les dégagements susceptibles d'être réunis dans un espace aussi restreint n'avaient pas été négligés.

Cette transformation, due, soit aux nécessités d'une autre époque, soit au simple caprice d'un maître nouveau, frappera tout observateur qui voudra bien examiner attentivement ce qui nous reste de cette forteresse.

Un fait qui vient à l'appui de ce que nous avançons, c'est que la façon des maçonneries de la base diffère complètement de celle des étages supérieurs et indique des époques différentes.

Les premières sont soignées, leurs parements sont normaux, elles ont été montées au moyen d'échaffaudages extérieurs, selon le mode employé de nos jours. Les secondes, au contraire, ont été construites dans œuvre, à la hâte, sans soins; les ondulations et l'irrégularité de leurs parements extérieurs le prouvent suffisamment.

D'un autre côté, l'existence de la meurtrière percée dans le mur nord du rez-de-chaussée de la tour n'aurait pas eu sa raison d'être si cette construction eut été projetée et éxécutée telle qu'elle était après son achèvement complet.

En se plaçant au nord de ces ruines, on s'apercevra également que le grand mur dont les fondations encore en saillie sont aux pieds de l'observateur, autrement dit la chemise placée ici pour déguiser du dehors les

latrines du château, ne faisait pas partie du plan primitif, sans quoi elle eût été reliée aux tours latérales dans toute sa hauteur; l'arrachis existant presque au sommet de la tour du nord-est prouve que sa construction n'a eu lieu que quand les travaux touchaient à leur fin.

La nouvelle forteresse se composa donc à l'avenir de cinq étages auxquels on accédait par un escalier tournant en pierre, placé dans l'une des quatres tours ou bastions dont on flanqua les angles. Cet escalier occupait la tour du sud-ouest, établie un peu en retraite sur l'angle voisin, afin de donner plus de dégagement aux portes communiquant aux appartements. Son entrée, à l'aspect du nord, était défendue, ainsi que la porte du rez-de-chaussée qui en était voisine, par la tour ou bastion du nord-ouest, qui lui faisait face et dans laquelle existent encore plusieurs meurtrières commandant la courtine. Ces trois tours comportaient de petites chambres munies chacune d'une cheminée, éclairées par une haute fenêtre, de plain pied avec les grands appartements, avec lesquels d'étroits corridors ménagés dans l'épaisseur des murailles les mettaient en communication.

Une exception existait à l'égard de la petite chambre du second étage dépendante de la tour du sud-est. Cette pièce attenante aux appartements du châtelain était destinée à la chapelle. Veuve de cheminée, ses dispositions consistaient en vides ménagés dans l'épaisseur des murs, dont un à gauche en entrant indiquait la place des vêtements sacerdotaux, et le second à droite

celui des vases sacrés. L'autel placé à la base d'une haute fenêtre percée à l'aspect du levant, permettait à l'officiant, ainsi qu'il était d'usage alors, d'avoir la face tournée vers l'Orient.

Toutes ces petites chambres étaient voûtées d'arêtes se réunissant au centre à une clef commune, dont les naissances reposaient sur des colonnettes placées dans les angles et supportées par le carrelage.

La petite chambre du premier étage, dans la tour de la chapelle et au-dessous de celle-ci, en était séparée par un espace vide sans destination apparente. Cette petite pièce différait des autres en ce qu'un solivage porté par des encorbelements, remplaçait les voûtes. Il est possible qu'une trappe, ménagée entre solives, ait mis autrefois cette pièce en communication avec le vide supérieur.

Cette tour contenait aussi au rez-de-chaussée une autre petite pièce voûtée, s'ouvrant sur l'intérieur de la place, éclairée par une fenêtre, servant probablement de geôle; au-dessous de celle-ci étaient établies en contre-bas du sol, les oubliettes indispensables alors à tout château qui se respectait, on y pénétrait par une ouverture circulaire ménagée au sommet de la voûte et fermée par un bouchon en pierre.

Quatre étages surmontaient le rez-de-chaussée.

Le premier consistait en une grande pièce de 9 mètres de côté surmontée d'une voûte d'arêtes de 8 mètres sous clef, la naissance de chaque arêtier reposant sur une petite

colonnette du même galbe de 2 mètres de hauteur et portée par le carrelage, une cheminée placée dans le mur du nord chauffait cette pièce, éclairée par deux hautes fenêtres qui prenaient jour au sud et au couchant et dont les ébrasements étaient garnis de bancs en pierres adhérents à la maçonnerie. Ces murs passés au bouclier et peints jadis à fresque conservaient encore les traces des peintures qui les décoraient jadis.

Cette salle communiquait à l'escalier principal par une porte magistrale placée près de l'angle sud-ouest.

Deux petits escaliers à vis, prenant naissance dans les couloirs latéraux à la cheminée et parallèles entre eux, atteignaient le chemin de ronde, communiquant ainsi aux étages supérieurs et donnant accès dans de petits cabinets d'aisances, suspendus dans le vide ménagé entre le gros mur du nord et la haute muraille ou chemise, à la base de laquelle était la fosse des latrines.

Les trois étages supérieurs différaient du premier en ce qu'ils étaient solivés. Les traces des logis où aboutissaient les extrémités des poutres et les retraites ménagées parallèlement à celles-ci sur les murs et destinées à recevoir les solives ne laissent aucun doute à cet égard. Munies également de cheminées, de hautes et étroites fenêtres, chacun de ces étages pouvait se prêter à des divisions intérieures que l'état actuel des lieux laisse à deviner.

Le dernier étage, moins élevé que les autres, placé sous les combles, de plain-pied avec le chemin de ronde, avec lequel des portes ménagées dans les longs pans,

le mettait en communication, était destiné à recevoir et à emmagasiner les matières défensives, telles que pierres, pièces de bois, résines ou poix, etc., employées alors pour éloigner l'assiégeant du pied des murailles.

Les tourelles, qui étaient de plein pied avec le chemin de ronde et intérieurement garnis de bancs circulaires, munies d'étroites fenêtres ayant vue sur les quatres points cardinaux, devaient servir à abriter le guetteur quand les intempéries s'opposaient à ce qu'il restât dehors.

Pour tout dire, une ceinture de créneaux, des machicoulis, le corps du donjon recouvert par un comble en ardoises, les tours coiffées de leurs toits coniques surmontées de girouettes aux signes héraldiques du châtelain, complétaient l'aspect de la forteresse de Jouy.

Essayons de décrire maintenant le parorama splendide qui devait jadis s'offrir aux regards du spectateur placé au sommet de cette construction élevée de 27 mètres au-dessus du sol.

Il nous suffira pour cela de retracer, d'après nos souvenirs, l'immense horizon qui s'offrit à nos yeux quand nous atteignîmes pour la première fois le faîte de ces ruines dérasées aujourd'hui de près de 8 mètres.

Sous les pieds du spectateur d'autrefois, les yeux tournés vers l'Orient, se déroulaient, courant du sud au nord, la marécageuse vallée de l'Aubois et le ruisseau qui la parcourait abrité d'une épaisse saulée, au delà de laquelle, étagée au coteau voisin, se dessinait la vieille ville royale de Sancoins, qui s'offrait entourée de ses murailles par-dessus lesquelles se détachait le clocher de son église romane.

Plus au nord, les méandres du ruisseau couraient à travers les marécages, après avoir mis en mouvement les roues des deux moulins placés à la base de la chaussée établie en travers de la vallée (1).

A l'horizon, au-delà des côteaux qui bordent la Loire, se profilait la silhouette des montagnes boisées du Morvan, dont la teinte sombre tranchait avec l'azur du ciel.

Au sud-est, le tableau dont on jouissait de la tour de Jouy était plus grandiose : le Bourbonnais s'étageait à l'infini, étalant ses brandes immenses, ses taillis touffus et ses forêts séculaires, par-dessus lesquelles se détachait le village de Franchesse, au-delà le sombre manoir du Montet-aux-Moines, et, tout à fait à l'horizon, sur un même plan, à gauche, les cimes neigeuses du Mont-d'Or, et à droite le Puy-de-Dôme, dont le sommet, aux bords découpés et en cuvette, révèle le cratère d'un ancien volcan.

(1) D'après un compte de l'un des intendants de Bérault d'Auvergne, comte de Sancerre, seigneur de Sagonne, de 1409, le revenu des deux moulins en question, établis au bas de la chaussée de l'étang de Sancoins et d'une superficie de 488 arpents, était évalué à 15 septiers de blé de trois espèces, froment, seigle, méteil (le septier étant de 12 boisseaux de 30 livres chacun). Si l'on estimait les trois qualités de blés en question au prix moyen de nos jours (3 fr. 50 c. le double décalitre), le précieux métal, ayant au XV[e] siècle, une valeur 40 fois supérieure à celle d'aujourd'hui, le blé valait moyennement 0 fr. 09 c. de notre monnaie, conséquemment le loyer annuel des deux moulins, en argent, était de 16 fr. 20 c. Ces moulins ont cessé d'exister vers 1520, une crue extraordinaire de l'Aubois ayant emporté la chaussée qui ne fut jamais réparée. (Voir *aux Archives départementales du Cher, les titres de la famille Renaud de Boisrenaud*).

A l'opposé, l'horizon plus rétréci, n'offrait pas un tableau aussi varié, ni aussi vaste. A la base du mamelon l'étang de Javouley, par delà lequel des vignobles, et plus loin les hameaux de Bessy et de Lévigny. A l'horizon le manoir de la Motte-Bérault, en tête de la vallée du Sagonnin, dissimulé par d'épais taillis précédés de l'immense et inculte plaine de Varisson.

Tel devait être à l'époque de la splendeur du château de Jouy, le tableau plein de grandeur, dont il était permis de jouir, pour celui qui en occupait le sommet, d'où une surveillance active pouvait s'exercer facilement au loin.

Le panorama dont nous venons d'esquisser les détails, sans perdre pour cela son ancienne grandeur, et, en raison de l'état actuel de cette ruine, manque aujourd'hui un peu de son ampleur primitive ; les tons du tableau se sont adoucis. De vertes prairies ont remplacé le marécageux étang de Sancoins, des routes sillonnent, la vallée, qu'un canal cotoie, et un bétail au brillant pelage et d'un florissant embonpoint broute paisiblement là où jadis s'ébattaient les hérons, hôtes privilégiés de ces marécages insalubres. Des cultures intensives d'une grande variété couvrent en les diaprant la surface immense de ces brandes alors désertes et d'une monotonie désespérante, où se pressent aujourd'hui des métairies populeuses et de nombreux hameaux.

Quand il nous fut donné de contempler cette ruine, l'état de choses était bien différent de ce qu'il avait été autrefois ; tout à l'entour, c'étaient des tertres aux formes variées couverts de ronces et d'épines, quelques pans de murs, et parmi

tout cela, s'ouvrait béante une voûte de cave effondrée, sur laquelle régnait une légende qui, toute fantastique qu'elle fût, pouvait trouver plus d'une analogie dans le pays.

Cet antre, pour les habitants du lieu, n'était autre que l'issue d'un souterrain communiquant avec Bourges et dans une partie duquel, selon la tradition, on avait jadis entassé d'immenses trésors confiés à la garde du diable et défendus contre les entreprises téméraires par des portes de fer.

Il s'en échappait des effluves pestilentielles.

Néanmoins, ces portes s'ouvraient une fois l'an, le jour des Rameaux, au moment où le prêtre, de retour du cimetière, où il a été processionnellement renouveler le buis à la croix, et parvenu aux portes de l'église, qu'il trouve fermées, se les fait ouvrir après avoir frappé trois fois en prononçant l'*Attollite portas*.

C'était ce moment qu'il fallait saisir pour s'emparer, sans hésiter, du trésor, en entrant hardiment dans le souterrain, dont les portes s'ouvraient aux premières paroles de l'incantation sacrée ; mais il fallait être sorti avant que le prêtre eût fini de parler, le moindre retard apporté dans cette retraite compromettait le sort de l'imprudent chercheur ; les portes se refermaient, et le malheureux restait l'année entière le commensal de l'inexorable gardien : aussi, les croyants du pays nous trouvaient-ils très-téméraire de tenter d'affronter la colère du diable en essayant de nettoyer son repaire.

Quant à l'état du donjon, lorsque nous commençâmes les travaux de déblaiement, il était tel qu'il n'y avait guère plus d'accessible que la grande salle du premier étage.

Du centre de cette pièce, à travers la brèche ouverte dans le milieu de sa voûte d'arête, on se rendait facilement compte de l'état des étages supérieurs. Une seconde brèche placée sous vos pieds, dans la voûte ogivale du rez-de-chaussée, permettait de juger des dégâts qui avaient été commis dans cette forteresse démantelée et incendiée, présumons-nous, au milieu du XVII[e] siècle, à l'époque de la Fronde, un peu antérieurement à 1660; car elle présentait, d'après un compte-rendu de cette époque (1), de l'un des intendants de M. de l'Aubespine, un état un peu supérieur à celui qu'elle offre aujourd'hui; suivant ce document, « *c'étaitun château en ruines de fort belle marque, qui est dans la dixme du seigneur de Sagonne, laquelle peut valoir sept septiers de blé de trois sortes* (2). »

Mais, comme on doit admettre que, depuis lors, cette ruine eût à subir le sort réservé aux autres ruines des châteaux de ce genre, de la part des gens de la localité, qui ne se firent pas faute de venir s'y approvisionner de matériaux de construction, on doit supposer que son état, depuis cette époque, a dû considérablement empirer. Ajoutons à ce vandalisme les ravages de deux cents hivers, et nous serons surpris d'avoir encore sous

(1) Voir aux Archives départementales du Cher les titres de la famille Renaud de Boisrenaud.

(2) Jouy produisait alors (en 1660) une moyenne de 84 doubles décalitres de blé de trois sortes, froment, seigle et méteil.

les yeux un volume de plus de quatre mille mètres cubes de maçonnerie d'une solidité à toute épreuve.

Les déblais commencés au sud mirent à découvert des pans de murs variant de direction, qui furent relevés avec soin avant d'être dérasés un peu au-dessous du sol. On voyait qu'une partie avaient appartenu à des logements compris dans l'enceinte de la place et destinés selon toute probabilité à des corps-de-garde, des écuries, des magasins pour les provisions.

Au nord de la chapelle, transformée en grange depuis la Révolution, la pioche rencontra les fondations d'un long pan de mur qui courait de l'est à l'ouest, puis trois enceintes semi-circulaires, dont les deux extrêmes, en retraite sur celle du milieu, firent naître la pensée qu'on venait de retrouver les absidioles du chevet d'une ancienne église. Le mur de l'absidiole principale, engagé dans l'épaisseur de la grosse muraille élevée sur l'escarpe du fossé, ne laissait aucun doute sur la priorité de la construction de cette église comparativement à celle du château (1). Au centre du chœur, nous rencontrâmes quelques carreaux de marbre blanc, le support de la pierre d'autel et ce qui restait des murs, encore recouverts des restes d'une peinture à fresque d'un ton jaune uni, losangé à l'aide de traits plus foncés.

En marchant vers l'ouest, on atteignit l'entrée de l'église; tout auprès, gisait un chapiteau roman à feuille de plantain, d'un style très-simple; latéralement au porche se trouvait l'entrée d'une crypte obstruée par des pierres.

(1) Voir le plan général des ruines.

La nef de l'épître étant occupée par une chapelle construite vers la moitié du XVIIIe siècle, ainsi qu'il sera dit plus tard, nous ne nous en occupâmes pas.

Le plus intéressant eût certainement été l'exploration de la crypte, qui devait contenir, selon le dire de quelques historiens, la dépouille mortelle d'Henry d'Escoubleau de Sourdis, ce turbulent archevêque de Bordeaux, plus célèbre comme marin et général que comme prélat. On sait qu'il mourut à Auteuil, le 18 juin 1645, et la *Biographie universelle* prétend qu'il fut inhumé à Jouy en Josas; mais il est très-probable que le biographe a été trompé par une similitude de nom. Notre Jouy, appartenant à cette époque à la famille de Sourdis, comme on le verra par la suite, il eût été très-naturel que l'un de ses membres voulût y reposer.

Malheureusement pour la curiosité historique, le propriétaire de Jouy, mû par un sentiment que je ne me permettrai pas d'apprécier, s'étant opposé à ce qu'on troublât la cendre des morts, on dût passer outre.

Au-delà de cet édifice religieux, dans la direction du nord-ouest, on rencontrait, quelques jours après, à très-peu de profondeur, une quantité notable de débris humains.

De prime abord, nous crûmes avoir sous la main l'ancienne nécropole de Jouy, mais nous reconnûmes bientôt notre erreur. L'absence complète de bières, dont on ne découvrait aucun vestige, et la disposition des corps, entassés les uns sur les autres, nous persuadèrent que nous nous trouvions plutôt en face des résultats d'une lutte qui avait dû avoir le fort de Jouy pour objectif. Ces

cadavres devaient être les restes de quelques soudards ou reitres, comme il y en avait à la solde de tous les partis, durant les désordres des siècles passés. Les squelettes étaient ceux d'hommes jeunes, vigoureux et de haute taille. Tous avaient été munis d'une pièce de monnaie de billon, enveloppée chacune d'un morceau de toile grossière. Toutes ces pièces appartenaient aux règnes de Henri II et de François I[er]. Nous recueillîmes les mieux conservées.

Un peu plus à l'ouest, on découvrait un puits de moyenne dimension, compris sans doute dans l'enceinte de la place, où il avait son utilité. Il était comblé jusqu'à son orifice, et confinait à une petite pièce de terre qualifiée du nom de *Champ du Puits ;* on ne jugea pas à propos de l'explorer.

Poursuivant au nord, nous atteignîmes l'ouverture de la cave dont nous avons déjà parlé, et qui constituait l'entrée de ce souterrain dont j'ai raconté la légende; au-dessus de sa voûte, se présentait un groupe de petits appartements contigus, communiquant les uns avec les autres ; tous munis de cheminées, ils paraissaient avoir subi un sort semblable à celui du donjon, tant les débris de bois carbonisés y étaient abondants.

La seule rencontre faite à cet endroit, qui mérite une mention, consistait en un fragment de manteau de cheminée orné d'un écu, offrant en relief trois fermeaux ou boucles de ceinture, qui étaient les pièces du blason de Louis Malet, amiral de France, beau-père de Charles d'Amboise (1), ce dernier propriétaire de la châtellenie

(1) P. Anselme, *Les grands officiers de la couronne*. Voir la planche VIII.

de Sagonne et de Jouy à la mort de son père, survenue en 1480. C'est à ce seigneur que l'on doit probablement attribuer la construction de ces derniers bâtiments, affectés au logement des gardes du parc voisin et à un repos de chasse. Ce parc, assez étendu, situé au nord du donjon, entouré de murs dont on retrouve encore les traces, était borné à l'ouest par l'étang de Javouley, au nord par la vallée ou faille, par où s'écoule le trop plein de cet étang; enfin, le chemin qui va de Sancoins à Neuilly le limitait à l'est.

Ce fut évidemment Charles d'Amboise II qui orna la pièce affectée au repos des chasseurs des armes en question, qui formaient son écu d'aillance.

La cave régnant au-dessous de cette construction était desservie par un escalier en pierre, très-bien conservé, que nous découvrîmes à son tour.

Arrivés à ce point, trois des côtés du donjon avaient été explorés, un peu légèrement, il est vrai (1). Il nous restait au nord une masse de déblais à enlever, qui provenait de la tour nord-ouest et du grand mur déjà signalé.

Au bout de quelques jours de travail, nous étions presque arrivés au niveau du sol, quand, tout à coup, la couleur et la nature des déblais se modifièrent, et, au lieu de démolitions de moëllons et de mortier, on rencontrait une masse compacte de poudrette, comprimée

(1) Mentionnons ici qu'on trouva au pied du donjon, du côté du couchant, deux ou trois biscayens en pierre et un en fer, les uns et les autres de 6 centimètres de diamètre.

fortement par le poids de matériaux que nous venions de déplacer. Cette découverte d'un genre nouveau me surprit, et, comme la matière s'offrait abondante et pure de tout mélange, songeant à l'utiliser pour certaines plantations du parc en cours d'exécution, le contenu en fut recueilli à part.

Pendant cette opération, que le chef tâcheron surveilla avec attention, espérant voir surgir de la fosse quelque objet précieux dont il comptait faire son profit, il remarqua un bloc d'objets agglutinés de la grosseur du poing, qui vint rouler à la base de l'un des tas produits par le jet des pelles. Il reconnut, en essayant de gratter cet objet, qu'il avait entre les mains une masse métallique qu'il jugea être de l'or.

Le soir du même jour, pressé d'en réaliser la valeur, il courut chez les deux orfèvres du pays qui, après avoir touché l'objet, lui déclarèrent que ce n'était qu'un morceau de cuivre, dont ils ne lui offrirent que quelques centimes.

Grâce à sa déception, je me vis, peu après, en possession de la trouvaille, dont j'appréciai instinctivement la valeur à premier aperçu, car j'avais reconnu un sceau en bronze. Présumant qu'il pouvait ne pas être seul, j'ordonnai à ce chef de chantier de se munir d'une claie et de tamiser dès le lendemain tous les résidus de la fosse, opération que je me réservais de surveiller, et qui, le soir même, me mettait en possession de six autres sceaux, variant de formes et de dimensions, et d'une conservation parfaite. Après en avoir pris les empreintes, je les remis à M. Desnoyers, leur véritable propriétaire.

Cette collection de sceaux a fait l'objet de deux études approfondies, publiées à peu de distance l'une de l'autre : l'une par M. Boyer, président de la Société historique du Cher, dans les *Comptes-rendus de la Société du Berry*, année 1863 ; l'autre par feu M. Valet de Viriville, dans le tome IX de la 2e série des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

Nous empruntons à ces travaux les détails suivants :

Le premier sceau, le plus intéressant des sept, est le sceau d'Edouard III, qui avait, après la conquête du Poitou, établi son siége à Lusignan : il est écartelé de France et d'Angleterre et accosté de trois Mélusines ou guivres, qui sont les armes de Lusignan ; vient ensuite le sceau et le contre-sceau du comté de Poitiers. Les autres appartenaient à des sénéchaussées du bas et haut Poitou, Saint-Maixent, la Roche-sur-Yon et Fontenay.

La présence de ces sceaux dans le lieu où ils reposaient depuis cinq siècles environ, confirmait peut-être un fait historique, la conquête et l'occupation du Berry par les Anglais commandés par le prince Noir.

Le traité de Bretigny (1), conséquence de la bataille de Poitiers, avait été loin d'être exécuté. Le prince Noir et ses lieutenants avaient laissé un grand nombre de nos forteresses occupées par ces indisciplinables compagnies de mercenaires, qui jouèrent un rôle odieux dans toute cette période de notre histoire.

(1) Le traité de Brétigny fut conclu le 8 mai 1360 entre le duc de Galles, dit le Prince Noir, fils d'Édouard III, et le prince régent de France, le roi Jean étant prisonnier en Angleterre.

Jouy, dont on connaît la transformation et qui devait être alors dans sa splendeur, attira sans doute l'attention des envahisseurs, et l'on peut croire que, par ce motif, joint à sa position stratégique, ils auraient été portés à y établir leur résidence. Dans ce système, s'il était accepté, cette occupation aurait pu se prolonger jusqu'au jour où Duguesclin et Louis, seigneur de Sagonne, le futur connétable, deuxième fils de Louis II, comte de Sancerre ainsi qne d'autres chevaliers, parmi lesquels se distingua le sieur de Grivel (1), harcelèrent à tel point les Anglais, qu'ils furent contraints d'évacuer enfin le Berry.

Faut-il croire que ce fut à ce moment que nos sceaux furent hâtivement précipités au fond de la fosse où ils ont été retrouvés, et où les auraient jetés les chefs anglais, afin qu'ils ne tombassent pas aux mains de leurs ennemis, qui auraient pu s'en servir à leur détriment? Quelle autre époque et quel autre motif attribuer à cet acte?

Les deux auteurs signalés plus haut comme s'étant occupés de la question, sont loin de s'accorder sur la date de cet enfouissement; tandis que le premier ne craint pas de faire remonter une partie de ces monuments sigillographique, à la fin du XIIIe siècle, et, en tout cas, ne franchit pas, dans la dernière limite assignée aux autres, le XIVe siècle; pour M. Vallet de Viriville, le

(1) Louis II, duc de Bourbon et comte de Sancerre, l'avait gratifié, par acte d'avril 1365, de la terre de Grossouvre, « pour ses signalés services », c'est-à-dire pour avoir concouru à expulser l'anglais de Veraux, de Blet, de Cours-les-Barres et autres lieux circonvoisins.

sceau du sénéchal de Fontenay daterait du règne de Charles VII, qui monta sur le trône en 1422, ce qui nous contraindrait à rappocher de nous l'époque de la disparition de ces sceaux, sans pour cela en modifier la cause, puisque les ennemis foulaient encore le sol de la France. Il y a là, pour l'histoire locale, un problème qui, par suite de la double solution qu'il a reçue jusqu'ici, réclame l'intervention d'un tiers expert. Nous laissons le soin de trancher ce nœud gordien à plus expérimenté que nous en ces matières (1).

Après ce narré purement descriptif, il est temps d'aborder la partie historique de notre travail. Si nous ne pouvons pas parvenir à remplir plus complètement cette portion de l'essai que nous avons entrepris, il ne faut en accuser en même temps que notre inexpérience, la rareté des documents concernant la matière. Ce sera notre excuse auprès de ceux qui voudront bien nous lire.

Nous allons reprendre d'un peu haut l'ordre des faits

(1) Complétons les détails que nous venons d'exposer sur ces fouilles en ajoutant que l'opération du curage du grand puits voisin du donjon nous mit en possession de deux poignards ou dagues, dont un à coquille, d'une facture et d'une conservation parfaites ; le second, trop oxidé, ne présentait aucun intérêt. Ces armes se rencontrèrent parmi des matériaux de démolitions, gros moëllons, pierres de taille, provenant du faîte de cette construction. Le fond que nous atteignîmes avec difficulté, malgré l'emploi de deux pompes, tant les sources étaient abondantes, ne fournit que de vieux tessons de cruches en terre très-ordinaire.

La découverte de ce puits et celle du passage souterrain qui y conduisait de l'intérieur du château, fût le résultat de fouilles exécutées sur l'emplacement de la cave dont l'escalier s'était très-bien conservé sous les décombres qui l'avaient enseveli.

généraux dans l'histoire de la province, pour que leur enchaînement se fasse mieux sentir avec les faits particuliers à notre sujet quand nous les aborderons.

Après la mort de Charlemagne, Wicfred, auquel le grand empereur avait confié une partie de l'Aquitaine pour y défendre les prétentions du duc Waifre, imita les autres gouverneurs de la Gaule, et usurpa ses titres en se déclarant propriétaire incommutable de la contrée (1) Au reste, il prenait les devants, car on sait que Charles-le-Chauve, désespérant de ressaisir le pouvoir sur ces feudataires révoltés, devait décréter par son édit de Kersy, en 877, l'hérédité des fiefs et des offices royaux. C'est de cette époque que datent et le système féodal et la construction des premières forteresses seigneuriales en France.

En ces temps là Wicfred détachait de ses possessions une portion de terrain qui, bordé à l'est par la Loire, s'étendait au-delà de l'Allier, et la donnait en dot à sa fille Aganne, laquelle épousait Robert, prince de sang royal, beau-frère de Pépin, roi d'Aquitaine, fils de Charlemagne.

Cette opération constitua le comté de Sancerre, dont faisait partie le territoire où s'élevaient les deux châteaux objets de cette essai. De ce comté Robert fut le premier titulaire. Vers 900, le comté de Sancerre entrait dans la maison de Champagne par le mariage de

(1) La viguerie de Bourbon fut constituée, au IXe siècle, par Wicfred, qui voulut, en raison de l'étendue de son comté, se décharger d'une partie de ses soins sur un viguier. (La Thaumassière, *Histoire de Berry*, liv. VI ch. 8.)

Richilde, fille du duc Robert, avec le comte Richard, fils de Robert, comte de Troyes (1).

Depuis, le titre de comte de Sancerre appartint aux comtes de Champagne et à leur descendance.

Thibault Ier, dit le Tricheur, succéda à son père Richard, comme comte de Champagne; il prenait les titres de comte de Blois, de Champagne, de Chartres, de Montaigu, de Sancerre, de Vierzon et de Celles-en-Berry.

Eudes Ier, second fils de Thibault, remplaça ensuite son père, prenant le titre de comte de Sancerre par la cession que lui fit son frère Roger, évêque de Chartres, de ladite terre en échange d'une partie du comté de Beauvais.

Eudes II, fils du précédent, eut pour successeur, en 1037, son fils Thibault III, que remplaça, en 1096, Etienne, son second fils, lequel se croisa et périt en Palestine à la bataille de Ramla, le 18 juillet 1102.

Sa femme Adèle, fille de Guillaume Ier, roi d'Angleterre, gouverna ses terres pendant la minorité de ses enfants, et Thibault IV, dit le Grand, prit possession du comté vers 1125. Il était le second fils d'Étienne et d'Adèle.

A cette époque, par extinction de la branche aînée de

(1) « On lit dans le cartulaire de Champagne du XIIe siècle que le sire de Bourbon tient en Berry, du sire de Champagne qui les tient du roi, Ainay, Épineuil, Huriel, Blet et Montluçon avec tous les fiefs qui en dépendent.» (La Thaumassière, *Histoire du Berry*, liv. 11 ch. VI.)

Champagne, les grands biens de cette maison furent partagés entre les héritiers de Thibault IV ; le comté de Sancerre échut à Étienne, son troisième fils.

En conséquence, à dater de cette époque, nous n'avons plus à nous occuper des comtes de Champagne, nous devons nous borner à suivre les péripéties qu'eurent à subir et le territoire de Sancerre et ses divers possesseurs, en raison de leurs alliances, pendant les guerres politiques, civiles et religieuses qui désolèrent le pays.

En possession de son comté, Etienne, oubliant ses devoirs et la fidélité qu'il devait à Philippe-Auguste comme vassal et sujet, se ligua contre lui ; mais, ayant appris que le roi venait de s'emparer de Châtillon-sur-Loire qu'il avait fortifié, il se soumit ; après quoi ce seigneur se croisa avec Philippe - Auguste et Richard Cœur-de-Lion. Il fut tué au siége d'Acre, et son fils aîné lui succéda sous le nom de Guillaume Ier, comte de Sancerre.

Sur ces entrefaites, Pierre de Courtenay, celui-là même qui fut empereur de Constantinople, épousa l'une des filles d'Étienne de Sancerre, et celle-ci lui apporta en dot la terre de Sagonne, dont Jouy dépendait, et qui fut peut-être transformé alors en une forteresse habitable (1).

(1) Il est probable que le monastère de Jouy, sur lequel tous les historiens gardent le plus profond silence, avait subi depuis longtemps le sort des autres établissements de Babolein, menacés dans leur existence pendant la guerre d'Aquitaine au VIIIe siècle, et par les invasions normandes au IXe, ils avaient été définitivement

Pierre, sacré à Rome par Honorius comme empereur de Constantinople, en 1217, partit pour l'Orient accompagné de Guillaume Ier, son beau-frère. Celui-ci, avant son départ, confia la garde de son château de Sancerre et la tutelle de son fils Louis à Robert de Courtenay. Mais, devenus prisonniers l'un et l'autre de l'empereur de Thessalonique, ils moururent tous deux en captivité.

Louis Ier du nom se maria avec Blanche de Courtenay, fille de son tuteur. Celle-ci morte, il épousa en secondes noces Isabelle, fille de Johel, seigneur de Mayenne, de laquelle il eut plusieurs enfants.

Jean Ier du nom, son fils aîné, comte de Sancerre, seigneur de Châtillon-sur-Loire et de Meillant, lui succéda. Il épousa Marie, fille d'Hervé II, seigneur de Vierzon, de Soëmes et de Menetou-Salon.

Jean ayant eu un différend avec Robert, son frère, ils se soumirent à l'arbitrage de Guillaume II, seigneur de Chauvigny, baron de Châteauroux, et de Jean de Chauvigny, seigneur de Levroux, qui par sentence arbitrale adjugèrent à Robert les seigneuries de Menetou-Salon et de Soëmes et leurs dépendances, telles que Jean les avait reçues de Marie de Vierzon, sa femme.

Les deux frères exécutèrent volontairement l'ordonnance des arbitres en présence de l'official de Bourges, le mercredi après la fête de saint Jacques et de saint

détruits dans le siècle suivant par l'invasion hongroise. (Voir *Recherches historiques sur Saint-Amand*, par M. Gemahling, dans le volume des *Comptes-rendus de la Société du Berry* de 1869.)

Christophe, l'an 1267. Pour récompenser sa femme de la valeur de ses terres, Jean lui transporta en échange la châtellenie de Sagonne et trois cents livres de rentes, ce qui dépassait de beaucoup la valeur de la forteresse de Soëmes et de la ville de Menetou-Salon.

Étienne II succéda à Jean I[er], son père; il avait épousé Marie de Lusignan, fille de Hugues VII, dit le Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, et de Jeanne de Fougères; mais, comme il mourut sans enfants, son frère Jean II hérita de ses terres et de ses titres.

En 1306, il transigea avec sa belle-sœur Marie de la Marche, et lui accorda pour son domaine la jouissance des châteaux et terres de Meillant, de Charenton et du Pondy, à la charge de parfaire les bâtiments qu'Etienne, comte de Sancerre, avait commencé à Meillant en 1160. Quelque temps avant ces événements, en 1275, Jeanne I[re] de nom, qui fut reine de Navarre et comtesse de Champagne, et alors âgée de trois ans, était conduite en France par sa mère et placée sous la protection du roi Philippe le Hardi lequel, par dispense du pape, la maria le lendemain de l'Assomption de 1284, à son fils Philippe le Bel, son successeur futur. Par cette alliance les comtés de Champagne et de Brie entraient dans la maison de France; ils furent réunis ensuite à la couronne en 1361, par le roi Jean (1).

Cette princesse étant morte à Vincennes en 1304, Philippe-le-Bel épousa Marie de la Marche, la veuve d'Étienne.

(1) *Histoire généalogique* du père Anselme, tome II, folios 835 à 786.

Louis II hérita de son père, marié à Beatrice de Ressay ; il fut tué à la bataille de Crécy, en 1346.

C'est un des épisodes les plus douloureux de notre histoire, ce combat où périt la fleur de la chevalerie française. Onze princes, quatre-vingts barons, douze cents chevaliers, trente mille soldats, restèrent sur le champ de bataille.

Entre autres célébrités que notre contrée doit revendiquer avec orgueil, il faut citer le seigneur de Mornay, second fils de Guillaume, sire de Mornay-sur-Allier, évêque d'Orléans et d'Auxerre, chancelier sous Philippe-le-Bel (1).

Louis II avait huit enfants ; Jean III, son fils aîné, lui succéda.

Le plus jeune des frères de ce dernier, Thiébault, archidiacre de Bourges, ayant eu en partage le châtellenie de Sagonne, la ville d'Augy-sur-Aubois et le Veurdre-sur-Allier, il les vendit pour la somme de dix mille livres à Louis de Sancerre, son frère, seigneur de Bonnes, Vailly, Charpignon, etc., sur laquelle somme Louis lui donna quatre mille livres le 7 mars 1250, lui constituant pour le reste une rente de huit cents livres, assise sur tous ses biens (2).

(1) Raynal, *Histoire du Berry*, liv. v. ch. 2.

(2) Le numéraire, pendant le xiv[e] siècle, ayant une valeur 35 fois supérieure à celle d'aujourd'hui, cette vente représentait 350,000 francs. Louis payait comptant 140,000 francs et servait à son frère une rente annuelle de 28,000 francs, soit 7 1/2 p. 0/0 du capital.

On connaît le rôle glorieux que remplit Louis de Sancerre pendant sa carrière militaire. Il eut la garde du Poitou, de l'Auvergne et du Berry, d'où il avait expulsé les Anglais; il hérita de la charge de connétable après la mort de Duguesclin, se distingua dans la campagne de Flandre terminée en 1383, et mourut en 1402, ne laissant que des enfants naturels.

Charles VI, pour rendre hommage à la mémoire de cet illustre capitaine, voulut qu'ainsi que Bertrand Duguesclin qu'il avait égalé en valeur et dont il avait occupé les charges, il fut inhumé à Saint-Denis, au côté gauche du roi Charles V.

Le 3 août 1374, Pierre de Giac, dont la famille était originaire d'Auvergne, rendait foi et hommage à Louis de Sancerre, seigneur de Sagonne, pour sa terre de Jouy, qui était un fief mouvant de celle de Sagonne.

Pierre de Giac avait acquis cette terre de ses neveux Louis et Jacques de Saint-Julien, seigneurs de Bourbon-l'Archambault.

Par un autre acte du 3 août 1374, Louis mande à son châtelain, à tous ses officiers, justiciers et leurs lieutenants, de lever tous empêchements et laisser jouir ledit Pierre de Giac de sa dite terre de Jouy (1).

En 1383, Louis de Sancerre établissait quatre foires à Sagonne : la première, le mercredi avant la

(1) *Archives de la Préfecture du Cher, série E, titres de la famille Renaud de Bois-Renaud.* Dans un renouvellement que ledit Pierre de Giac fit, à la date du 22 août 1383, de cet acte de foi et hommage, il reconnaissait que la seigneurie de Jouy valait annuellement, « par commune estimation, » 50 livres de rente.

Pentecôte ; la seconde, la veille de la Magdeleine ; la troisième, la veille de la Saint-André ; la quatrième, avant la Chandeleur, ainsi qu'un marché chaque samedi. Cet établissement eut lieu par convention entre Philibert des Aix, lieutenant de tout le Berry, et Jean Maupioux, lieutenant de tout le Bourbonnais (1).

Jean III, comte de Sancerre depuis 1346, et frère aîné de Louis de Sancerre, étant mort la même année que ce dernier, en 1402, sa fille Marguerite hérita des biens et des titres de son père et des propriétés de son oncle Louis, décédé sans héritiers légitimes. Veuve de Girard, sieur de Retz, elle épousa en secondes noces Béraud II[e] de nom, comte d'Auvergne et de Clermont, dont elle eut un fils, Béraud III[e] du nom, qui se maria en 1410 à Jeanne de Peron, dont il eût, l'année suivante, une fille unique, Jeanne, dauphine d'Auvergne.

Devenue veuve de ce second mari, Marguerite prit pour troisième époux Jacques, sieur de Montberon et de Maulœuvrier, du consentement duquel elle transigea le 29 novembre 1409 avec Béraud III, son fils aîné, dauphin d'Auvergne, auquel elle concéda le comté de Sancerre, châteaux, villes et terres en dépendant, et les seigneuries de Charpignon, Meillant, Charenton, Sagonne, Montfaucon, etc., et autres, qui avaient appartenu au

(1) *Archives de la Préfecture du Cher, série E, titres de la famille Renaud de Bois-Renaud.* Dans la classification des foires établies par Louis, la foire de la Chandeleur se trouve placée la dernière, parce qu'alors l'année commençait à Pâques. On sait que c'est Charles IX, qui par son édit de Roussillon, en Dauphiné, du 4 août 1564, décida qu'à l'avenir l'année commencerait le 1[er] janvier.

comte de Sancerre, son aïeul, et à Louis le connétable, son grand oncle, se réservant l'usufruit de toutes ces terres, à l'exception de celles de Pomessant, Gaure d'Arras et Sagonne, qui demeurèrent en toute propriété à Béraud III avec leurs revenus.

Enfin Marguerite, ayant encore survécu à son troisième mari, convola en quatrième noces avec Jean de Lourdis, sieur de Soligny, connétable du royaume de Sicile. Elle mourut en 1419.

Béraud III succéda à sa mère. Il avait épousé en secondes noces sa nièce Isabelle de Bourbon, fille de Louis II, duc de Bourbon, et sœur de Jean I[er] de Bourbon, lequel fait prisonnier à Azincourt, demeura 19 ans captif en Angleterre, et y mourut.

Charles de Bourbon, le premier né d'Henri I[er] de Bourbon, héritier en 1434 des biens et prérogatives de son père, céda, vers 1435, à Louis de Bourbon, son cadet, le duché de Montpensier, avec la seigneurie de Combrailles et le droit que ce dernier et Isabelle de Bourbon, leur tante, pouvaient prétendre sur les comtés de Sancerre et de Clermont.

Louis de Bourbon, le futur duc de Montpensier, avait épousé en 1426 sa cousine Jeanne, dauphine d'Auvergne, à peine âgée de 16 ans, fille de Béraud III et de Jeanne de Peron, auquel Béraud III il succéda. Il mourut en 1486, cinquante ans après sa femme.

Il y avait un peu plus d'un demi-siècle que Jouy était entré dans la famille des Giac, quand un ordre émané de Louis, duc de Montpensier, qui avait réuni dans ses mains l'Auvergne et le comté de Sancerre par son mariage avec Jeanne, confisquait à son profit les

biens de cette famille par lettres patentes du 11 mai 1428, adressées à ses amés, féaux et sénéchaux, et libellées ainsi qu'il suit :

« Nous voulons et vous mandons et à chacun de vous
» si comme il lui appartiendra que toutes les terres et
» chevanches de Jouy et de Bouqueterand en Bourbon-
» nois et toutes les autres terres et chevanches de feu
» le sieur de Giac estant en Bourbonnois ou en Au-
» vergne..... vous preniez, saisissiez et mettez en
» notre main et les appliquiez à nostre domaine, comme
» appartenant à nous sans en faire recréance et déli-
» vrance pour quelconque mandement qu'il vous soit
» fait, si ce n'est par notre commandement exprès.....
» signé de notre nom, car ainsi le voulons et ordon-
» nons estre fait et nous deplait de que vous avez
» delayé et dissimulé de le faire (1). »

On sait que Pierre de Giac, favori et administrateur des finances de Charles VII, avait été arrêté à Issoudun par le connétable de Richemont, conduit à Dun-le-Roy et exécuté en 1426 comme coupable de concussion et du meurtre de sa femme, dont il avait eu un fils, Louis de Giac, que nous retrouverons plus tard.

Jeanne mourut en 1436, à l'âge de 25 ans, sans héritiers, ayant laissé l'usufruit de tous ses biens à son mari; sa mort fut la cause d'un grand procès relatif à sa succession.

Le parlement de Paris eut à se prononcer entre Ber-

(1) *Archives nationales*, P. 1374. 2326 *bis*.

trand de La Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne, et le duc de Bourbon, duc de Montpensier, d'une part; et Jean de Beuil, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, tous deux gendres de Béraud II et de Marguerite de Sancerre; Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, Anne de Beuil, sa femme, fille de Jean de Beuil IV, petite-fille de Béraud II, et Robin, dauphin, évêque d'Alby, quatrième fils de Béraud II, d'autre part. — Par arrêt du 17 mai 1454 (ce procès avait duré 18 ans), les biens de Marguerite de Sancerre furent adjugés à ses petits-enfants, les sieurs de Beuil et de Saint-Georges, et par le partage qu'ils en firent entre eux, le comté de Sancerre échut à Jean IV, sire de Beuil, fils de Jean III, sire de Beuil, et de Marguerite, dauphine, quatrième fille de Béraud II et de Marguerite de Sancerre (1).

Malgré ce procès entre les héritiers de Marguerite, la châtellenie de Sagonne était entrée dès 1428 dans la famille d'Amboise par le mariage de Pierre d'Amboise, fils aîné de Hugues d'Amboise, chambellan et conseiller des rois Charles VII et Louis XI, mort à Meillant le 28 juin 1473, avec Anne de Beuil, fille de Jean IV, sire de Beuil, comte de Sancerre, petite-fille de

(1) Il existe, dans le *Recueil des Grands Officiers*, du P. Anselme, tome III, folio 801, et tome VII, folio 850, une autre version sur ce procès, d'après laquelle le roi d'Angleterre ayant donné, en 1429, le comté de Sancerre, confisqué pendant la guerre, à Guillaume de Vienne III, seigneur de Saint-Georges, de Sainte-Croix et de Seurre, amiral de France; Jean V de nom, sire de Beuil et de Montrésor, également amiral de France, obtint du parlement de Paris adjudication du comté de Sancerre, contre Guillaume de Vienne IV de nom, seigneur de Saint-Georges, son cousin germain, fils de Marie Dousine, sa tante.

Béraud II et de Marguerite, dauphine d'Auvergne, qui lui apporta cette terre en dot.

On voit, en 1462, Louis XI par lettres patentes ordonner au premier de ses conseillers de la cour du parlement, au bailly de Montaigu et de Clermont-Ferrand, et au prieur de Cinquoins (Sancoins) de faire jouir messire Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont et de Sagonne, des terres de Jouy et de Bouqueterand.

Pierre d'Amboise étant mort le 28 juin 1453, son fils aîné, Charles d'Amboise, I[er] du nom, lui succéda. Il avait épousé Catherine de Chauvigny, fille d'André de Chauvigny et de Catherine de Beaujeu. Quelques années plu tard il recevait foi et hommage de Bérault de La Motte, dont le fief était le plus rapproché de Sagonne. Après sa mort, survenue le 16 mars 1480, son second fils, Charles d'Amboise, II[e] de nom, acheta de son frère aîné, Réné-François d'Amboise, son droit d'aînesse, moyennant 6,000 livres (180,000 francs d'aujourd'hui), et succéda à son père dans ses biens et prérogatives.

Nous avons retrouvé deux actes de foi et hommage en date du 6 mars 1462 et du 9 février 1466 rendus par Louis de Giac, le fils du concussionnaire, à Pierre d'Amboise, et dans lequel ledit Giac est qualifié de seigneur de Jouy (1). Il en faudrait donc induire que ce dernier serait rentré au moins momentanément en possession des biens paternels, ou qu'ils lui auraient été

(1) Louis, sieur de Giac, de Jouy et de Bouchereuil, avoue tenir en foi et hommage de Pierre d'Amboise, chevalier, seigneur de Sagonne, la terre et seigneurie de Bouchereuil, « et aussi tout ce qu'il a et tient en fief en la terre, justice et seigneurie de Jouy. »

retrocédés par Pierre d'Amboise. Il nous a été impossible de trouver ailleurs la confirmation de ce fait.

Après la mort de Louis de Giac, en 1480, la terre de Jouy appartint à Charles de La Guiche, neuvième enfant de Pierre de La Guiche, seigneur de Chaumont, et de Marie de Chazeron, fille de Jacques de Chazeron et d'Anne d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise. Un acte de foi et hommage de Charles de La Guiche à Charles d'Amboise II, fait entre les mains du sieur de Taisy, fondé de pouvoir de ce dernier, ne laisse aucun doute à cet égard (1).

Charles d'Amboise II de nom avait épousé le 28 juin 1435, Jeanne Mallet, seconde fille et héritière de Louis Mallet, sire de Graville et de Marcoussis, de Séez et de Bernay, amiral de France et gouverneur, en outre, de Picardie et de Normandie (2).

Cet amiral s'était démis de sa charge en faveur de son gendre ; il la reprit à la mort de ce dernier, survenue le 11 février 1511, pendant son séjour en Lombardie. Louis Mallet avait pour armes trois fermaux d'or (3).

La similitude de ces armes est complète avec le blason gravé en relief qui a été rencontré au nord-ouest du donjon de Jouy, sur un fragment de manteau de cheminée perdu dans les décombres. Cette pierre provenait d'une portion de bâtiments évidemment plus modernes

(1) *Archives du Cher, série E, titres de la famille Renaud de Bois-Renaud.*

(2) Jeanne avait pour mère Marie de Balzac d'Entraigues.

(3) On appelait fermail en style héraldique les boucles de ceinturon. C'était une pièce empruntée à l'armement des chevaliers.

que ceux de leur entourage, et qui devaient être l'œuvre de Charles d'Amboise II, qui, par gracieuseté, avait placé ici son écu d'alliance (1).

Le seigneur de Jouy qui succéda aux précédents fut N. Bellin qui, en 1486, rendait foi et hommage à Charles II d'Amboise « à cause de son chastel et châtelenie de Sagonne (2).»

Ledit Bellin ne resta que quelques années seigneur de Jouy, ainsi qu'il résulte d'une procuration en date du 8 février 1503, donnée par Charles d'Amboise, sieur de Chaumont, Sagonne, etc., grand-maître de France et lieutenant-général du roi, à Louis Desmazis, sieur de Cérizy, lieutenant du comte de Sagonne, pour recevoir de Charles de La Gruelle, sieur de Jouy, Croisy et Bouchereuil, l'hommage de ces terres tenues par lui en fief dudit sieur d'Amboise, à cause de sa châtellenie et seigneurie de Sagonne.

Charles d'Amboise à sa mort laissait de son mariage avec Jeanne Mallet, un fils unique, Georges d'Amboise, qui lui succéda. Il fut tué à Pavie à l'âge de 22 ans, sans laisser de postérité. Comme en lui s'éteignait la maison d'Amboise, après la mort de sa mère, qui avait convolé en secondes noces avec Réné, seigneur d'Illiers, mort survenue à Marcousis le 18 septembre 1640, tous les biens de Charles d'Amboise passèrent à Antoinette d'Amboise, sa cousine, dame de Ravel, fille de Charles

(1) Cette pièce a été reproduite à la fig. 3 de la pl.

(2) *Archives du Cher, série E, titres de la famille Renaud de Bois-Renaud.*

d'Amboise Ier, et qui avait été mariée à son cousin Jacques d'Amboise, seigneur de Bussy, cinquième fils de Pierre d'Amboise et d'Anne de Beuil (1).

Veuve de son premier mari, Antoinette avait épousé Antoine de la Rochefoucault, seigneur de Barbezieux, puis, ce dernier mort à son tour, elle prenait pour troisième époux Louis de Luxembourg, comte de Roussy, qui lui dissipa une bonne partie de sa fortune, en sorte qu'elle fut contrainte de vendre en 1542, dix ans avant sa mort, la seigneurie de Sagonne à Jean Babou, dont l'un des aïeux avait été annobli comme échevin de la ville de Bourges. Désirant compléter la seigneurie, Jean Babou achetait, moyennant 23,000 livres, de Marc Beaufort, comte d'Alluie, marquis de Couillac, pardevant Bénard et son collègues, notaires à Moulins, la terre de Jouy et ses dépendances.

Un mot en passant sur cette famille Babou, célèbre à plus d'un titre.

On sait qu'elle prit son surnom de la Bourdaisière, d'un château situé près d'Amboise, que François Ier, l'amant de l'une des sœurs de Jean Babou, fit bâtir pour sa maîtresse.

Ce Jean Babou était fils de Philibert Babou et de Marie Gaudin, fille d'un maire de Tours et remarquable par sa beauté. En sa qualité de grand-maître de l'artillerie, jouissant d'un grand crédit à la cour de François Ier, il avait épousé Françoise Robertet, fille de

(1) Après la mort de sa tante Catherine d'Amboise, Antoinette se trouva dame de Beuil, de Meillant, de Sagonne et de Linières.

Florimond Robertet, secrétaire d'État et diplomate distingué sous les règnes qui précédèrent immédiatement celui de François Ier.

Il eut deux fils, Jean et Georges, et trois filles dont la singulière destinée est devenue légendaire, grâce à l'indiscrétion des chroniqueurs du temps. Françoise Babou, la première des trois, fut mariée à Antoine d'Estrée, seigneur de Cœuvres-les-Soissons et grand-maître de l'artillerie. Elle fut assassinée à Issoire dans une sédition qui s'éleva contre elle et son amant, le marquis d'Allègre. Elle eut pour fille Gabrielle d'Estrée, dont l'histoire est bien connue. Isabelle Babou épousa François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, qui devint seigneur de Jouy par cette alliance. Elle fut mère du cardinal de Sourdis et de Henry, archevêque de Bordeaux, que l'on dit avoir été enterré à Jouy en juin 1645. Elle vivait publiquement avec le chancelier de Chiverny, ce qui alors ne tirait pas à conséquence. La troisième, Marie Babou, s'unit à Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Agnan, gouverneur d'Anjou. Elle eut deux filles, l'une qui épousa Pierre Forget, seigneur de Fresne, secrétaire d'État, et l'autre, Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, qui plût à Henri IV et l'aida à supporter les ennuis du siége de Paris.

Des lettres-patentes du roi Henri III, de l'an 1576, portent création de la châtellenie de Sagonne en comté. Sa juridiction dût s'étendre à l'avenir sur sept paroisses.

Nous voilà arrivé au cours de ce récit au moment où la guerre civile, alimentée par les haines religieuses, déchirait le plus cruellement le sein de la patrie.

Les protestants s'étaient emparés de la Charité-sur-Loire, et le duc des Deux-Ponts amenait au secours de ses coreligionnaires de France, ses 18,000 reitres allemands, à la tête desquels il passait la Loire pour traverser le Berry, que ces bandes ravagèrent en commettant des exactions sans nombre.

Les églises surtout étaient mises au pillage, ainsi que tous les établissements religieux ; l'église de Jouy subit sans doute leurs outrages, alors qu'ils saccagèrent le monastère d'Orsan, situé entre le Châtelet et Linières.

Le duc d'Anjou, après avoir repris en 1577 La Charité, traversant à son tour la Loire, à la tête de l'armée royale, parcourut le Berry, qui ne fut pas épargné, essayant de reprendre les forteresses dont les protestants s'étaient emparés. Jouy fut-il de ce nombre ? on ne pourrait le dire. Cependant, si on admet les assertions de M. Raynal, qui dans son *Histoire du Berry*, fait arriver en 1591, à l'époque des guerres de la Ligue, les troupes de cette faction, commandées par M. de La Châtre devant Jouy, dont il s'empara, après avoir fait subir le même sort aux châteaux de Pesselières et de Montfaucon, il faudrait admettre que Jouy avait été épargné précédemment par les partis religieux. Le démantelement de cette forteresse serait donc l'œuvre de La Châtre.

Dans tous les cas, si la tour de Jouy fut épargnée à cette époque, elle ne survécut certainement pas à l'ordonnance dictée par le cardinal de Richelieu en 1626, et par laquelle il prescrivit le démante-

lement de toutes les forteresses inutiles, ne conservant que celles indispensables à la sûreté de nos frontières.

Au reste, ces épaisses murailles et ces sombres manoirs, derrière lesquels s'étaient abrités et complus nos rudes ayeux, ne convenaient plus à la noblesse du XVIe siècle, dont les mœurs s'étaient adoucies, en se pénétrant des délicatesses italiennes et dont les goûts s'étaient modifiés au contact des cours. Il fallait désormais, à ces hommes nouveaux et ramolis, l'air et la lumière.

Aussi allons-nous voir Jean Babou transformer son manoir en une gracieuse et vaste habitation, pour laquelle il empruntera, s'il faut en croire la tradition, le savant crayon du Primatice, son beau-frère.

A l'extrémité nord de la plantureuse vallée du Sagonnin existait alors un château féodal dont on pouvait encore, voilà quelques années, mesurer l'épaisseur des murs et le périmètre, quoique sur sa base on eut élevé au XVIe siècle un château beaucoup plus important et d'un tout autre style. Ce castel de la féodalité, dominé par les coteaux voisins, avait été garanti de toute surprise, par un large et profond fossé, alimenté par la puissante fontaine dont les eaux abondantes sourdent de la base de ce large plateau calcaire qui domine cette vallée au levant.

C'est au centre de cet ilot que Jean Babou projeta d'élever sa nouvelle demeure, à laquelle le Primatice donna un cachet particulier en harmonisant les lignes correctes et gracieuses de la renaissance avec le ton sévère de la forteresse du moyen-âge.

Au temps de la splendeur de ce château, on ne pouvait atteindre la cour des communs sans franchir un pont-levis flanqué de deux tours garnies de meurtrières, et, pour passer au-delà, il fallait traverser un passage voûté en ogive, garni d'une herse, qui s'ouvrait dans une muraille dentelée de créneaux derrières lesquels pouvaient s'abriter les défenseurs de la place. Le château était en outre flanqué de deux tours latérales formant bastions, dont les meurtrières plongeant sur la courtine s'opposaient à ce qu'elle fut occupée par l'ennemi. Au-delà, on rencontrait la cour d'honneur, les jardins et un donjon au centre duquel était un superbe escalier; son sommet supportait le beffroi. Un mur d'enceinte crénelé, construit sur l'arête de l'escarpe, complétait la défense.

Au reste, nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler ici l'un des intendants de M. de l'Aubespine, comte de Sagonne vers la moitié du XVII[e] siècle, en lui empruntant la description qu'il fait de ce château, alors dans sa splendeur.

« Le château de Sagonne est un fort beau bâtiment » couvert en ardoise; son donjon est des plus magni- » fiques et des plus élevés de France, dans lequel » se trouve un grand escalier. Il est entouré de plu- » sieurs grands corps de bâtiments contenant une cha- » pelle, les logements des seigneurs, des fermiers, rece- » veurs, domestiques, etc.

» Lesdits bâtiments sont flanqués de deux tours cou- » vertes en tuiles. Un grand portail sur le devant, aux » côtés duquel sont deux autres tours couvertes en

» ardoises. En avant sur le fossé un pont-levis, au-delà » une cour et un passage voûté simulant un fort, garnie » d'une herse levée, et plus, à l'intérieur, un grand jar- » din et un colombier à pied, le tout entouré d'une » haute muraille dont la base est baignée par l'eau des » fossés à fond de cuve.

» Deux moulins banaux, une maison pour le con- » cierge, des prisons au-dessus desquelles est l'audi- » toire où se rend la justice.

» Deux métairies : l'une à Sagonne et l'autre à Jouy. » Ledit comté consiste en outre en fiefs, arrières-fiefs, » cens, rentes, droits seigneuriaux, terres labourables » ou non, prés, paturaux, vergers, vignes, garennes, » taillis, bois de haute futaie, étangs et moulins sur » leurs chaussées (1). »

Tel était ce château en plein dix-septième siècle, embelli et augmenté par Mansart, qui en devint pro priétaire, comme on le signalera plus loin. Tel il était encore vers la fin du siècle dernier, à la veille de la Révolution.

Le château de Sagonne fut, à cette époque, une des victimes du changement que le nouvel état de choses

(1) Pour ce qui concerne les vignes comprises dans le dénombrement, disons qu'elles étaient, à cette époque, très-nombreuses dans la contrée. Le château de Sagonne possédait dans ses environs une vigne de quatre-vingts œuvres « rapportant fort », et plantée en plants de Beaune, et à Bessy une seconde vigne d'une étendue moitié moindre. (*Archives du Cher, série E. Titres de la famille Renaud de Boisrenaud*).

apporta dans le régime de la propriété; des mains avides, sans respect pour la beauté de l'édifice, le découronnèrent de sa toiture.

Malgré cet outrage, son squelette s'élevait encore grandiose voilà quelques années. Son donjon dominant la contrée apparaissait au voyageur comme une brillante épave au milieu des flots, témoignage persistant de la hardiesse de l'habile architecte qui avait présidé à sa construction.

Depuis, nous a-t-on dit, d'autres mains sacriléges, complétant l'œuvre des précédents vandales, ont accompli la destruction de ce monument.

Jean Babou avait marié ses trois filles de la manière suivante : la première, Marie, épousa Claude de Beauvilliers le 11 février 1559 ; ses noces furent célébrées à Fontainebleau un an après, en présence de toute la cour. Elle mourut à Saint-Aignan le vendredi, la veille des Rois de l'an 1582 ; son mari ne lui survécut qu'un an. Il fut tué à la prise d'Anvers en 1583. Françoise, la seconde, épousa Antoine d'Estrée, seigneur de Cœuvres-lès-Soissons. Sa fille fut Gabrielle d'Estrée, comme il a été dit déjà. La troisième, Isabelle, prit pour mari François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, auquel elle apporta en dot la terre de Jouy.

Jean Babou étant mort en 1569, Jean Babou II de nom, son fils aîné, lui succéda ; mais ayant été tué à Arques en 1589, il laissa à son frère Georges l'héritage de ses biens.

Celui-ci eut pour successeur son fils Georges Babou III•

de nom, capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi (1). Il fut marié à Jeanne Hannequin, fille de Nicolas Hannequin, seigneur du Pesseau; de ce mariage naquit une fille qui mourut jeune.

Georges, ayant été tué en duel à Bordeaux lors du mariage de Louis XIII, en 1615, par le comte de Barrault, sa veuve convola en secondes noces avec Gilbert Filhet, seigneur de la Curée, et postérieurement en troisièmes, avec Gabriel d'Arembert, colonel des Suisses de Gaston d'Orléans.

Marie Babou, la sœur de Georges, mariée le 22 février 1602 à Charles Saladin de Savigny, dit d'Anglure, vicomte d'Étanges et baron de Rosne, hérita de tous les biens de son frère (2). A quelque temps de là, les deux époux étant morts, le marquis de Bourbonne, tuteur des enfants mineurs de Charles Saladin et de Marie Babou, faisait dresser par Jacques Vanari, intendant du comté, un inventaire destiné au garde des sceaux, et la terre de Sagonne était vendue au marquis de l'Aubespine par décret de saisie faite sur les héritiers des Babou.

Le sieur Rouzon, fondé de pouvoirs du marquis, prenait possession de cette terre pendant que le marquis

(1) Lettres royales du 22 juin 1613, par lesquelles Georges Babou, chevalier des ordres du roi, comte de Sagonne, sieur de la Bourdaisière, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, est reçu par le chancelier Sillery à faire foi et hommage pour le comté de Sagonne, la châtellenie d'Augy, Le Veurdre, Jouy, etc.

(2) Voir pour tous ces détails l'*Histoire généalogique* du P. Anselme.

de Bourbonne en personne, par acte reçu Chapelain et Lemonnier, notaires au Châtelet de Paris, se faisant fort pour Marie de la Bourdaisière et autres, notamment pour la demoiselle Gabrielle d'Anglure, cédait au marquis Charles de l'Aubespine, garde des sceaux, tous les droits et prétentions qu'il pouvait avoir sur la terre de Sagonne et ses dépendances (1).

L'année même que le garde des sceaux entrait en possession de cette terre, une horrible épidémie sévit dans le bourg de Sagonne; de soixante-douze feux composant le village il n'en resta plus que vingt-six à la fin de décembre; cent quatre-vingt-seize personnes moururent pendant ces cinq mois d'épreuves. Les récoltes furent abandonnées dans les champs, et, pour couronner l'œuvre, des malfaiteurs étrangers à la localité, sous le prétexte de soigner les agonisants, dévalisaient les maisons veuves d'habitants.

Les tailles de toutes espèces, qui produisaient avant l'épidémie 1,299 livres 4 sols, ne purent plus être perçues, le village ne se composant que de quelques pauvres manœuvres (2).

(1) Le dernier avril 1632, foi et hommage rendu au roi par le sieur de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, comte de Sagonne, garde des sceaux, pour raison dudit comté de Sagonne et baronnie de Jouy, mouvant et relevant du roi en plein fief à cause du duché de Bourbonnais.

(2) *Archives du Cher, série E. Titres de la famille Renaud de Boisrenaud.* Dans le milieu du XVIIe siècle, les métaux précieux ayant une valeur triple de celle qu'ils ont aujourd'hui, les 1,299 livres 4 sols que les habitants de Sagonne payaient de taille, représentaient 3,897 francs de nos jours. Chaque ménage était donc taxé à 54 francs,

16

Charles de l'Aubespine étant mort, son frère François de l'Aubespine lui succéda; il fut marquis de Châteauneuf, comte de Sagonne et de Sancoins, lieutenant des armées du roi. Né à Londres le 1er mars 1586, il mourut à Paris le 27 mars 1670.

Son second fils, Philippe de l'Aubespine, hérita de ses biens; mais, après sa mort, arrivée sans qu'il laissât d'enfants, son frère Charles lui succéda.

Nous pouvons citer de ce dernier, à la date du 5 mai 1686, un aveu et dénombrement rendu au roi pour ses terres de Sagonne et de Jouy, par réformation d'un autre aveu présenté le 13 mai 1676 et resté depuis lors en débat.

Quelque temps après, les propriétés de ce dernier furent saisies, à la requête de Henry de Béringhen, seigneur d'Armanvilliers, gouverneur des citadelles de Marseille et d'autres nombreux créanciers, et la terre de Sagonne fut adjugée par décret pour le prix de 100,000 livres à Claude Lebas de Montargis, conseiller d'État, commandeur et secrétaire des ordres du roi (1).

Le 15 mars de la même année 1694, ledit sieur Lebas de Montargis rendait foi et hommage au roi à la suite d'une saisie féodale.

monnaie d'aujourd'hui, somme énorme si l'on se reporte à ces temps malheureux. Aussi les paysans se soulevèrent-ils, surtout quand ils eurent connaissance d'une ordonnance qui rendait les habitants de chaque paroisse ou de chaque bourg solidaires pour le paiement des taxes.

(1) Archives du Cher. Même fond.

L'année suivante le dernier acquéreur de Sagonne et Jouy cédait au sieur Nicolas de Boistiron, sa propriété de Sagonne, dont celui-ci ne fut pas longtemps possesseur, car Hardouin Mansart, surintendant des bâtiments de la couronne (1), engagiste du duché de Bourbon (2), se prévalant de cette qualité et de l'article 425 de la coutume du Bourbonnais, achetait par retrait de Nicolas de Boistiron le comté de Sagonne, en se conformant d'ailleurs aux prescriptions de l'article 428 de ladite coutume (3).

A peine entré en possession de son comté, Mansart s'occupa de réclamer et de rétablir les priviléges qui y étaient attachés, et que la négligence des intendants avait laissé tomber en désuétude, ou qui avaient été mis en oubli par l'indifférence de ses prédécesseurs, trop occupés de leurs charges civiles ou militaires et des plaisirs que leur procurait leur séjour auprès du souverain.

Il obtint d'abord le rétablissement des quatre foires annuelles créées en 1383 par Louis, seigneur de

(1) Jules Hardouin Mansart, neveu de François Mansart, architecte, l'inventeur des mansardes, était fils de Jules Hardouin, peintre du cabinet du roi, qui pour se donner du relief, accola à son nom celui de son oncle.

Né à Paris en 1645, il mourut subitement à Marly le 11 mai 1708.

(2) L engagement était l'acte par lequel on cédait à quelqu'un l'un de ses privilèges, la jouissance d'un bien pour un temps.

(3) Article 425 de *la coutume du Bourbonnois* : « Le seigneur féodal » peut même faire la retenue aussitôt que ladite vente est venue à » sa connaissance. »

Article 428 : « L'offre doit être faite en espèces ayant cours et à » découvert, sous peine d'être débouté dudit retrait. »

Sagonne, exigeant sans tenir compte du mauvais état des chemins, des distances à parcourir, des travaux domestiques et des intempéries des saisons, que tous ses justiciables, sans distinction de qualités ni de conditions, amenassent à ces foires tout leur bétail sans exception, sous les peines qu'il lui plairait ordonner contre les délinquants (1).

La juridiction du comté de Sagonne, qui s'étendait au XVIe siècle sur sept paroisses, d'après les lettres-patentes d'Henri III en faveur de Jean Babou, dont il a été fait mention plus haut, s'accroissait sous Mansart. Le duc de Bourbon, dans l'intérêt de ses justiciables du Veurdre et de Château, séparés par une trop grande distance de Bourbon-l'Archambault, cédait la juridiction de ces deux villages à Mansart.

Ce dernier, dans sa mansuétude pour ses subordonnés, s'enquérait auprès des vieillards du pays de l'ancien emplacement des fourches patibulaires, qu'il fit rétablir sur la chaume de Collignon (2), longeant le chemin de Sagonne à Sancoins, où elles avaient existé jadis.

Là toutefois ne se borna pas sa sollicitude pour cette terre. En 1703, Il dota le château de Sagonne d'une orangerie et d'un parc, qu'il entoura de murs, supprimant de son autorité privée un étroit sentier dont les gens de la Motte-Bérault, justiciables du château de

(1) *Archives du Cher, série E. Titres de la famille Renaud de Boisrenaud.*

(2) Dite aujourd'hui des Quatre-Piliers.

Grossouvre, jouissaient de temps immémorial pour se rendre de chez eux au bourg. Cet acte arbitraire donna lieu à un procès dont le dénouement n'eut lieu que vers la fin du siècle.

En 1706, Mansart mariait sa fille, dotée de 100,000 livres, avec le conseiller d'Etat Magnan qui, outre sa charge, faisait porter 300,000 livres au contrat.

A la même époque il commençait et terminait, aux dépens de la cour intérieure du château de Sagonne, au-delà de la porte crénelée, deux vastes bâtiments surmontés chacun d'un étage, couverts en ardoises.

Il les décorait richement et les faisait parqueter, les dotant en outre de somptueuses cheminées de marbre.

Les murs en étaient lambrisés et les panneaux revêtus de peintures allégoriques.

Ce logis était destiné à recevoir le grand roi, son maître, qui devait avec sa suite se rendre aux eaux thermales de Bourbon-l'Archambault, sur l'avis de son médecin Fagon.

Pour compléter le cérémonial, le surintendant obtenait du grand-maître et capitaine de l'artillerie de France, Louis-Auguste de Bourbon, prince souverain de Dombes, quatre canons de deux livres de balles avec leurs affûts, destinés aux salves à tirer en l'honneur du roi Soleil (1).

(1) *Archives du Cher, série E. Titres de la famille Renaud de Boisrenaud.*— Deux de ces canons, attribués au district de Sancoins en 1793, ont fait les beaux jours de cette localité depuis cette époque, saluant indistinctement tous les régimes et toutes les fêtes.

Mansart fit également élever sur un emplacement voisin du château (1) une construction assez importante destinée à loger les mousquetaires qui devaient constituer la garde du royal voyageur.

Le roi, on ne sait pour quelle cause, ne crût pas devoir se rendre aux conseils de son médecin, et Mansart mourait subitement à Marly le 11 de mai de la même année, à l'âge de 63 ans, sans avoir été honoré de l'auguste visite qu'il avait espéré (2).

(1) Cour du domaine des Fontaines.

(2) Les seigneurs à cette époque taxaient le prix du pain dans leurs justices. En 1708, Mansart taxa le prix du pain et de la viande à Sagonne, aux prix suivants :

Le pain	blanc, livre de 14 onces,	7 liards ;	
—	jaunet	—	5 —
—	bis	—	4 —

La livre de bœuf, de vache et de mouton, 3 sols. Le numéraire ayant une valeur triple de celle qu'il possède aujourd'hui, ces denrées, vu leur qualité et leurs prix d'alors, étaient relativement plus chères qu'elles ne le sont aujourd'hui.

A la même époque la terre de Sagonne, ses domaines et ses étangs étaient affermés 7,000 livres ; le cheptel des domaines était estimé 939 livres. En voici le détail :

4 grands bœufs de labours,	75 livres l'un :		300 livres.	
4 chevaux	28	—	112	—
2 juments et leurs suivants,	50	—	100	—
2 poulains,	36	—	72	—
2 autres poulains,	24	—	48	—
9 vaches et 7 veaux,	27	—	243	—
8 porcs,	8	—	64	—
	Total		939 livres.	

On trouve dans les mêmes titres : Comptes des intendants :

En 1532,	la journée d'un charpentier	était de	4 sols.	
1632,	—	—	8	—
1732,	—	—	22	—
1832,	—	—	45	—

Elle est de 4 fr. 50 c. à 5 fr. aujourd'hui (1876).

(*Archives du Cher*. Même fond).

Sa veuve, Anne Bodin, régit la propriété pour le compte de Jacques Hardouin Mansart, son fils mineur, à la majorité duquel commença le long procès suscité entre ce dernier et Paul de Grivel, comte d'Ourouer et de Grossouvre, seigneur de La Motte, au sujet du passage supprimé par son père, lors de la construction du parc de Sagonne.

Quelques années après qu'il eut atteint sa majorité, Jacques Hardouin Mansart achetait du marquis de Castries, moyennant 600,000 livres, le marquisat de Lévy. Sur cette somme il payait comptant 200,000 livres, plus 100,000 au bout d'un an, constituant pour le reste une rente de 15,000 livres. Mais, ces engagements ultérieurs n'ayant jamais été remplis, une opposition fut faite entre les mains des fermiers de ses terres et tous ses biens saisis. Les choses en étaient là depuis quelques années, quand mourut le nouveau marquis, Jacques Hardouin Mansart.

Maintenant reportons-nous un peu en arrière. Le 21 mars 1715 Louis d'Arpajon, gouverneur du Berry, épousait Charlotte Lebas de Montargis, fille de ce conseiller d'État l'acquéreur du comté de Sagonne saisi par les créanciers de Charles de l'Aubespine et de Catherine-Henriette Hardouin Mansart, fille de Jacques Mansart.

De cette union étaient nés plusieurs enfants dont un seul survécut, Anne-Claude d'Arpajon, venu au monde le 4 mars 1729.

La fille de ce dernier, Anne-Claude-Louise, avait épousé Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy, grand d'Espagne, etc.

Les terres de Lévy et de Sagonne étaient saisies depuis longtemps, comme on sait, et comme l'engagement de la prévôté de Sancoins dépendait de Sagonne, il avait été compris dans la saisie. Cette saisie, suivie d'un bail judiciaire, avait donné aux fermiers le droit d'exercer parmi différents priviléges, le droit seigneurial attaché à la prévôté de Sancoins, consistant dans l'annuel, connu sous le nom de la *Paulette* (1).

Ces dispositions, qui privaient depuis longtemps les héritiers de Jacques Mansart de tous leurs priviléges et revenus, étant intolérables pour eux, Anne-Claude-Louise d'Arpajon, petite-fille de Jacques, se pourvut au conseil avant le terme de la saisie réelle, demandant que la terre de Sagonne, dont l'engagement de la prévôté de Sancoins dépendait, fut distraite de la saisie opérée sur tous les biens de son aïeul; ce qui fut décidé par jugement des commissaires du mois d'avril 1768, et, aux termes du jugement, la marquise d'Arpajon dût rentrer en jouissance de cette terre et de tous les droits seigneuriaux qui y étaient attachés.

Sa fille, Anne-Claude-Louise, en épousant le comte de Noailles, se trouvait donc en possession des biens et

(1) Le droit de la Paulette constitua officiellement en 1604, l'hérédité des offices. Ce droit annuel, appelé de ce nom, de Paulet le traitant qui en suggéra l'idée à Sully, consistait dans le paiement de 4 deniers par livre du produit de chaque office. Au moyen de cet impôt, qui n'était autre chose qu'une taxe sur le revenu, le possesseur d'un office pouvait désormais le transmettre à ses héritiers. L'impôt de la Paulette produisait, en 1614, 60,000 livres. Antérieurement, si le magistrat n'avait pas résigné sa charge à une personne capable de la remplir, quarante jours au moins avant sa mort, la charge retournait aux mains du roi.

des droits que sa mère avait revendiqués ; mais, à peine entrée en jouissance, et, d'accord avec son mari, elle vendait le 5 janvier 1769 à M[me] Cardon, veuve du sieur Renaud de Boisrenaud, la terre de Sagonne, moyennant la somme de 154,000 livres, se réservant l'hôtel du même nom, sis à Paris, rue des Tournelles (1).

Nous n'avons, dans le cours de cet aperçu, presque rien dit sur l'église de Jouy, qui formait jadis une paroisse. Le peu que nous en avons touché se rapporte spécialement aux débris que nous avons retrouvés de son ancienne église romane. C'est que, pour ce qui précède le XVII[e] siècle, nous n'avions pu retrouver aucun renseignement relatif à ce sujet.

Ceux que nous avons recueillis depuis cette époque se bornent à quelques faits que nous croyons devoir consigner à cette place.

Après 1652, quand la Fronde eut reçu son coup de grâce, que la tranquillité commença à renaître, que les campagnes respirèrent et que les centres agricoles se reconstituèrent, on vit arriver à Jouy, pour desservant, le sieur Pangaud, ainsi que le constate le registre de l'état-civil de cette paroisse, déposé aux archives de Sancoins depuis que Jouy, constitué d'abord en commune à la révolution, a été réuni à sa voisine, celle de Sancoins.

Son successeur, Liteaud Gilbert, inhumait le 29 oc-

(1) Cet hôtel, qui avait appartenu depuis cette époque à divers propriétaires, a été adjugé à la criée du tribunal civil de la Seine en 1860, au prix de 45,700 francs à M. Piver, négociant à Paris, (Voir les *Petites affiches parisiennes*, n° 15,875.)

tobre 1684 dans la grande église de Jouy, le corps d'un sieur Poisson, et un demi-siècle après, en 1734, on enterrait encore dans la ruelle *(sic)* de la grande église de Jouy, côté de l'évangile, la dépouille mortelle du desservant Assadé, curé de cette paroisse de 1709 à 1733.

Il existait donc encore aux XVII[e] et XVIII[e] siècles une église à Jouy; était-ce cette église romane dont nous mîmes les fondations à découvert en 1863? Dans ce cas, elle eut échappé aux invasions, aux guerres religieuses et politiques du XVI[e] siècle, et au sac du donjon que nous avons supposé contemporain de ces événements.

Quoi qu'il en soit, elle devait être dans un triste état puisque, ainsi que le constate le procès-verbal de consécration en date du 19 février 1767, que nous avons cru devoir ajouter à titre d'annexe à la fin de ce travail, on s'occupa d'édifier à cette époque sur la nef de l'épître de l'ancienne église, une modeste et simple construction qualifiée d'église, mais n'ayant par son exiguïté que l'aspect d'une chapelle, à laquelle contribua entre autres habitants du pays, M[me] de Montargis, marquise d'Arpajon, comtesse de Sagonne et baronne de Jouy.

Cet édifice fut consacré sous le vocable de saint Jean-Baptiste.

Quant à la terre de Jouy, que nous avons vu entrer dans la famille de Sourdis en 1569, elle devait appartenir encore à cette maison en 1645, époque de la mort de Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qu'on dit reposer à Jouy.

On ignore par quelle circonstance cette terre fut de

nouveau réunie à Sagonne, car elle dépendit de ce comté sous les l'Aubespine et leurs successeurs jusqu'en 1789.

Peu de temps après l'acquisition de la terre de Sagonne, M[me] de Boisrenaud mariait son fils aîné, Antoine-Louis-Joseph de Boisrenaud, comte de Sagonne, à M[lle] de Nettancourt.

Cette dernière, devenue veuve au bout de quelque temps et usufruitière des biens de son mari, achetait, par retrait, d'un sieur Avard, moyennant 30,000 livres, la propriété de la Motte, qu'il tenait des créanciers du sieur de Grivel, comte d'Ourouer, seigneur de Grossouvre.

Cette acquisition avait pour but d'éteindre le procès existant entre Jacques Mansart et la famille de Grivel, au sujet du passage qui avait été supprimé lors de la construction du parc de Sagonne par Mansart le père, procès qui durait depuis soixante-six ans.

A quelques mois de là les échevins de Sancoins entreprenaient de contester à la comtesse de Sagonne la propriété de l'ancien étang de Sancoins, devenu, par suite de la rupture de la chaussée en 1520, un marécage infect qui répandait sur tout le pays et sur la ville même des miasmes délétères.

Ce différend, porté du premier degré de juridiction de Moulins au parlement de Paris, fut bientôt vidé. Un arrêt de cette cour débouta les échevins de leurs prétentions, et condamna la ville de Sancoins à rembourser à

la comtesse le montant des frais, qui s'élevaient à 10,000 livres.

La ville, dont les ressources étaient insuffisantes, fut contrainte à une transaction avec Mme de Boisrenaud, qui consentit à échelonner les paiements, ils purent être effectués à l'aide d'un droit d'entrée sur les vins établi par la municipalité de Sancoins, qui put ainsi remplir ses engagements.

Il faut rapporter à la même époque (1784) l'établissement d'un pont en pierre à deux arches construit sur l'emplacement de l'ancienne chaussée exhaussée à cet effet, quelques mètres en amont d'une passerelle en bois appelée *les Planches*. Cette construction allait changer la physionomie du pays, en permettant en outre aux eaux du marécage, reste de l'ancien étang, de s'écouler plus facilement.

Ce pont, en raison de la nature tourbeuse du sol, fut établi sur pilotis et construit à l'aide de pierres provenant de la démolition des anciennes portes de la ville, qui furent concédées aux habitants par le comte d'Artois, alors duc de la province de Berry.

Les choses étaient en cet état quand survinrent les événements de 1789, à la suite desquels les propriétaires de Sagonne ayant émigré, leur biens déclarés propriétés nationales furent vendus en détail et la seigneurie de Sagonne, qui embrassait jusque là une assez grande étendue de pays, se vit réduite en une ruine (débris du château), entourée de quelques lopins de terres, seuls restes de son ancienne splendeur.

Le principal fermier de cette terre, le sieur Foubert, natif du Gâtinais, se rendit acquéreur du château, ou plutôt de son squelette (car il avait déjà été découvert par ordre des membres du district de Sancoins), ainsi que des moulins et des terres adjacentes. Son fils qui lui succéda eut pour principal soin d'accélérer les ravages du temps, en démolissant la plupart des bâtiments à la vérité improductifs, dont l'entretien allait être pour lui une source de dépenses sans compensations, dont il tira avantage, en vendant à ses voisins tout ce qui allait en provenir.

Les propriétaires qui ont succédé à la famille Foubert, loin d'essayer de réparer cette ruine, se sont rendus complices du temps dans son œuvre de destruction, en disséquant morceau par morceau ce joyau d'un autre âge, dont les derniers débris auront bientôt disparu.

Jouy et ses dépendances eurent à subir le même sort que Sagonne. M. Bonnet, son nouveau propriétaire, ne s'occupant que d'agriculture, laissa le donjon subir les injures du temps et les déprédations des habitants du village, qui utilisèrent ces ruines pour la construction de leurs demeures.

M. Bonnet, le plus lettré, sans doute, des trois cents habitants de cette commune, en fut nommé maire le décadi de la troisième décade de pluviôse an II, en remplacement du sieur Boiteux, dernier desservant de Jouy, élu officier de l'état-civil le 1er octobre 1792, après avoir résigné ses fonctions sacerdotales. Des mains du sieur Bonnet, cette propriété passa à ses héritiers, desquels M. Sallo des Noyers l'acheta vers 1860.

Si l'on ne doit pas au propriétaire actuel de Jouy la restauration de son donjon, il faut lui savoir gré toute-

fois des travaux qu'il y a fait faire, et grâce auxquels il nous a été permis d'essayer d'entreprendre l'esquisse d'un passé qui n'avait pas encore trouvé d'historien. Puissent ces modestes notes aider un jour quelque plume familière avec nos annales locales, à tracer l'histoire définitive de cette localité.

Chronologie des Possesseurs du Donjon de Jouy

800. — Wicfred, comte de Bourges.
839. — Robert, gendre de Wicfred, premier comte de Sancerre.
900. — Richard, gendre de Robert, comte de Champagne.
924. — Thiébault, fils de Richard, comte de Champagne.
978. — Eudes Ier, second fils du précédent, comte de Champagne.
996. — Eudes II, fils du précédent, comte de Champagne.
1037. — Thiébault III, fils dudit Eudes, comte de Champagne.
1082. — Etienne, fils du précédent, comte de Champagne.
1102. — Thiébault IV, second fils du précédent, comte de Champagne.
1152. — Étienne Ier, troisième fils de Thiébault, comte de Sancerre.
1191. — Pierre de Courtenay, seigneur de Sagonne, dont Jouy est un fief.
1217. — Louis Ier, fils de Guillaume, hérite de Sagonne et de Jouy.
1262. — Marie de la Marche, propriétaire de Jouy par transaction.
1304. — Étienne II, hérite Jouy de sa mère.
1306. — Jean II, hérite Jouy de sa mère.
1327. — Thiébault, cinquième fils de Louis II, hérite Jouy de sa mère.

1316. — Louis et Jacques de Saint-Julien acquièrent Jouy.
1402. — Pierre de Giac acquiert Jouy.
1426. — Pierre de Giac hérite Jouy de son père, lequel est confisqué par le roi.
1428. — Louis II de Bourbon, s'attribue par lettres-patentes Jouy et les autres biens de Pierre de Giac le supplicié.
1454. — Pierre d'Amboise reçoit Jouy de Louis XI.
1480. — Louis de Giac rentre en possession de Jouy.
1480. — Le sieur de la Guiche hérite de Jouy.
1486. — N. Bellin, seigneur de Jouy.
1503. — Charles de la Gruelle, seigneur de Jouy.
1542. — Marc Beaufort, comte d'Allue, marquis de Couillac, seigneur de Jouy.
1542. — Jean Babou acquiert Jouy.
1559. — La famille de Sourdis possède Jouy par suite d'alliance.
1570. — La famille de Sourdis possède Jouy par héritage.
1606. — La famille de Sourdis possède Jouy par héritage.
1620. — La famille l'Aubespine possède Jouy par acquisition.
1670. — François de l'Aubespine possède Jouy par héritage.
1694. — Lebas de Montargis possède Jouy par acquisition.
1695. — Nicolas de Boistiron possède Jouy par acquisition.
1699. — Jules Hardouin Mansart possède Jouy par acquisition.
1708. — Jacques Hardouin Mansart hérite de Jouy.
1729. — Le marquis d'Arpajon acquiert Jouy.
1769. — Le comte de Noailles le possède par alliance.
1769. — La veuve de Boisrenaud le possède par acquisition.
1774. — Antoine-Louis de Boisrenaud le possède par héritage de sa mère.
1775. — La veuve de Boisrenaud le possède comme usufruitière.
1792. — La Nation confisque Jouy sur les émigrés.
1793. — Le sieur Bonnet l'acquiert comme bien national.
1830. — Chopy Bonnet, possesseur de Jouy par héritage.
1850. — Ballerand, possesseur de Jouy par alliance.
1860. — M. Sallo des Noyers, possesseur de Jouy par acquisition.

Chronologie des Propriétaires du Château de Sagonne

800. — Wicfred, comte de Bourges.
839. — Robert, gendre de Wicfred, reçoit le comté de Sancerre en dot de sa femme.
900. — Richard, gendre de Robert, comte de Champagne.
924. — Thiébault, fils du précédent, comte de Champagne.
978. — Eudes, Ier comte de Champagne.
996. — Eudes II, comte de Champagne.
1037. — Thiébault III, comte de Champagne.
1088. — Étienne, fils de Thiébault, comte de Champagne.
1102. — Thiébault IV, comte de Champagne.
1152. — Étienne Ier, troisième fils de Thiébault, premier comte de Sancerre.
1191. — Pierre de Courtenay reçoit Sagonne en dot de sa femme.
1217. — Louis Ier, comte de Sancerre.
1268. — Marie de Vierzon, dame de Sagonne par suite de transaction.
1304. — Étienne II, comte de Sancerre.
1306. — Jean II, comte de Saneerre.
1327. — Thiébault, cinquième fils de Louis II.
1346. — Louis le connétable, second fils de Louis II.
1402. — Marguerite, comtesse de Sancerre.
1426. — Pierre d'Amboise reçoit Sagonne en dot de sa femme.
1480. — Charles d'Amboise, fils de Pierre, par mariage,
1514. — Georges d'Amboise, tué à Pavie en 1524, par mariage
1524. — Antoinette d'Amboise, héritière de Georges.
1542. — Jean Babou, seigneur de Sagonne par acquisition de ladite Antoinette.
1569. — Jean Babou II, fils du précédent, tué à Arques en 1589.
1589. — Georges Babou, frère de Jean II, tué en duel en 1615.
1616. — Marie Babou, dame de Sagonne par succession de son frère.

1620. — Charles de l'Aubespine, seigneur de Sagonne par acquisition.

1670. — François de l'Aubespine, seigneur de Sagonne par héritage.

1684. — Charles de l'Aubespine, seigneur de Sagonne par héritage.

1694. — Lebas de Montargis, seigneur de Sagonne par acquisition.

1696. — Nicolas de Boistiron, seigneur de Sagonne par acquisition du précédent.

1699. — Jules Hardouin Mansart, seigneur de Sagonne par acquisition du précédent.

1708. — Jacques Hardouin Mansart hérite Sagonne de son père.

1769. — La marquise d'Arpajon, épouse du duc de Noailles, hérite Sagonne de son père.

1769. — La veuve Renaud de Boisrenaud, dame de Sagonne par acquisition de ladite marquise.

1774. — Joseph de Boisrenaud, seigneur de Sagonne par héritage de sa mère.

1784. — La veuve de Boisrenaud a l'usufruit de Sagonne.

1791. — La Nation, propriétaire par confiscation sur les émigrés.

1793. — Foubert-Rousson acquiert Sagonne de la Nation.

1810. — Foubert-Rousson hérite Sagonne de son père.

1860. — Foubert-Rousson, fils du précédent, hérite Sagonne de son père.

1870. — Quichon Lassé, propriétaire de Sagonne par acquisition.

Table chronologique des Desservants de Jouy de 1678 à 1793

Relevé sur le seul registre de l'État-civil que possédât cette commune, et qui, depuis son annexion à la commune de Sancoins, a été déposé dans les archives de cette ville.

1678 à 1681. — Pangaud. Trois ans d'exercice de son ministère.

1681 à 1687. — Litaud (Gilbert). Six ans. Ce desservant inscrit à son registre le décès d'un sieur Pierre Poisson, du 29 octobre 1684, inhumé dans la grande église de Jouy.

1687 à 1688. — S. Leucnin. Un an.

1688 à 1708. — Johanneau. Vingt ans.

1709 à 1709. — Farzonel. Un an.

1709 à 1733. — Assadé. Vingt-trois ans. Mort le 7 avril 1734, inhumé dans la ruelle de la grande église de Jouy, du côté de l'évangile, par le sieur Ruby, curé de Neuilly, en présence des prêtres de Vereaux, de Givardon et d'Augy.

1734 à 1736. — Sémelé. Deux ans.

1736 à 1737. — Desmorangier. Un an.

1737 à 1748. — Royer. Neuf ans. Mort le 27 janvier 1749, inhumé dans l'église de Jouy.

1749 à 1778. — Mouron. Vingt-neuf ans. Inhumé à Jouy le 11 février 1779, à 57 ans.

1 79 à 1780. — Bujon. Un an. Inhumé à Jouy le 8 octobre 1780.

1780 à 1786. — Manœuvrier. Six ans.

1786 à 1791. — Fargin.

1791 à 1793. — Boiteux.

Procès-Verbal de la Consécration de la nouvelle Eglise de Jouy dressé le 9 Février 1767, relevé sur le registre de l'Etat-civil de ce bourg.

L'an 1767, le 9e jour de février, Nous Rémy Quichon, prieur et commandataire de Saint-Pierre et Givardon, curé de la paroisse du même nom, reçu archidiacre de Bourbon, soussigné.

En conséquence de la commission acceptée par Nous avec reconnaissance et respect et à nous adressée par

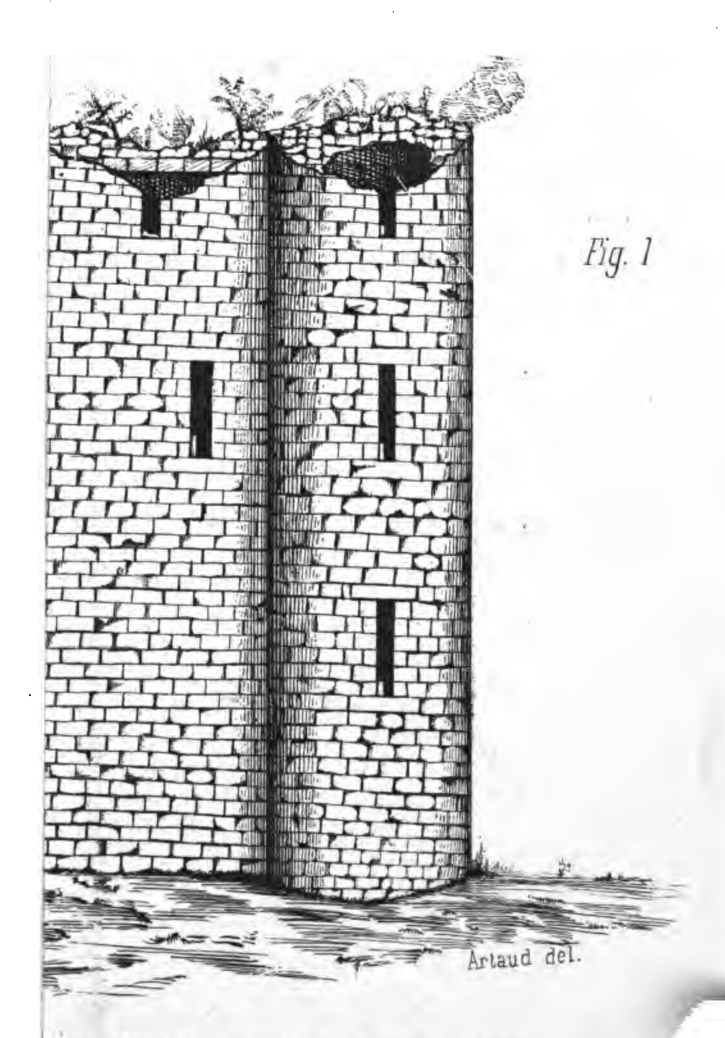
Monseigneur l'Archevêque de Bourges, en date du 22 décembre dernier, signée Montant vicaire, contresignée Gaulmier secrétaire, en observant les cérémonies prescrites par le rituel du diocèse, avons béni solemnellement la nef de l'église de cette paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Jouy, élevée et construite principalement par les soins et même par les dépenses volontaires de M. Étienne Mouron, très digne prêtre de ladite paroisse, auxquelles dépenses ont participé en sommes considérables Dame Madame de Montargis, Marquise d'Arpajon, Comtesse de Sagonne, Baronne de Jouy, et la Dame, Marguerite Collin, veuve du Sieur Jacques Ruby, dont Dieu a disposé avant cette bénédiction, mais étant comblée de bonnes œuvres, elle a paru précieuse à ses yeux, comme ses charités abondantes, ainsi que sa vie édifiante la rendront à jamais recommandable et chère à tous ceux qui l'ont connu, à qui surtout le mérite est respectable.

La perfection de cet édifice étant l'ouvrage de la piété généreuse de plusieurs particuliers ou habitants et propriétaires, il nous a paru convenable de laisser au présent acte le souvenir de ces dignes et volontaires bienfaiteurs, parmi lesquels Paul Loutre habitant mérite bonne place par sa grande libéralité, aussi bien que Jacques Philippe et Pierre Robert, les Sieurs Ruby frères également habitants et fils de la dite défunte Dame Collin. Le Sieur François Collin, Procureur du Roi, en la Prévôté de Sancoins, et Président de son Grenier à sel, propriétaire, le Sieur Bordereuil avocat à Saint-Pierre-le-Moustier propriétaire, la Dame Martin, plusieurs autres et presque tous les autres paroissiens qui n'ayant eu la faculté d'entrer dans la susdite

dépense, ont néanmoins contribué à la dite construction, soit par le travail de leurs mains, soit par la conduite des matériaux, en sorte que chacun est d'autant plus digne d'éloges, que pareil exemple est moins commun.

Un pur don de plus de Mme Collin est une cloche destinée à être placée au-dessus du chœur de la dite église, que nous avons aussi bénie, conformément à notre dite commission sous le nom de Sainte-Marguerite. Et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent acte en présence de MM. les curés de Jouy, de Sancoins, d'Augy-sur-Aubois, du sieur Carré diacre, des sieurs Ruby, de M. Garaud marchand à Sancoins, du sieur Ménard habitant de Givardon, et plusieurs autres qui ont signé avec nous, et encore en présence de plusieurs habitants de cette paroisse, qui ont déclaré ne le savoir.

Signé : BESSE, *curé de Sancoins.* QUICHON, *curé d'Augy*. QUICHON. RUBY. RUBY, *curé de Neuilly*. CARRÉ, *diacre.* DEBOSREDON. GARREAU. RUBY le jeune. MENARD. QUICHON, *curé de Givardon,* et MOURON, *curé de Jouy.*



OUIS MALET, Amiral de France, 1480

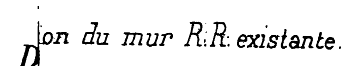
S

GENDE

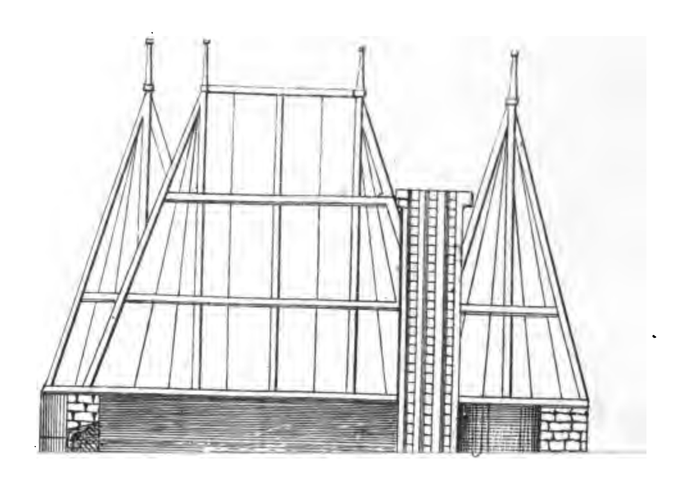
Rez-de-Chaussée
Église
rypthe
uite en 1767
s, Logements compris dans le corps
mes.
e donjon
ieur
plètes
15e Siècle, du fait des d'Amboise
nt une cave placée sous les bâti-
s.
mandant le puits F.
but apparent.
s.

on du mur R.R. existante.

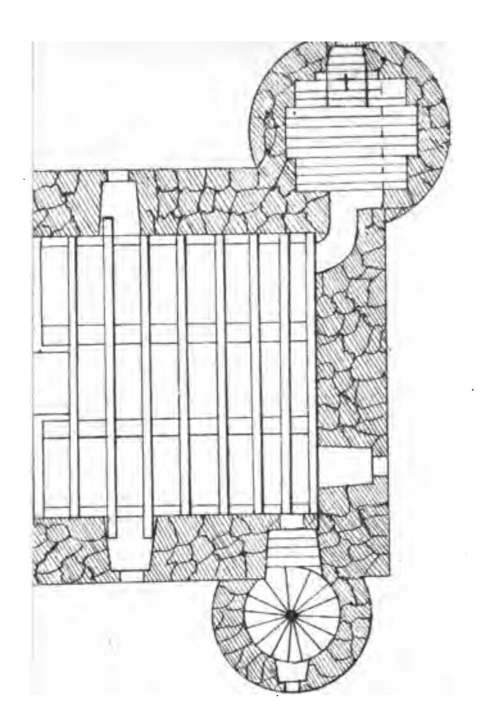
D

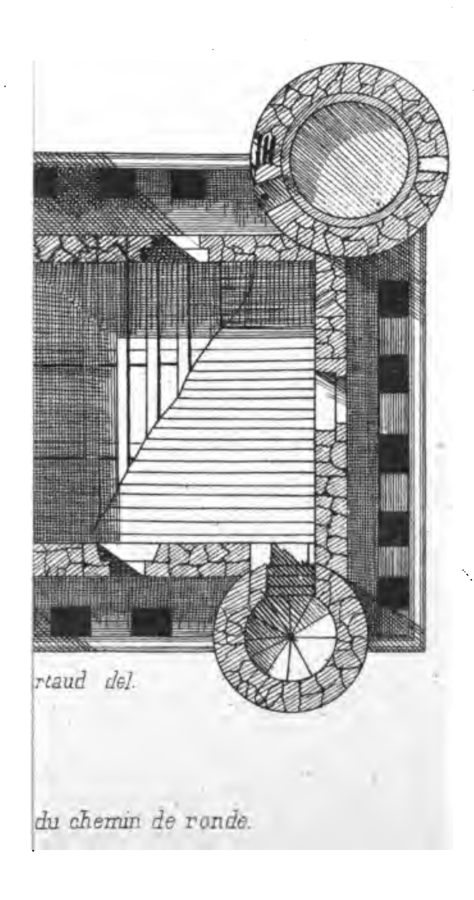


Pl. 5



Pl. 6

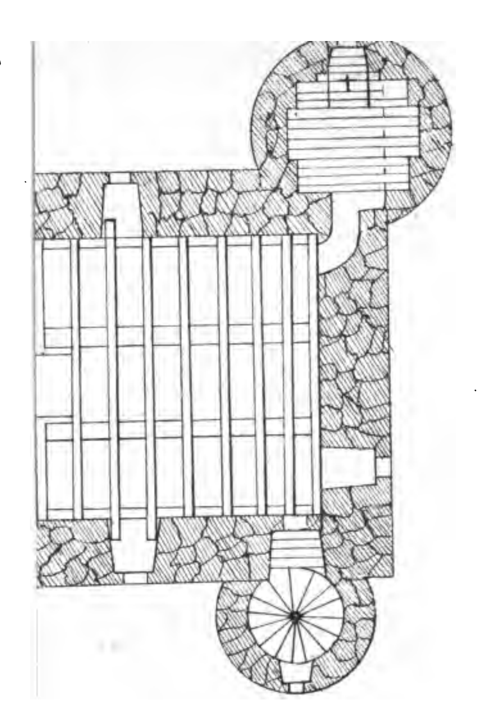


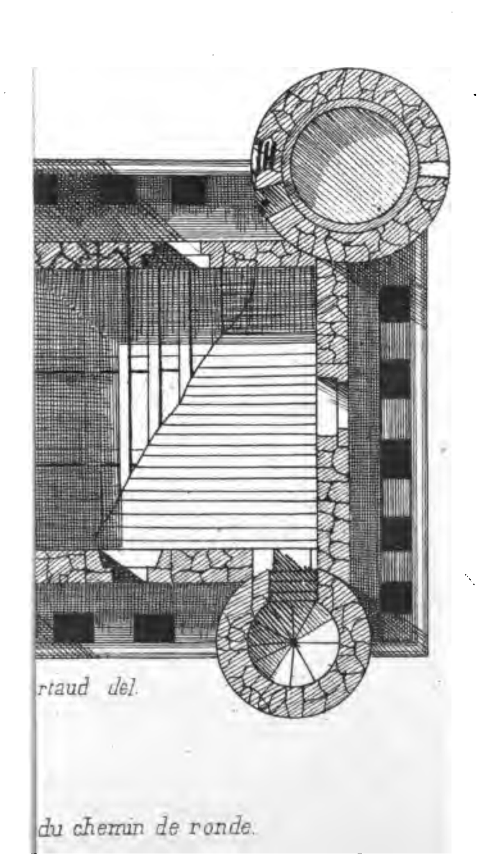


rtaud del.

du chemin de ronde.

Pl. 6





du chemin de ronde.

UN ÉPISODE

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

A BOURGES

I.

Jusqu'en 1872 il a existé autour de la portion sud-est de la ville de Bourges un rempart dit cours Saint-Louis, allant de la porte Bourbonnoux à la porte Saint-Louis (ancienne porte Charlet). Ce rempart faisait presque un angle droit au milieu de son parcours, à l'endroit où, dans le voisinage de la rue Mausecret, se trouvait une grosse tour dite la Tour-au-Diable. Au-dessous de l'ancienne muraille qui le bordait s'étendaient les places Misère et Villeneuve; la première se prolongeait de la porte Bourbonnoux à la Tour-au-Diable, et est en partie occupée aujourd'hui par le bâtiment de la succursale de la Banque de France; la place Villeneuve, qui n'a pas été modifiée, règne en retour sur l'espace s'étendant de la Tour-au-Diable à la porte Saint-Louis. Les deux places occupent en partie l'emplacement des anciens fossés de la ville, depuis longtemps comblés et réunis aux terrains avoisinants.

Par suite de la construction des grands établissements militaires, entrepris depuis une quinzaine d'années, et de l'ouverture à cet endroit de nouvelles voies de communications, il fut procédé à la destruction du rempart Saint-Louis, de la muraille qui le soutenait et de trois vieilles tours délabrées qui défendaient jadis cette enceinte, et parmi lesquelles la Tour-au-Diable. Les terrains furent aliénés à la charge d'y bâtir, et l'un de ces emplacements fut acheté par M. le colonel de Veyrière, qui y fit construire un hôtel.

Cet hôtel occupe la portion du rempart qui formait autrefois l'angle compris entre la Tour-au-Diable et la rue Mausecret, plus une partie des terrains qui séparaient ce rempart de ladite rue le long de cette voie.

En creusant un bassin dans ce dernier endroit, les ouvriers rencontrèrent un amas d'ossements humains, paraissant avoir appartenu à une vingtaine de cadavres jetés pêle-mêle dans un lit de chaux, dont on a cru retrouver les traces. On n'avait pas là évidemment affaire à une sépulture faite à la longue et régulièrement, et l'on ne pouvait considérer ce terrain comme étant celui d'un cimetière. Il y avait eu enfouissement de corps jetés sans précaution et simplement recouverts d'une couche de terre sans apparence même de cercueils. Sur le tout s'étaient par la suite accumulés des débris de toutes sortes, parmi lesquels beaucoup d'os d'animaux domestiques.

Ces restes appartenaient à des cadavres de tout âge, et, probablement, de tout sexe, depuis l'adolescent jusqu'au vieillard. Ils semblaient présenter des traces

de blessures, indices d'une mort violente. Des crânes s'offraient défoncés comme à coups de masse, d'autres perforés par des instruments contondants. En présence de quel mystère se trouvait on? Il ne pouvait s'agir ici d'un combat dont les victimes reverraient brusquement le jour, le pêle-mêle des âges et des sexes éloignait cette idée; d'ailleurs on ne trouvait là ni armes, ni armures, sauf des morceaux de fer rongés par la rouille et qu'on a cru pouvoir attribuer à la lame d'une épée.

Après avoir consulté l'histoire locale, après examen de l'âge approximatif de ces funèbres reliques, ainsi que de la situatiou des lieux, nous avons été admis à penser que nous nous trouvions en présence de quelques-unes des victimes que fit à Bourges la Saint-Barthélemy. Si nos soupçons se justifiaient, et que ces ossements fussent ceux des protestants qui ont été alors massacrés dans la prison de l'Archevêché, comme nous serions portés à le croire, il faudrait que ces restes eussent été retirés des fossés de la ville, où ils avaient d'abord été jetés, pour être ensuite enfouis dans le sol situé en dehors du cimetière Saint-Ursin, et dans le terrain intermédiaire *entre le cimetière et le rempart.*

C'est un fait qui demande, pour son éclaircissement, que nous recherchions ce qui nous est parvenu des détails de la Saint-Barthélemy à Bourges.

II

Ce grand crime de lèse-nation, que l'histoire a flétri du nom de massacre de la Saint-Barthélemy, eut un

douloureux écho dans notre paisible ville de Bourges. Dès le lundi 25 août 1572, jour de foire, des bruits alarmants s'étaient répandus; on disait d'une manière vague qu'il s'était passé de grands événements à Paris, que ceux de la religion réformée qui s'étaient rendus dans cette ville, à l'occasion du mariage du roi de Navarre avec Marguerite de France, avaient été reconnus coupables de conspiration contre la personne du roi, celle de la reine-mère et celle des frères du roi; que Gaspard de Coligny, grand amiral de France, chef de la conspiration, avait été blessé d'un coup d'arquebuse. Ces vagues rumeurs jetaient l'inquiétude parmi ceux de la religion réformée et aussi parmi ceux du parti catholique, qui s'inquiétaient des suites possibles de la prétendue conspiration. Les principaux chefs de ce dernier parti se rassemblèrent dans la soirée du 25, sous la présidence du maire et des échevins, et décidèrent qu'ils feraient partir en poste, le jour même, un des leurs, qui se rendrait à Paris et se renseignerait d'une manière certaine sur les événements et sur la conduite à tenir envers ceux de la religion réformée. Le choix tomba sur le capitaine qui commandait la grosse tour de Bourges, que la Thaumassière, et après lui Pallet, appellent le sieur de Mareuil, et que M. Raynal appelle le capitaine Marini.

Le capitaine de Mareuil, parti de Bourges le 26, de grand matin, n'eut pas besoin d'aller jusqu'à Paris. Le bruit des massacres qui avaient eu lieu dans cette ville, le 24, s'était répandu partout avec l'exagération accoutumée. Il rentra le mardi 26 au soir.

Les fonctions de maire et d'échevins étaient alors

remplies à Bourges par de fervents et zélés catholiques. Jean Jaupitre, sieur de Bois-Gibault, était maire; les quatre adjoints étaient Jean Esmard; Jean Gougnon, sieur des Clois; Louis Boyrot, marchand; et de Bois-Rouvray, sieur de Parsèche. Par mesure de précaution, ils ordonnèrent immédiatement qu'on fît garde à toutes portes, et qu'on empêchât les protestants de quitter la ville.

Le capitaine de Mareuil, à son retour, n'avait fait aucun mystère des nouvelles qu'il avait apprises pendant son court voyage. Il rapporta ce qu'il savait des événements de Paris, l'assassinat de l'amiral et de ses coreligionnaires. Il raconta les massacres qui avaient eu lieu dans quelques autres villes, notamment à Orléans, Jargeau, Troyes, Senlis. Il fit entendre que le roi avouait ces massacres et qu'il voulait que, dans toutes les villes du royaume, on fît subir le même sort à tous les huguenots.

Ces bruits sinistres, répétés dans la ville, donnèrent l'alarme à quelques protestants dont la situation devait attirer particulièrement l'attention des malveillants. Le célèbre professeur François Hottmann s'empressa de quitter la ville. Pour ne pas éveiller les soupçons, il feignit d'aller se promener, un livre à la main, du côté du Château, et ne reparut plus. On sait qu'il se réfugia à Genève et ensuite à Bâle, où il mourut en 1590. Il en fut de même d'un autre professeur, Hugues Donneau, qui fut sauvé par l'affection que lui portaient ses élèves, les écoliers allemands. Il sortit au milieu d'eux avec le costume d'écolier et parvint à quitter la ville et à se

réfugier en Allemagne. Plusieurs notables habitants imitèrent cet exemple et se réfugièrent à Genève.

La Thaumassière nous donne le nom des principaux réformés qui quittèrent ainsi la ville pour échapper au massacre. Il y eût, dit-il, un Girard, un Montespédon, deux Colladon, fameux avocats, un Dujon et autres. Les événements ne tardèrent pas à prouver que ceux qui avaient ainsi pris la fuite avaient été bien inspirés.

Les nouvelles des massacres dans les villes voisines allaient toujours grossissant. On apprit dans la soirée que les protestants avaient été massacrés à Orléans et on s'empressa d'imiter cet exemple, pour ne pas démériter auprès du roi Charles IX, qui disait-on voulait que dans toutes les villes de son royaume on en fit autant.

A la tombée de la nuit du 26, on vit courir de toutes parts de ces hommes à figure sinistre qu'on rencontre toujours dans de semblables circonstances. Ils se rassemblaient sans bruit à un lieu de rendez-vous convenu d'avance. Ils commencèrent par s'armer de tout ce qui leur tomba sous la main, puis ils se réunirent sous la conduite d'un capitaine de dizeniers dit le Grand-Vinaigrier, d'un fourbisseur, nommé Moniau, d'un cordonnier, nommé Ambroix et d'un boucher nommé Thibault, dit Tuchievre. Des hommes furent détachés pour aller sonner le tocsin dans les églises, et plusieurs bandes ayant chacune son chef se répandirent dans les divers quartiers de la ville pour accomplir l'œuvre de pillage et de meurtre. Comme d'habitude, on s'attaqua d'abord aux maisons et boutiques des plus riches marchands et habitants.

La Thaumassière nous fournit encore les noms des habitants qui furent les principales victimes de ces assassinats. Ce furent entr'autres, dit-il, Yves Camialle, François Héméré, Guillaume Bigonneau, Claude Pellerin, Etienne Cornabé et Michel Pyat, marchands, le notaire Chatain, le notaire Girard, le jeune, qui fut fait prisonnier et rançonné à la somme de cinq cents livres, le notaire Simonnot qui fut tué et sa femme blessée d'un coup de pistolet, Vincent Audet marchand, Denis Vigon, couturier, qui s'étant retiré dans ses greniers, y fut assassiné et son corps fut jeté par la fenêtre dans la rue.

Les rues de la ville où les massacres eurent lieu furent principalement la rue Bourbonnoux, la rue Mirebeau, la rue des Toiles, la rue des Pourceaux et la grande rue Saint-Bonnet.

Les massacres auraient été bien plus nombreux, si quelques familles catholiques n'eussent consenti a retirer leurs amis en leurs maisons, et n'eussent cherché à apaiser la populace. Les maires et les échevins interposèrent aussi leur autorité et les tueries furent momentanément arrêtées. Quelques réformés se hâtèrent pendant cette courte trève de prendre la fuite.

C'est ici que nous devons placer l'incident relatif aux réformés d'Asnières. Après la tuerie du 26, les massacreurs, sous la conduite du terrible Grand-Vinaigrier, se dirigèrent sur Asnières pour continuer leurs sssassinats. Mais arrivés sur les hauteurs qui dominent la vallée du Moulon, ils trouvèrent des feux de joie allumés et groupés autour, les principaux catholiques du village qui leur dirent : « Tout est fini, il y a plus rien à faire

céans.» Le Grand-Vinaigrier et ses acolytes se retirèrent de confiance et les réformés d'Asnières furent sauvés.

Cependant une lettre du roi Charles IX, datée du 27 août 1572, apporta quelque espoir aux familles réformées qui avaient échappé aux massacres. Dans cette lettre contre-signée de Neuville, le roi recommandait expressément qu'il ne fut fait aucune émotion entre les habitants de la ville, qu'il ne s'y commît aucun massacre. Il ordonnait que chacun eût à demeurer en repos en sa maison, sans prendre les armes ni offenser l'un l'autre sous peine de la vie; s'il y avait aucuns contrevenants ils devaient être punis et châtiés rigoureusement.

Cet espoir ne fut pas de longue durée, car le 4 septembre arriva à Bourges une nouvelle lettre du roi sous la date du 30, aussi contre-signée de Neuville, dans laquelle il mandait et ordonnait expressément de faire défenses particulières aux principaux de la prétendue religion réformée, de faire aucune assemblée ni prêcher en leurs maisons et ailleurs. Afin d'ôter tout doute et suspicion pour ce que l'on pourrait concevoir, chacun des réformés devait se retirer en sa maison pour y vivre doucement. Autrement, s'ils ne voulaient se retirer, il était expressément ordonné de leur courir et faire courir sus avec toutes les forces du prévôt des maréchaux et autres que l'on mettrait ensemble au son du tocsin, tellement qu'ils soient taillés en pièces comme ennemis de la couronne. Le roi ajoutait que c'était son bon plaisir.

Cette lettre fut très-imprudemment lue en public, le jour même de son arrivée, 4 septembre. On reçut en

même temps des nouvelles plus certaines des massacres qui avaient eu lieu dans les autres villes. Ceux qui avaient causé les premiers désordres, alléchés par le butin qu'ils avaient fait, se rallièrent de nouveau ; on vit se réformer les sinistres bandes du Grand-Vinaigrier, du fourbisseur Moniau, du cordonnier Ambroix, du boucher Thibault; on vit se joindre à eux, Boirot l'un des échevins, son frère, capitaine de quartier, tous deux fort mal famés, et soupçonnés d'avoir quelques années auparavant fait mourir leur propre frère, soupçonné de n'être pas fervent catholique, puis un notaire de la grande rue Saint-Privé. Ils arrêtèrent une vingtaine de réformés et les conduisirent dans les prisons de l'Archevêché. Ces arrestations eurent lieu les 8, 9 et 10 septembre. La terreur était à son comble dans la malheureuse ville.

Le jeudi 11 septembre, sur les onze heures du soir, les massacreurs résolurent de mettre à mort les réformés emprisonnés : ils se dirigèrent sur les prisons de l'Archevêché armés de toutes pièces et ils tuèrent une vingtaine de prisonniers. La Thaumassière donne très exactement les noms de ces malheureuses victimes, qui furent :

Pierre de la Grange, conseiller au présidial ;
Guillaume Grouzieux, ancien avocat, agé de 75 ans;
Delaporte, avocat ;
Augier, avocat ;
Barthélémy Ragueau, notaire royal;
Chassant, sergent royal ;
Guillaume Bourguignon, aussi sergent royal ;
Lamoureux, mercier ;

Jean Presteau; Jean Joineret; François Helliot, et Gilbert, tous marchands;

Jean Thuillier, corroyeur;

Bonnet, tanneur;

Godefroy, drapier;

Poillon, chaudronnier;

Crespin, menuisier;

André la Harpe, boucher;

Pierre Levez, coûturier.

Il manquait une victime. Les assassins, auxquels il fallait leur compte, tuèrent encore un prêtre qui était détenu prisonnier.

Après cet horrible massacre, les cadavres furent sortis de la prison et traînés (quelques-uns respiraient encore) dans les fossés de la ville, du côté de la porte Bourbonnoux, où ils furent enfouis.

Un seul des réformés emprisonnés échappa à la mort, ce fut un nommé Guillaume Pallu, qui parvint à se cacher dans la fosse des privés de l'Archevêché; il y demeura trois jours, et il en fut retiré au bout de ce temps et fut épargné, ayant été reconnu catholique, dit La Thaumassière. Hâtons-nous de dire qu'aucun des archevêques de Bourges ne fut témoin de cette horrible boucherie. Monseigneur Jacques Le Roy de Chavigny, venait de mourir dans la maison que les archevêques de Bourges possédaient à Paris, paroisse Saint-Landry. Son successeur, Antoine Vialart, n'arriva à Bourges que le 14 septembre 1512, trois jours après les massacres.

III

Tels sont les faits; laissons maintenant à la science le soin d'examiner les objets de notre découverte, pour apprécier dans quelle mesure ils peuvent justifier les suppositions auxquelles elle a donné lieu.

Les ouvriers terrassiers ont mis au jour et rejeté sur le sol les débris d'une vingtaine environ de squelettes humains, mêlés à quelques fragments sciés d'os de bœuf. Ces ossements ont été trouvés pêle-mêle, sans ordre, sans direction possible à déterminer. On peut conclure de là qu'il ne s'agit point d'une sépulture primitive, mais d'un amas d'ossements exhumés, puis jetés dans un trou creusé à cette intention.

La plupart de ces squelettes ont appartenu à des hommes, surtout à des vieillards; quelques-uns sont des crânes de femmes; quatre ou cinq sont des crânes d'enfants de 12 à 15 ans.

Tous les os sont brisés, mais beaucoup de ces fractures offrent des caractères particuliers. Les unes, à cassure blanche, sans interposition de matières étrangères entre leurs bords, sont évidemment récentes. Elles sont le résultat du travail à la pioche et à la pelle, qui a mis les ossements à découvert. Il n'en est pas de même d'un certain nombre d'autres fractures. Les bords de celles-ci sont d'un gris sale; leurs interstices sont remplis de terre, et le tissu osseux en est imprégné jusqu'à une certaine distance. Elles ont manifestement l'apparence de fractures de vieille date, et la terre inter-

posée entre les fragments séparés, prouve qu'elles sont au moins antérieures a la dernière exhumation. Pour d'autres raisons, que nous dirons plus tard, on doit admettre même qu'elles ont été produites sur les os frais, sur les cadavres mêmes.

Mais parmi tous ces os brisés, les crânes attirent tout particulièrement l'attention. Quatre sont troués. L'un d'eux ne porte qu'une perforation incomplète; il a appartenu à un enfant de 15 ans. Sur les autres, la perforation est complète; ces crânes ont appartenu à deux hommes de 60 et 40 ans, et à un enfant de 15 ans.

Les deux crânes d'enfants ont été frappés en avant, sur l'os frontal. Sur le premier, à 0,06 cent. au-dessus de l'arcade sourcillière gauche, un peu à gauche de la ligne médiane, la table externe a été enfoncée, mais la table interne a résisté. L'espace enfoncé a la forme d'un rectangle allongé de 0,006 millim. de long sur moitié de large.

Sur le second crâne d'enfant, le coup a été frappé au niveau de la bosse frontale droite. La blessure présente 0,008 millim. de long sur 0,004 de large. La table externe de l'os a été enfoncée; la table interne a éclaté et a été refoulée en dedans; mais ses fragments ne se sont point séparés. Ces deux perforations peuvent prêter à conjectures; mais leur forme et leurs petites dimensions ne permettent pas d'accepter l'idée qu'elles ont pu être produites par un coup de pioche.

Entre les bosses frontale et pariétale du crâne du vieillard, existe un trou allongé, de forme à peu près

rectangulaire, long de 0,016 millimètres sur 0,008 millimètres de large. Aux deux extrémités du grand diamètre, les bords sont concaves. Cette perforation a donc été faite avec un instrument plat de 0,008 millimètres environ d'épaisseur, à bord très mousses. L'extrémité pointue d'une pioche n'a pas cette forme ; ce serait bien plutôt la forme d'un fer de pique ou de hallebarde. Le même instrument, lancé avec moins de force, ou peut-être retenu par quelque éclair de pitié, a pu fort bien produire la perforation des deux crânes d'enfants.

Le crâne de l'homme adulte présente, à 0,03 centimètres au-dessus de l'arcade sourcillière droite, un trou losangique, dont les côtés ont à peu près 0,01 centimètre, avec perte complète de l'os. La table interne a cédé dans une étendue plus grande que la table externe ; et de l'un des angles part une petite fente. La forme losangique de ce trou ne rappelle pas non plus celle de l'extrémité d'une pioche ; mais il y a des poignards à lame épaisse et étroite, dont chaque face présente des plans inclinés, formant par leur rencontre une crête médiane, et la coupe transversale de ces poignards présente une forme losangique.

A quoi sont dues ces perforations ? Ont-elles été produites par la pioche du terrassier ? Ou bien sont-elles dues à une autre cause ? J'ai dit plus haut que la coloration terreuse des cellules du tissu osseux rendait inacceptable l'hypothèse d'une date récente. J'ajoute que, sur des crânes anciens et secs, des coups assez violents pour produire de pareilles blessures, auraient assurément fait voler les crânes en éclats. D'ailleurs, tous ces trous sont de formes et de grandeurs différentes, petits, grands,

rectangulaires, losangiques ; or, la pioche les aurait faits tous semblables. Nous arrivons ainsi à conclure que les perforations de ces crânes sont antérieures aux travaux de terrassement, qu'elles sont dues à des instruments différents, et que ces blessures n'ont pas été faites sur des crânes devenus secs avec le temps, mais sur des crânes frais, par conséquent sur les cadavres eux-mêmes.

Un autre fait vient encore confirmer cette manière de voir. Plusieurs de ces crânes, et aussi des os de membres, surtout des os superficiels, comme des tibias, portent des entailles longues et étroites, qu'un instrument tranchant, couteau, épée, dague ou poignard, a pu seul produire. On ne peut accuser ici la pioche du terrassier ; il faut revenir à l'idée d'une violence exercée sur le cadavre frais.

Mais l'examen d'un dernier crâne ne permet plus aucun doute ; c'est un fragment de crâne d'adulte, qui porte dans le conduit auditif la preuve matérielle de l'origine de la blessure ; le poignard s'y est brisé, et la pointe d'acier y est restée. Le fragment métallique, avant d'être détaché pour l'examen, était solidement fiché dans le conduit osseux ; il offre une longueur de 0,01 centimètre.

On a même trouvé deux lames de fer rongées par la rouille, et dont les dimensions rappellent celles des poignards ou des dagues ; elles n'ont point de manche. Sans doute ce sont des lames que la rage des bourreaux a brisées dans le corps des infortunées victimes.

Qui donc a pu s'acharner ainsi après des cadavres ?

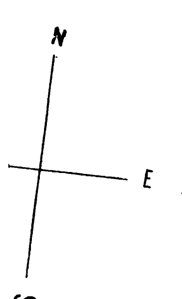
Qui a pu frapper des vieillards, des femmes et des enfants ? Qui a pu leur briser les os, leur écraser la tête, frapper ces têtes du tranchant de l'épée, les percer avec le poignard ou la pique ? A la guerre, l'homme seul prend part au combat; les femmes et les enfants figurent rarement parmi les morts. Sur le champ de bataille, d'ailleurs, on tue son ennemi et on l'abandonne. Les sentiments de cruauté féroce et bestiale, que développent les luttes politiques ou religieuses, peuvent seuls expliquer un pareil acharnement.

En rapprochant des faits historiques exposés précédemment ces résultats de l'examen des os découverts place Villeneuve, il semble raisonnable de croire que nous sommes en présence des restes des malheureuses victimes de la religion réformée, que le fanatisme religieux a frappées à Bourges dans les journées qui suivirent celle à jamais néfaste de la Saint-Barthélemy.

Le récit de Thaumas de la Thaumassière parle d'une vingtaine de victimes, tous hommes faits ou vieillards. On a trouvé les ossements d'une vingtaine de squelettes; mais une partie de ces restes appartiennent à des femmes et à des enfants, ce qui donne lieu de croire que cette sépulture a pu recueillir, outre les prisonniers de l'Archevêché, quelques autres victimes des massacres précédents dans le même quartier. Toutefois on fera peut-être cette objection, que l'endroit où ces débris humains se sont retrouvés, ne correspond pas à celui que mentionne le récit de la Thaumassière comme étant le lieu où le massacre s'est exécuté; il en est à une vingtaine de mètres. Pour nous, c'est une concordance de plus; car, ainsi que nous l'avons dit en commen-

çant, il est manifeste que les ossements découverts ne se trouvaient point dans une sépulture primitive. Ils ont été, à une époque inconnue, déterrés, puis enfouis de nouveau à peu de distance de l'emplacement primitif.

Pl. 7



ux

RAPPORT

SUR LES FOUILLES DE LA VERGNE

COMMUNE DE LUNERY

Dans sa séance du 8 novembre 1872, la Société historique du Cher reçut de M. Mallay, l'un de ses membres, une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Il a été question, dans l'une des réunions de la « Société historique du Cher, des fouilles pratiquées « par M. Jacquier sur les bords du Cher, et je m'étais « chargé de prendre quelques renseignements sur les « résultats obtenus par ce propriétaire.

« J'ai eu occasion, il y a quelques jours, de passer « à La Vergne, et j'ai vu M. Jacquier, qui a mis la plus « grande obligeance à me montrer les objets retirés des « fouilles. Ils consistent en :

« 1° Des fragments de poteries de différents genres ;

« 2° Un fût de colonne de 0,60 à 0,70 centimètres
« de longueur et 0,25 à 0,30 centimètres de diamètre;

« 3° Une épée antique, restée, malgré la rouille qui
« la ronge, intacte dans toutes ses formes;

« 4° Une urne funéraire en verre revêtue, à l'inté-
« rieur, d'un enduit blanchâtre, provenant probable-
« ment d'un lait de chaux; elle renfermait et contient
« encore des cendres et des fragments d'os.

« Je ne parle pas de bien d'autres objets dont
« M. Jacquier a constaté la présence et recueilli quel-
« ques débris. Ce qui précède suffit, je crois, à exciter
« la curiosité des amateurs et justifier les recherches
« que la Société pourrait entreprendre dans ces pa-
« rages. Les berges du Cher entre La Vergne et
« Rozières sont assez abruptes, et leur sommet est
« couronné d'une série de buttes considérées comme
« des tumulus; c'est d'une de ces buttes que M. Jac-
« quier a retiré les objets dont j'ai parlé. Il est proprié-
« taire des terrains et laissera toute latitude à la Société
« si elle entreprend quelque recherche sur ce point.

« La belle mosaïque trouvée il y a quelques années
« à Lunery, ainsi que la grande voie dont les traces
« existent entre Saint-Florent et Bourges, font suppo-
« ser que les Romains ont eu, dans le bassin de Lune-
« ry, un établissement important; il est à supposer que
« des recherches, faites dans ces parages, ne seraient
« pas infructueuses.

« M. Jacquier m'a parlé aussi de caveaux qui existe-

« raient à la Grange-Brûlée, propriété située à la limite « de Lunery à Saint-Florent, et appartenant à M. Rous- « sel. Il y aurait là, suivant le bruit public, des ca- « veaux très étendus et bien conservés. Quelle est l'o- « rigine de ces caveaux, je l'ignore ; mais s'ils ont l'im- « portance qu'on leur attribue, ce serait l'indice qu'il a « existé là, à une époque reculée, un établissement « quelconque plus ou moins considérable.

« Tels sont, M. le Président, les renseignements que « que j'ai recueillis de la bouche de M. Jacquier, etc. »

La Société nomma, séance tenante, une Commission composée de MM. Bon, Mater, Mornet, Rouxel et Tarlier, pour aller à Lunery examiner les lieux dont il était question dans la lettre de M. Mallay, et recueillir tous les documents qu'elle pourrait trouver sur les fouilles faites ou à faire.

Une somme de 200 francs fut votée et mise à la disposition de la Commission, pour les frais d'excursion et les fouilles qu'elle jugerait à propos de faire pratiquer dans les endroits à explorer.

MM. Bon, Rouxel, Tarlier et Mornet firent un premier voyage à La Vergne le 18 novembre 1872, et ils purent de suite, pendant le trajet de Saint-Florent à Lunery, se convaincre de l'exactitude d'une partie des détails fournis par la lettre de M. Mallay. La route, en effet, cotoie le Cher de très près et le domine presque à pic en beaucoup d'endroits ; elle commande donc de cette façon, dans tout leur parcours, les deux bords de la rivière, que l'on

peut suivre à une grande distance. A 5 kilomètres environ de Saint-Florent la route se bifurque, elle continue en droite ligne pour aller à Lunery, et tourne à droite pour se diriger sur Mareuil ; c'est dans l'angle formé par ces deux routes qu'est située la propriété de La Vergne, appartenant à M. Jacquier. Ce domaine se trouve dans une position magnifique, sur le sommet d'un coteau dominant la vallée du Cher, qu'on aperçoit serpentant bien au-delà de Lunery, jusqu'à 5 ou 6 kilomètres. Au fond de la vallée, à 1 kilomètre, le bourg de la commune de Lunery se détache avec sa vieille église sur le bord de la rivière. Puis, plus loin, les coteaux de la rive opposée, et, comme fond de tableau, la forêt de Châteauneuf, dont la silhouette noirâtre se perd à l'horizon. Rien n'est frais et coquet comme ce point de vue par une belle journée de printemps, et on comprend que les Romains, grands amateurs des beaux paysages, aient pu choisir cette localité pour y faire une installation de quelques mois.

Dès l'arrivée des membres de la Commission, M. Jacquier se mit à leur disposition pour leur fournir tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Et d'abord, il leur montra les objets qu'il avait déjà recueillis dans les fouilles pratiquées en différents endroits de sa propriété.

Ils consistaient, ainsi que le dit la lettre de M. Mallay précitée, en :

1° Un grand nombre de fragments de poteries de différents genres, de briques et tuiles à rebord, semblables à celles que l'on rencontre généralement dans les ruines gallo-romaines ;

2° Un chapiteau de colonne corinthienne mutilé, qui signale à cet endroit l'existence d'un édifice d'une certaine importance (pl. VIII, fig. 1);

3° Une épée en fer renfermée dans son fourreau, de même métal, et trouvée dans une sablière située à l'un des angles du carrefour formé par la rencontre des routes de Lunery et de Mareuil. On pourrait même être porté à croire qu'un guerrier avait été enseveli tout armé en cet endroit, car, s'il faut s'en rapporter aux détails recueillis sur les lieux par la Commission, on aurait également trouvé les fragments d'un casque, une chaînette en fer faisant partie du harnais militaire et servant, soit à garnir le mors du cheval, soit à rattacher l'épée au ceinturon ; plus une demi-douzaine d'anneaux plats ou disques minces et évidés en cuivre, dont la destination, aujourd'hui connue, est d'avoir fait partie du costume du soldat romain ;

Tous ces objets ont été adhirés, sauf l'épée, assez bien conservée malgré la rouille qui l'endommage, il est vrai, et dont M. Jacquier a fait cadeau à la Société (pl. VIII, fig. 2) ;

4° Une magnifique urne funéraire en verre, parfaitement conservée, avec une partie de son couvercle (pl. IX). Le verre, de teinte verdâtre, est fort épais. L'urne était hermétiquement fermée par un couvercle de verre pareil à celui du vase, mais très mince, ce qui n'a pas permis de le conserver intact ; il a été brisé en deux, et l'une des moitiés n'a pas été recueillie. Il y a à tenir compte de la parfaite adhérence qui semble avoir existé entre le couvercle et l'orifice du

vase, dans lequel il entrait légèrement ; cette adhérence est justifiée par un fait dont l'importance mérite une mention spéciale, car nous ne croyons pas qu'on puisse, jusqu'à présent, en citer un autre du même genre, et qui témoigne que l'humidité n'a pu pénétrer dans l'urne. Lorsqu'après avoir recueilli ce vase, on l'ouvrit, on trouva plié sur les fragments d'os calcinés, qui le remplissaient en partie, une sorte de papyrus qui, ouvert, apparut couvert de plusieurs lignes d'une écriture inconnue. Malheureusement, parmi les assistants, aucun n'était en mesure d'apprécier la valeur de cet objet, et, avant qu'il put être soumis à des regards capables de l'apprécier, la négligence de ses possesseurs l'avait laissé détruire. On ne saurait trop regretter cette perte.

Le vase se fait remarquer surtout par ses anses doubles, qui lui donnent un très joli cachet artistique. Il contient encore, avec des cendres et des fragments d'os brûlés, une petite clef en bronze (pl. VIII, fig. 3) ;

5° Une de ces briques creuses et quadrangulaires, percées d'orifices sur le côté et qui, engagées dans les constructions romaines, servaient de conduites de chaleur. Cette brique a été trouvée à Lunery avec plusieurs grandes amphores, qui ont été brisées et dispersées par des enfants, auxquels on les avait données, parce qu'elles ne semblaient aux habitants d'aucune utilité pratique.

Tels sont les objets que M. Jacquier possédait et qui, par leur nature, la forme et la destination qu'on leur attribue, doivent être tous de provenance gallo-romaine.

Après les avoir examinées avec soin, les membres de la Commission se dirigèrent, avec M. Jacquier, vers la partie de la propriété où celui-ci pensait faire exécuter des fouilles.

Pour plus de clarté, il convient de donner ici une description de l'aspect général du pays, ainsi qu'on pourra d'ailleurs s'en rendre compte avec le plan qui en a été dressé (pl. x).

Après avoir quitté les bâtiments d'habitation du domaine de La Vergne, pour se diriger du côté du Cher, on traverse la route qui va au bourg de Lunery; on se trouve alors sur le sommet d'une colline boisée dont un versant est presque à pic, et l'autre versant descend en pente douce dans le vallon; le Cher passait autrefois au pied du premier versant et en rendait, par conséquent, l'accès impraticable; il contournait le monticule de deux côtés, et faisait ainsi un grand circuit, qu'il a depuis lors abrégé considérablement, à la suite d'inondations, en allant en droite ligne de Lunery à Lignières; il a laissé ainsi à découvert un vaste espace de terrain qui devait être autrefois rempli par les eaux, car le sol, converti aujourd'hui en pâturages, est formé par des alluvions de limon et de sable.

Le monticule en question était par conséquent admirablement disposé pour un campement; les surprises étaient impossibles de deux côtés; quelques sentinelles, postées sur les deux autres, pouvaient découvrir le pays dans un rayon de deux kilomètres et donner l'alarme longtemps avant que les assaillants aient pu arriver jusqu'au camp. Aujourd'hui, une pareille posi-

tion serait fort belle pour l'installation d'une batterie, mais impossible pour l'emplacement d'un camp, qui serait en quelques minutes balayé par les batteries de la rive opposée.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que les troupes de César aient choisi cet emplacement pour y établir un camp fortifié; quelques indices peuvent venir à l'appui de cette hypothèse. Lorsqu'on suit la crête de la colline, on trouve de distance en distance de petits tumulus, reliés en certains endroits par une ligne de pierres qu'on pourrait prendre pour les assises de murs écroulés. Dans l'hypothèse que nous exposons, parce qu'elle vint naturellement à l'esprit de quelques-uns des membres de la Commission, ces murs auraient formé l'enceinte du camp, et les tertres seraient des postes d'observation pour les sentinelles.

Aussi, au second voyage que fit la Commission, le 17 août 1873, on recommanda à M. Jacquier d'ouvrir une tranchée latérale de 30 centimètres de largeur, de chaque côté de cette ligne de pierres, pour la mettre complètement à découvert, ainsi que deux tranchées perpendiculaires à chaque extrémité et dans des sens différents, pour s'assurer de la non-continuité de la muraille. Des piquets furent plantés aux endroits indiqués, de façon à bien indiquer le travail qui devait être exécuté.

Les tumulus explorés n'ont offert que des amas de pierres du genre de ceux qu'on nomme ordinairement *murgers*, soit qu'ils provinssent d'anciennes murailles écroulées, soit que, plus probablement, ils ne soient

que des emprunts faits, dans un but quelconque, à des carrières voisines. M. Jacquier déclara d'ailleurs avoir fait, antérieurement, des recherches dans un de ces tertres, et n'y avait rien trouvé ; on réserva donc pour une époque ultérieure la question de savoir s'il y aurait lieu d'en faire fouiller quelques autres.

Les membres de la Commission quittèrent ensuite cette colline et descendirent dans le vallon où, au dire de M. Jacquier, devaient être faites les découvertes les plus intéressantes. Ce vallon étant complètement cultivé, on ne voyait dans la partie signalée par le propriétaire aucune trace de fondations ; seulement le champ était jonché d'une grande quantité de tuiles, briques et morceaux de ciment. Il était donc impossible d'indiquer le sens et l'endroit exact dans lesquels les fouilles devaient être entreprises. M. Jacquier assura qu'à la profondeur de 20 centimètres, on trouverait des fondations parfaitement conservées, qu'il avait déjà mises lui-même à découvert en plusieurs endroits. On s'en rapporta à lui sur ce sujet, et, comme il offrait obligeamment de se charger de la direction des travaux d'exploration, on lui recommanda de les diriger de façon à mettre complètement à découvert dans toute leur étendue, leur largeur et profondeur, les restes de constructions qu'il trouverait. Afin de le fixer sur les travaux qu'il pourrait faire exécuter, on mit à sa disposition une somme de 100 francs sur le crédit de 200 francs voté par la Société historique.

Quelque temps après, M. Jacquier fit savoir qu'il désirait que la Commission vint examiner les fouilles qu'il avait faites et les objets qu'il avait trouvés pour lui dire s'il devait s'arrêter ou continuer ses recherches.

En conséquence MM. Boyer, Bon et Mornet se rendirent à La Vergne le 4 novembre. M. Jacquier leur montra les objets recueillis; ils n'avaient malheureusement pas l'importance qu'on pouvait espérer; ils consistaient en quelques pièces de monnaies en bronze, des briques, tuiles, fragments de poteries de provenance antique, parmi lesquels quelques débris de poterie samienne ornés de dessins. On y avait trouvé également une pierre de forme conique percée d'un trou à son extrémité la plus grosse et que le propriétaire estimait être une hache de l'âge de pierre. Tel ne fut pas l'avis des membres de la Commission; outre que sa forme ne rappelle pas celle des monuments de cette espèce, cette pierre, — un calcaire durci au feu, — n'offre pas au choc la résistance nécessaire pour constituer une hache, et le trou qui existe à l'un des bouts a dû être fait naturellement comme pour un grand nombre de pierres qu'on voit sur les bords du Cher. On n'a pas jugé à propos, en conséquence, d'en donner la reproduction.

Voici la désignation des médailles trouvées en ce lieu :

1° Un moyen bronze de Marc-Aurèle. Au droit : tête de l'empereur tournée à droite. Légende : ....TONINVS AVGT. — Au revers : Jupiter Stator, une main appuyée sur son sceptre, tenant dans sa main une victoire.

2° Un petit bronze de Tétricus jeune. Au droit : tête de l'empereur couronnée. Légende : DIVVS IITETRICVS... Au revers: femme debout, s'appuyant d'une main sur une enseigne militaire et tenant de l'autre une haste ou un sceptre.

3° Un petit bronze fruste d'un des successeurs de Constantin. Légende effacée.— Au revers, le type du vaincu agenouillé devant l'empereur debout ;

4° Un autre bronze, qui fut déclaré appartenir à Constantin, mais que la commission ne pût examiner, M. Jacquier l'ayant donné à un de ses amis.

Le terrain où ces objets avaient été trouvés offrait heureusement, dans les constructions qu'il recelait, un bien plus grand intérêt. Suivons donc les membres de la Commission dans leur promenade sur les lieux explorés et parcourons avec elle le sommet de la colline boisée où l'on supposait devoir être établi le camp romain et où l'on voyait les traces apparentes d'un mur, sur une longueur de 8 à 10 mètres. Ces apparences, disons-le tout d'abord, étaient trompeuses, les pierres ainsi disposées n'étaient que les gisements naturels à fleur de terre de couches calcaires placées dans un sens horizontal et ayant dû soutenir un mur en pierres sèches; la tranchée ouverte à côté ne laissait aucun doute à ce sujet. On descendit alors dans le vallon où M. Jacquier avait assuré que les recherches ne seraient pas inutiles. Ses prévisions s'étaient en effet pleinement réalisées, il avait mis à découvert des fondations dont le plan est figuré planche XI.

Les subtructions qui ont été trouvées à cet endroit s'étendent sur une longueur de 50 mètres environ et une largeur de 8 mètres. Elles devaient soutenir un corps de bâtiment central (A), fort long et très-étroit qui ne pouvait être qu'un couloir ou galerie avec de petits contreforts à l'intérieur, supportant autant de pilastres,

et flanqué, à chacune de ses extrémités, d'un petit bâtiment carré (BB) ayant environ 3 mètres sur chaque face.

De chaque côté de ce corps de bâtiment se trouvaient deux pavillons symétriques (CC) qui en étaient séparés par un espace de 3 mètres 50 centimètres, et composés chacun de trois petites pièces très-étroites ou cellæ, au fond desquelles s'étendait une quatrième pièce oblongue, à laquelle on accédait par un petit couloir intermédiaire.

Les murs des fondations mises complètement à découvert sont construits en calcaire du pays, ils n'ont que 40 à 50 centimètres de profondeur sur 35 centimètres de largeur. Il était donc impossible qu'ils puissent soutenir une construction élevée; leur position au fond du vallon, entre deux collines boisées et au niveau du lit du Cher, la forme longue et étroite de l'ensemble du monument, tout cela pourrait faire supposer qu'on a sous les yeux les restes d'un établissement balnéaire. Les contreforts intérieurs placés dans le long corridor A pourraient bien être les assises de séparations en briques qui auraient divisé ce corridor en un certain nombre de petites cellules indépendantes les unes des autres.

Rien cependant dans ces fondations ne peut faire supposer qu'elles sont l'œuvre des premiers siècles de l'empire; on les détruit facilement avec la pioche et le ciment n'a pas la dureté de celui dont les Romains se servaient généralement, elles sembleraient plutôt dater du bas-empire et il n'y aurait rien d'invraisemblable,

suivant une opinion qui a été exprimée, à ce qu'elles soient les restes d'une villa de cette époque, construite avec les débris des campements romains établis dans les environs.

On voit dans toute la longueur du vallon un espace de 1 mètre de largeur, rebelle à toute végétation ; c'était probablement un chemin empierré ou une chaussée conduisant de la villa au chemin de Lunery à St-Florent qui devait se trouver au même endroit que la route actuelle, les berges du Cher offrant sur leur sommet une voie tracée tout naturellement.

Après avoir levé le plan exact de ces fondations, les membres de la Commission remercièrent M. Jacquier du soin qu'il avait pris à faire exécuter les fouilles et le prièrent de les continuer aussi loin qu'il trouverait des vestiges de constructions, l'engageant à fouiller notamment la partie du champ non encore explorée, où la végétation est presque nulle, et à y faire creuser deux tranchées perpendiculaires l'une à l'autre pour s'assurer s'il n'y aurait pas d'autres fondations dans un périmètre d'une grande étendue.

Quelque temps après, la Commission retourna à La Vergne ; M. Jacquier avait fait de nouvelles recherches dans le vallon, mais sans aucun résultat. Heureusement le hasard l'avait mieux servi dans un autre endroit en établissant un sentier pour que les bestiaux pussent descendre à un abreuvoir qu'il avait fait creuser dans l'ancien lit du Cher, en raison de la pente très-rapide de la colline boisée dont il a été parlé plus haut, il avait trouvé à peu près à mi-côte des restes de constructions.

Il fit continuer les recherches et rencontra, à un mètre de profondeur, des blocs de ciment, des morceaux de briques et de tuiles de toutes espèces, puis une excavation taillée dans le roc, de forme circulaire et qui ressemblait à un puits; la pierre était usée comme le sont d'habitudes les margelles des puits dans la partie contre laquelle frotte le seau ou par suite des mousses, lichens et algues, qui polissent petit à petit cette pierre en s'y incrustant pendant de longues années. La présence de ce puits dans cette partie de la colline ne peut s'expliquer que par le fait d'un établissement quelconque sur le plateau qui domine toute la vallée du Cher. On a retiré de ces ruines une grande quantité de briques et tuiles semblables à celles dont les Romains se servaient pour leurs constructions; après avoir creusé quelques mètres, des blocs énormes de rochers emcombraient le puits, leur extraction étant très-difficile et très-dangereuse et ne devant probablement pas donner de résultats plus curieux, on cessa les fouilles, mais on ne recombla pas l'excavation; M. Jacquier fit mettre sur l'orifice de fortes planches sur lesquelles on jeta quelques pelletées de terre pour les recouvrir.

Tel est le résultat des recherches opérées sous les auspices de la Société historique du Cher dans la propriété de La Vergne, commune de Lunery. On peut en induire que sous la domination romaine, cet endroit a dû devenir un centre d'occupation. La commune de Lunery d'ailleurs est riche en vestiges romains, on ne peut y donner un coup de pioche sans en ramener au jour quelques-uns. Les conquérants des Gaules y ont eu certainement des établissements importants à en juger par la

magnifique mosaïque qu'on y a trouvée il y a quelques années dans le chef-lieu de cette commune, et qui, tombée entre les mains d'un spéculateur, a été perdue pour notre département. C'est une localité que la Société historique du Cher fera bien de ne jamais perdre de vue, et la Commission a prié M. Jacquier de vouloir bien l'informer immédiatement de toutes les découvertes qui y seraient faites dorénavant. Il est probable qu'un jour ou l'autre, en creusant les fondations d'une maison ou en faisant des nivellements, on trouvera des choses intéressantes, qui viendront s'ajouter à celles déjà recueillies à La Vergne. On pourra ainsi former un petit musée local, composé de tous les débris recueillis à différentes époques et qui donnera une juste idée des différents genres de civilisation qui se sont succédé dans cette région.

A. MORNET.

NOTE

SUR UNE ÉPÉE GAULOISE & UN ÉPERON DU MOYEN-AGE

(Extrait du procès-verbal de la séance du 3 juillet 1874, voir planche VIII, fig. 4 et 5.)

M. Mater met sous les yeux de ses collègues une épée en bronze admirablement bien conservée, dont il vient de se rendre acquéreur.

La lame de cette épée est à deux tranchants en forme de feuille de sauge et à double rainure. Elle présente deux crans ou encoches près de la poignée, à laquelle elle est fixée par deux rivets visibles sur les quillons. Elle est longue de 56 cent. 3 mill., et large de 3 cent. 5 mill. Les quillons, longs de 7 cent. 4 mill., portent deux rainures longitudinales.

La poignée, ornée de trois bourrelets formés de quatre cercles chacun, est terminée par un pommeau ayant quatre cercles à la base et affectant une forme concave. Sa longueur est de 9 cent. 5 mill.

Cette arme, recouverte d'une belle patine, a été trouvée sur le territoire de la Chapelle-St-Ursin, près l'Eminence, à côté d'une fontaine que la rencontre fréquente d'ossements a fait appeler la fontaine des Morts.

Le fini du travail de cette arme permet de l'attribuer à une époque où les arts avaient déjà reçus en Gaule un certain essor.

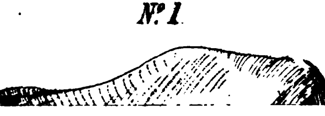
Une épée semblable, mais brisée, est reproduite et dessinée dans l'ouvrage intitulé les *Promenades au musée de Saint-Germain*, de M. Gabriel de Mortillet (page 174).

M. Mater présente ensuite un éperon en fer, trouvé chez M. Chenu, à Quincy. Chaque branche mesure, à partir du dard, 15 cent. de longueur. La pointe ou dard, en forme de fer de lance, est posée sur une courte tige et ne dépasse pas en tout 5 cent. 5 mill. de longueur.

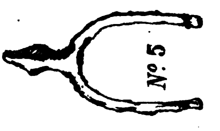
Si l'on en croit M. Demmin, cet éperon pourrait, à raison du peu de développement de la tige, remonter au XIe siècle. Cet auteur s'exprime ainsi dans son *Guide des amateurs d'armes et d'armures anciennes*: « Les plus anciens éperons étaient à un seul dard dont la forme ressemble à la pointe d'un pain de sucre et qui était fort gros, sans tige et rivé directement sur la branche. Vers le Xe siècle l'éperon montre déjà un petit bout de tige qui s'allonge vers le XIe et se relève en biais au XIIe. La molette paraît vers la fin du XIIIe. »

Pl. 8

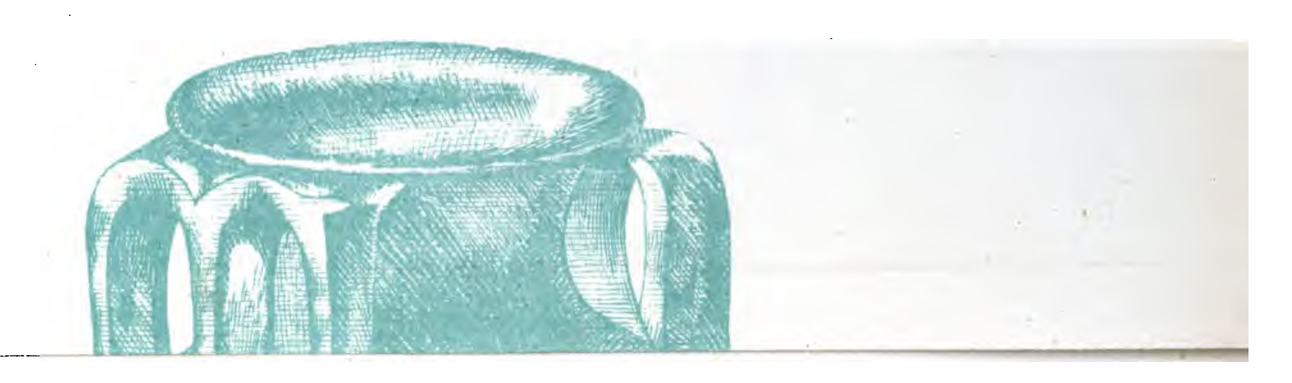




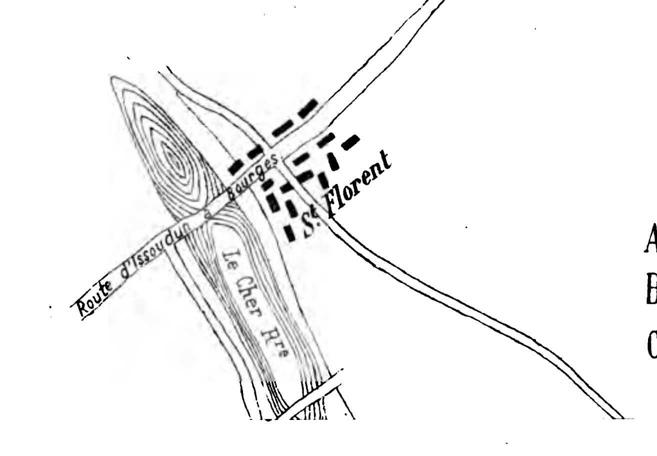
No. 1



Pl. 9



Pl. 10

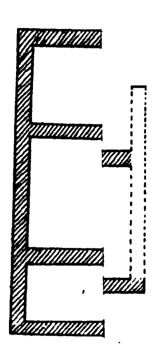


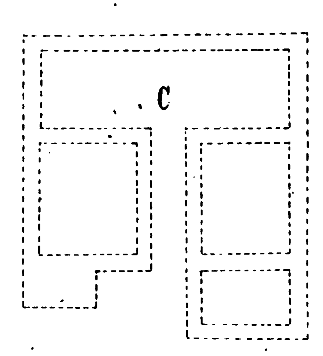
LÉGENDE

A. Fondations mises à découvert

B.B. Monticules boisés.

C. Ancien lit du Cher





LÉGENDI

A..*Long Couloir avec C*

B.-*Chambres á l'extrém*

C.-*Pavillons symétrique*

N.B. La Partie pointillée n'a été retrouvée qu'incomplètement.

LA

MONNAIE D'HENRICHEMONT

L'existence d'une monnaie particulière à Henrichemont est bien connue, et ce n'est pas une des moindres particularités de l'histoire de cette ville que le fait d'un droit régalien comme celui du monnayage existant jusqu'au siècle dernier dans cette portion du centre de la France.

Ce n'est que de l'année 1634 qu'on peut faire dater réellement l'émission d'une monnaie propre à ce petit royaume de Sully. Il semble que, à ce moment, la pensée de l'ancien ministre disgracié, après une assez longue période d'oubli apparent, se soit retournée vers la ville qui lui devait sa naissance ; c'est alors que pour la première fois un hôtel des monnaies se fonda sérieusement dans l'ancien royaume de Boisbelle.

Ce que nous savons du privilége du monnoyage invoqué par les prédécesseurs de Sully se fonde sur des allégations sans consistance. Le fait est que personne n'a jamais vu des espèces émanées de l'atelier de Boisbelle antérieurement à lui : ce qui, à la rigueur, ne veut pas dire qu'il n'y en fut jamais frappé, mais ce qui diminue

néanmoins de beaucoup le crédit qu'on doit prêter à la réalité des prétentions émises à cet égard par les seigneurs de cette terre jusqu'à Sully.

Quant à l'émission d'une monnaie locale qui serait due à ce dernier, jusque vers le milieu du XVII[e] siècle, on n'en a guère de traces. Un document du siècle dernier parle bien, il est vrai, d'une sorte d'essai en ce genre que le souverain de Boisbelle aurait tenté dans les premières années de la fondation de sa capitale. « Le 2 mai 1613, dit le troisième des mémoires Dumont (1), Maximilien de Béthune accorde à un particulier la permission de fabriquer des doubles et des liards. » C'est à quoi en effet se borna presque exclusivement la fabrique, quelques années plus tard. Mais cette autorisation de monnoyer fut-elle suivie d'effet, et n'était-elle qu'un renouvellement d'autorisation antérieure ? Ce sont des questions auxquelles nous ne saurions répondre. Il nous faut pour arriver à une certitude, atteindre l'année 1634.

A cette date, à n'en pouvoir douter, un hôtel des monnaies est établi à Henrichemont, et trois moulins,

(1) Nous désignons sous ce titre une série d'une dizaine de mémoires judiciaires, publiés de 1730 à 1734, dans un procès entre Maximilien de Béthune, duc de Sully, prince de Boisbelle, et Armand de Béthune, comte d'Orval, son cousin, pour la possession de la principauté d'Henrichemont. La collection la plus complète que nous en connaissions est due à François Dumont, bailli, puis conseiller de la Chambre souveraine d'Henrichemont; d'où le nom sous lequel nous l'admettons. Quant au mémoire en question, c'est celui qui est signé de Prunay, 1732, pour le comte d'Orval contre le duc de Sully.

situés sur la rivière du Vernon, limite des paroisses d'Ivoy et d'Henrichemont, sont affectés au laminage des lingots destinés à être convertis en espèces. Nous devons ce dernier renseignement à une requête présentée en 1637 par les paroissiens d'Ivoy-le-Pré au Bureau des finances de Bourges pour se plaindre du chiffre excessif des tailles qui pesaient sur eux. Ils demandaient une diminution d'un tiers, se basant surtout sur ce que quantité de terres donnant lieu à cette quotité d'impôts dans la paroisse d'Ivoy appartenait aux gens de Boisbelle, déchargés par privilége de toute imposition, même pour les biens possédés par eux en dehors de la souveraineté (au moins dans certaines limites), en sorte que c'était sur les habitants d'Ivoy-le-Pré que la différence retombait. Le Bureau acquiesça à la requête, et dans l'avis formulé par l'assemblée à cette occasion voici comment elle s'exprime sur le point qui nous intéresse :

« Depuis cinq ou six ans en ça, les habitans de ladite souveraineté (de Boisbelle-Henrichemont) se sont tellement accreus en la dite paroisse d'Yvoy par divers moyens, qu'ils y possèdent maintenant le tiers des meilleurs héritages et prez, et particulièrement que les monnoyeurs de naguères establys par M. le Duc de Sully en ladite Souveraineté, ont de naguères acquis trois mollins pour tirer leurs lames et faire autre chose concernant leur monnoye; qu'auparavant, ces héritages estoient possédez par plusieurs personnes qui payoient de gros taux et qui, ne possédans plus rien, s'en sont allez tant en ladite Souveraineté qu'ailleurs. » (1).

(1) Archives du Cher, fond du Bureau des finances, registre des expéditions ordinaires du greffe pour 1637. C. 840.

D'autre part, Duby et les mémoires Dumont (1) nous apprennent que, par lettre du 10 mai 1735, le duc de Sully permit à Pierre Frété, marchand à Lyon, et à Claude Minard, bourgeois de Paris, de battre monnaie dans la principauté, à la condition qu'ils observeraient les lois du royaume sur la matière; les lettres furent enregistrées à la chancellerie d'Henrichemont le 13 octobre suivant; mais il convient d'ajouter que les deux entrepreneurs avaient été révoqués le 27 septembre précédent pour n'avoir pas observé les conditions susindiquées (2).

Il y eut donc fabrication d'espèces dès cette année 1635, mais sans doute en fort petite quantité, et peut-être furent-elles annulées pour les causes susdites. Toujours est-il qu'on n'en connaît pas de cette date, les premières qu'on possède portent le millésime de 1636.

« Le 29 novembre de la même année (1635), ajoute le deuxième mémoire Dumont, déjà cité (3), le duc de Sully donna un édit portant création d'officiers pour la monnaie dans la Principauté et Souveraineté d'Henrichemont, sçavoir, un Général de ses monnoies, deux Gardes, un Procureur du Prince, un Greffier, un Graveur, un Essayeur, avec le même pouvoir, jurisdiction et connoissance attribuée aux officiers des Monnoies par les ordonnances de France. »

(1) Deuxième mémoire, signé Bargeton, 1731, pour le duc de Sully contre le comte d'Orval.

(2) Troisième mémoire Dumont, page 31. Tobiesen-Duby. *Traité des Monnoies des Barons*, tome 1, page 92.

(3) Duby, de son côté, imprime la date du 24 novembre.

Voilà donc l'hôtel de la Monnaie d'Henrichemont renouvelé, grâce à la mal-façon des premiers monnayeurs auxquels on avait confié la besogne. Nous avons pu retrouver tout le personnel de cet hôtel dans les registres paroissiaux de la ville d'Henrichemont, et il nous a été permis d'en reconstituer le tableau pour la période comprise entre 1635 et 1642.

C'est d'abord le maître de la monnaie. En décembre 1635 nous trouvons déjà pourvu de cet office Jean Levrat, qui, sur l'acte de baptême d'un de ses enfants qu'il eut à Henrichemont est qualifié « noble personne » (1). Il mourut en 1642 laissant sa femme enceinte.

Près de lui, le greffier de l'hôtel, « honorable personne Me Silvain Prévost, notaire, procureur, greffier en la Monnaye et fermier de cette Souveraineté (2). »

Puis le maître-monnayeur, Claude Canay, qu'il ne faut pas confondre avec le maître de la monnaie (3).

Vient ensuite le graveur, « honorable personne Clément Legendre, maître *scrupteur (sic)* et graveur, citoien de la ville de Lion, estant employé pour la Monoye d'Henrichemont (4). »

Ensuite le fondeur et le forgeur, Claude Boissard,

(1) Registres des baptêmes de l'église Saint-Laurent d'Henrichemont, 1630-1637 et 1641-1642.
(2) Registre de 1641-1642.
(3) Registre de 1630-1687.
(4) *Ibid.*

« Me des martinets et fonderie de la monoye de cette ville. » (1) et « Me Benoist Charret, *fourgeur* de la Monoye. » (2).

Enfin deux ouvriers de fabrication, Etienne Bernier et Pierre Perret, qui, par une coïncidence de noms remarquable dans l'espèce, est marié à une femme du nom de Jeanne Thiolier (3).

Ainsi constitué, l'hôtel de la monnaie était au complet, sauf les gardes ou juges.

Pour le surplus de nos renseignements, c'est dans les mémoires Dumont que nous les puiserons.

« Le 26 janvier 1639, les juges de la monnaie d'Henrichemont rendirent une sentence sur une procédure extraordinaire contre divers particuliers au sujet de la monnoie. » Ce jugement enjoignait à l'entrepreneur de tenir la maison de la Monnaie garnie suivant les ordonnances de France (4).

Le 27 septembre même année, le souverain d'Henrichemont émit des lettres-patentes confirmatives des provisions de monnoyeur données en 1635 « aux soumissions de garder les lois, statuts et ordonnances du Royaume. » (5).

(1) Registre de 1641-1642.
(2) Registres de 1636-37 et 1641-42.
(3) Registre de 1641-1642.
(4) Premier mémoire Dumont, signé Demiau, 1731, pour le comte d'Orval contre le duc de Sully.
(5) Troisième mémoire Dumont déjà cité.

On connaît en outre des déclarations du roi de 1644 et 1664 sur les priviléges de la Souveraineté, qui spécifient formellement au profit du seigneur d'Henrichemont le droit de monnayage d'espèces d'or et d'argent.

Le 15 mai 1654, le petit-fils de Sully, Maximilien III du nom, qui avait hérité de la principauté de son aïeul, renouvelait le traité antérieurement fait par celui-ci pour la fabrique des espèces. Il y fut dit que les entrepreneurs seraient tenus de travailler « sous le titre et aloi de France, sous la taille ou remède des édits et déclarations du Roy. » (1) et l'observation de la législation française sur la monnaie y fut complètement imposée.

Au surplus, on peut dire que c'était là une chose fondamentale et de tradition. Longtemps avant que d'interdire au grand baronnage le droit de battre monnaie, les rois de France y préludèrent en soumettant les ateliers seigneuriaux à l'obligation de se conformer aux titres, poids et aloi de la monnaie royale. Ce fut le point le mieux compris et le plus anciennement adopté du système unitaire dans notre nation. Laurière cite comme monument de ces prétentions, dans son recueil d'ordonnances (2), celles de Philippe-le-Bel, 1313, et Louis-le-Hutin, 1315. Tel fut le premier pas fait pour parvenir à la suppression du monnoyage seigneurial. On ne doit donc pas s'étonner de voir Boisbelle soumis à cet endroit à une règle qui assimilait cette terre aux plus grands fiefs, même aux pairies. C'est un emprunt

(1) *Ibid.*
(2) Tome 1, pages 623-24.

de plus fait par ses possesseurs à la législation commune et qui s'explique de soi.

Il y avait un obstacle plus grave à l'extension de la fabrication des monnaies dans la principauté ; en relatant l'arrêt de la Cour des Monnaies du 17 mars 1654 pour l'enregistrement des patentes de janvier 1644, confirmatives de la souveraineté d'Henrichemont, arrêt qui vise les monuments constitutifs de son droit de monnayage, le troisième mémoire Dumont, à l'endroit déjà cité, ajoute : « L'arrêt contient une condition qui a toujours empêché l'exécution de ces lettres-patentes ; *sans que pour raison desdites fabrications, le prince de Boisbelle et ses successeurs, leurs fermiers ou commis puissent enlever aucune matière d'or ou d'argent en ce Royaume.* »

N'était-ce pas retirer d'une main ce qu'on donnait de l'autre ? et n'est-ce pas là une des principales causes qui firent que cet atelier se restreignit exceptionnellement à l'émission des espèces de cuivre. (1).

En tout cas, la monnaie frappée à Henrichemont paraît avoir été moins la satisfaction donnée à un besoin commercial qu'un moyen de constatation, pour ainsi dire, d'un des droits principaux de leur souveraineté pour

(1) L'ancienne législation n'autorisait qu'exceptionnellement la fabrication des espèces d'or et d'argent en dehors de la Monnaie Royale : « Nuls des Barons de France, dit un texte du XIV[e] siècle, cité par Ducange, ne peut ni ne doibt faire monnoie d'or et d'argent, si ce n'est le Roi ou par son commandement. » Mais nous savons que, par son privilège, Boisbelle échappait à cette restriction.

les Sully. Les deniers de cuivre émanées de l'hôtel d'Henrichemont, en si grand nombre qu'ils aient pu être frappés, n'ont tout au plus servi que d'appoint dans les comptes et transactions, qui se soldaient d'ailleurs en monnaie royale, et ces derniers, ne dépassant pas évidemment les limites de la souveraineté, il ne dut pas y avoir jamais besoin d'une énorme quantité de ces espèces.

Il ne serait pas tout à fait exact cependant de soutenir que, rigoureusement parlant, il n'y fut fabriqué que de la monnaie de cuivre; le fondateur d'Henrichemont devait, en cette matière, comme en toute autre, tenir à l'exercice complet de son rare privilége; aussi l'on connaît un certain nombre de pièces d'argent, d'or et même de billon qui en proviennent. Dans ce dernier genre de métal on a conservé quelques exemplaires d'un piéfort, exécuté sur le module et d'après le type des demi-francs de Louis XIII. Ce rare spécimen de la numismatique locale a été frappé en 1737, à l'effigie de Sully.

Des exemplaires qui s'en conservent

Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

C'est en effet à ce nombre que s'élèvent aujourd'hui ces raretés numismatiques, que l'on s'accorde à considérer plutôt comme des pièces de fantaisie, frappées à titre d'essai, que comme une monnaie ayant jamais eu cours.

Le fait étant donné, il faudrait donc plutôt considérer ce monument de la numismatique henrichemontaise

comme une véritable médaille, caractère qu'appuierait au besoin la présence en exergue, au revers, de cette devise mélancolique du vieux ministre disgracié : HIC PRO REGE ET PATRIA VIXIT. Protestation amère contre l'injustice des peuples et des rois. On peut voir le dessin de ce piéfort à la planche III, n° 1,274 qui accompagne la *Description des monnaies françaises et étrangères composant la collection de M. J. Grean* (1).

Il figure également dans le recueil de M. Poëy-Davant, sur les monnaies féodales, en tête de la série des monnaies de Boisbelle-Henrichemont (2).

J'emprunte à cet ouvrage la liste des espèces frappées à Henrichemont sous Maximilien I de Béthune (le grand Sully) et son petit-fils et successeur dans la Souveraineté.

MAXIMILIEN I, 1597-1641.

1. — MAXI. D. BETHVNE. P. S. DHENRIC. ET. BOIB. — Buste chauve et frisé à droite.

R/. HIC. PRO. REGE. ET. PATRIA. VIXIT. 1637. L. — Croix fleuronnée. Au centre M (init. de Maximilien).

On a reconnu dans cette description le même pié-

(1) Catalogues Rousseau, vente publique du lundi 6 mai 1867 et jours suivants. — La description de la figure est à la page 116 du texte.

(2) Monnaies féodales de la France, 1858. Tome 1er, page 305 et suivant. Voir aussi Duby, tome 1er, planche XXIV, folio 2. Il est à remarquer que, tandis que Duby et Poëy-Davant donnent cette pièce comme étant d'argent, le rédacteur du catalogue Gréan, inscrit billon pour indiquer le métal qui la compose.

fort dont il a été question plus haut. Avant de poursuivre la transcription de cette nomenclature, arrêtons-nous un instant sur cette lettre L inscrite à la fin de la légende du revers, et qui constitue ce qu'en style numismatique on nomme le *différent*, c'est-à-dire la signature de la monnaie. Celui-ci n'a pu être encore suffisamment expliqué par ceux qui se sont occupés de la question. Le différent d'ordinaire indique d'une manière conventionnelle l'atelier d'où émane la pièce qui le porte. Comme la lettre dont il est formé n'a d'habitude aucun rapport avec l'orthographe du nom de la localité, il se pourrait que, à la rigueur, L fût mis là pour désigner l'atelier d'Henrichemont; cependant il convient d'ajouter, et nous allons le constater par la suite, que le H, à partir de 1641, remplaça la lettre L à titre de différent sur la monnaie henrichemontaise.

A la rigueur, le H peut s'interpréter comme étant l'initiale du nom de la ville de fabrique; quant à l'L, les interprètes, croyant devoir en chercher l'explication dans le même ordre d'idées, se sont demandé s'il n'indiquerait pas un monnayeur de Lyon employé par les princes d'Henrichemont; c'est Pierre Frété qu'on avait eu en vue en avançant cette explication, mais nous savons que ce n'est pas à lui qu'il faut attribuer l'origine des pièces d'Henrichemont que nous possédons. Il est vrai qu'il y a encore Jean Levrat, maître de la dite monnaie, et qui vint également de Lyon diriger la fabrication à l'époque indiquée. Mais, pour tout dire, il ne nous semble pas que cette lettre L soit un *différent* proprement dit. Il aurait suffi, nous semble-t-il, pour l'empêcher, que, depuis l'édit du 14 janvier 1539 sur les ateliers monétaires du royaume, L ait été affecté comme

la lettre propre à l'atelier de Bayonne. Nous serions donc porté à n'y voir qu'une signature personnelle, soit celle du dit Levrat, ou, plus probablement encore, du graveur Clément Legendre. Quant à ce qui est de l'H, nous ne saurions en fournir aucune explication, si l'on n'accepte pas celle que nous avons déjà rapportée.

Cela dit, reprenons notre liste interrompue par cette digression.

2. — × MAXI. D. BET. P. S. DENRIC. ET. BB. — Même type qu'au précédent.
R/. × DOVBLE. TOVRNOIS. 1636. L. Semis de fleurs de lis (3 entières, 2 demies) autour de l'écusson aux armes du prince. Cuivre.

3. — Même pièce frappée en argent.

4. — Variété, avec MAXI. I. etc. Cuivre.

5. — MAXI. D. BETHVNE. P. S. D'HENRIC. — Même type.
R/. Mêmes légende et type.

6. — Autre avec P. SDENRIC. Cuivre.

7. — Autre avec MAX, au lieu de MAXI.
R/. 1636. L. Cuivre.

8. — Autre avec MAXI. — Six lis et armes dans le champ. 1636. L. Cuivre.

9. — Autre avec MAX.
R/. 1636. L.

10. — Variété offrant au revers sept lis et demi. 1637. L.

11. — Autre avec HENRIR. 1641. H. (1).

12. — MAX. D. BETHVNE. P S. DHENR. — Même type, mais sans grenetis.

R/. Même type qu'au précédent. 1637. L.

MAXIMILIEN III. FRANÇOIS. — 1641-1661.

1. — MAX. F. DE. BETHVNE. P. S. DHEN. — Buste à longs cheveux tourné à droite.

R/. DOVBLE TOURNOIS. 1642. H. — Ecusson accosté de trois lis. Cuivre.

2. — M. F. DE BETHVNE. P. S. D'HENRICHE. — Même type.

R/. Mêmes légende et type. Cuivre.

3. — MFD. BETHVNE. P. S. DHENIC. — Même type.

R/. Mêmes légende et type. Double tournois frappé en or.

4. — ✻ MAX. F. D. BETHVNE. P. S. DHENRIC. — Même buste avec moustaches.

(1) Cette espèce est la dernière qui ait été frappée au nom de Sully, puisqu'elle est de l'année de sa mort ; si la reproduction en est bien fidèle, le nom abrégé d'Henrichemont y est suivi d'un R qui s'explique difficilement. Cette lettre n'est-elle pas le résultat d'une erreur du graveur, qui aurait mal reproduit le B de Boisbelle ? C'est aussi sur cette pièce qu'apparaît pour la première fois en *différent* la lettre H.

R/. Mêmes type et légende, sauf la date et la signature. Cuivre.

Dans cette suite de seize numéros, sauf trois, tout est cuivre et doubles tournois.

On peut considérer le tableau qui précède comme, à peu de chose près, complet, il n'a pas dû en échapper beaucoup à l'attention de ceux qui s'occupaient spécialement de cette matière. Or, il y a à remarquer que cette série, dès l'année de son début, 1636, paraît dénoter une grande activité dans la fabrication, ou avoir été montée sur un pied assez fastueux pour avoir donné lieu à une aussi grande variété de types en aussi peu de temps. Il n'y aurait pas lieu de s'en étonner, si, comme nous sommes porté à le croire, la fondation de cette monnaie fut une sorte de protestation contre le rôle effacé qu'imposait à son créateur l'absorption du pouvoir par Richelieu, qui semblait, en reprenant pour son compte l'œuvre interrompue de Sully, vouloir lui en ravir la gloire. Quant à Maximilien-François, qui trouva l'atelier tout installé et prêt à fonctionner pour lui, comme il l'avait fait pour son grand-père, s'il s'en est servi, on peut croire que ce fut seulement à titre de prise de possession et pour constater un droit, après quoi, il laissa probablement tomber la fabrique, à laquelle il n'attachait sans doute guère d'importance. On signale, il est vrai, en 1654, quelques années avant sa mort, un essai de restauration, mais rien ne nous assure qu'il ait été suivi d'effet, ni que ses successeurs ait tenté de le renouveler.

Il y a lieu assurément de tenir compte de l'observa-

tion présentée par M. Poëy-Davant, après Duby, au sujet d'une ordonnance contre les faux-monnayeurs rendue par le duc de Sully, le 6 juillet 1719. A quoi bon pourchasser les faiseurs de monnaie si l'atelier n'existait plus? Mais probablement la fausse monnaie qu'on fabriquait alors dans la souveraineté était-elle au type royal. Grâce à sa situation particulière, le royaume des Sully, comme il était déjà un des principaux repaires du faux-saunage au beau milieu de la France, avait fort bien pu devenir un centre d'émission d'espèces réprouvées. L'ordonnance de 1719 serait le seul monument qui nous restât de cette fabrication frauduleuse et clandestine.

Dans tous les cas, on peut, croyons-nous, tenir pour assuré qu'il ne dut plus être monnayé à Henrichemont postérieurement à la première moitié du XVII[e] siècle. Il y resta bien une Cour des Monnaies, mais dont les fonctions se seraient bornées, peut-on croire, à la poursuite du faux-monnayage. Dans le troisième mémoire du comte d'Orval contre le duc de Sully, on lit, page 3: « Le duc de Sully mettant à profit le silence du comte d'Orval, veut lui faire convenir qu'il y a *actuellement* à Boisbelle une cour des Monnoyes, quoique le comte d'Orval n'y en connaisse point, et qu'il ait observé que les seigneurs de Boisbelle n'ont fait aucune exercice du droit de forger monnoye avant Maximilien de Béthune, et que cette exercice a cessé vers 1654. »

Jusqu'à preuve du contraire, tenons donc Maximilien III comme le dernier prince monnayeur d'Henrichemont.

H. Boyer.

UN JOURNAL FRANÇAIS

CHEZ LES HURONS

Parmi les possessions anglaises de l'Amérique du nord est une vaste contrée placée entre le 42° et le 52° degré de latitude nord, le 66e et le 97e de longitude ouest. Elle a pour bornes au nord le Labrador, la mer d'Hudson et la Nouvelle-Galle; à l'ouest de vastes solitudes occupées par les indiens Chippeways, Pieds-Noirs et Assiboines; au sud les Etats-Unis; à l'est le nouveau Brunswick, le golfe Saint-Laurent et le Labrador. Cette contrée compte une étendue de 2,200 kilomètres sur 900, c'est-à-dire 1,980,000 kilomètres carrés. Elle est deux fois plus grande que la France. Elle est cependant loin d'être aussi peuplée, mais sa population prend tous les ans un accroissement considérable. En 1763, il n'y avait que 140,000 habitants d'origine européenne, la plupart français, il y en avait 400,000 en 1826, 1,800,000 en 1857, aujourd'hui il y en a trois millions et demi, dont plus de la moitié sont Français d'origine. Ce pays est arrosé par un des plus grands et des plus beaux fleuves du monde, le Saint-Laurent. Il est sur le bord des grands lacs de l'Amérique du Nord, le lac Supérieur, le lac Huron, le lac Erié, le lac Ontario. Il est arrosé,

outre le Saint-Laurent, par plusieurs belles rivières, l'Ottawa, le Niagara, le Moose, l'Albany. On y compte un grand nombre de canaux dont le principal est le canal du Rideau. Ce pays est encore couvert dans sa plus grande partie de vastes et magnifiques forêts vierges. Le sol est très-fertile en grains et en fruits d'une grande analogie avec ceux du centre et du nord de la France. Il renferme de riches minerais de fer, de plomb et de mercure. Le climat y est froid, surtout dans le nord.

Ce pays, si essentiellement français, c'est celui que Voltaire appelait dédaigneusement « quelques pieds de neige, » c'est le Canada. Il fut découvert en 1497 par le vénitien Cabot. Après lui, le français Denys visita le golfe Saint-Laurent au commencement du XVI[e] siècle, en 1524. Il ne résulta de cette première visite aucun établissement. Les Espagnols y suivirent peu de temps après les Français, mais, n'ayant trouvé sur les côtes aucune trace des mines d'or et d'argent qu'ils cherchaient, ils se retirèrent en répétant, dit-on, les mots *aca-nada*, ici rien. Ces mots redits plus tard par les Indiens aux Français qui vinrent s'y établir, auraient-ils été pris par ces derniers comme le nom de la contrée? On pense plus communément que le nom de ce pays dérive d'un mot iroquois dont la signification est : réunion de cabanes.

Quoiqu'il en soit, ce fut en 1535 que Jacques Cartier, navigateur originaire de Saint-Malo, remonta le Saint-Laurent avec une bande d'émigrants français et prît possession de tout le pays au nom de François I[er]. Il l'appela la Nouvelle-France. En 1542, Laroque de Robertval,

fonda non loin de l'endroit où fut bâti Québec, le fort de Charlebourg. En 1608, sous le règne d'Henri IV, Samuel Champlain, originaire de la Saintonge, jeta les fondements de la ville de Québec. Une compagnie française se forma, en 1617, pour exploiter la colonie. Elle y transporta une grande quantité d'émigrants parmi lesquels un certain nombre d'habitants du Centre de la France. La colonie prospéra au point de faire envie à la nation anglaise. Elle tenta à plusieurs reprises, de 1699 à 1711, mais inutilement, de s'en emparer. Les Anglais réitérèrent leurs tentatives lors de la guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre en 1754. Après de nombreux combats dans l'un desquels succomba le brave Montcalm, les Anglais finirent par conquérir tout le Canada en 1759 et 1760. Il fut définitivement cédé en 1763 par le traité de Paris. Ce fut à cette époque que plusieurs des émigrants du centre de la France ne voulant pas subir la domination étrangère, revinrent dans leurs pays d'origine. Plusieurs rentrèrent dans les contrées voisines de la forêt de Saint-Martin-d'Auxigny et y furent désignés sous le nom de Canadaux ou Sennedots. Plusieurs familles de la forêt ont conservé ce nom et le portent encore. On garde également le souvenir de quelques-uns de ces Canadiens qui s'étaient installés à Henrichemont pour y jouir du bénéfice des priviléges dont jouissait ce petit royaume indépendant du roi de France, et qui abandonnèrent cette contrée, lorsque, trois ans plus tard, en 1766, elle fut annexée à la couronne et perdit ainsi son indépendance.

Bien que depuis plus d'un siècle le Canada soit sous la domination anglaise, il a conservé vivant le souvenir de son origine française. Dans le bas Canada surtout

les habitants ont conservé les mœurs de la France. Le catholicisme y est la religion dominante. C'est l'ancienne coutume de Paris qui y sert de loi. Le langage, chose surprenante, n'est pas, à proprement parler, la langue française, c'est le patois de chaque contrée de l'ancienne France suivant que le colon descendait de telle ou telle province. Dans certains lieux du Canada on est étonné de retrouver le langage berrichon le plus pur. Maurice Sand nous en donne un curieux exemple dans son voyage intitulé 600 *lieues à toute vapeur en* 1862.

Après avoir franchi les monts Alleghanys, arrivé dans la région des Grands Lacs, sur les bords du lac Huron, il rencontre un vieil indien Chippeways, au teint de cuivre, assis gravement au seuil de son wigwam et en train de fabriquer un panier d'osier. Le bonhomme affecte la plus profonde insouciance et n'a pas l'air de faire attention aux visages pâles. Maurice Sand s'approche de lui et le regarde avec curiosité. Mais jugez de sa surprise et de son émotion lorsque, sans lever les yeux, le vieux sauvage lui dit avec l'accent berrichon le plus prononcé :

— Vous êtes-t-il, vous, un Français du vieux pays ?

— Comment, vous parlez français !

— Un petit brin, j'ons appris ça quasiment de naissance.

Ce vieil indien avait appris notre langue des métis-canadiens, dits *Bois-Brûlés*, qui la tenaient eux-mêmes de leurs pères Canadiens Français, parmi lesquels se trouvaient des colons berrichons et dont le

langage et l'accent se sont conservés au Canada dans toute leur naïveté primitive.

Chose plus frappante encore, fait observer M. Maurice Sand, ce sauvage qui appelait la France « le vieux pays » selon l'usage des civilisés, semblait avoir quelque chose de la réserve à la fois discrète et curieuse de nos paysans berrichons quand ils veulent vous faire parler sans avoir à vous répondre : « Oh ! moi, disait-il, j'en sais pas ben long, mais vous ! » Pressé de questions, il répondit enfin : « Moi, je suis né natif sur la rive du Canada. Mais je parle pâ encore comme un *Bois-Brûlé*. Y en a ben ter ben qui demeuront par cheux nous. »

Ce nom de *Bois-Brûlé*, donné aux anciens Canadiens berrichons est significatif. Il nous rappelle, à n'en pas douter, nos rudes défricheurs de la forêt de Saint-Martin-d'Auxigny, dont l'étymologie du nom se rattache, pense-t-on, au fait de défrichement par l'incendie de la forêt primitive de *Haute-Brune* (1).

Quoiqu'il en soit de cette étymologie, quand s'ouvrit la grande exposition de 1869, les Canadiens eurent le plus grand désir de venir contempler les merveilles de leur patrie d'origine, alors dans toute sa splendeur. Ils vinrent en grand nombre à Paris. M. le comte Jaubert, qui avait entendu parler de leurs habitudes et de leur langage, chercha à les rencontrer. Il conversa avec eux, et ne fut pas peu étonné de rencontrer chez plu-

(1) *Axis*, planche, et, par extension, bois. *Ignis*, feu, c'est-à-dire bois brûlé. (*Mémoires de la Société du Berry*, 1862-1863, page 7).

sieurs d'entre eux non-seulement les locutions berrichonnes, mais encore l'accent, les intonations du vrai berrichon.

Plus tard, lors de la funeste guerre de 1870-1871, quand se succédèrent nos incalculables désastres, les Canadiens se souvinrent encore de leur mère-patrie. Leur cœur bondit du désir de voler au secours de cette mère indignement égorgée, et s'ils ne purent, en raison de la longue distance, venir prendre place dans les rangs de l'armée française pour combattre l'envahisseur, s'ils ne purent venir mêler leur sang à celui de leurs frères, ils firent tous leurs efforts pour nous envoyer les secours qui nous étaient si nécessaires pour soulager nos malheureux blessés et pour donner à nos provinces ravagées par un implacable ennemi, le moyen de réparer une partie de leurs pertes.

Des collectes nombreuses furent organisées dans toutes les villes du Canada, et plusieurs de leurs délégués traversèrent les mers pour nous apporter leurs offrandes. Deux de ces délégués vinrent jusqu'à Bourges, et ils versèrent entre les mains du président de la Société de secours aux blessés du comité de Bourges, une somme de dix mille francs, pour les ambulances, et entre les mains du président de la Société d'agriculture du Cher, cinq mille francs, pour venir en aide aux cultivateurs nécessiteux, et leur fournir les grains et graines nécessaires pour réensemencer leurs terres.

Ces délégués nous recommandèrent vivement de leur

donner exactement les noms, les pays de naissance des personnes secourues, pour que les Canadiens donateurs puissent reconnaître ainsi leurs pays d'origine, et peut-être leurs anciennes familles. Nous leur avons fourni tous ces renseignements et ils nous en ont vivement remerciés.

Depuis cette époque, nous avons entretenu des relations assez suivies avec ces amis de la France. Nous l'avons fait avec d'autant plus de plaisir que nous avons trouvé parmi eux des prêtres catholiques français dont l'un a appartenu au diocèse de Bourges. Ils m'ont envoyé leurs journaux rédigés et imprimés en français. Ils ne s'impriment pas sur le territoire de possession anglaise, mais sur la terre libre des Etats-Unis, dans le voisinage du territoire canadien. L'un de ces journaux, le *Phare du Lac*, qui s'imprimait à Buffalo, a été supprimé il y a quelques mois. Il a été remplacé par le *Réveil*, qui s'imprime à Won-Socket : Gautin, propriétaire-imprimeur ; Daignault, rédacteur (noms éminemment français).

Qu'on me permette ici d'entrer dans quelques détails sur ce journal, dont le titre indique suffisamment son esprit et ses tendances.

C'est le réveil de l'esprit français, de la nationalité française, des tendances françaises. C'est un acte d'aspiration vers le vieux pays. C'est toute une nation, la nouvelle France, qui veut conserver sa nationalité française, son esprit français, qui ne veut pas accepter la naturalisation anglaise. Elle veut conserver, dit-elle, le nerf vital de sa race.

Les Canadiens, dit un des numéros du journal, qui contribuent comme les autres au revenu des municipalités, et qui paient leur part de leurs dépenses, sont conséquemment intéressés comme eux à la bonne administration des finances des villes et des villages qu'ils habitent, à la juste répartition des impôts, à la sage conduite des travaux publics. Ceux donc qui ont droit de suffrage doivent s'efforcer de choisir avant tout des mandataires fidèles et intègres. Dans bien des places, les Canadiens sont assez nombreux pour obliger de compter avec eux. Ils paient les taxes comme les autres. Ils contribuent au revenu du pays. Ils sont loyaux envers leur patrie. Ils se montrent soumis à ses lois et à sa constitution. Ils remplissent leurs devoirs de citoyens. Ils peuvent légitimement aspirer à en exercer tous les droits. Il leur est sans doute permis de briguer les charges publiques. Mais pour leur propre honneur, aussi bien que dans leur meilleur intérêt, ils ne doivent jamais, pour cela, consentir à des compromis que la dignité et la conscience éclairée réprouvent également.

Comme feuilleton, placé à la première page et en tête du journal, le *Réveil* donne le *Taureau des Vosges*, épisode de la guerre de 1870-1871. C'est l'histoire, un peu fantaisiste, mais fort patriotique, des francs-tireurs de la compagnie Bonardel. Quel abattis de Prussiens ! Le Canadien aime mieux cela que le roman sentimental. Les exploits homériques des francs-tireurs vosgiens les passionnent et leur font aimer davantage la France !

Leurs faits divers sont nombreux, mais toujours

très-laconiques. Ils nous rappellent partout des noms français, des locutions françaises, parfois berrichonnes, des usages et des mœurs se rattachant à leur pays d'origine. Choisissons quelques exemples :

« — Un homme de couleur, nommé Chicot (un Bois-Brûlé, sans doute) vient de mourir à tel endroit. Il était centenaire. On prétend même qu'il avait atteint sa 132e année. »

« — SAINT-JEAN-DU-CANADA. — Mercredi dernier, il est arrivé un accident à Hortville. Madame Lacaille passait dans la rue, lorsqu'un taureau qui marchait à peu de distance, se jeta sur elle tout en fureur. L'animal levait en l'air sur ses cornes la pauvre femme, qui ne pouvait fuir, et ensuite il la roulait à terre, en la brisant d'une manière horrible à la figure et au côté. Les spectateurs de cette scène étaient terrifiés et n'osaient approcher de cet animal indomptable. La victime aurait sans doute été tuée, si un chien (un bien bon chien) n'était venu à son secours en donnant maille à partir au taureau, qui lâcha sa victime, se *sentant pincé*. »

«—Un rédacteur de journal, M. Blosse, a été tué raide dimanche soir, par le heurt d'une locomotive du chemin de fer de Little-Miami. Il suivait à pied la voie ferrée en lisant un journal. Le mécanicien du train l'a aperçu et a donné plusieurs coups de sifflet. Mais M. Blosse ne s'est pas garé. L'imprudent promeneur, renversé par la locomotive, a eu le crâne brisé et les deux jambes coupées. »

« — MONTRÉAL. — Lundi matin, l'apostat Chinigny a

été arrêté en vertu d'un capias, sur la plainte du fameux Limitagny-Massilin, qui le poursuit pour 20,000 dollars de dommages-intérêts. Les cautions offertes par Chinigny n'ont pas été acceptées. »

« — QUÉBEC. — L'incendie qui vient d'avoir lieu ici a consommé 411 maisons. Les pertes sont estimées à un million de dollars. Une pauvre femme, comptant parmi les infortunés incendiés, a mis un fils au monde dans la casernes des Jésuites. »

« — OTTAWA. — Sur le marché d'Ottawa, le beurre descend jusqu'à 50 centimes la livre, chose qui ne s'est pas encore vue. »

« — MONTRÉAL. — Un cultivateur de la côte St-Louis passait avec un voyâge de foin sur la rue Saint-Bonaventure mardi, après-midi. Il vint trop près du trottoir, son voyâge fut renversé. Le malheureux n'eut pas le temps de se garer et tomba sous le voyâge, se fracturant les deux jambes dans sa chute. »

Remarquons cette locution : un voyâge de foin pour une voiture de foin; nos forêtains ne disent-ils pas aussi un *voyâge* de *poumes*, pour une voiture de pommes?

« — QUÉBEC. — L'expérience de marcher sur l'eau, tentée hier à quatre heures par M. Charut, a parfaitement réussi. Près de quinze cents personnes y assistaient. Au moyen de deux raquettes en zinc, M. Charut a marché sur l'eau pendant l'espace de vingt minutes, même en remontant le courant. Pendant le spectacle, il s'est passé une scène fort curieuse : des individus qui suivaient le marcheur dans différentes chaloupes se sont

pris de querelle, et les *voilà se fougalant* d'une chaloupe à l'autre pour se flanquer force taloches. »

Saint Jean-Baptiste est le grand patron du Canadien, comme il l'est du paysan du centre de la France. Sa fête s'est célébrée cette année dans tout le bas Canada avec une grande magnificence. Nous avons trouvé dans le *Réveil* l'ébouriffant programme de cette fête nationale. Elle nous rappelle à plus d'un titre la fête de Saint-Jean de nos forêtains ou la *Jeannée,* qui se célèbre encore tous les ans aux carroirs ou carrefours qui en portent le nom.

« — 7 heures du matin. — Réunion des membres du Comité.

8 heures. — Rendez-vous général des membres de la Société à la salle des délibérations.

8 heures 45. — Défilé par la rue Hamlet pour se rendre à l'église paroissiale ; grande messe chantée par le révérend père d'Auray ; sermon par le révérend père Gravelle Hyacinthe.

Après la messe, grande procession dans l'ordre suivant :

Commissaire ordonnateur en chef ;

Bande de musique ;

Détachement de police ;

Membres du Comité ;

Jacques Cartier ;

Le petit saint Jean-Baptiste ;

Christophe Colomb ;

Les divers membres et orateurs du jour, ainsi que les invités spéciaux en corps ;

Le chef sauvage ;

Henri IV;
Un officier ordonnateur;
La société de saint Jean-Baptiste, deux par deux;
La foule;
Un officier ordonnateur.

Dans l'après-mîdi, il y aura grand pique-nique au bois, avec feu de joie.

Après le pique-nique, réunion des membres de la Société dans la salle des délibérations; dans la soirée, grande représentation donnée par les amateurs dans la salle Elliott. »

On voit combien le Canadien a distancé le forêtain dans la célébration de la fête de la Saint-Jean. On reconnaît cependant des traits de ressemblance: le repas en commun sur l'herbe, sur la lisière du bois, et le feu de joie sur le carroir.

Plus qu'un détail maintenant, pour montrer une fois de plus combien est grand l'amour pour la France de nos Canadiens français. Quand Maurice Sand avec ses compagnons de voyage quittèrent Québec, le 16 septembre 1862, à cinq heures de l'après-midi, tous les canons tonnaient à la vieille citadelle; toute la population, y compris le gouverneur anglais, un vieux de Crimée, accompagnait les voyageurs jusqu'au port d'embarquement en criant: Vive la France! avec une ardeur fanatique. « Nulle part, dit notre voyageur, nous n'avons » été aussi chaudement reçus et acclamés. Ce n'était pas » de la curiosité comme aux États-Unis, c'était du vrai » patriotisme. — Tiens, tiens, regarde donc là-haut, dit un Canadien, le canon de la citadelle a envoyé un rond de fumée en couronne. — Ah! dit un autre, c'est

comme quand on fait des ronds de fumée avec la pipe, c'est un présage, présage de bonheur pour la France, et pour nous aussi, dà, nous n'avons pas trop à nous plaindre pour le quart d'heure, si ça continue à marcher droit. — Dame, on verra, on verra. Vive la France ! en attendant. — Oui, oui, vive la France !»

Et nous, que leur répondrons-nous, à ces braves Canadiens, en les quittant ? Ma foi, répondons-leur : Espérance et courage, parce qu'un jour le temps viendra.

A. ANCILLON.

FIN

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Bourges. Imprimerie commerciale G. Patureau, rue de l'Arsenal, 5